



**Séance ordinaire du comité exécutif
du mercredi 8 février 2017**

ORDRE DU JOUR PUBLIC

10 – Sujets d'ouverture

10.001 Ordre du jour

CE Direction générale , Cabinet du directeur général

Adoption de l'ordre du jour de la séance du comité exécutif

10.002 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'adoption de l'ordre du jour de l'assemblée du prochain conseil municipal. Il sera traité à huis clos

10.003 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'adoption de l'ordre du jour de l'assemblée du prochain conseil d'agglomération. Il sera traité à huis clos

10.004 Procès-verbal

CE Service du greffe

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 11 janvier 2017, à 8 h 30

10.005 Procès-verbal

CE Service du greffe

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 18 janvier 2017, à 8 h 30

10.006 Procès-verbal

CE Service du greffe

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 25 janvier 2017, à 8 h 30

20 – Affaires contractuelles

20.001 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CM Service de l'approvisionnement - 1167360004

Conclure avec la firme VWR International, Co., une entente-cadre collective pour le groupe d'article 4, pour une période de 36 mois, avec possibilité de 2 prolongations de 12 mois chacune, pour la fourniture de produits chimiques et d'accessoires pour les piscines de la Ville de Montréal - Appel d'offres public 16-15246 (2 soumissionnaires, 1 seul conforme) (Montant total estimé de l'entente: 122 684,42 \$, taxes incluses)

20.002 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CM Service du matériel roulant et des ateliers - 1164922006

Accorder un contrat à Altec industries ltd, pour l'acquisition d'un camion-nacelle avec châssis-cabine, plateforme et engin élévateur - Somme maximale de 640 793,62 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15630 (1 soumissionnaire)

20.003 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service de police de Montréal, Direction des services corporatifs - 1162844001

Accorder, conformément à la loi, un contrat à l'organisme à but non lucratif (OBNL) Resto Plateau, pour la distribution de nourriture aux détenus, pour une période de 24 mois - Somme maximale de 420 532 \$ - Contrat de gré à gré

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.004 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service de l'eau, Direction de l'eau potable - 1166362003

Conclure avec Kemira Water Solutions Canada inc. une entente-d'achat contractuelle d'une durée de 32 mois, pour la fourniture et la livraison de chlorhydrate d'aluminium pour les usines de production d'eau potable Atwater et Charles-J.- Des Bailleurs - Appel d'offres public 16-15685 (1 soumissionnaire) (Montant estimé : 747 061,56 \$, taxes incluses)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.005 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CM Service de l'Espace pour la vie , Biodôme - 1175034001

Approuver, aux mêmes conditions, une prolongation de 12 mois du contrat du Groupe de sécurité Garda senc. pour la fourniture d'un service de sécurité au Biodôme de Montréal et au Planétarium Rio Tinto Alcan, soit du 25 mars 2017 au 24 mars 2018, pour une somme maximale de 1 011 957,36 \$, taxes incluses

20.006 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Service de l'eau , Direction de l'eau potable - 1166362002

Conclure avec VWR International Co., une entente-cadre collective d'une durée de 36 mois avec l'option d'une prolongation de douze mois, pour l'acquisition de produits HACH pour les analyses de chlore dans l'eau, pour l'ensemble des usines de la Direction de l'eau potable et pour les besoins de la Division de l'expertise technique - Appel d'offres public 16-15631 (3 soumissionnaires) (Montant estimé : 174 642,43 \$, taxes incluses)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.007 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de l'exploitation immobilière de l'entretien et de l'énergie - 1164512005

Accorder un contrat à Service d'entretien ménager Alphanet inc. pour le service d'entretien sanitaire du quartier général du Service de police de la Ville de Montréal pour une durée de 36 mois à compter du 1er avril 2017 - Dépense totale de 750 056,68 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15555 (6 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.008 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CM Service de la concertation des arrondissements - 1177102002

Accorder trois contrats à Groupe information travail inc. et GDI Services (Québec) S.E.C. pour la fourniture de services de gestion des brigades de propreté, pour une période de dix mois - Dépense totale de 2 537 263,57 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15761 (8 soumissionnaires)

20.009 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CM Service de l'approvisionnement - 1167528002

Conclure deux ententes-cadres avec Techno CVC inc. et UAP inc., pour une période de soixante mois, pour la fourniture d'alternateurs et de démarreurs dans le cadre de l'entretien des véhicules et équipements du parc motorisé de la Ville - Appel d'offres public 16-13890 (4 soumissionnaires) (Montant estimé de l'entente 868 791,69 \$, taxes incluses)

20.010 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service de l'eau, Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau - 1177518001

Conclure des ententes-cadres pour l'achat de compteurs d'eau et accessoires avec Réal Huot inc. (783 359,11\$ taxes incluses), Nouvelle Technologie (TEKNO) inc. (1 046 103,12 \$ taxes incluses), et Les Compteurs Lecomte ltée (93 934,35 \$ taxes incluses) - Appel d'offres 16-15781 (6 soumissionnaires) (Montant estimé des ententes : 1 923 396,58 \$, taxes incluses)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.011 Contrat de construction

CE Service de la gestion et de la planification immobilière, Direction de la gestion de projets immobiliers - 1176627001

Accorder un contrat de construction à Ardec Construction inc. pour le projet de réfection des douches et vestiaires, en raison du mauvais état des lieux causé par des fuites de la tuyauterie, au Pavillon La Fontaine, situé au 1301 Sherbrooke Est - Dépense totale de 250 369,56 \$ - Appel d'offres public 5888 (9 soumissionnaires)

20.012 Contrat de construction

CM Service des infrastructures voirie et transports - 1164021004

Accorder un contrat à Excavation Loiselle inc. pour les travaux d'égout et de conduites d'eau dans l'axe central et les avenues transversales dans le cadre du projet du site Outremont, dans l'arrondissement d'Outremont - Dépense totale de 9 148 009,57 \$, taxes incluses (Travaux : 8 077 913,98 \$; Contingences : 776 909,35 \$; Incidences : 293 186,25 \$) - Appel d'offres public 221709 (9 soumissionnaires)

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.013 Contrat de construction

CE Service des infrastructures voirie et transports - 1161009017

Accorder un contrat à Les Pavages Chenail inc. pour la réalisation, dans le cadre du projet de la Promenade urbaine « Fleuve-Montagne », de travaux de voirie, de marquage et d'architecture du paysage dans l'avenue McGill College et les rues Sainte-Catherine, Place Phillips, de la Côte du Beaver Hall, du Square-Victoria, McGill et Place d'Youville - Dépense totale maximale de 542 890,41 \$, taxes incluses (travaux et contingences : 461 890,41 \$ + incidences 81 000 \$) - Appel d'offres public 329705 (4 soumissionnaires)

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.014 Contrat de construction

CM Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers - 1165364001

Accorder un contrat à Axe construction inc. pour la rénovation de la cour de services Dickson, lot 1, située au 2150 rue Dickson, dans l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve - Dépense totale de 8 889 602,28\$, taxes incluses - Appel d'offres 5881 (6 soumissionnaires)

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.015 Contrat de construction

CM Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers - 1166676002

Accorder un contrat à QUADRAX ET ASSOCIÉS ENTREPRENEURS GÉNÉRAUX, pour les travaux de mise aux normes de l'aréna Fleury - Dépense totale de 9 282 052,50 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5877 (7 soumissionnaires)

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.016 Contrat de construction

CM Service des infrastructures voirie et transports , Direction des infrastructures - 1167231062

Accorder un contrat à Eurovia Québec Construction inc., pour des travaux de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue Sherbrooke et le boulevard Langelier dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve - Dépense totale de 2 759 564,49 \$ (contrat: 2 487 564,49 \$ + incidences: 272 000,00 \$), taxes incluses - Appel d'offres public 288704 (5 soumissionnaires)

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.017 Contrat de services professionnels

CE Commission des services électriques , Division de la gestion des projets et du développement - 1166850008

Exercer l'option de prolongation du contrat pour la surveillance de chantier pour la somme maximale de 202 068,56 \$ multiplié par le taux d'inflation tel que publié par Statistique Canada (12 derniers mois) et 197 527,05 \$ multiplié par le taux d'inflation tel que publié par Statistique Canada (12 derniers mois), dans le cadre du contrat à Transit et Géninov (CE16 0463)

20.018 Contrat de services professionnels

CE Commission des services électriques , Division de la gestion des projets et du développement - 1166850007

Exercer l'option de prolongation du contrat pour la surveillance de chantier pour les sommes de 196 492,28 \$ multiplié par le taux d'inflation tel que publié par Statistique Canada (12 derniers mois) et 210 231,79 \$ multiplié par le taux d'inflation tel que publié par Statistique Canada, dans le cadre du contrat à Englobe (LVM) et Infrastructel (CE16 0365)

20.019 Entente

CM Service des infrastructures voirie et transports , Direction des transports - 1167000005

Approuver l'entente de collaboration à intervenir entre la Ville de Montréal et le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour la construction et l'entretien d'un écran antibruit situé le long de l'autoroute 15 entre le boulevard Henri-Bourassa et la rue Sauvé, dans l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville

20.020 Entente

CE Service de l'Espace pour la vie , Direction de l'exploitation - 1167530001

Approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et la Société du Jardin de Chine de Montréal afin de lui confier la gestion d'un service de vestiaire au Jardin botanique de Montréal pour une période de 12 mois

20.021 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

20.022 Entente

CM Service de la culture - 1167233008

Accorder un soutien financier de 100 000 \$ aux Production Feux Sacrés afin de réaliser le Rendez-Vous desArts Métissés 2017 dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal - Approuver un projet de convention à cet effet

20.023 Entente

CM Service de la culture - 1166369003

Approuver l'entente à intervenir entre la Ville de Montréal et l'Orchestre symphonique de Montréal et accorder une contribution annuelle en 2017, 2018, 2019, 2020 et 2021 de 100 000 \$ pour favoriser l'accès à la culture et le rayonnement international de Montréal métropole culturelle, pour un total de 500 000 \$

20.024 Entente

CM Service de l'Espace pour la vie - 1160348003

Approuver le renouvellement, pour une durée de 5 ans, de l'entente cadre de partenariat entre la Ville de Montréal et la Régie des Installations olympiques visant à formaliser et promouvoir leur volonté de collaboration axée sur le partage d'une vision commune du Parc olympique et d'Espace pour la vie, sur la coopération dans tous leurs domaines d'activités et sur la réalisation concertée de projets d'amélioration du territoire

20.025 Entente

CM Service de l'Espace pour la vie , Bureau marketing et communications - 1166157009

Accepter une somme de 100 000 \$ en provenance de la Banque TD pour la réalisation de la programmation 2017 et 2018 de la maison de l'arbre Frédéric-Back du Jardin botanique de Montréal - Approuver le projet d'entente de commandite à cet effet - Autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent

20.026 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne une acquisition d'immeuble par la Ville. En vertu du paragraphe 7 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

20.027 Immeuble - Aliénation

CM Service de la gestion et de la planification immobilière - 1153778002

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à l'organisme sans but lucratif le Centre de la petite enfance l'Escargot inc.(le « CPE»), un immeuble utilisé par un service de garde de la petite enfance, sis au 8055, rue Collerette, dans l'arrondissement de Saint-Léonard, pour la somme de 265 000 \$, plus les taxes applicables, le tout, selon les dispositions d'une promesse d'achat signée en 1999, entre la Ville de Saint-Léonard et le CPE

20.028 Immeuble - Location

CM Service de la gestion et de la planification immobilière - 1175840001

Approuver le projet de première convention de modification du bail par lequel la Ville loue, de la compagnie 9169-6260 Québec inc., un espace d'une superficie de 5 329 pi² au rez-de-chaussée de l'immeuble situé au 780, avenue Brewster, à des fins de bureaux, pour un terme de 4 ans et 2 mois, soit du 1er mars 2017 au 30 avril 2021, pour un loyer total de 557 303,32 \$, incluant les taxes

20.029 Obligations contractuelles

CM Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité - 1174501002

Accorder à M. Jules Gagné et à M. Pierre Provencher un délai supplémentaire de 12 mois, soit jusqu'au 4 mars 2018, à titre gratuit, pour réaliser son obligation de construire, quant à un emplacement situé à l'angle nord-est des rues Rousseau et Paul-Pau, arrondissement de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve

20.030 Subvention - Contribution financière

CE Service de l'environnement - 1166717005

Accorder une contribution financière non récurrente à Projet Écosphère pour le projet : Foire Écosphère - Environnement et Écohabitation 2017 (6e édition) - 10 000 \$

Compétence d'agglomération : Élimination et la valorisation des matières résiduelles, ainsi que tout autre élément de leur gestion si elles sont dangereuses, de même que l'élaboration et l'adoption du plan de gestion de ces matières

20.031 Subvention - Contribution financière

CM Service de la culture , Direction Cinéma-Festivals-Événements - 1170018001

Accorder un soutien financier de 200 000 \$ à l'organisme Nuit Blanche à Montréal inc., pour soutenir le financement des organismes partenaires de diffusion de la Nuit blanche à Montréal 2017 - Autoriser un virement budgétaire de 200 000 \$ en provenance des dépenses générales d'administration vers le Service de la culture - Approuver un projet de convention à cette fin

20.032 Subvention - Soutien financier avec convention

CG Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat - 1167386003

Accorder à PME MTL Est-de-l'Île une contribution financière non récurrente de 159 899,20 \$ dans le cadre du partage des actifs du Centre local de développement d'Anjou - Approuver un addenda à l'entente de délégation intervenue entre la Ville et PME MTL Est-de-l'Île

Compétence d'agglomération : Élément du développement économique qu'est tout centre local de développement

20.033 Subvention - Soutien financier avec convention

CM Service de la culture - 1163205003

Autoriser la signature d'une entente entre la Ville de Montréal et Montréal arts interculturels (MAI) et autoriser le versement d'un soutien financier de 150 000\$ à l'organisme pour la réalisation de son programme d'accompagnement et de mentorat dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel 2016-2017

20.034 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

20.035 Subvention - Soutien financier avec convention

CE Service de la diversité sociale et des sports - 1165066009

Accorder un soutien financier de 40 000 \$ à La Table ronde du mois de l'Histoire des Noirs pour la production et la promotion d'outils de communication dans le cadre du « Mois de l'Histoire des Noirs, Édition 2017 » dans le cadre du budget du Service de la diversité sociale et des sports - Approuver un projet de convention à cet effet

20.036 Subvention - Soutien financier avec convention

CG Service du développement économique, Direction Investissement et développement - 1167511001

Accorder, à même le budget de fonctionnement du Service du développement économique, un soutien financier de 200 000 \$ à l'incubateur en tourisme « MTLab » pour couvrir les coûts d'aménagement de ses locaux - Approuver un projet de convention à cet effet

Compétence d'agglomération : Élément du développement économique qu'est toute aide destinée spécifiquement à une entreprise

20.037 Subvention - Soutien financier avec convention

CM Service de la mise en valeur du territoire, Direction de l'habitation - 1160634002

Approuver un projet de convention en vertu de laquelle la Ville de Montréal accorde une aide financière de 500 000 \$ au groupe UTILE pour la réalisation d'un projet de logements abordables pour étudiants sur un emplacement situé dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal

20.038 Autres affaires contractuelles

CM Service de la concertation des arrondissements, Direction des travaux publics - SCA - 1174631002

Autoriser une dépense additionnelle de 395 768,08 \$, taxes incluses, pour la prolongation des services de déchiquetage de branches d'arbres en bordure de rue, sur demande, dans le cadre des contrats à Les entreprises Michele & Angelo Cardillo Ltée et à Coupes Forexpert inc. (CE16 0777), majorant ainsi le montant total de 395 768,08 \$ à 791 536,16 \$, taxes incluses

20.039 Autres affaires contractuelles

CM Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité - 1170783002

Accepter le bénéfice de la lettre d'engagement de la société 9172-7743 Québec inc. et ses administrateurs - Approuver un projet d'acte par lequel la Ville accorde la mainlevée totale du droit de résolution stipulé en sa faveur à l'acte de vente à la société 9172-7743 Québec inc., d'un emplacement situé au sud de la rue Victoria, à l'ouest de la 25e Avenue, dans l'arrondissement de Lachine, connu et désigné comme étant le lot 4 427 861 du cadastre du Québec - Autoriser la remise de la lettre de garantie bancaire au montant de 313 030 \$ garantissant l'obligation de compléter la construction de la bâtisse, le tout sujet aux termes et conditions stipulés aux présentes

30 – Administration et finances

30.001 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CM Service de la concertation des arrondissements , Direction des travaux publics - SCA - 1174631001

Offrir aux conseils d'arrondissement, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, d'assumer la responsabilité de l'offre de service de déchiquetage et de collecte, en bordure de rue, des branches provenant du domaine privé sur le territoire des arrondissements participants pour l'année 2017 dans le cadre de la lutte contre la propagation de l'agrile du frêne sur le territoire de la Ville de Montréal

30.002 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

30.003 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

30.004 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

30.005 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne un recours judiciaire. En vertu du paragraphe 5 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

30.006 Administration - Adhésion / Cotation

CM Direction générale , Bureau des relations gouvernementales et municipales - 1174784001

Autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) ainsi qu'au Carrefour du capital humain pour l'année 2017 - Dépense de 431 816,46 \$, taxes incluses

30.007 Administration - Adhésion / Cotation

CM Direction générale , Bureau des relations gouvernementales et municipales - 1174784004

Autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal à la Fédération canadienne des municipalités (FCM) pour la période du 1er avril 2017 au 31 mars 2018 - Dépense de 240 190,06 \$

30.008 Administration - Nomination de membres

CM Service du greffe - 1170132001

Procéder à la nomination de madame Alena Prochazka à titre de vice-présidente et de madame Nicole Valois, à titre de deuxième vice-présidente au Conseil du patrimoine de Montréal

30.009 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

30.010 Administration - Occupation du domaine public

CE Service de la culture, Direction Cinéma-Festivals-Événements - 1170679001

Approuver la 1ère partie de la programmation d'événements publics 2017 - Autoriser l'occupation du domaine public du 19 mars au 24 septembre 2017

30.011 Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CE Service de l'Espace pour la vie, Biodôme - 1160715004

Autoriser la réception d'une subvention totale de 14 372 \$ pour l'organisation de rencontres professionnelles et l'acquisition et le renforcement de connaissances entre le Biodôme de Montréal et l'Océanopolis de Brest - Autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent au revenu additionnel

30.012 Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CG Service des infrastructures voirie et transports - 1177326001

Autoriser une appropriation de 1 437 000 \$ de la réserve de voirie locale et de 1 382 400 \$ de la réserve de voirie d'agglomération afin de financer en 2017 des études et autres pour des travaux de voirie au budget de fonctionnement du Service des infrastructures, de la voirie et des transports - Autoriser une appropriation de 2 333 761 \$ de la réserve de voirie locale suite au changement de compétence des travaux d'aménagement et d'infrastructures au centre-ville

Compétence d'agglomération : Voies de circulation constituant le réseau artériel à l'échelle de l'agglomération

30.013 Budget - Virement / Annulation de crédits

CE Service des ressources humaines, Direction partenaires d'affaires RH - 1161633002

Autoriser un virement budgétaire de 101 000 \$, en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service de la mise en valeur du territoire, pour financer un poste de conseiller en aménagement

40 – Réglementation

40.001 Ordonnance - Autre sujet

CE Service de l'environnement - 1166717006

Édicter, en vertu du Règlement sur les services de collecte (16-049), des ordonnances modifiant les ordonnances sur les services de collecte sur le territoire de 10 arrondissements

Compétence d'agglomération : Élimination et la valorisation des matières résiduelles, ainsi que tout autre élément de leur gestion si elles sont dangereuses, de même que l'élaboration et l'adoption du plan de gestion de ces matières

40.002 Règlement - Avis de motion

CM Anjou, Direction des services administratifs des relations avec les citoyens et du greffe - 1162072016

Adopter le projet de règlement modifiant le Règlement du régime complémentaire de retraite des employés de la Ville d'Anjou (1636) - (référence Anjou: RCA 1636-8)

40.003 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

40.004 Règlement - Emprunt

CG Service de l'eau, Direction de l'eau potable - 1163276001

Adopter le projet de règlement autorisant un emprunt de 22 000 000 \$ afin de financer les travaux de construction et de renouvellement de conduites primaires d'aqueduc

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

40.005 Règlement - Emprunt

CM Service des infrastructures voirie et transports - 1171009002

Adopter le projet de règlement autorisant un emprunt de 10 925 000 \$ afin de financer les services professionnels relatifs à la conception et à la production de plans et devis détaillés, les travaux préalables requis visant le démantèlement de la marquise, l'éclairage et la signalisation temporaires et de la surveillance des travaux lors de la réalisation du projet de réaménagement de la rue St-Hubert entre les rues de Bellechasse et Jean-Talon Est

40.006 Règlement - Emprunt

CM Service de la culture - 1171103001

Adopter le projet de règlement autorisant un emprunt de 6 000 000 \$ pour le versement d'une contribution financière à la Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière pour le financement du programme de fouilles archéologiques de la phase 3 du projet d'expansion du Musée

40.007 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

40.008 Règlement - Emprunt

CM Service de la gestion et de la planification immobilière - 1160390004

Adopter le projet de règlement autorisant un emprunt de 23,2 M\$ afin de financer les travaux de rénovation de l'hôtel-de-ville, dépenses relevant de la compétence du Conseil municipal

40.009 Règlement - Emprunt

CG Service de la gestion et de la planification immobilière - 1160390005

Adopter le projet de règlement autorisant un emprunt de 7,5 M\$ afin de financer les travaux de rénovation de l'hôtel-de-ville, dépenses relevant de la compétence du Conseil d'agglomération

Compétence d'agglomération : Acte mixte

40.010 Règlement - Emprunt

CM Service des technologies de l'information , Direction Bureau de projets TI - 1164207002

Adopter le projet de règlement autorisant un emprunt de 108 316 000 \$ afin de financer l'acquisition de biens, de services techniques et de services professionnels en informatique, relevant de la compétence de la Ville centrale, en vue de réaliser les projets inscrits à la programmation du PTI 2017-2019 du Service des technologies de l'information

40.011 Règlement - Emprunt

CG Service des technologies de l'information , Direction Bureau de projets TI - 1164207001

Adopter le projet de règlement autorisant un emprunt de 112 872 000 \$ afin de financer l'acquisition de biens, de services techniques et de services professionnels en informatique, relevant de la compétence de l'agglomération, en vue de réaliser les projets inscrits à la programmation du PTI 2017-2019 du Service des technologies de l'information

Compétence d'agglomération : Acte mixte

40.012 Toponymie

CM Service de la mise en valeur du territoire . Direction de l'urbanisme - 1174521001

Nommer la place Rodolphe-Rousseau, dans l'arrondissement de Saint-Laurent

60 – Information

60.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

60.002 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

60.003 Dépôt

CG Service de l'eau , Direction de l'eau potable - 1177496001

Déposer le bilan annuel 2016 de la qualité de l'eau potable de 15 réseaux de distribution desservis par les usines de production d'eau potable Atwater, Charles-J.- Des Bailleurs, Pointe-Claire, Pierrefonds, Lachine et Dorval, en vertu du Règlement sur la qualité de l'eau potable

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

60.004 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

70 – Autres sujets

70.001 Levée de la séance

CE Direction générale . Cabinet du directeur général

Levée de la séance

Nombre d'articles de niveau décisionnel CE :	22
Nombre d'articles de niveau décisionnel CM :	42
Nombre d'articles de niveau décisionnel CG :	11

CE : 10.002
2017/02/08 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 10.003

2017/02/08 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 11 janvier 2017 à 8 h 30
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Maire
M. Pierre Desrochers, Président du comité exécutif
M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif
M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif
M. Richard Bergeron, Membre du comité exécutif
M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif
M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif
Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif
M. Aref Salem, Membre du comité exécutif
Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

ABSENCES :

Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif
Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

Me Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances
Me Emmanuel Tani-Moore, Greffier adjoint
M. Alain Marcoux, Directeur général
M. Benoit Dagenais, Directeur général adjoint - Services institutionnels
Mme Chantal Gagnon, Directrice générale adjointe - Qualité de vie
M. Francesco Miele, leader de la majorité
Mme Elsie Lefebvre, conseillère associée

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE17 0001

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 11 janvier 2017, en y retirant les articles 20.004, 20.015, 20.020, 20.021, 30.001, 30.003, 30.004, 40.001, 40.002, 40.004, 40.007 à 40.017 et 50.001.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE17 0002

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 23 janvier 2017.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE17 0003

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 26 janvier 2017.

Adopté à l'unanimité.

10.003

CE17 0004

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'exercer l'option de prolongation et autoriser une dépense additionnelle de 254 094,75 \$, taxes incluses, pour le décapage, la peinture et l'application de produit anti-graffiti sur fûts, mobiliers urbains, poteaux de signalisation et boîtes de contrôle pour feux de circulation, dans le cadre du contrat accordé à 9291-6287 Québec inc. (Groupe RNET) (CE16 0572), majorant ainsi le montant total du contrat de 254 094,75 \$ à 508 189,50 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1165086009

CE17 0005

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de conclure une entente-cadre d'une durée de 36 mois, pour la fourniture sur demande de pièces authentiques de marque New Holland, dans le cadre de l'entretien des véhicules et appareils du parc motorisé de la Ville;
- 2- d'accorder à Longus Équipement inc., seul soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15247 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1167528001

CE17 0006

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Hydro-Québec, fournisseur unique, pour la réalisation des plans et devis et des travaux électriques dans le cadre du projet du site Outremont, pour une somme maximale de 515 675,65 \$, taxes incluses, conformément à son offre de services en date du 14 septembre 2016;
- 2- d'autoriser, à cette fin, le directeur du Service des infrastructures, voirie et transports, à signer le contrat et les documents administratifs d'Hydro-Québec pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1164021001

CE17 0007

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de conclure des ententes-cadres, d'une durée de 3 ans, pour la fourniture sur demande de matériaux et services de câblage en télécommunications ;
- 2 - d'accorder à la firme SC 360 inc., plus bas soumissionnaire conforme pour chacun des lots mentionnés ci-après, les contrats à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-14658;

<u>Description</u>	<u>Montant estimé (3 ans)</u>
Lot 1	405 522,52 \$
Lot 2	405 522,52 \$
Lot 3	405 522,52 \$
Lot 4	405 522,52 \$

3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1167341002

CE17 0008

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 2 342 166,15 \$, taxes incluses, pour des travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie, dans la rue Sainte-Madeleine, de la rue Wellington à la rue Le Ber, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Pavages D'Amour inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 041 266,15 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 293701;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1167231052

CE17 0009

Vu la résolution CA16 19 0377 du conseil d'arrondissement de Lachine en date du 5 décembre 2016;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 60 476,45 \$, taxes incluses, pour augmenter l'enveloppe des contingences, pour les travaux de réfection des infrastructures d'égout, d'aqueduc et de voirie, dans la rue Saint-Antoine, entre la 13^e et la 16^e Avenue, dans l'arrondissement de Lachine, dans le cadre du contrat accordé à Pavage D'Amour inc. (CM16 0925), majorant ainsi le montant total du contrat de 665 245,35 \$ à 725 721,80 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1167436001

CE17 0010

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense totale de 130 481,60 \$, aucune taxe applicable, pour la construction d'un réseau de conduits souterrains (phase 2), dans le cadre de la construction du nouvel atelier et bâtiment administratif sur le site du complexe Atwater, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - de mandater la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) pour l'exécution des travaux;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1160598002

CE17 0011

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder à Construction Arcade, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la mise aux normes d'une chambre de peinture à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 514 800 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1275-AE-16;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1167526001

CE17 0012

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 2 789 638,30 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie, d'éclairage et de feux de circulation, dans le boulevard Roi-René, les bretelles d'accès sud-est de l'A-40 et la rue Baldwin, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Charex inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 479 638,30 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 302901;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1167231050

CE17 0013

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 104 604,13 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat de services professionnels de mise aux normes du Centre Étienne-Desmarteau, afin de tenir compte du coût réel des travaux;
- 2- d'approuver l'addenda modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville et les Services intégrés Lemay et Associés inc., Dupras Ledoux inc., NCK inc. et Delisle Despaux et associés inc. (CM15 0805) majorant ainsi le montant total du contrat de 1 301 682,79 \$ à 1 406 286,93 \$, taxes incluses;
- 3- cette dépense sera assumée par le Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) pour un montant de 80 116,14 \$ (76,59 %), par l'arrondissement de Rosemont–La Petite Patrie pour un montant de 24 487,99 \$ (23,41 %);
- 4- d'imputer cette dépense, après avoir opéré les virements budgétaires requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 5- d'approuver le principe à l'effet que l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie s'engage à retourner les budgets non utilisés dans le projet du Centre Étienne-Desmarteau au programme de la Direction des sports afin d'en faire bénéficier d'autres projets par la suite.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1160765002

CE17 0014

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de conclure une entente-cadre pour la fourniture, sur demande, de services professionnels en architecture de paysage sous la responsabilité du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal (SGPVMR);
- 2 - d'approuver le projet de convention de services professionnels par lequel Lemay CO inc. et Les Services Exp inc., équipe ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour la somme maximale de 2 084 649,09 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15547 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du SGPVMR, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1166316012

CE17 0015

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 950 304 \$, taxes incluses, pour l'acquisition, la paramétrisation et la maintenance d'un système informatique pour les besoins de sécurité de l'agglomération comprenant la contingence, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à la firme ABM United Kingdom Limited, seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 893 339,64 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation 15-4793 ;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 4 - d'autoriser un ajustement récurrent de la base budgétaire du Services des technologies de l'information de 138 500 \$ au net à compter de 2018.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1166221001

CE17 0016

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder un soutien financier annuel de 569 700 \$, taxes incluses, indexé de 2,6 % au 1^{er} janvier 2018, pour un total de 1 154 212,20 \$, taxes incluses, réparti comme suit : 419 700 \$ en 2017 et 430 612,20 \$ en 2018 à La Société canadienne de la Croix-Rouge, Québec, et de 150 000 \$ en 2017 et 153 900 \$ en 2018 à Jeunesse au Soleil, pour la prestation de l'aide aux personnes sinistrées suite à une intervention d'urgence du Service de sécurité incendie de Montréal sur le territoire de l'agglomération de Montréal;
- 2 - d'approuver le projet de protocole d'entente entre La Société canadienne de la Croix-Rouge, Québec, Jeunesse au Soleil et la Ville de Montréal, pour une durée de 2 ans, soit du 18 janvier 2017 au 17 janvier 2019, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'ajuster la base budgétaire 2018 relativement à l'indexation de 2,6 % prévu à l'entente pour l'année 2018;
- 4 - de mandater le Service de sécurité incendie de Montréal pour gérer cette entente au nom de la Ville, aux fins de l'agglomération;
- 5 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1161887002

CE17 0017

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'approuver un projet de protocole d'entente de soutien technique entre la Ville et Le Festival Montréal en Lumière inc., afin d'assurer le soutien technique pour la tenue de cet événement qui aura lieu du 23 février au 12 mars 2017.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1161508002

CE17 0018

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert de messieurs Antonio Casoria et Nino Ricci, aux fins d'aménagement d'un passage piétonnier, un terrain d'une superficie de 1 543,22 mètres carrés, situé au sud de la rue Maurice-Blondeau et à l'est de l'avenue Philippe-Panneton, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, constitué du lot 1 058 444 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour la somme de 145 000 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1166462003

CE17 0019

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1- de fermer et retirer du domaine public le lot 1 004 091 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;

2- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à Hydro-Québec un immeuble situé dans le prolongement de la rue Vauban en front sur la rue Colbert, entre le boulevard Henri-Bourassa et la rue Larrey, dans l'arrondissement d'Anjou, pour la somme de 300 000 \$, plus les taxes applicables, de créer en faveur de la Ville une servitude d'utilité publique sur une partie du lot 1 004 091 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, le tout sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte;

3- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1161027004

CE17 0020

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue de Les tours 500 St-Jacques inc., pour une période de 5 ans à compter du 1^{er} mai 2017, des espaces situés au rez-de-chaussée de l'immeuble sis au 500, rue Saint-Jacques, d'une superficie d'environ 5 478,24 pieds carrés, à des fins de Maison des régions, pour un loyer total de 1 641 500,82 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail ;
- 2 - d'autoriser une dépense de 703 647 \$, taxes incluses, pour les travaux d'aménagement, les aménagements spécifiques de la maison des régions et les contingences payables à Les tours 500 St-Jacques inc. ;
- 3 - d'autoriser une dépense de 333 427,50 \$, taxes incluses, en incidences ;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1164069018

CE17 0021

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 10 000 \$ à la Galerie B-312 pour la fabrication et l'installation de la réplique de la Croix du mont Royal de l'artiste Pierre Ayot, dans le cadre de la rétrospective Pierre Ayot présentée à l'automne 2016;
- 2 - d'approuver le projet de convention entre la Ville et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.022 1166331001

CE17 0022

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent d'un maximum de 10 000 000 \$ à l'Oratoire Saint-Joseph du Mont-Royal, aux fins de ses travaux de réaménagement;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.023 1161180003

CE17 0023

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent d'une somme maximale de 63 000 \$ à la Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles pour le projet de *Revitalisation du système alimentaire dans l'Est de Montréal*, dans le cadre de l'entente de 175 M\$ avec le Gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal;
- 2 - d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Adopté à l'unanimité.

20.024 1166352005

CE17 0024

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 42 000 \$ à Diversité artistique Montréal (DAM) pour la réalisation de son plan d'action 2016-2017, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel entre la Ville et le ministère de la Culture et des Communications 2016-2017;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.025 1163205002

CE17 0025

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier ponctuel et exceptionnel de 200 000 \$ à la Corporation du Théâtre Outremont, pour l'année 2017 seulement;

- 2- d'approuver un projet d'addenda 2 à la convention intervenue entre la Ville et cet organisme (CM15 0173), établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier ainsi que du suivi et de la reddition de comptes;
- 3- d'autoriser un virement budgétaire de 200 000 \$ en provenance des dépenses imprévues d'administration vers le budget 2017 du Service de la culture;
- 4- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.026 1163205005

CE17 0026

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet d'addenda no.1 modifiant le contrat de gestion intervenu entre la Ville et Technoparc Montréal (CM12 0552) en réponse aux recommandations du Vérificateur général et le prolongement d'une année (année financière 2018);
- 2- d'ajuster la base budgétaire du Service du développement économique dédiée à cette entente conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 3- de soumettre, à titre d'information, les Règlements généraux ainsi que les lettres patentes modifiés suite aux recommandations formulées par le Vérificateur général à l'organisme dans son rapport d'audit.

Adopté à l'unanimité.

20.027 1164674001

CE17 0027

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de confirmer au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, l'engagement de la Ville d'acquérir certaines parcelles de terrain appartenant au domaine hydrique de l'État situées en bordure de la rivière des Prairies, afin de permettre à la Ville d'accorder les contrats pour les travaux d'aménagement du parc Maurice-Richard, des berges du parc Rimbault et de l'extrémité de la rue Toupin, sous condition de les conserver à des fins publiques et non lucratives;
- 2- de mandater la Division de la géomatique du Service des infrastructures, de la voirie et des transports pour la réalisation des travaux d'arpentage des lots sans désignation cadastrale du domaine hydrique de l'État afin d'entamer les démarches conduisant à l'acquisition de ces propriétés.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1166337006

CE17 0028

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

de nommer, pour une période de deux ans à compter du 29 janvier 2017, les personnes suivantes à titre de membres du Comité technique, tel que prévu au Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002):

Membres provenant de la Ville de Montréal:

- M. Hervé Logé, président du comité, Division de la gestion durable de l'eau, Service de l'eau;
- M. Alain Dufresne, chef de division, Direction des travaux publics, arrondissement de Ville-Marie;
- M. Patrice Langevin, surintendant, Direction de l'épuration des eaux usées, Service de l'eau;
- Mme Christianne Cyrenne, chef de division, Direction des travaux publics, arrondissement de LaSalle;
- M. Daniel Turcot, chef de division, Direction de l'eau potable, Service de l'eau.

Membres provenant des municipalités liées:

- Mme Ava L. Couch, directrice générale, Ville de Mont-Royal;
- M. Carl Minville, directeur des travaux publics, Ville de Dorval;
- M. Charles Senekal, directeur, Service de l'ingénierie et de l'urbanisme, Ville de Côte-Saint-Luc;
- M. Daniel Verner, chef de division, Ingénierie, Ville de Mont-Royal.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1165075004

CE17 0029

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser un budget additionnel de dépense de 923 159,56 \$ équivalent au revenu additionnel correspondant, suite à la réception d'aides financières pour les projets d'efficacité énergétique;
- 2- d'autoriser le Service de la gestion et de la planification immobilière à affecter ce montant au budget de fonctionnement 2017 de la Section énergie et environnement, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 3- d'autoriser le report en 2017 du solde du budget de dépense généré par les revenus additionnels, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1167163001

CE17 0030

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le Service des affaires juridiques à produire une demande pour permission d'appeler en Cour suprême du jugement rendu le 6 décembre 2016 par la Cour d'appel dans le dossier Hydro-Québec c. Ville de Montréal et Sciage de Béton 2000 inc. et Société d'assurance générale Northbridge.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1166250005

CE17 0031

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement 1654 adopté par l'ancienne Ville de Montréal-Nord et abrogeant le Règlement 1653 à l'égard de la partie résiduelle de la ruelle située au nord-ouest du boulevard Léger, entre l'avenue Hénault et le boulevard Sainte-Gertrude, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, aux fins de transfert aux propriétaires riverains », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1163496002

CE17 0032

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération pour avis de motion le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le Code de conduite des employés de la Ville de Montréal (RCG 12-026) » et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.005 1163088002

CE17 0033

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 25 000 000 \$ afin de financer les travaux d'améliorations locatives incluant des travaux afin d'accueillir la technologie RFID, de rénovation, d'aménagement et du maintien d'actifs immobiliers de 14 des 26 bibliothèques publiques en arrondissements prévues au programme RAC », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.006 1160003003

CE17 0034

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal, le rapport annuel d'activités 2015 du Conseil du patrimoine de Montréal et du Comité Jacques-Viger, conformément à l'article 18 du *Règlement sur le conseil du patrimoine de Montréal* (02-136) et à l'article 21 du *Règlement sur le Comité Jacques-Viger* (12-022).

Adopté à l'unanimité.

60.001 1160132006

Levée de la séance à 8 h 52

70.001

Les résolutions CE17 0001 à CE17 0034 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Pierre Desrochers
Président du comité exécutif

Emmanuel Tani-Moore
Greffier adjoint

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 18 janvier 2017 à 8 h 30
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Maire
M. Pierre Desrochers, Président du comité exécutif
M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif
M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif
M. Richard Bergeron, Membre du comité exécutif
M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif
Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif
M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif
Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif
M. Aref Salem, Membre du comité exécutif
Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

ABSENCE :

Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

Me Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville
M. Alain Marcoux, Directeur général
M. Benoit Dagenais, Directeur général adjoint - Services institutionnels
M. Alain Dufort, Directeur général adjoint - Ville-Marie et Concertation des arrondissements
Mme Chantal Gagnon, Directrice générale adjointe - Qualité de vie
M. Francesco Miele, leader de la majorité
Mme Karine Boivin-Roy, conseillère associée
Mme Mary Deros, conseillère associée
Mme Elsie Lefebvre, conseillère associée
M. Jean-François Parenteau, conseiller associé
Mme Chantal Rossi, conseillère associée

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE17 0035

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 18 janvier 2017, en y retirant les articles 20.004, 30.003, 40.002 et 60.002.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE17 0036

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 23 janvier 2017.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE17 0037

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 26 janvier 2017.

Adopté à l'unanimité.

10.003

CE17 0038

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'accorder trois contrats d'exclusivité pour le remorquage et l'entreposage de véhicules de délit pour le territoire de l'île de Montréal, pour une durée de deux ans, aux firmes ci-après mentionnées pour les objets inscrits en regard de leur nom, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14809;

- | | |
|-----------------------------------|---------------------------|
| - Remorquage Burstall Conrad inc. | Contrat 2 – secteur Ouest |
| - Remorquage Longueuil inc. | Contrat 3 – secteur Sud |
| - Remorquage Météor inc. | Contrat 4 – secteur Nord |

Adopté à l'unanimité.

20.001 1162442001

CE17 0039

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré entre la Ville et La Presse Ltée pour la fourniture d'espaces dans les médias, pour les besoins du Service de l'Espace pour la vie, pour une somme maximale de 367 920 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2- d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépense de 183 960 \$, taxes incluses, équivalent à la valeur de la concession de visibilité et de billets promotionnels à La Presse par le Service de l'Espace pour la vie.
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1166157006

CE17 0040

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 9 547 036,72 \$, taxes incluses, pour des travaux d'égout, de conduites d'eau principale et secondaire dans la rue Peel, de la rue Smith à la rue Notre-Dame, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Groupe TNT inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 8 846 846 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 290101 ;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1167231057

CE17 0041

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 9 795,06 \$, taxes incluses, pour la construction d'un nouveau chemin d'accès au dépôt à neige de l'autoroute 13 dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, dans le cadre du contrat accordé à L.A. Hébert Ltée (CE15 1837), majorant ainsi le montant total du contrat de 152 162,14 \$ à 161 957,20 \$, taxes incluses;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1161175004

CE17 0042

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense totale de 15 078 846,35 \$, taxes incluses, pour les travaux d'aménagement de surface et d'infrastructures souterraines, entre les rues Duke et de Nazareth, de la rue Saint-Jacques à la rue Brennan et de réaménagement des rues Ottawa, William, Notre-Dame et Wellington, entre les rues Duke et de Nazareth, dans le cadre du projet Bonaventure, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3 - d'accorder à Excavation Loiselle inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 13 734 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 214721;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1161009013

CE17 0043

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - de conclure quatre ententes-cadres, d'une durée de 30 mois, pour la fourniture sur demande de ressources d'appoint en support au développement des solutions numériques au Service des technologies de l'information;
- 3 - d'approuver les projets de convention par lesquels les firmes ci-après désignées ayant obtenu les plus hauts pointages finaux en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour les sommes maximales inscrites en regard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15486 et selon les termes et conditions stipulés aux projets de conventions ;

Firme	Description	Montant
COFOMO inc.	Lot 1 - Ressources générales en TI	10 942 124,76 \$
COFOMO inc.	Lot 2- Ressources en architecture, sécurité et gestion de projets	10 346 094,36 \$
DIGITAL STATE solutions inc.	Lot 4 - Ressources spécialisées technologies OroBAP et CAMUNDA	993 384,00 \$
SYSTEMATIX Technologies de l'information inc.	Lot 6 - Ressources spécialisées en contenus Web	6 447 062,16 \$

- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1160149003

CE17 0044

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 24 mois, pour la fourniture sur demande de services professionnels pour le soutien technique aux activités de la Division de l'exploitation du réseau artériel pour la conception et la surveillance dans le cadre de la mise aux normes de la signalisation lumineuse (feux de circulation);
- 3- d'approuver un projet de convention de services professionnels par lequel Les Consultants SM inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 1 659 412,33 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15478 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 4- d'imputer cette dépense à même les budgets de la Direction des transports, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1165897007

CE17 0045

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'autoriser une dépense de 2 908 151,86 \$, taxes incluses, pour les services professionnels relatifs au projet de construction d'un nouveau Complexe aquatique intérieur au Centre Rosemont, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3- d'approuver un projet de convention par lequel Poirier Fontaine architectes inc. et Beaudoin Hurens inc., ingénieurs, équipe ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 2 528 827,71 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15580 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1160660010

CE17 0046

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'approuver un projet de convention par lequel Technologies Pure Canada, seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour l'auscultation de conduites principales d'aqueduc en béton précontraint de type AWWA C-301, pour une somme maximale de 3 461 572,44 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15666 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1160298004

CE17 0047

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 17 M\$ à Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) pour la restauration, la transformation et la mise aux normes de la bibliothèque Saint-Sulpice;
- 2 - d'approuver un projet de protocole d'entente entre la Ville de Montréal et Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1161213005

CE17 0048

Il est

RÉSOLU :

d'approuver un projet d'entente paramunicipale entre la Ville de Montréal et le Bureau du Taxi de Montréal concernant l'octroi d'un contrat pour l'acquisition de services de gestion vestimentaire intégrée, pour une période de 7 ans avec la possibilité de prolonger d'une période de 24 mois.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1161694001

CE17 0049

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville accorde mainlevée pure et simple du droit de résolution, résultant de l'acte d'échange avec 9104-2523 Québec inc., intervenu le 10 juin 2013, devant M^e Jacques Dorais, notaire, sous le numéro 44 773 de ses minutes et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, le 12 juin 2013, sous le numéro 20 019 365;
- 2 - d'autoriser la directrice de la Direction des transactions immobilières et de la sécurité du Service de la gestion et de la planification immobilière à signer pour et au nom de la Ville, le projet d'acte de mainlevée, tel qu'il a été approuvé.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1153496006

CE17 0050

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense maximale de 277 773,85 \$, taxes incluses, en faveur du Canadien National (CN) pour réaliser une étude de faisabilité et d'avant-projet des infrastructures ferroviaires dans son emprise, dans le cadre du projet de raccordement du boulevard Cavendish;
- 2 - d'autoriser, à cette fin, le directeur du Service des Infrastructures, de la voirie et des transports à signer pour et au nom de la Ville la lettre d'autorisation budgétaire jointe au dossier décisionnel;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1166618001

CE17 0051

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser l'occupation du domaine public par Montréal en histoires aux fins d'installation, d'opération et d'entretien de matériel servant à la projection lumineuse à Montréal en Histoires sur le toit d'un immeuble connu sous la dénomination « Édifice Lucien-Saulnier », portant le numéro civique 155, rue Notre-Dame Est, à Montréal, ainsi que le droit d'utiliser la salle mécanique située au 4^e étage du même édifice, à titre gratuit
- 2- d'approuver, à cette fin, un projet de contrat entre la Ville de Montréal et Montréal en histoires, selon les termes et conditions y stipulés.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1165372002

CE17 0052

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de 36 mois, pour la fourniture sur demande d'hypochlorite de sodium 12 % en vrac pour les piscines de la Ville de Montréal ;
- 2 - d'accorder au seul soumissionnaire UBA inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15253 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel ;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs et des villes liées participantes, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1167360003

CE17 0053

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder une avance de fonds de 700 000 \$ à Concertation régionale de Montréal, sur la somme de 6,3 M\$ prévue à l'entente en préparation, à même le budget du Service du développement économique;
- 2 - d'approuver le projet de convention entre la Ville et Concertation régionale de Montréal établissant les modalités et conditions de versement de cette avance de fonds.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1170191001

CE17 0054

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

CONSIDÉRANT que la Déclaration des bibliothèques québécoises a été élaborée et adoptée par la Table permanente de concertation des bibliothèques québécoises, qui regroupe notamment des représentants des bibliothèques publiques, scolaires, collégiales, universitaires et spécialisées au Québec;

CONSIDÉRANT que la Déclaration des bibliothèques québécoises a été adoptée par l'Union des municipalités du Québec;

CONSIDÉRANT que la Déclaration des bibliothèques québécoises a été déposée à l'Assemblée nationale par le ministre de la Culture et des Communications du Québec ministre responsable de la Protection et de la Promotion de la langue française, Monsieur Luc Fortin, le 19 octobre 2016;

CONSIDÉRANT que la Déclaration identifie les bibliothèques comme étant des carrefours d'accès à l'information, à la documentation et à la culture, des centres d'apprentissage et de soutien à la recherche, des espaces d'appropriation et d'usage technologique, des leviers socio-économiques, des lieux de rencontres et d'échanges, des lieux de médiation et de développements culturels;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'adopter la Déclaration des bibliothèques québécoises.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1166936002

CE17 0055

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

que la Ville de Montréal :

- 1- s'engage à respecter les modalités du guide sur le programme Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU);
- 2- s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme FEPTEU;
- 3- s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme;
- 4- s'engage à payer sa part de coûts admissibles et d'exploitation continue du projet;
- 5- s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme FEPTEU associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts et directives de changement;
- 6- autorise le dépôt de la demande d'aide financière portant les numéros 2015095 du 9 décembre 2016 au volet 1 du programme FEPTEU.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1161158006

CE17 0056

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser le Service des affaires juridiques à régler hors Cour l'action intentée par Réal Paul, architecte et Axor Experts-Conseils contre la Ville de Montréal relativement au contrat de services professionnels dans le dossier no. 500-17-088906-154 de la Cour supérieure de Montréal, pour un montant total de 109 226,25 \$;
- 2 - d'autoriser le Service des finances à émettre et transmettre à Me Paule Biron, le chèque suivant :

- à l'ordre de Réal Paul, architecte au montant de 109 226,25 \$;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1163482001

CE17 0057

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 200 000 \$, plus taxes, pour les services du cabinet Irving Mitchell Kalichman (IMK) à titre d'avocats externes, dans le cadre du dossier de réclamation auprès du liquidateur aux biens des entreprises du groupe Catania;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1163219012

CE17 0058

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1162748003

CE17 0059

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le transport par taxi (RCG 10-009) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1167215001

CE17 0060

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement du conseil d'agglomération visant à favoriser la cohérence des interventions en ce qui concerne l'exercice des compétences relatives aux matières résiduelles », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.004 1166717002

CE17 0061

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 4 300 000 \$ afin de financer les améliorations des lieux d'élimination de neige et des équipements connexes », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.005 1161175003

CE17 0062

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 210 000 000 \$ pour le financement de l'aménagement et du réaménagement du domaine public dans un secteur désigné comme le centre-ville relevant, avant 7 décembre 2016, de la compétence du conseil d'agglomération et dont l'objet est visé par un règlement adopté par le conseil d'agglomération », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.006 1165929003

CE17 0063

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 66 660 721 \$ afin de financer les travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public dans un secteur désigné comme le centre-ville relevant, avant le 7 décembre 2016, de la compétence du conseil d'agglomération et dont l'objet est visé par le Règlement autorisant un emprunt de 67 159 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public afin de poursuivre la réalisation du Quartier des spectacles (RCG 16-013) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.007 1165929006

CE17 0064

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 94 234 414 \$ afin de financer les travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public dans un secteur désigné comme le centre-ville relevant, avant le 7 décembre 2016, de la compétence du conseil d'agglomération et dont l'objet est visé par le Règlement autorisant un emprunt de 95 000 000 \$ afin de financer le projet de la rue Sainte-Catherine ouest incluant, notamment la mise à niveau des infrastructures souterraines et l'aménagement urbain (RCG 15-034) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.008 1165929011

CE17 0065

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 82 769 876 \$ pour le financement de l'aménagement et du réaménagement du domaine public dans un secteur désigné comme le centre-ville relevant, avant le 7 décembre 2016, de la compétence du conseil d'agglomération et dont l'objet est visé par le Règlement autorisant un emprunt de 83 600 000 \$ pour le financement du réaménagement du domaine public et de l'acquisition de terrains à des fins de parcs et places publiques dans le secteur Griffintown (RCG 13-021) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.009 1165929012

CE17 0066

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 20 210 370 \$ pour le financement de l'aménagement et du réaménagement du domaine public dans un secteur désigné comme le centre-ville relevant, avant le 7 décembre 2016, de la compétence du conseil d'agglomération et dont l'objet est visé par le Règlement autorisant un emprunt de 30 000 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public, incluant les travaux d'infrastructures, ainsi que l'acquisition d'immeubles, d'équipement et de mobilier urbain dans le cadre du projet Griffintown, secteur Peel-Wellington (RCG 10-013) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.010 1165929013

CE17 0067

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 41 585 688 \$ afin de financer les travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public dans un secteur désigné comme le centre-ville relevant, avant le 7 décembre 2016, de la compétence du conseil d'agglomération et dont l'objet est visé par le Règlement autorisant un emprunt de 44 500 000 \$ pour le financement de travaux d'aménagement du domaine public PPU Quartier des Gares (RGC 16-001) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.011 1165929008

CE17 0068

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 12 883 998 \$ afin de financer les travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public dans un secteur désigné comme le centre-ville relevant, avant le 7 décembre 2016, de la compétence du conseil d'agglomération et dont l'objet est visé par le Règlement autorisant un emprunt de 13 750 000 \$ pour le financement de travaux d'aménagement du domaine public PPU Quartier Latin (RCG 16-002) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.012 1165929007

CE17 0069

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 31 019 599 \$ afin de financer les travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public dans un secteur désigné comme le centre-ville relevant, avant le 7 décembre 2016, de la compétence du conseil d'agglomération et dont l'objet est visé par le Règlement autorisant un emprunt de 31 700 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement d'une place publique aux abords du métro Champ-de-Mars (RCG 15-066) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.013 1165929009

CE17 0070

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 25 961 339 \$ afin de financer les travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public dans un secteur désigné comme le centre-ville relevant, avant le 7 décembre 2016, de la compétence du conseil d'agglomération et dont l'objet est visé par le Règlement autorisant un emprunt de 28 000 000 \$ afin de financer les travaux de réaménagement du Square Viger (RCG 15-079) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.014 1165929010

CE17 0071

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 13 951 506 \$ pour le financement de l'aménagement et du réaménagement du domaine public dans un secteur désigné comme le centre-ville relevant, avant le 7 décembre 2016, de la compétence du conseil d'agglomération et dont l'objet est visé par le Règlement autorisant un emprunt de 21 000 000 \$ pour le financement des travaux d'infrastructures, d'aménagement et de réaménagement du domaine public aux abords du Centre Hospitalier de l'Université de Montréal, et la mise en place et les activités du Bureau de projet, qui aura le mandat de gérer la réalisation de ces travaux (RCG 08-005) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.015 1165929014

CE17 0072

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement abrogeant le Règlement sur la subvention relative à l'amélioration de la sécurité incendie des résidences privées pour aînés (RCG 15-018) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.016 1162725002

CE17 0073

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport mensuel des décisions déléguées concernant les transactions d'acquisition ou d'aliénation d'un immeuble (terrain) d'une valeur maximale de 25 000 \$, couvrant la période du 1^{er} novembre 2016 au 30 novembre 2016, conformément au *Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RCE 02-004).

Adopté à l'unanimité.

60.001 1164396020

Levée de la séance à 10 h 35

70.001

Les résolutions CE17 0035 à CE17 0073 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Pierre Desrochers
Président du comité exécutif

Yves Saindon
Greffier de la Ville

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 25 janvier 2017 à 8 h 30
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Maire
M. Pierre Desrochers, Président du comité exécutif
Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif
M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif
M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif
M. Richard Bergeron, Membre du comité exécutif
M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif
Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif
M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif
M. Aref Salem, Membre du comité exécutif
Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

ABSENCE :

Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

Me Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville
M. Benoit Dagenais, Directeur général adjoint - Services institutionnels
M. Alain Dufort, Directeur général adjoint - Ville-Marie et Concertation des arrondissements
Mme Chantal Gagnon, Directrice générale adjointe - Qualité de vie
M. Francesco Miele, leader de la majorité
Mme Karine Boivin-Roy, conseillère associée
Mme Mary Deros, conseillère associée
M. Richard Guay, conseiller associé
M. Jean-François Parenteau, conseiller associé

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE17 0074

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 25 janvier 2017.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE17 0075

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 7 décembre 2016.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE17 0076

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 14 décembre 2016.

Adopté à l'unanimité.

10.003

CE17 0077

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif tenue le 15 décembre 2016.

Adopté à l'unanimité.

10.004

CE17 0078

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 21 décembre 2016.

Adopté à l'unanimité.

10.005

CE17 0079

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver un projet de convention par lequel la firme CLEB consultant inc., ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis relativement à l'enveloppe du bâtiment pour le projet de construction d'un nouveau Complexe aquatique intérieur au Centre Rosemont, pour une somme maximale de 119 052,01 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15641, et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1160660012

CE17 0080

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver deux projets de convention entre la Ville de Montréal et les firmes ci-après désignées établissant les conditions et modalités de la licence consentie les autorisant à utiliser le concept, les outils et les méthodes de CODE SOUVENIR MONTRÉAL, le tout selon les termes et conditions mentionnés aux projets de convention, soit :
 - Maison Espace Pépin
 - Boutique-Librairie du MBAM
- 2 - d'autoriser la chef d'équipe du Bureau du design à la Direction de l'entrepreneuriat au Service du développement économique à signer lesdits projets de convention, pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1161046001

CE17 0081

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'approuver un projet de contrat de prêt sans frais à l'entreprise Enutech inc. d'un terrain municipal contaminé constitué du lot 2 281 043 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé sur le côté Sud de l'avenue Dubuisson, à l'ouest de la rue Cadillac, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, pour la réalisation d'un banc d'essais en phytorestauration par triangulation VBM pour une durée de 4 ans, soit du 25 janvier 2017 au 25 janvier 2021.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1177030001

CE17 0082

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 15 000 \$ à l'Association d'études canadiennes pour la tenue à Montréal, du 16 au 18 mars 2017, du 19^e Congrès national Metropolis « Aller de l'avant: migration et mobilité au delà de 2017 »;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1165066010

CE17 0083

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 25 000 \$ à l'École supérieure de ballet du Québec afin de réaliser une étude d'adéquation, dans le cadre de l'Axe 4 de l'Entente sur le développement culturel de Montréal;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1161654006

CE17 0084

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser l'utilisation du nom « Équipe de canot à glace des employés d'Espace pour la vie » lors des compétitions de courses de canot à glace réalisées par certains employés d'Espace pour la vie.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1166157008

CE17 0085

Il est

RÉSOLU :

- 1- de nommer, conformément au Règlement régissant la cuisine de rue, les personnes suivantes à titre de membres externes du comité de sélection chargés d'évaluer les dossiers de candidature :
 - Monsieur Maxime Gagné;
 - Madame Nicole Anne Gagnon;
 - Madame Geneviève O'Gleman.
- 2- d'autoriser la rémunération des membres du comité de sélection, tel que prévu dans le Règlement régissant la cuisine de rue, de l'ordre d'environ 2 700 \$.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1165086011

CE17 0086

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accepter les contributions financières suivantes afin de permettre des formations et de la mise à jour des connaissances du personnel spécialisé en horticulture;
 - 4 904 \$ de la Société des Amis du Jardin botanique de Montréal;
 - 3 270 \$ de la Fondation du Pavillon et du jardin japonais;
 - 1 983 \$ de la Fondation du Dr. Wu Yee Sun.
- 2- d'autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent au montant de chacune des contributions financières;
- 3- d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1171114001

CE17 0087

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le Service des affaires juridiques à intenter une demande reconventionnelle contre la Compagnie d'assurances Travelers du Canada afin d'obtenir le remboursement d'un montant payé en trop et estimé à 135 721 \$.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1166684005

CE17 0088

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'ajuster la base budgétaire du Service du développement économique à compter de 2018, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 2 - d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion le règlement intitulé « Règlement établissant le Programme d'aide à l'accessibilité des commerces (PAAC) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1161179018

CE17 0089

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver le Règlement 720-111 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage 720 dans le but de créer la zone P362 sur le lot 1 416 575 de la zone H362, et en partie dans les zones H363 et P367, de permettre la classe d'usage « Conservation (p2) », d'éliminer le groupe d'usage de type « Habitation (H) » et « Institutionnel et récréatif (INST) » de la zone H362, d'éliminer le groupe d'usage de type « Habitation (H) » d'une partie de la zone H363 et d'éliminer le groupe d'usage de type « Institutionnel et récréatif (INST) » d'une partie de la zone P367 », adopté le 21 novembre 2016 par le conseil municipal de la Ville de Beaconsfield, celui-ci étant conforme aux objectifs et aux dispositions du document complémentaire du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal;
- 2 - d'autoriser le greffier à délivrer un certificat de conformité à l'égard et à transmettre une copie certifiée conforme du certificat à la Ville de Beaconsfield.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1166968007

CE17 0090

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver le Règlement 447-2 modifiant le Règlement du plan d'urbanisme (447), adopté le 28 novembre 2016 par le conseil municipal du Village de Senneville, celui-ci étant conforme aux objectifs et aux dispositions du document complémentaire du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal;
- 2 - d'approuver le Règlement 448-3 modifiant le Règlement de zonage (448), adopté le 28 novembre 2016 par le conseil municipal du Village de Senneville, celui-ci étant conforme aux objectifs et aux dispositions du document complémentaire du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal;
- 3 - d'approuver le règlement 449-2 modifiant le Règlement de lotissement (449), adopté le 28 novembre 2016 par le conseil municipal du Village de Senneville, celui-ci étant conforme aux objectifs et aux dispositions du document complémentaire du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal;

- 4 - d'autoriser le greffier à délivrer un certificat de conformité à l'égard de ces règlements et à transmettre une copie certifiée conforme du certificat au Village de Senneville.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1162622008

CE17 0091

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de mandater le Service de la diversité sociale et des sports pour continuer d'assurer les suivis au « Plan d'action 2015-2018 en accessibilité universelle »;
- 2 - de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal le Bilan annuel faisant état des réalisations de 2015 en accessibilité universelle de la Ville de Montréal et de ses unités d'affaires, présenté dans le document intitulé « Accessibilité universelle - Bilan des réalisations de 2015 ».

Adopté à l'unanimité.

60.001 1161643005

Levée de la séance à 8 h 43

70.001

Les résolutions CE17 0074 à CE17 0091 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Pierre Desrochers
Président du comité exécutif

Yves Saindon
Greffier de la Ville



Dossier # : 1167360004

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Conclure avec la firme VWR International, Co., une entente-cadre collective pour le groupe d'article 4, pour une période de 36 mois, avec possibilité de deux (2) prolongations de douze (12) mois chacune, pour la fourniture de produits chimiques et d'accessoires pour les piscines de la Ville de Montréal à la suite de l'appel d'offres public # 16-15246 (2 soumissionnaires, 1 seul conforme). (Montant total estimé de l'entente: 122 684,42 \$, taxes incluses).

1. de conclure une entente-cadre, d'une durée de 36 mois, avec la firme VWR International, Co., pour la fourniture produits chimiques et d'accessoires pour les piscines de la Ville de Montréal – Appel d'offres 16-15246 au montant estimé de l'entente 122 684,42 \$, toutes taxes incluses. La durée est de 36 mois à partir du 20 février 2017 au 19 février 2020 et le contrat est assorti de deux (2) options de prolongation de douze (12) mois supplémentaires jusqu'au 19 février 2022. La valeur totale estimée est approximativement de 204 474,03 \$, toutes taxes incluses et l'option de renouvellement.

2. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2017-01-23 09:00

Signataire : Benoit DAGENAI

 Directeur général adjoint
 Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1167360004

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Conclure avec la firme VWR International, Co., une entente-cadre collective pour le groupe d'article 4, pour une période de 36 mois, avec possibilité de deux (2) prolongations de douze (12) mois chacune, pour la fourniture de produits chimiques et d'accessoires pour les piscines de la Ville de Montréal à la suite de l'appel d'offres public # 16-15246 (2 soumissionnaires, 1 seul conforme). (Montant total estimé de l'entente: 122 684,42 \$, taxes incluses).

CONTENU

CONTEXTE

Ce regroupement d'achats est composé de dix-neuf (19) arrondissements de la Ville de Montréal et il permettra de réaliser d'importantes économies monétaires en s'appuyant sur un volume considérable de consommation.

L'entente-cadre précédente, d'une valeur totale de 94 967,07 \$ (taxes incluses) a été octroyé à la firme Cleartech Industrie inc. et a été en vigueur du 21 mai 2014 au 21 mai 2016 (ententes 963819). Une possibilité de prolongation d'une durée de 12 mois était possible, mais l'adjudicataire a refusé de maintenir ses prix. La consommation réelle de l'entente antérieure au 6 décembre 2016 est de 86 059,28 \$ soit environ 90.62 % du montant total de l'entente-cadre.

L'appel d'offres public (16-15246) a été publié sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO) ainsi que dans le journal Le Devoir. La publication s'est faite sur une période de vingt (20) jours calendriers, soit du 28 septembre 2016 au 17 octobre 2016. Les soumissions reçues sont valides pour cent-quatre-vingts (180) jours calendrier, soit jusqu'au 15 avril 2017. Pour l'attribution de ce contrat, la Ville s'assure de la conformité de la soumission et octroie le contrat par groupe d'articles au plus bas soumissionnaire conforme pour chacun de ces groupes. Aucun addenda n'a été émis pendant la période de publication.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE14 0776 – 21 mai 2014 - Conclure avec la firme Cleartech Industrie inc., une entente-cadre pour la fourniture sur demande de produits chimiques et des accessoires pour piscine pour une période de 24 mois suite à l'appel d'offres public # 14-13297 (2 soumissionnaires). (Montant total estimé d'entente: 94 967,07 \$, taxes incluses).

CE11 1942 - 30 novembre 2011 - Conclure avec la firme Aquatechno Spécialistes Aquatiques Inc., une entente-cadre collective pour une période de 24 mois suite à l'appel d'offres public #14-13665 (3 soumissionnaires). (Montant total estimé d'entente: 274 379,90 \$, taxes incluses).

DESCRIPTION

Ce dossier décisionnel vise la conclusion d'une (1) entente-cadre pour la fourniture de produits chimiques et de produits réactifs pour l'analyse du chlore ainsi que plusieurs accessoires pour les piscines de la Ville de Montréal.

L'appel d'offres a été constitué des prévisions de consommation des dix-neuf (19) arrondissements de la Ville.

Afin de respecter la matrice décisionnelle qui a été mise en place par le Service de l'approvisionnement pour les garanties de soumission et d'exécution, une garantie de soumission égale à deux (2) % du montant total de la soumission, toutes taxes comprises a été demandée au moment de la soumission. L'adjudicataire devra également remettre à la Ville une garantie d'exécution équivalente à dix (10) % de la valeur totale du contrat.

Les prévisions sont basées sur les consommations antérieures et les besoins futurs, et ne sont qu'à titre indicatif seulement. Elles sont fournies afin de présenter aux soumissionnaires un ordre de grandeur des besoins de la Ville pour les trente-six (36) prochains mois. Les quantités au bordereau de soumission n'engagent aucunement la Ville et les autres participants à acheter la totalité de ces quantités. Les quantités réelles requises seront déterminées en fonction, notamment, des besoins des différentes parties prenantes.

JUSTIFICATION

Dans le cadre de l'appel d'offres 16-15246, le nombre de preneurs du cahier des charges est de cinq (5) fournisseurs :

- Aquam Spécialiste Aquatique inc.
- Aquatechno Inc.
- ClearTech Industries Inc.
- VWR International, Co.
- Wood Wyant Inc.

Groupes 1, 2 et 3

Les soumissions n'étant pas conformes administrativement pour les groupes 1, 2 et 3 puisqu'ils n'ont pas soumis un prix pour chacun des articles constituant un groupe et l'absence de leur lettre d'engagement.

Groupe 4

Nous avons reçu 2 soumissions pour le groupe d'article 4:

- VWR International, Co.
- ClearTech Industries Inc.

La firme ClearTech Industries Inc., a été déclarée non-conforme administrativement dû à l'absence de sa lettre d'engagement tel qu'exigé au document d'appel d'offres.

La firme VWR International, Co. étant le plus bas soumissionnaire conforme.

Les preneurs de cahier des charges n'ayant pas déposé de soumission se sont abstenus en raison d'un manque de produits.

Analyse des soumissions :

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Autre (préciser)	Total
VWR International, Co.	122 684,42 \$		122 684,42 \$
Dernière estimation réalisée	130 862,58 \$		130 862,58 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			(8 178,16 \$)
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			-6,25 %

Avant d'entamer l'analyse proprement dite des soumissions, nous avons procédé aux vérifications d'usage liées à une éventuelle inscription de l'un des soumissionnaires sur l'une des listes qui nous obligerait à considérer le rejet ou la restriction pour certaines des soumissions reçues.

Aucun des soumissionnaires dans ce dossier ne doit être déclarés non conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle ou n'est inscrit au Registre des entreprises non admissibles.

Le présent dossier d'appel d'offres ne requiert pas la présentation d'une attestation de l'Autorité des marchés financiers.

L'adjudicataire recommandé, par sa soumission, affirme s'être conformé en tout point à la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Conformément à l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes, le Service de l'approvisionnement a effectué un estimé préalable de la dépense pour la fourniture de produits chimiques et d'accessoires pour les piscines de 130 862,58 \$ (taxes incluses) pour une période de 36 mois représentant 43 620,86 \$ par année, soit de 35 895,51 \$ de plus que l'entente précédente qui était d'un montant de 94 967,07 \$ (taxes incluses) pour une période de 24 mois. Le soumissionnaire recommandé à déposer une soumission au montant de 122 684,42 \$, soit de 8 178,16 \$ de moins que l'estimé fait par le Service de l'approvisionnement. En comparaison avec l'entente précédente, la Ville réalise une économie de 13,88 % soit de 19 766,19 \$. En référence au tableau ci-dessous:

	14-13297 - ancien	16-15246 - estimé	16-15246 - actuel	Base comparable - économies	Base comparable - économies
	Appel d'offres sur 24 mois	Appel d'offres sur 36 mois	Appel d'offres sur 36 mois	différence annuelle	sur 36 mois
Total selon le nombre de mois octroyé	94 967,07 \$	130 862,58 \$	122 684,42 \$	N/A	(19 766,19 \$)
Total par an	47 483,54 \$	43 620,86 \$	40 894,81 \$	6 588,73 \$	(13,88 %)

Avec la conclusion de cette entente-cadre d'une période ferme de trois ans, contrairement à l'entente-cadre précédente d'une période de 2 ans, la Ville réalisera des économies de 13,88 % par rapport à l'entente précédente. La nouvelle entente-cadre est d'un montant estimé à 122 684,42 \$.

Il s'agit d'entente-cadre collective sans imputation budgétaire. Les achats seront effectués sur demande. Chaque bon de commande devra faire l'objet d'une approbation de crédits.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'absence de cette entente-cadre alourdirait le processus d'approvisionnement en obligeant la négociation à la pièce en plus de faire perdre à la Ville la possibilité d'économie d'échelle.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une communication sera transmise aux utilisateurs internes par le biais d'un bulletin info-achat afin de les informer de la conclusion de l'entente-cadre ainsi que des modalités d'achat convenues.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Émission de l'entente-cadre collective à la suite de l'adoption de la résolution.

- Début du contrat: 20 février 2017
- Fin du contrat: 19 février 2020

- Fin de contrat avec deux prolongations: 19 février 2022

- Conseil Exécutif: 8 février 2017
- Conseil Municipal: 20 février 2017

- Les groupes 1, 2 et 3 feront l'objet d'un nouvel appel d'offres.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Étienne LANGLOIS
Agent d'approvisionnement niveau 2

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-01-20

Isabelle LAZURE
Chef de section

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Benoit DAGENAIS
Directeur général adjoint
Tél : 514 872-9466
Approuvé le : 2017-01-20



Dossier # : 1164922006

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à « Altec industries ltd », pour l'acquisition d'un camion-nacelle avec châssis-cabine, plateforme et engin élévateur pour une somme maximale de 640 793.62 \$, taxes incluses – Appel d'offres public 16-15630 (1 soum.).

Il est recommandé :

1. d'accorder au seul soumissionnaire «Altec industries ltd », ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour l'acquisition d'un camion-nacelle avec châssis-cabine, plateforme et engin élévateur, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 640 793.62 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15630 et au tableau des prix reçus joint au rapport du directeur.
2. d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2017-01-10 10:56

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1164922006

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à « Altec industries ltd », pour l'acquisition d'un camion-nacelle avec châssis-cabine, plateforme et engin élévateur pour une somme maximale de 640 793.62 \$, taxes incluses – Appel d'offres public 16-15630 (1 soum.).

CONTENU

CONTEXTE

Le Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA) est l'unité d'affaires en charge de la planification, du contrôle et du suivi de la réalisation du budget PTI 2017-2019. Ce budget est destiné au rajeunissement du parc de véhicules des 19 arrondissements et des services centraux.

Dans le cadre de sa planification d'achat de matériel roulant de 2017, l'arrondissement Rosemont-La-Petite-Patrie a émis le besoin de remplacer un camion-nacelle pour cause de désuétude.

Ce besoin a mené au lancement de l'appel d'offres public 16-15630 lequel s'est tenu du 12 au 31 octobre 2016. Le délai de réception des soumissions a été de 20 jours incluant les dates de publication et d'ouverture des soumissions. La période de validité des soumissions indiquée à l'appel d'offres était de 180 jours calendriers suivant la date fixée à l'ouverture de la soumission. Aucun addenda n'a été émis durant la période de sollicitation.

Conformément aux clauses administratives particulières de l'appel d'offres 16-15489, l'octroi du contrat se fait en entier au plus bas soumissionnaire conforme.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas.

DESCRIPTION

Ce dossier vise l'octroi d'un contrat à « Altec industries ltd», au montant de 640 793.62 \$, taxes incluses, pou l'achat d'un camion-nacelle avec châssis-cabine 6X4 de marque et modèle Freightliner M2-106, plateforme et d'un engin élévateur à bras articulé d'une hauteur de travail de 105 pieds.

Les engins élévateurs montés sur des camions porteurs sont des véhicules de spécialité qui permettent aux travailleurs d'accéder à une zone de travail en hauteur, en toute sécurité.

JUSTIFICATION

Cette acquisition vise le remplacement du camion-nacelle 295-91194 qui sera mis au rancart pour cause de désuétude. La durée de vie d'un camion de classe 295 est de 15 ans. Des véhicules fiables et en bonne condition sont indispensables aux opérations de la division du marquage et de la signalisation de l'arrondissement Rosemont-La-Petite-Patrie qui a la charge de l'entretien du réseau d'éclairage (de rues et de parcs) et de la signalisation lumineuse sur le territoire des neuf arrondissements de l'ancienne ville de Montréal.

Le tableau ci-dessous présente les résultats de l'appel d'offres public 16-15630 pour lequel il y a eu un seul soumissionnaire.

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Altec industries ltd	640 793.62 \$		640 793.62 \$
Dernière estimation réalisée par rédacteur devis technique	448 402, 50 \$		448 402, 50 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			192 391, 12 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			42.91 %

La rédaction du devis technique et l'estimation de la dépense a été réalisées par un représentant de l'arrondissement Rosemont-La-Petite-Patrie qui détient l'expertise dans les engins élévateurs à nacelle portés sur camion. Dans le calcul de son estimation, le rédacteur du devis technique a omis d'inclure le coût du camion porteur de là l'écart de 43 % avec le prix de la soumission. Selon les derniers achats, le coût d'un châssis de camion de classe 295 est approximativement de 150 000\$, taxes incluses. En ajoutant le coût du châssis de camion à l'estimation, l'écart de 43 % passerait à 7 %.

Deux preneurs du cahier des charges n'ont pas présentés d'offres : l'un parce qu'il n'était pas en mesure de respecter les exigences du devis technique et l'autre parce que la méthode d'adjudication (octroi du contrat au plus bas soumissionnaire) ne lui permettait pas de mettre son produit « haut de gamme » en compétition avec un produit de moindre qualité.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût maximal de ce contrat de 640 793.62 \$, taxes incluses, sera assumé comme suit : Un montant maximal de 585 130 \$ (net de ristourne) sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale 13-041 destiné aux achats de véhicules et leurs équipements (projet 68102).

Cette dépense sera assumée à 100 % par la Ville centre.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La motorisation du camion porteur respecte les normes de l'Agence américaine de protection de l'environnement en matière de réduction des émissions polluantes dans l'air. Cette acquisition répond donc aux objectifs de la Ville en matière de développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne pas remplacer ce camion âgé de 25 ans accentue le vieillissement du parc de véhicules de la ville et augmente, de fait, les frais d'entretien et de réparation.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Émission du bon de commande en février 2017

- Livraison de l'appareil en janvier 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Geneviève FORTIN)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean-Yves CHAMPIGNY, Rosemont - La Petite-Patrie
Ronald FORLINI, Rosemont - La Petite-Patrie

Lecture :

Ronald FORLINI, 19 décembre 2016
Jean-Yves CHAMPIGNY, 19 décembre 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lucie MC CUTCHEON
Agente de recherche

ENDOSSÉ PAR

Alain SAVARD
Ingenieur(e) - c/e

Le : 2016-12-19

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Claude SAVAGE
Directeur

Tél : 514 872-1076
Approuvé le : 2016-12-22



Dossier # : 1162844001

Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction des services corporatifs , Soutien aux enquêtes
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à l'organisme à but non lucratif (OBNL) Resto Plateau, pour la distribution de nourriture aux détenus, pour une période de 24 mois, pour une somme maximale de 420 532 \$ (taxes non applicables).

Il est recommandé :

1. D'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à l'OBNL Resto Plateau, pour une période de 24 mois, pour la distribution de nourriture aux détenus, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 420 532 \$ (taxes non applicables), conformément à l'offre de service en date du 17 novembre 2016.
2. D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100% par l'agglomération, pour un montant de 420 532 \$ (taxes non applicables).

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2017-01-24 18:36

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1162844001

Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction des services corporatifs , Soutien aux enquêtes
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à l'organisme à but non lucratif (OBNL) Resto Plateau, pour la distribution de nourriture aux détenus, pour une période de 24 mois, pour une somme maximale de 420 532 \$ (taxes non applicables).

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) doit s'assurer de fournir des repas adéquats à toutes les personnes détenues dans les quatre centres opérationnels ainsi qu'à la détention de la Cour municipale de Montréal. Quotidiennement, environ 63 contrevenants sont incarcérés dans ces unités du SPVM.

Depuis deux ans, les repas sont fournis par la compagnie A. Mourdoukoutas et le contrat se termine le 20 janvier 2017, il est à noter qu'une prolongation du contrat a été obtenue jusqu'au 28 février en attendant l'approbation du présent dossier. L'appel d'offres public 16-15648 a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) ainsi que dans le journal Le Devoir et s'est tenu du 24 octobre au 9 novembre 2016. Un seul addenda fut publié pour des renseignements complémentaires. **Aucune soumission ne fut déposée en lien avec cet appel d'offres.**

Le SPVM a offert le contrat de gré à gré à l'OBNL Resto Plateau pour la distribution de nourriture aux détenus pour une période de 24 mois, pour une somme maximale de 420 532 \$ (taxes non applicables) avec la possibilité d'une prolongation de 12 mois, pour un maximum de deux prolongations, et ce, par l'entremise de l'offre de biens et services préparée par le Service de l'approvisionnement portant le numéro 16-15756.

À titre d'indicatif, de 2012 à 2014, Resto Plateau a offert le service d'approvisionnement de nourritures aux détenus des centres opérationnels du SPVM et la qualité de la nourriture et des services offerts ont toujours été satisfaisants.

Il est à noter qu'une prolongation du contrat a été obtenue avec la compagnie A. Mourdoukoutas jusqu'au 28 février en attendant l'approbation du présent dossier.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE15 0110 - 21 janvier 2015 - Conclure une entente-cadre avec la compagnie A. Mourdoukoutas d'une durée de 24 mois, pour une somme de 338 371,43 \$, taxes incluses, pour la fourniture sur demande de nourriture aux détenus du SPVM conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13663.

CG12 0219 - 21 juin 2012 - Accorder, de gré à gré, un contrat à Resto Plateau (OBNL) pour la distribution de nourriture aux détenus, pour la période du 1er janvier 2012 au 31 mai 2014, pour un montant total de 499 603,16 \$, taxes incluses.

DESCRIPTION

Assurer à l'ensemble des unités de détention du SPVM un service d'approvisionnement de nourriture afin de fournir des repas adéquats à toutes les personnes détenues. Cette offre de service sera d'une durée de deux ans, dès l'approbation du conseil d'agglomération. Tout renouvellement du contrat convenu avec l'OBNL Resto Plateau devra respecter l'intégralité des termes de la présente offre de service.

JUSTIFICATION

Vu l'entière satisfaction du SPVM, au cours des années précédentes, quant à la qualité des services et de la nourriture fournis par ce fournisseur, le SPVM recommande d'accorder ce contrat à Resto Plateau pour une période de 24 mois, avec la possibilité d'une prolongation de 12 mois, pour un maximum de deux prolongations, pour une somme maximale de 420 532 \$ (taxes non applicables), afin de combler les besoins en nourriture auprès des détenus.

L'estimation effectuée à l'interne des besoins s'élève à 450 484.22 \$, on remarque une économie de 29 952.22 \$ représentant un écart de 6,65% par rapport au montant du contrat.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

En se référant au contrat offert à Resto Plateau pour la période 2012-2014, le contrat actuel a été réévalué à la baisse, cet écart s'explique par une évaluation supérieure au besoin réel du Service dans le cadre du contrat précédent. L'écart entre l'offre de 2012 et celle de 2017 représente une diminution de 3.22% et correspond à un montant de 14 000 \$.

Les quantités exprimées à l'offre ont été fournies à titre indicatif seulement. Elles sont basées sur les besoins estimés et sont utilisées aux fins d'un scénario permettant de déterminer les meilleures propositions de prix pour la conclusion du contrat seulement.

Le budget nécessaire à ce dossier, soit une somme maximale de 420 532 \$ (taxes non applicables) est prévu au Service de police de la Ville de Montréal. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur la cadre financier de la Ville.

Cette dépense sera assumée à 100% par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Resto Plateau, un acteur important de la lutte à la pauvreté et à l'exclusion social, est un organisme œuvrant dans un milieu multiculturel. Il s'inscrit dans une stratégie de développement économique communautaire en partenariat avec les organismes du milieu, se donnant ainsi une vocation économique sur la base d'objectifs sociaux. Il aborde la problématique de la pauvreté selon une approche globale, conjuguant le développement

collectif à l'intervention individuelle auprès des personnes, en misant sur leur potentiel en leur offrant les outils nécessaires pour leur cheminement personnel, social et professionnel.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

En l'absence d'un tel contrat, notre obligation légale envers les soins attribués aux détenus ne serait pas respectée.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Janvier ou février : comité exécutif

Février : conseil municipal

Février : conseil d'agglomération

Octroi du contrat dès l'approbation du conseil d'agglomération de février.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectués, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre ST-HILAIRE)

Validation du processus d'approvisionnement :

Service de l'approvisionnement , Direction (Badre Eddine SAKHI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Daniel FARIAS

ENDOSSÉ PAR

Claude BUSSIÈRES

Le : 2016-12-21

Inspecteur
Division du soutien aux enquêtes

Directeur adjoint
Direction des services corporatifs

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Philippe PICHET
Directeur

Tél : 514 280-2005
Approuvé le : 2017-01-20



Dossier # : 1166362003

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division Exploitation des usines , Usine Atwater
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Conclure avec Kemira Water Solutions Canada Inc. une entente-d'achat contractuelle d'une durée de 32 mois, pour la fourniture et la livraison de chlorhydrate d'aluminium pour les usines de production d'eau potable Atwater et Charles-J.- Des Bailleurs - Appel d'offres public 16-15685- (1 seul soumissionnaire) - Montant estimé : 747 061,56 \$, taxes incluses.

Il est recommandé :

1. de conclure une entente-d'achat contractuelle, d'une durée de trente-deux (32) mois, pour la fourniture et la livraison de chlorhydrate d'aluminium pour les usines de production d'eau potable Atwater et Charles-J.- Des Bailleurs;
2. d'accorder au seul soumissionnaire Kemira Water Solutions Canada Inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15685 et au tableau de prix reçus joint au présent dossier décisionnel ;
3. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets de la Direction de l'eau potable du Service de l'eau, et ce, au rythme des besoins à combler.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2017-01-26 10:48

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1166362003

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division Exploitation des usines , Usine Atwater
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Conclure avec Kemira Water Solutions Canada Inc. une entente-d'achat contractuelle d'une durée de 32 mois, pour la fourniture et la livraison de chlorhydrate d'aluminium pour les usines de production d'eau potable Atwater et Charles-J.- Des Bailleurs - Appel d'offres public 16-15685- (1 seul soumissionnaire) - Montant estimé : 747 061,56 \$, taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

La Direction de l'eau potable du Service de l'eau exploite six (6) usines pour l'agglomération de Montréal dont les usines Atwater et Charles-J.- Des Bailleurs. Les traitements requis pour la production de l'eau potable nécessitent l'utilisation de produits chimiques conformes au standard NSF 60 (National Sanitation Foundation).

L'utilisation d'un coagulant, aux usines Atwater et Charles-J.-Des Bailleurs, dans le procédé de filtration, est essentiel au bon fonctionnement des usines pendant les pointes de turbidité saisonnières à l'eau brute (printemps et automne). L'élimination des particules en suspension dans l'eau lors de la clarification de celle-ci est nécessaire pour maintenir une qualité d'eau adéquate pour les traitements subséquents.

L'appel d'offres a été publié dans le quotidien Le Devoir et sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO) le 21 novembre 2016. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 7 décembre 2016. La durée de publication a été de quinze (15) jours, ce qui est conforme au délai minimal requis par la Loi sur les cités et villes. La validité des soumissions est de 180 jours suivant la date fixée pour l'ouverture des soumissions, soit jusqu'au 5 juin 2017.

Aucun addenda n'a été émis durant l'appel d'offres.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0521 - 29 septembre 2016 - Conclure des ententes-cadres d'une durée de 36 mois pour la fourniture et la livraison de produits chimiques utilisés dans les usines de production

d'eau potable Atwater, Charles-J.-Des Bailleurs, Pointe-Claire, Pierrefonds, Lachine et Dorval.
 - Appel d'offres public 16-15090- (1 à 3 soumissionnaires par contrat) - Montant total des ententes : 6 414 854,80 \$, taxes incluses.

CG15 0404 - 18 juin 2015 - Conclure avec Kemira Water Solutions Canada Inc. et Univar Canada Ltd. des ententes-d'achat contractuelles d'une durée de 18 mois pour la fourniture et la livraison de produits chimiques utilisés dans les usines de filtration et de production d'eau potable - Appel d'offres public 15-14253 - (trois (3) soumissionnaires) (Montant estimé de l'entente 1 : 355 767,14 \$, taxes incluses. Montant estimé de l'entente 2 : 524 998,85 \$, taxes incluses).

CG13 0399 - 26 septembre 2013 - Conclure six (6) ententes-cadres collectives d'une durée de 36 mois pour la fourniture de produits chimiques utilisés pour les usines de filtration et de production d'eau potable - Montant total estimé des ententes à 6 830 029,71 \$ - Appel d'offres public 13-12742 (onze (11) soumissionnaires.).

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à conclure une entente-d'achat contractuelle avec la firme Kemira Water Solutions Canada Inc., d'une durée de trente-deux (32) mois, pour la fourniture et la livraison de chlorhydrate d'aluminium pour les usines de production d'eau potable Atwater et Charles-J.- Des Bailleurs.

Les quantités inscrites au bordereau de soumission sont basées sur les historiques de consommation et les prévisions des besoins pour les trente-deux (32) prochains mois. Elles sont fournies à titre indicatif seulement afin de présenter aux soumissionnaires un ordre de grandeur des besoins de la Ville et pour fin de comparaison des offres.

JUSTIFICATION

À la suite de l'appel d'offres public # 16-15685, quatre (4) entreprises se sont procurées les documents d'appel d'offres. La liste des preneurs du cahier des charges est indiquée dans l'intervention du Service de l'approvisionnement. Trois (3) entreprises se sont désistées. Les motifs de désistement des 3 firmes sont les suivants :

- une (1) firme a déclaré qu'elle ne fournissait pas ce produit;
- une (1) firme a évoqué qu'en raison du faible dollar canadien (taux de change), qu'elle ne désire pas bloquer un prix pour une période de trente-deux (32) mois;
- une (1) firme a mentionné que son prix est non concurrentiel;

L'analyse administrative a été réalisée par le Service de l'approvisionnement alors que l'analyse technique a été réalisée par la Direction de l'eau potable du Service de l'eau. La soumission de la firme Kemira Water Solutions Canada Inc. a été jugée conforme.

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Kemira Water Solutions Canada Inc.	747 061,56 \$	0,00 \$	747 061,56 \$
Dernière estimation réalisée	926 098,50 \$	0,00 \$	926 098,50 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			747 061,56 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100			
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme - estimation)			(179 036,94 \$)

Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>	(19,33 %)
---	-----------

L'analyse des soumissions a permis de constater qu'il y a un écart favorable de 19,33 % (179 036,94 \$) entre le seul soumissionnaire et l'estimation réalisée à l'interne. Cet écart s'explique principalement par le prix unitaire de la tonne qui a été utilisé dans l'estimation soit, 650 \$/tonne versus le prix soumissionné par Kemira Water Solutions Canada Inc., 524 \$/tonne. Le prix unitaire utilisé dans l'estimé, de 650\$/tonne correspond au prix unitaire fournit par Kemira Water Solutions Canada Inc. dans l'appel d'offres AO16-15090 (juin 2016).

Les validations requises à l'effet que Kemira Water Solutions Canada Inc. ne fait pas partie de la liste du Registre des entreprises non admissibles (RENA) ont été faites.

L'adjudicataire recommandé est conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

Ce contrat n'étant pas visé par la Loi sur l'intégrité en matière des contrats publics (LIMCP), l'adjudicataire recommandé n'a pas à obtenir une attestation de l'Autorité des marchés financiers (AMF) et Kemira Water Solutions Canada inc. ne possède pas une telle autorisation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total du contrat à accorder est de 747 061,56 \$, taxes incluses. Cette dépense représente un coût net de 682 166,78 \$, lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale.

Cette dépense totale est répartie de la façon suivante :

Usine Atwater : 385 580,16 \$, taxes incluses

Usine Charles-J.- Des Bailleurs : 361 481,40 \$, taxes incluses.

Cette dépense est prévue au budget de fonctionnement de la Direction de l'eau potable du Service de l'eau de l'année 2017 et la balance sera priorisée à même le budget de fonctionnement des années subséquentes de la Direction de l'eau potable du Service de l'eau.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la « Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations ».

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Cet appel d'offres vise à assurer une alimentation fiable d'une eau potable de qualité exemplaire, en quantité suffisante et au meilleur coût financier et environnemental possible pour le mieux être des citoyens de l'agglomération de Montréal.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ce produit chimique est essentiel aux opérations des usines de production d'eau potable. Ce contrat permettra d'assurer la constance et la facilité d'approvisionnement des produits.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ce dossier ne comporte aucun enjeu de communication, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat: Février 2017.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Francesca RABY)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Ghizlane KOULILA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Sophie VOYER, Service des communications
Céline VAILLANCOURT, Service des infrastructures_voirie et transports

Lecture :

Sophie VOYER, 10 janvier 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Ève GÉLINAS
ingenieur(e)

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-12-30

Christian MARCOUX
Chef de division - Ingénierie et Chef
d'exploitation des usines par intérim

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

André MARSAN

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE

Directeur par intérim de la Direction de l'eau
potable

Approuvé le : 2017-01-17

Directrice

Approuvé le : 2017-01-26



Dossier # : 1175034001

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Biodôme , Division accueil et animation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver, aux mêmes conditions, une prolongation de 12 mois du contrat du Groupe de sécurité Garda senc. pour la fourniture d'un service de sécurité au Biodôme de Montréal et au Planétarium Rio Tinto Alcan, soit du 25 mars 2017 au 24 mars 2018, pour une somme maximale de 1 011 957,36 \$, taxes incluses.

Il est recommandé:

1. D'approuver, aux mêmes conditions, la prolongation de 12 mois du contrat du Groupe de sécurité Garda senc. pour la fourniture d'un service de sécurité au Biodôme de Montréal et au Planétarium Rio Tinto Alcan, soit du 25 mars 2017 au 24 mars 2018, pour une somme maximale de 1 011 0957,36 \$, taxes incluses.
2. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centre.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2017-01-26 11:01

Signataire : Chantal I. GAGNON

Directrice principale
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie , -

IDENTIFICATION

Dossier # :1175034001

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Biodôme , Division accueil et animation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver, aux mêmes conditions, une prolongation de 12 mois du contrat du Groupe de sécurité Garda senc. pour la fourniture d'un service de sécurité au Biodôme de Montréal et au Planétarium Rio Tinto Alcan, soit du 25 mars 2017 au 24 mars 2018, pour une somme maximale de 1 011 957,36 \$, taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

Toujours unique au monde depuis bientôt 25 ans d'existence, le Biodôme, littéralement « maison de la vie », est un chef-d'oeuvre technologique. Ses systèmes de support à la vie permettent de reproduire fidèlement, sous un même toit, 5 écosystèmes des Amériques : la forêt tropicale humide, l'érablière des Laurentides, le golfe du Saint-Laurent, les côtes du Labrador et les îles Subantarctiques. Grâce à un aménagement intégrant paysages, animaux et végétaux, le Biodôme invite le visiteur à partir en pleine nature sur sentier riche en surprises et en sensations, mettant en valeur 750 espèces végétales et 230 espèces animales. En plus des écosystèmes, la salle de découvertes Naturalia, les salles d'animation, les aires de restauration, le vestiaire et la boutique sont dédiés aux visiteurs. D'autres secteurs réservés au personnel incluent notamment la billetterie, les bureaux, les laboratoires, la clinique vétérinaire, les salles mécaniques et les entrepôts.

Le Planétarium Rio Tinto Alcan a ouvert ses portes le 6 avril 2013. Outre son architecture spectaculaire et écoresponsable où l'aluminium occupe une place de choix, le Planétarium Rio Tinto Alcan innove avec une approche de l'astronomie totalement inédite. Les équipements à la fine pointe de la technologie qu'utilise le Planétarium Rio Tinto Alcan sont gage d'une expérience unique pour les visiteurs. Au-delà des informations astronomiques qu'offre généralement ce type d'institution, ce lieu fait le lien entre le ciel et la vie, par les sciences bien sûr, mais aussi par l'art et la poésie. Une démarche innovante qui le positionne comme un précurseur sur le plan international.

En 2016, le Biodôme a accueilli plus de 850 000 visiteurs et le Planétarium Rio Tinto Alcan près de 300 000 visiteurs.

Bien que les deux institutions possèdent des bâtiments distincts en surface, ils sont joints au niveau inférieur et ils partagent de ce fait certains espaces. Aussi, ils sont dépendants physiquement, notamment en ce qui a trait aux différents systèmes de surveillance, service de sécurité et c'est ce qui impose la nécessité d'avoir un seul fournisseur de sécurité pour les deux institutions.

Après trois ans de travail conjoint, l'expérience professionnelle, l'expertise et le savoir-faire avérés du Groupe de sécurité Garda, qui avait remporté l'appel d'offres public lancé en

2014, garantissent la capacité de cette firme à assurer la sécurité des visiteurs, du personnel, des biens et des bâtiments du Biodôme de Montréal et du Planétarium Rio Tinto Alcan. Le service de l'Espace pour la vie souhaite donc se prévaloir, aux mêmes conditions, de la première des deux prolongations de 12 mois prévues au contrat présentement en vigueur, lequel se termine le 24 mars prochain (voir pièce jointe, section III, clause particulière 5, page 45).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM14 0273 – 24 mars 2014: Octroyer un contrat à « Groupe de sécurité Garda senc. » pour la fourniture de service de sécurité au Biodôme de Montréal et au Planétarium Rio Tinto Alcan pour une période de 36 mois au montant de 3 035 871,87 \$ (#1145034001).

DESCRIPTION

Le présent dossier décisionnel vise à approuver, pour une durée de 12 mois, soit du 25 mars 2017 au 24 mars 2018, la prolongation du contrat par lequel la Ville de Montréal bénéficie du service de gardiennage du Groupe de sécurité Garda senc. pour le Biodôme de Montréal et le Planétarium Rio Tinto Alcan (voir lettre d'acceptation en pièce jointe) et cela tenant compte des spécificités suivantes : concept architectural unique, présence d'un cheptel animalier (230 espèces animales), un nombre important de visiteurs qui requiert la présence d'agents de sécurité 24 h sur 24, 7 jours sur 7.

L'équipe de sécurité a pour mandat :

- D'assurer la sécurité des visiteurs et des employés.
- De mettre en place différents protocoles pour les mesures d'urgence pour le Biodôme et le Planétarium Rio Tinto Alcan.
- De protéger les actifs de la Ville, particulièrement une surveillance des systèmes de soutien aux collections vivantes (clinique vétérinaire, sous-sol, écosystèmes, animaux, etc.) 24 h sur 24.

La complexité reliée à la tâche de surveillance des systèmes de soutien aux collections vivantes et du Planétarium Rio Tinto Alcan exige une connaissance approfondie des lieux et des types d'intervention à effectuer :

- Établir des plans de sécurité et des procédures d'évacuation.
- Élaborer des protocoles d'intervention en cas de chute dans un habitat.
- Procéder à des évaluations de risques associés aux collections vivantes (caïmans, loutres, primates, oiseaux).
- Mettre à niveau les protocoles d'intervention en cas d'invasion d'animaux, etc.
- Mettre en place les procédures et les interventions à effectuer lors des alarmes intrusion et vandalisme.

Au niveau des opérations quotidiennes :

- Assurer la sécurité de tous les visiteurs et accompagner les visiteurs pour toute urgence.
- Effectuer les patrouilles extérieures, particulièrement le stationnement.
- Accompagner le personnel pour le transport de valeurs, etc.

Les employés de sécurité sont les premiers intervenants en matière de premiers soins et sont tous formés pour les interventions en manègement du matériel de lutte aux incendies.

Hormis les dates, les termes et conditions de la prolongation du contrat sont les mêmes que ceux du contrat initial.

JUSTIFICATION

La prolongation du contrat actuel pour le service de gardiennage du Biodôme de Montréal et du Planétarium Rio Tinto Alcan est nécessaire au bon déroulement des opérations quotidiennes des institutions.

La prolongation du contrat permettra de poursuivre les activités de sécurité actuelles.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget nécessaire à ce dossier, soit une somme de 1 011 957,36 \$ taxes incluses (758 968,01 \$ en 2017 et 252 989,35 \$ en 2018), est prévu au service de l'Espace pour la vie. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville

Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centre.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Nous devons obligatoirement assurer la sécurité du public, des employés et des deux bâtiments. Sans service de gardiennage, le Biodôme et le Planétarium ne pourraient tout simplement pas être ouverts au public, ce qui occasionnerait des pertes de revenus importantes. Rappelons également qu'une protection des actifs de la Ville est nécessaire et qu'une surveillance des systèmes de soutien aux collections vivantes (cheptel animalier, écosystèmes, clinique vétérinaire, salles mécaniques, etc.) est essentielle au Biodôme et ce, 24 heures sur 24.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucun plan de communication n'est prévu à cette étape.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat à compter du 24 mars 2017 et ce, pour une période de 12 mois.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Suzanne RODIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Badre Eddine SAKHI, Service de l'approvisionnement

Lecture :

Badre Eddine SAKHI, 18 janvier 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Suzanne BOISVERT
Chef de division accueil & animation

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-01-18

Frédéric BOULVA
Directeur Exploitation

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Charles-Mathieu BRUNELLE
Directeur

Tél : 514 872-1450
Approuvé le : 2017-01-26



Dossier # : 1166362002

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division Exploitation des usines , Usine Atwater
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Conclure avec VWR International Co., une entente-cadre collective d'une durée de 36 mois avec l'option d'une prolongation de douze mois, pour l'acquisition de produits HACH pour les analyses de chlore dans l'eau, pour l'ensemble des usines de la Direction de l'eau potable et pour les besoins de la Division de l'expertise technique - Appel d'offres public 16-15631 - (3 soumissionnaires) - Montant estimé : 174 642,43 \$, taxes incluses

Il est recommandé :

1. de conclure une entente-cadre, d'une durée de trente-six (36) mois, avec l'option d'une prolongation de douze (12) mois, pour la fourniture sur demande de produits HACH pour les analyses de chlore dans l'eau, pour l'ensemble des usines de la Direction de l'eau potable du Service de l'eau et de la Division de l'expertise technique du Service de l'environnement;
2. d'accorder à VWR International Co., le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15631 et au tableau de prix reçus joint au présent dossier décisionnel;
3. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets de la Direction de l'eau potable et de la Division de l'expertise technique, et ce, au rythme des besoins à combler.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2017-01-27 16:35

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1166362002

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division Exploitation des usines , Usine Atwater
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Conclure avec VWR International Co., une entente-cadre collective d'une durée de 36 mois avec l'option d'une prolongation de douze mois, pour l'acquisition de produits HACH pour les analyses de chlore dans l'eau, pour l'ensemble des usines de la Direction de l'eau potable et pour les besoins de la Division de l'expertise technique - Appel d'offres public 16-15631 - (3 soumissionnaires) - Montant estimé : 174 642,43 \$, taxes incluses

CONTENU

CONTEXTE

Les responsables de l'exploitation des usines de la Direction de l'eau potable du Service de l'eau doivent, sur une base régulière, vérifier à l'aide d'appareil la validité des données de lecture de chlore lu par des analyseurs en continu. Pour ce faire, des colorimètres (analyseurs portatifs) sont utilisés. Ces colorimètres sont aussi utilisés par la Division de l'expertise technique du Service de l'environnement pour la vérification de la qualité de l'eau sur le réseau de distribution.

Au fil des années, les usines et la division de l'expertise technique ont acquis vingt-trois (23) analyseurs de poches de marques Hach. Ces analyseurs se sont révélés fiables et précis. Compte tenu du niveau de précision requis, il est essentiel d'utiliser les réactifs d'analyse de marque Hach dans les colorimètres Hach.

Ce dossier a pour objet de conclure une entente-cadre pour l'acquisition des réactifs requis pour effectuer les analyses de chlore sur site avec nos colorimètres portatifs. Cette entente permet de faire un regroupement d'achats de plusieurs articles requis pour réaliser l'analyse de chlore dans l'eau tel que requis par la réglementation en vigueur. L'entente comblera les besoins de la Direction de l'eau potable (DEP) et ceux de la Division de l'expertise technique du Service de l'environnement.

L'appel d'offres public 16-15631 a été publié dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SÉAO le 2 novembre 2016. La date limite de réception des

soumissions était le 21 novembre 2016. La durée de publication a été de 18 jours. La validité des soumissions est de 120 jours suivant la date fixée pour l'ouverture des soumissions, soit jusqu'au 21 mars 2017.

Aucun addenda n'a été émis.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à conclure une entente-cadre avec la firme VWR International Co., d'une durée de 36 mois, avec l'option d'une prolongation de douze (12) mois, pour la fourniture de produits HACH servant à faire l'analyse de chlore dans l'eau, pour les installations de la Direction de l'eau potable et pour les besoins de la Division de l'expertise technique du Service de l'environnement.

Une analyse des besoins a été réalisée afin d'estimer les quantités et les produits nécessaires pour une période de trois (3) ans. La liste complète des articles se trouve dans l'intervention du Service de l'approvisionnement.

La conclusion de cette entente-cadre permet d'assurer la constance et la facilité d'approvisionnement tout en constituant un volume économique avantageux pour la Ville.

JUSTIFICATION

À la suite de l'appel d'offres 16-15631, il y a eu trois (3) preneurs du cahier des charges sur le site SEAO et trois (3) soumissions ont été déposées. La liste des preneurs du cahier des charges se trouve dans l'intervention du Service de l'approvisionnement.

L'analyse de conformité administrative a été réalisée par le Service de l'approvisionnement alors que l'analyse technique a été réalisée par la Direction de l'eau potable.

Après analyse des soumissions, il s'avère que le plus bas soumissionnaire, soit la firme Cleartech Industries inc. avec un prix de 167 730,13 \$ taxes incluses, est non-conforme, car elle ne rencontre pas les exigences techniques parce qu'elle a soumis un autre réactif que Hach et que ce réactif sous estime la teneur en chlore libre mesuré par les appareils Hach que nous possédons. Tel que stipulé dans les clauses administratives particulières, aucun équivalent n'est considéré dans le cadre de cet appel d'offres. La firme VWR International Co. est jugée le plus bas soumissionnaire conforme.

Voici la grille d'analyse des soumissions:

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Autre (préciser)	Total
VWR International Co.	174 642,43 \$	0,00 \$	174 642,43 \$
Veolia Water Technologies Canada Inc.	209 659,76 \$	0,00 \$	209 659,76 \$
Dernière estimation réalisée à l'interne	168 332,52 \$	0,00 \$	168 332,52 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			192 151,10 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100			10,03 %

Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme – la plus basse conforme)</i>	35 017,33 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>	20,05 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme – estimation)</i>	6 309,91 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100</i>	3,75 %

L'analyse des soumissions a permis de constater qu'il y a un écart de 3,75 % (6 309,91 \$) entre la plus basse soumission conforme et l'estimation réalisée à l'interne.

Les validations ont été faites au Registre des entreprises non admissibles (RENA), aucun soumissionnaire n'y figure.

L'adjudicataire recommandé VWR International Co. est conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

Ce contrat n'est pas visé par la *Loi sur l'intégrité en matière des contrats publics (LIMCP)*. La firme VWR International Co. n'a pas à obtenir une attestation de l'Autorité des marchés financiers (AMF) et ne détient pas une telle autorisation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total du contrat à accorder est de 174 642,43 \$, taxes incluses. La dépense totale est de 174 642,43 \$, taxes incluses, ou un coût net de 159 471,81 \$, lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale.

Cette dépense est assumée de la façon suivante:

13,36 % par la Ville centre, pour un montant de 23 327,21 \$, taxes incluses, prévu au budget de fonctionnement du Service de l'environnement;

86,64 % par l'agglomération, pour un montant de 151 315,22 \$, taxes incluses, prévu au budget de fonctionnement de la Direction de l'eau potable. Cette dépense est assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Cet appel d'offres vise à assurer une alimentation fiable d'une eau potable de qualité exemplaire, en quantité suffisante et au meilleur coût financier et environnemental possible pour le mieux être des citoyens de l'agglomération de Montréal

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'absence de cette entente-cadre alourdit le processus d'approvisionnement en obligeant la négociation à la pièce en plus de faire perdre à la Ville la possibilité d'économie d'échelle.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ce dossier ne comporte aucun enjeu de communication, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : février 2017

Livraison des pièces : février 2017 à février 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Francesca RABY)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Ghizlane KOULILA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Sophie VOYER, Service des communications

Lecture :

Sophie VOYER, 10 janvier 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Perry VENDETTI
chef de section

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-01-10

Christian MARCOUX
Chef de division - Ingénierie et Chef
d'exploitation des usines par intérim

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

André MARSAN
Directeur par intérim de la Direction de l'eau
potable

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice

Approuvé le : 2017-01-23

Approuvé le : 2017-01-27



Dossier # : 1164512005

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de l'exploitation immobilière_de l'entretien et de l'énergie , Division exploitation des bâtiments à contrat
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la firme « Service d'entretien ménager Alphanet inc. » pour le service d'entretien sanitaire du quartier général du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) pour une durée de 36 mois à compter du 1er avril 2017 - Dépense totale de 750 056,68 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15555 (6 soumissionnaires).

Il est recommandé :

1. d'accorder à la firme « Services d'entretien Alphanet inc.», le contrat pour le service d'entretien sanitaire du quartier général du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) pour une période de 36 mois à compter du 1er avril 2017, au prix de sa soumission, soit pour la somme maximale de 750 056,68 \$, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération pour un montant de 750 056,68 \$, taxes incluses.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2017-01-30 10:48

Signataire :

Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1164512005

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de l'exploitation immobilière_de l'entretien et de l'énergie , Division exploitation des bâtiments à contrat
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la firme « Service d'entretien ménager Alphanet inc. » pour le service d'entretien sanitaire du quartier général du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) pour une durée de 36 mois à compter du 1er avril 2017 - Dépense totale de 750 056,68 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15555 (6 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier consiste en l'octroi d'un contrat pour le service d'entretien sanitaire du quartier général du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) pour une durée de 36 mois à compter du 1er avril 2017.

Il s'agit d'un bâtiment important dont le service d'entretien sanitaire est effectué par l'entreprise privée et encadré par le personnel de la Direction de l'exploitation immobilière, entretien et de l'énergie. La Ville a toujours eu recours à la sous-traitance pour ce type de contrat.

L'appel d'offres fut effectué par le Service de l'approvisionnement.

À la suite de l'appel d'offres public d'une durée de 25 jours tenu, du 5 au 31 octobre et publié le 5 octobre 2016 dans le journal « Le Devoir » et SÉAO, deux addenda ont été émis.

- Addenda # 1 - 18 octobre 2016 : report de la date d'ouverture au 31 octobre 2016 et corrections au devis.
- Addenda # 2 - 26 octobre 2016 : corrections au bordereau.

Aucun preneur du cahier des charges n'a fait mention que les addenda auraient eu un impact quant à sa décision de déposer ou non une offre.

Les soumissions reçues sont accompagnées d'un cautionnement de soumission et sont valides pour une période de 180 jours.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG12 0069 - 14 septembre 2011- Accorder un contrat à "Service d'entretien Alphanet inc." pour l'entretien sanitaire du quartier général du Service de police de la Ville de Montréal, pour une durée de 60 mois, pour la somme maximale de 1 185 249,92 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13536 (7 soum.)

CG07 0047 - 22 mars 2007 - Accorder un contrat d'entretien à la firme Entretien 4M inc. pour l'entretien sanitaire au Quartier général du SPVM, au montant total approximatif de 1 150 209,56 \$, taxes incluses - durée de 5 ans à compter du 1er avril 2007 - appel d'offres public 5266 - (9 soum.)

CE06 0365 - 22 mars 2006 - Autoriser l'octroi d'une troisième prolongation du contrat à Conciergerie Speico inc.

CE05 0470 - 16 mars 2005 - Autoriser l'octroi d'une deuxième prolongation du contrat à Conciergerie Speico inc.

CE04 0608 - 30 mars 2004 - Autoriser l'octroi d'une première prolongation du contrat à Conciergerie Speico inc.

CE02 1437 - 21 août 2002 - Autoriser l'octroi du contrat à Conciergerie Speico inc.

DESCRIPTION

Ce contrat consiste à exécuter l'entretien sanitaire du quartier général du Service de Police de la Ville de Montréal.

Une clause de prolongation est inscrite au devis et permet deux (2) prolongations consécutives, à raison d'une année à la fois.

JUSTIFICATION

Cette demande d'octroi de contrat concerne l'entretien sanitaire du quartier général du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) pour la période s'échelonnant du 1er avril 2017 au 31 mars 2020.

L'estimation de ces travaux fut réalisée par les professionnels internes et est basée selon les coûts actuels du marché. Le coût total du contrat à être octroyé est de 750 056,68 \$ taxes incluses soit 3,50 % inférieur à l'estimation.

À la suite de l'appel d'offres public, tenu par le Service de l'approvisionnement, 18 firmes se sont procuré les documents d'appel d'offres et 33,33 % d'entre elles ont présenté des soumissions, soit les 6 firmes suivantes:

- Service d'entretien ménager Vimont
- Services d'entretien Alphanet inc.
- GDI services (Québec) S.E.C
- Les entreprises Fervel inc.
- Axia services
- GSF Canada inc.

Sa soumission n'étant pas accompagnée de l'autorisation de l'Autorité des marchés financiers (AMF), la soumission présentée par la firme Service d'entretien ménager Vimont est non conforme et n'est pas considérée dans l'analyse.

Le coût total de la plus basse soumission conforme est de 750 056,68 \$, soit 3,50 %

inférieur à l'estimation.

Soumissions conformes	Coût de base	Autres (préciser)	Total toutes taxes incluses
Services d'entretien Alphanet inc.	652 365,02 \$		750 056,68 \$
GDI services (Québec) S.E.C	710 934,97 \$		817 397,48 \$
Les entreprises Fervel inc	732 617,38 \$		842 326,83 \$
Axia services	768 454,68 \$		883 530,77 \$
GSF Canada inc.	904 160,62 \$		1 039 558,67 \$
Dernière estimation réalisée (\$)	676 050,00 \$		777 288,49 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues (total du coût des soumissions conformes reçues/nombre de soumissions)			866 574,12 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100			15,53 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute conforme – la plus basse conforme)			289 501,99 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) ((la plus haute conforme – la plus basse conforme)/la plus basse) x 100			38,60 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme – estimation)			-27 231,81 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme – estimation)/estimation) x 100			-3,50 %
Écart entre la deuxième plus basse conforme et la plus basse (\$) (deuxième plus basse conforme – plus basse)			67 340,98 \$
Écart entre la deuxième plus basse conforme et la plus basse (%) ((deuxième plus basse conforme – plus basse)/plus basse) x 100			8,98 %

L'entreprise adjudicataire de ce contrat ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec, ni de celle du Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics du Secrétariat du Conseil du trésor.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense du contrat à octroyer totalise la somme de 750 056,68 \$ et est répartie selon la ventilation suivante :

	2017	2018	2019	2020	Total
TOTAL	186 303,19 \$	248 462,47 \$	254 972,19 \$	60 318,83 \$	750 056,68 \$

La dépense sera assumée par la Ville centre (Service de la gestion et de la planification immobilière) et facturée à l'unité administrative (agglomération) qui occupe ce bâtiment à l'intérieur de la facturation immobilière.

Selon le fichier « AO # 16-15555 - Répartition de la dépense - agglomération-central-arrond » en pièce jointe au dossier décisionnel, le pourcentage de la dépense assumée par l'agglomération a été établi à 100 % en fonction de la superficie occupée dans l'immeuble.

La répartition des montants et des pourcentages est déterminée selon la responsabilité

financière du bâtiment. Celle-ci est détaillée dans la pièce jointe intitulée : « AO # 16-15555 - Répartition de la dépense brute ».

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Conséquemment, avec les efforts de la Ville, l'adjudicataire a mis en place et maintiendra une politique d'entretien à faible impact environnemental se traduisant par la pratique de méthodes de travail et l'utilisation de produits respectueux de l'environnement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Il s'agit d'un bâtiment important qui a toujours nécessité ce type de service et a toujours été entretenu par l'entreprise privée.
Un report d'octroi, une interruption de service ou un refus d'octroyer le contrat compromettraient la sécurité des occupants, tout en affectant la poursuite des opérations. Pour pallier à une telle interruption, la Ville devrait faire appel aux services ponctuels d'une firme spécialisée, afin de maintenir les lieux dans un état fonctionnel.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début du contrat : 1^{er} avril 2017

- Fin du contrat : 31 mars 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Abdelkodous YAHYAOUUI)

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Badre Eddine SAKHI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Érik VINCENT, Service de police de Montréal

Lecture :

Érik VINCENT, 22 janvier 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

René SCOTT
Gestionnaire immobilier

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-01-06

Pierre LÉVESQUE
Chef de division

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Johanne ROUILLARD
Directrice - Exploitation immobilière_ entretien
et réparation

Approuvé le : 2017-01-20

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2017-01-23



Dossier # : 1177102002

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction , Division - Soutien aux projets et aux programmes
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 28 e) prendre des mesures adéquates visant à assurer la propreté du domaine public
Projet :	-
Objet :	Accorder trois contrats aux firmes Groupe information travail inc. et GDI Services (Québec) S.E.C. pour la fourniture de services de gestion des brigades de propreté, pour une période de dix mois - Dépense totale de 2 537 263,57 \$, taxes incluses - Appel d'offres public numéro 16-15761 - 8 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des articles, pour une période de dix mois, les commandes pour la fourniture de services de gestion des brigades de propreté, aux prix de leur soumission, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public numéro 16-15761 et au tableau des prix reçus ;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
Groupe information travail inc.	Gestion des brigades de propreté - secteur 1 (Ville-Marie)	947 464,00 \$
GDI Services (Québec) S.E.C.	Gestion des brigades de propreté - secteur 2 (Le Plateau-Mont-Royal)	751 982,49 \$
GDI Services (Québec) S.E.C.	Gestion des brigades de propreté - secteur 3 (Le Sud-Ouest et Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce)	837 817,08 \$

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1177102002

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction , Division - Soutien aux projets et aux programmes
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 28 e) prendre des mesures adéquates visant à assurer la propreté du domaine public
Projet :	-
Objet :	Accorder trois contrats aux firmes Groupe information travail inc. et GDI Services (Québec) S.E.C. pour la fourniture de services de gestion des brigades de propreté, pour une période de dix mois - Dépense totale de 2 537 263,57 \$, taxes incluses - Appel d'offres public numéro 16-15761 - 8 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Depuis 2006, la Ville de Montréal embauche, durant la période estivale, des brigadiers à la propreté affectés à l'enlèvement des déchets et de l'affichage sauvage, ainsi qu'au balayage des trottoirs. Ces ressources temporaires s'ajoutent aux employés réguliers du personnel de la Ville pour améliorer la propreté dans les secteurs très achalandés ou difficiles d'accès pour les appareils de nettoyage mécanisés. En 2015, une évaluation des brigades de propreté a mis en évidence le fait que l'embauche d'étudiants pour les brigades de propreté ne permettait pas un maintien optimal de la propreté pendant les périodes scolaires, notamment en avril, mai, septembre et octobre dans les secteurs très achalandés du centre-ville. De plus, une plus grande flexibilité de tâches et d'horaires était nécessaire pour permettre une meilleure complémentarité avec les effectifs réguliers. Finalement, il était souhaité d'atteindre une plus grande uniformité et équité de service entre les arrondissements concernés dans les secteurs à fort achalandage. En ce sens, il a été décidé de procéder à un appel d'offres public visant à remplacer, dans des secteurs prioritaires, une partie des effectifs brigadiers par des contrats de services couvrant la période de fin février à décembre 2017, avec un déploiement maximal d'effectifs pour la période d'avril à octobre 2017. Les arrondissements visés par les contrats sont Ville-Marie, Le Plateau-Mont-Royal, Le Sud-Ouest et Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce. Conformément à la convention collective des cols bleus, article 27, la Ville peut octroyer un contrat forfaitaire dans la mesure où celui-ci n'occasionne pas directement la réduction des effectifs des employés titulaires. Elle ne peut cependant confier ce contrat à un organisme à but non lucratif, à moins que celui-ci ne l'obtienne par le biais d'un appel d'offres. Or, l'objectif du projet étant d'ajouter des effectifs temporaires aux employés réguliers dans les secteurs où l'achalandage requiert des ressources supplémentaires, et le processus ayant passé par un appel d'offres public, le projet est en conformité avec la convention collective. L'option d'embaucher des employés réguliers supplémentaires pour ces tâches a été évaluée, mais le budget ayant été prévu pour des brigadiers, à taux horaire étudiant, cela

aurait entraîné une baisse d'effectifs considérable, soit de plus de 50 %, ce qui aurait eu des impacts importants sur la propreté.

Comme il s'agit d'un premier appel d'offres en ce sens, un sondage d'intérêt a été mené auprès de fournisseurs potentiels, qui a mis en évidence le fait que la grande majorité d'entre eux n'était pas en mesure de fournir les effectifs nécessaires pour les quatre arrondissements. Ainsi, afin de favoriser la concurrence entre un maximum de fournisseurs potentiels, il a été décidé de scinder le contrat en trois secteurs, le premier pour l'arrondissement Ville-Marie, le deuxième pour l'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal, et le troisième pour les arrondissements Le Sud-Ouest et Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce. L'appel d'offres public a été lancé le 14 décembre 2016. Vu la période des Fêtes, la réception des soumissions a été prévue le 18 janvier 2017 afin de laisser le temps aux fournisseurs de préparer adéquatement leur soumission. L'appel d'offres était donc d'une durée de 17 jours ouvrables en excluant complètement les deux semaines de la période des Fêtes, ce qui est conforme aux processus établis. L'appel d'offres a été publié dans le SEAO ainsi que dans le journal Le Devoir.

Pendant la durée de l'appel d'offres, deux addendas ont été publiés :

- Addenda 1, 13 janvier 2017: retrait de la clause de prolongation et changement de la date de fin du contrat du 15 octobre 2017 au 31 décembre 2017;
- Addenda 2, 16 janvier 2017: réponse à des questions sur les mesures à prendre en cas d'absence d'un brigadier et sur le soutien de la Ville pour établir les routes de travail;
- Aucun de ces addendas n'ayant une incidence sur le coût des contrats, la date d'ouverture a été maintenue.

Les soumissions reçues sont valides pour une période de 180 jours après la date d'ouverture des soumissions.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise l'octroi de trois contrats, par secteur, pour la gestion des brigades de propreté:

- le premier contrat dans l'arrondissement Ville-Marie, pour 34 000 heures effectuées par les brigadiers à la propreté, 2 800 heures par les superviseurs de propreté et 150 000 \$ en banque d'heures;
- le deuxième dans l'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal, pour 22 000 heures effectuées par les brigadiers à la propreté, 2 800 heures par les superviseurs de propreté et 100 000 \$ en banque d'heures;
- le troisième dans les arrondissements Le Sud-Ouest et Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce, pour 26 000 heures effectuées par les brigadiers à la propreté, 1 900 heures par les superviseurs de propreté et 125 000 \$ en banque d'heures.

Les firmes retenues auront à rendre, dans le cadre de ces contrats, les services suivants, décrits de façon sommaire:

- embaucher les brigadiers à la propreté et superviseurs de propreté;
- veiller à ce que les brigadiers et superviseurs participent aux formations données par la Ville;

- élaborer et gérer les horaires, déplacements et affectations des brigadiers et superviseurs de façon à assurer une propreté optimale des territoires désignés par la Ville;
- faire porter aux brigadiers et superviseurs des vêtements adéquats et tout élément d'uniforme fourni par la Ville;
- fournir tous les outils de travail nécessaires au contrat, incluant les véhicules;
- fournir toutes les autres ressources humaines et techniques nécessaires à la bonne marche des services de nettoyage du domaine public.

Les brigadiers devront être présents, aux horaires déterminés par la Ville, dans les territoires d'assignation pour effectuer le nettoyage du domaine public. Leurs tâches incluent, notamment, l'enlèvement des déchets sur le domaine public, le balayage des trottoirs, l'enlèvement de l'affichage et des graffitis sur les surfaces protégées par de l'enduit anti-graffiti, ainsi que l'enlèvement des mauvaises herbes. Les superviseurs devront s'assurer du bon déroulement des opérations, superviser les brigadiers, transporter leur matériel et participer activement aux activités de propreté. Ils auront aussi la responsabilité de signaler à la Ville tout besoin d'entretien et de propreté non couvert par le contrat.

Les firmes retenues devront prioriser, pour l'embauche des brigadiers, des candidats provenant de parcours d'insertion professionnelle, de façon à ce que ceux-ci constituent au minimum 25 % des effectifs brigadiers tout au long du contrat. En collaboration avec la Société de développement social, la Ville fournira une liste de candidats potentiels et les services d'un intervenant contractuel pour faciliter leur recrutement, leur intégration et leur suivi en emploi. Le devis prévoit aussi que le salaire minimal octroyé aux brigadiers soit de 14 \$ de l'heure, hors charges sociales, soit un montant équivalent à celui des brigadiers embauchés par la Ville.

JUSTIFICATION

Dans le cadre de l'appel d'offres public numéro 16-17561 visant la gestion des brigades de propreté, 11 firmes ont pris le cahier des charges, dont 8 ont déposé une soumission (73 %).

Sur les 8 soumissions reçues, une seule, celle de Production sécurité inc., est non conforme sur le plan administratif, car elle n'est pas signée et que la majorité des pièces à joindre sont manquantes. Elle a conséquemment été rejetée. De plus, sur le plan technique, la soumission de Service d'entretien ménager Vimont inc. est non conforme pour le secteur 1 (Ville-Marie), mais conforme pour les secteurs 2 et 3. En effet, le nombre de brigadiers maximal par semaine, tel que soumis par la firme, est de 25 brigadiers. Or, dans le secteur Ville-Marie, tel que précisé au devis technique, les besoins hebdomadaires sont estimés à 36 brigadiers. La soumission de Service d'entretien Vimont inc. a donc été rejetée pour le secteur Ville-Marie, mais maintenue dans les deux autres secteurs, où les besoins estimés sont inférieurs.

Le tableau des résultats de soumission ci-dessous résume la liste des soumissionnaires et prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation et le montant de l'octroi pour le secteur 1 (Ville-Marie) :

Soumissions conformes - secteur 1	Coût de base	Banque d'heures	Total
Groupe information travail inc.*	797 464,00 \$	150 000,00 \$*	947 464,00 \$
GDI Services (Québec) S.E.C.	920 811,78 \$	172 462,50 \$	1 093 274,28 \$
Dernière estimation réalisée		(\$)	1 011 074,74 \$

Coût moyen des soumissions conformes reçues		(\$)	1 020 369,14
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme		(%)	\$ 7,7 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes		(\$)	145 810,28 \$
		(%)	15,4 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation		(\$)	(63 610,74 \$)
		(%)	-6,3 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse		(\$)	145 810,28 \$
		(%)	15,4 %

* À titre d'organisme de bienfaisance, la vente de biens et services de l'organisme Groupe information travail est non taxable ou exonérée de la TPS et TVQ, notamment parce que leurs activités commerciales visent principalement des personnes défavorisées. En effet, il est prévu que la majorité des brigadiers embauchés par l'organisme vivent avec une problématique d'éloignement du marché du travail.

Le tableau des résultats de soumission ci-dessous résume la liste des soumissionnaires et prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation et le montant de l'octroi pour le secteur 2 (Le Plateau-Mont-Royal) :

Soumissions conformes - secteur 2	Coût de base	Banque d'heures	Total
GDI Services (Québec) S.E.C.	637 007,49 \$	114 975 \$	751 982,49 \$
Service d'entretien ménager Vimont inc.	665 705,25 \$	114 975 \$	780 680,25 \$
Y'a QuelQu'un l'aut'bord du mur	698 670,88 \$	114 975 \$	813 645,88 \$
9291-6287 Québec inc. (Groupe Rnet)	717 696,95 \$	114 975 \$	832 671,95 \$
Hollywood nettoyage spécialisé	816 092,55 \$	114 975 \$	931 067,55 \$
Dernière estimation réalisée		(\$)	689 625,73 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues		(\$)	822 009,62 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme		(%)	9,3 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes		(\$)	179 085,06 \$
		(%)	23,8 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation		(\$)	62 356,76 \$
		(%)	9,0 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse		(\$)	28 697,76 \$
		(%)	3,8 %

Le tableau des résultats de soumission ci-dessous résume la liste des soumissionnaires et prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation et le montant de l'octroi pour le secteur 3 (Le Sud-Ouest et Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce) :

Soumissions conformes - secteur 3	Coût de base	Banque d'heures	Total
--	---------------------	------------------------	--------------

GDI Services (Québec) S.E.C.	694 098,33 \$	143 718,75 \$	837 817,08 \$
Service d'entretien ménager Vimont inc.	738 139,50 \$	143 718,75 \$	881 858,25 \$
Aquamax division 9278-3695 Québec inc.	790 073,71 \$	143 718,75 \$	933 792,46 \$
Dernière estimation réalisée		(\$)	779 535,28 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues		(\$)	884 489,26 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme		(%)	5,6 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes		(\$)	95 975,38 \$
		(%)	11,5 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation		(\$)	58 281,80 \$
		(%)	7,5 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse		(\$)	44 041,17 \$
		(%)	5,3 %

En vertu des validations effectuées, les deux adjudicataires ne sont pas inscrits au RENA (Registre des entreprises non admissibles) et ne sont pas rendus non-conformes en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

Chacun de ces contrats étant d'une valeur de moins de 1 million de dollars, aucun d'entre eux n'est pas visé par la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total des trois contrats est de 2 537 263,57 \$, toutes taxes incluses. La dépense relève à 100 % de la Ville de Montréal. Ce budget relevant du Service de la concertation des arrondissements était déjà prévu dans le cadre du Programme de propreté 2017, s'inscrivant dans la continuité du programme Montréal.net.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Vu les objectifs d'inclusion des personnes provenant de parcours d'insertion, le projet s'inscrit en cohérence avec l'action 9 du plan d'action de l'administration municipale du Plan Montréal durable 2016-2020, c'est-à-dire lutter contre les inégalités et favoriser l'inclusion.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

En l'absence d'octroi de ces contrats, les effectifs réguliers de la Ville de Montréal s'avéreront insuffisants pour assurer, dans les secteurs très achalandés du centre-ville, un niveau de propreté similaire à celui des années précédentes. En cas de report de la décision, le déploiement tardif des effectifs sur le terrain pourrait entraîner un niveau plus élevé de malpropreté en avril et mai 2017.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi des contrats: fin février 2017

Embauche et formation des brigadiers et superviseurs: mars 2017

Déploiement des effectifs complets dans les secteurs ciblés: avril à octobre 2017
Déploiement d'effectifs réduits dans les secteurs ciblés: novembre à décembre 2017
Fin du contrat: 31 décembre 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Badre Eddine SAKHI)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Daniel BOUGIE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Geneviève DORVAL-DOUVILLE
Conseillère en planification

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-01-25

Jean-Marc BISSONNETTE
Chef de division - soutien aux projets et programmes

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Guylaine BRISSON
Directrice

Tél : 514 872-4757
Approuvé le : 2017-01-27

**Dossier # : 1167528002**

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Conclure deux (2) ententes-cadres avec les firmes Techno CVC inc. et UAP inc. pour une période de soixante (60) mois pour la fourniture d'alternateurs et de démarreurs dans le cadre de l'entretien des véhicules et équipements du parc motorisé de la Ville - Appel d'offres public 16-13890 (4 soumissionnaires) (montant estimé de l'entente 868 791,69 \$ incluant les taxes)

Il est recommandé au comité exécutif :

1. de conclure une entente-cadre, d'une durée de soixante (60) mois, pour la fourniture sur demande d'alternateurs et de démarreurs, dans le cadre de l'entretien des véhicules et appareils du parc motorisé de la Ville avec Techno CVC inc., pour le groupe d'articles no 1, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-13890 et au tableau de prix reçus joint au dossier (Montant estimé : 149 798,06 \$);
2. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Il est recommandé au conseil municipal :

1. de conclure une entente-cadre d'une durée de soixante (60) mois pour la fourniture sur demande d'alternateurs et de démarreurs, dans le cadre de l'entretien des véhicules et appareils du parc motorisé de la Ville d'accorder avec UAP inc., pour le groupe d'articles no 2, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-13890 et au tableau de prix reçus joint au dossier (Montant estimé : 718 993,63 \$) ;
2. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2017-01-24 13:48

Signataire :

Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1167528002

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Conclure deux (2) ententes-cadres avec les firmes Techno CVC inc. et UAP inc. pour une période de soixante (60) mois pour la fourniture d'alternateurs et de démarreurs dans le cadre de l'entretien des véhicules et équipements du parc motorisé de la Ville - Appel d'offres public 16-13890 (4 soumissionnaires) (montant estimé de l'entente 868 791,69 \$ incluant les taxes)

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier a pour objet la conclusion de deux (2) ententes-cadres pour la fourniture de pièces d'alternateurs et de démarreurs pour l'entretien et la réparation des véhicules et des équipements du parc motorisé de la Ville.

Actuellement, toutes les acquisitions de ces pièces se font ponctuellement de gré à gré, puisqu'il n'y a pas d'entente d'acquisition. Les prix peuvent varier considérablement selon le fournisseur. Il a donc été décidé de régulariser la situation en lançant un appel d'offres public pour constituer la première entente-cadre.

Avant de lancer cet appel d'offres, le Service de l'approvisionnement a effectué une étude de marché sur une période de deux (2) ans et a rencontré plusieurs intervenants internes et fournisseurs afin de déterminer les spécifications à inclure dans le document d'appel d'offres. À la suite de cette analyse, il a été décidé que la stratégie de sollicitation serait de lancer un appel d'offres public ouvert à tous les fournisseurs de pièces et de séparer l'appel d'offres en deux lots soit un premier lot de pièces sans équivalents pour les véhicules lourds et un deuxième lot de pièces avec équivalents acceptés pour les véhicules légers. Pour le deuxième lot de pièces, l'appel d'offres exigeait que le fabricant proposé soit reconnu sur le marché du secteur de l'automobile comme ayant un système d'assurance qualité et qu'il possède au minimum une certification de la famille ISO 9000, tel qu'ISO 9001 : 2008 ou ISO/TS 16949 et joindre à sa soumission la documentation à cet effet.

Les gens des ateliers mécaniques de la Ville de Montréal et ceux de la division logistique du Service de l'approvisionnement ont été consultés afin d'analyser les besoins. Les pièces incluses dans l'appel d'offres ont été choisies à l'aide des données d'acquisition extraites du système SIMON et de la flotte de véhicules de la Ville.

Comme prescrit par la Loi sur les contrats des organismes publics (chapitre C-65.1), le présent appel d'offres a été publié dans le système électronique d'appel d'offres (SÉAO) et dans le journal « Le Devoir ». Le délai de réception des soumissions a été de 29 jours incluant les dates de publication et d'ouverture des soumissions, soit du 26 octobre au 23 novembre 2016.

La période de validité des soumissions reçues est de cent cinquante (150) jours calendrier suivant la date d'ouverture des soumissions. La date limite de validité est donc le 22 avril 2017. L'entente sera en vigueur pour une période de soixante (60) mois à compter de la date de création de l'entente suivant l'autorisation d'octroi.

Durant la période de sollicitation, un addenda a été produit :

- Addenda no. 1, émis le 9 novembre 2016 pour reporter la date d'ouverture de l'appel d'offres au 23 novembre 2016 et pour apporter des modifications à la clause concernant la certification ISO afin d'ouvrir le marché et préciser les clauses ayant trait à l'indexation des prix et les délais de livraison.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Sans objet.

DESCRIPTION

Le présent dossier a pour objet la conclusion de deux (2) ententes-cadres pour la fourniture d'alternateurs et de démarreurs pour l'entretien et la réparation des véhicules et des équipements du parc motorisé de la Ville pour une période de soixante (60) mois, à la suite de l'appel d'offres 16-13890.

Ces pièces mécaniques sont indispensables à l'entretien et à la réparation des véhicules du parc motorisé de la Ville de Montréal par ses ateliers mécaniques. Les délais de livraison sont sensiblement les mêmes que pour la plupart des ententes-cadres touchant l'entretien des véhicules, soit sept (7) jours pour les commandes régulières et quatre (4) heures pour les commandes urgentes.

Les quantités et les montants d'achats prévisionnels mentionnés au bordereau de soumission reflètent les historiques de consommation de la Ville et l'âge de la flotte des véhicules et des équipements de la Ville. Ils ont été utilisés aux fins d'un scénario permettant de déterminer les meilleures propositions en vue de la conclusion de l'entente.

Le suivi de la validité des prix selon les conditions du contrat sera assuré par l'extraction périodique des données d'achat pour une comparaison par échantillonnage avec les prix inscrits dans l'entente.

Les ententes seront basées sur les prix unitaires des articles pour le groupe d'articles no 1 et sur les prix unitaires calculés en fonction du taux d'escompte accordé pour le groupe d'articles no 2.

Comme le Service du matériel roulant et des ateliers est responsable de la gestion et de l'entretien de l'ensemble de la flotte de la Ville, seul le Service sera habilité à consommer dans ces ententes.

Aucune garantie de soumission et d'exécution n'a été demandée à la firme, car nous avons jugé qu'elles n'étaient pas nécessaires dans ce dossier.

JUSTIFICATION

Preneurs du cahier des charges (7) :

2169-5804 Québec inc.;

Alltech Distributions inc. (D.C. Armature inc.);

Centre de pièces Gagnon (Uni-Sélect Québec inc.);

Elreg Distributors ltd;
Société d'habitation et de développement de Montréal;
Techno CVC inc.;
UAP inc.

Soumissionnaires (3) pour le groupe d'articles 1, pièces neuves, alternateurs et démarreurs, fabricants et numéros de fabricant sans équivalents

Techno CVC inc. (conforme)
Uni-Sélect Québec inc. (conforme)
D.C. Armature inc. (conforme)

Soumissionnaires (4) pour le groupe d'articles 2, pièces neuves ou remises à neuf, alternateurs et démarreurs, modèles équivalents acceptés

UAP inc. (conforme)
Techno CVC inc. (conforme)
Uni-Sélect Québec inc. (conforme)
D.C. Armature inc. (conforme)

Raisons de non-dépôt de soumissions

Ajustement des prix tous les mois selon les fluctuations du taux de change et par conséquent, cette firme ne peut pas offrir des prix fermes pour 12 mois (1 firme);
Délais de livraison hors d'atteinte étant donné la position géographique éloignée (1 firme);
Le cahier des charges a été acheté pour consultation seulement (1 firme).

Les tableaux ci-dessous présentent les résultats de l'appel d'offres public.

Groupe d'articles 1, démarreurs et alternateurs, pièces sans équivalents acceptés			
Firmes soumissionnaires	Prix de base	Taxes	Total
Techno CVC inc.	130 287,50 \$	19 510,56 \$	149 798,06 \$
Uni-Sélect inc.	150 020,12 \$	22 465,52 \$	172 485,64 \$
D. C Armature inc.	167 419,30 \$	25 071,05 \$	192 490,35 \$
Dernière estimation réalisée	155 183,19 \$	23 238,68 \$	178 421,87 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes/nombre de soumissions)</i>			171 591,35 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (\$)			21 793,29 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse)/la plus basse) x 100</i>			14,55%
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme – la plus basse conforme)</i>			42 692,29 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme – la plus basse conforme)/la plus basse) x 100</i>			28,5%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme – estimation)</i>			(28 623,81) \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme – estimation)/estimation) x 100</i>			-16%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse – la plus basse)</i>			22 687,58 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse – la plus basse)/la plus basse) x 100</i>			15%

Groupe d'articles 2, démarreurs et alternateurs, modèle équivalent accepté			
Firmes soumissionnaires	Prix de base	Taxes	Total
UAP inc.	625 347,80 \$	93 645,83 \$	718 993,63 \$
Techno CVC inc.	743 592,57 \$	111 352,99 \$	854 945,56 \$
Uni-Sélect inc.	807 923,05 \$	120 986,47 \$	928 909,52 \$
D. C Armature inc.	818 021,95 \$	122 498,79 \$	940 520,74 \$
Dernière estimation réalisée	921 353,17 \$	137 972,64 \$	1 059 325,81 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes/nombre de soumissions)</i>			860 842,36 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (\$)			141 848,73 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse)/la plus basse) x 100</i>			20%
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme – la plus basse conforme)</i>			221 527,11 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme – la plus basse conforme)/la plus basse) x 100</i>			31%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme – estimation)</i>			(340 332,18) \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme – estimation)/estimation) x 100</i>			-32%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse – la plus basse)</i>			135 951,93 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse – la plus basse)/la plus basse) x 100</i>			19%

Adjudicataire (article 1) : Techno CVC inc.	149 798,06 \$ taxes incluses
Adjudicataire (article 2) : UAP inc.	718 993,63 \$ taxes incluses

Explication des écarts

Pour justifier l'estimation des coûts, une extraction des dernières données d'achats a été effectuée pour chaque article présent au bordereau et portant un code d'inventaire. Pour les articles présents au bordereau et sans code d'inventaire, les prix ont été trouvés sur les

sites Internet des détaillants. La différence entre l'estimation et la plus basse soumission conforme de chaque groupe s'explique donc pour les raisons suivantes :

1. la Ville ne profitait d'aucun taux d'escompte avec un fournisseur particulier;
2. la Ville ne profitait d'aucun prix négocié avec un fournisseur particulier.

Avant d'entamer l'analyse proprement dite des soumissions, nous avons procédé aux vérifications d'usage liées à une éventuelle inscription de l'un des soumissionnaires sur l'une des listes qui nous obligerait à considérer le rejet ou la restriction pour certaines des soumissions reçues.

Aucun des soumissionnaires dans ce dossier n'a été déclaré non conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle, et n'est inscrit au Registre des entreprises non admissibles.

Le présent dossier d'appel d'offres ne requiert pas la présentation d'une attestation de l'Autorité des marchés financiers.

Les adjudicataires recommandés, par leur soumission, affirment s'être conformés en tous points à la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

Les soumissions des firmes Techno CVC inc. et UAP inc. sont conformes aux conditions du cahier des charges.

Les tableaux des prix reçus sont joints au présent dossier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total brut de ce contrat de 60 mois est de 868 791,69 \$ incluant les taxes. Ce montant inclut les deux groupes d'articles.

Il s'agit de deux ententes-cadres sans imputation budgétaire. Les achats seront effectués sur demande au fur et à mesure des besoins.

Chaque bon de commande émis devra faire l'objet d'une appropriation de crédit sur l'entente. Les dépenses de consommation seront imputées aux budgets des unités requérantes.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Sans objet.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La non-approbation de ces ententes alourdirait le processus d'approvisionnement quant à la demande des biens en obligeant la négociation à la pièce en plus de faire perdre à la Ville la possibilité de profiter d'escomptes d'achat et de même ralentir les opérations des unités d'affaires.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une communication sera transmise par le bulletin Info-Achats aux utilisateurs pour les informer de la conclusion des ententes ainsi que des modalités convenues. De plus, ces ententes seront visibles par le moteur de recherche du site Intranet de la Ville ainsi que dans les rapports des ententes valides du système informatique SIMON.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Émission des ententes-cadres à la suite de l'adoption de la présente résolution.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Marc-André LABELLE, Service de l'approvisionnement
Normand CHRÉTIEN, Service de l'approvisionnement
Serge BRANCONNIER, Service du matériel roulant et des ateliers

Lecture :

Normand CHRÉTIEN, 23 janvier 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Geneviève FORTIN
agent(e) d'approvisionnement niveau 2

ENDOSSÉ PAR

Denis LECLERC
Chef de section

Le : 2017-01-23

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Benoit DAGENAI
Directeur général adjoint
Tél : 514 872-9466
Approuvé le : 2017-01-24



Dossier # : 1177518001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau , Division Gestion durable de l'eau
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Conclure des ententes-cadres pour l'achat de compteurs d'eau et accessoires avec les firmes Réal Huot inc. (783 359,11\$ taxes incluses), Nouvelle Technologie (TEKNO) inc. (1 046 103,12 \$ taxes incluses), et Les Compteurs Lecomte Itée (93 934,35 \$ taxes incluses), à la suite de l'appel d'offres 16-15781 - 6 soumissionnaires - Montant estimé des ententes : 1 923 396,58 \$, taxes incluses.

Il est recommandé :

1. de conclure des ententes-cadres, pour la fourniture des compteurs d'eau potables et des raccords ;
2. d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des articles, pour une période de vingt quatre (24) mois, les commandes pour la fourniture de des compteurs d'eau potables et des raccords, aux prix de leur soumission, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15781 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur ;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
Réal Huot inc.	1	783 359,11 \$
Nouvelle Technologie (TEKNO) inc	2, 3, 4	1 046 103,12 \$
Les Compteurs Lecomte Itée	5	93 934,35 \$

3. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services centraux; et ce, au rythme des besoins à combler.

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1177518001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau , Division Gestion durable de l'eau
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Conclure des ententes-cadres pour l'achat de compteurs d'eau et accessoires avec les firmes Réal Huot inc. (783 359,11\$ taxes incluses), Nouvelle Technologie (TEKNO) inc. (1 046 103,12 \$ taxes incluses), et Les Compteurs Lecomte ltée (93 934,35 \$ taxes incluses), à la suite de l'appel d'offres 16-15781 - 6 soumissionnaires - Montant estimé des ententes : 1 923 396,58 \$, taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

La section de la mesure de la consommation de l'eau (MCE) installe depuis juillet 2012 des compteurs d'eau dans les immeubles des secteurs industriels, commerciaux et institutionnels (ICI), ainsi que dans quelques bâtiments résidentiels (aux fins de la production annuelle du bilan de l'usage de l'eau selon les exigences d'échantillonnage du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT). Dans ses pratiques usuelles, la ville tient un inventaire de ces équipements en prévision des installations à compléter. À cette fin, elle sollicite régulièrement le marché afin de renouveler son inventaire.

Étapes déjà autorisées

	Coût	Date de début	Date de fin
Étapes en cours ou terminées :			
<ul style="list-style-type: none"> Mise en place de la structure organisationnelle et opérationnelle 	-	Avril 2011	Juillet 2012

<ul style="list-style-type: none"> • Achat de compteurs d'eau et leurs accessoires pour le parc des compteurs existants 	5 670 990 \$	Octobre 2011	Janvier 2017
<ul style="list-style-type: none"> • Nouvelle stratégie de l'eau montréalaise 	-	Juin 2012	-
<ul style="list-style-type: none"> • Lancement du nouveau programme d'installation des compteurs d'eau ICI 		Juillet 2012	Juillet 2022
<ul style="list-style-type: none"> • Octroyer, déployer le contrat pour le système de relève automatisée 	2 975 583 \$	Janvier 2016	Décembre 2025

Étapes à autoriser dans le présent dossier

	Coût	Date de début prévue	Date de fin prévue
<ul style="list-style-type: none"> • Octroyer un contrat de 24 mois pour la fourniture de compteurs d'eau de dimensions particulières dont les ententes d'acquisition sont échues. 	1 923 396 \$	Février 2017	Février 2019

Étapes à venir ultérieurement

	Date de début prévue	Date de fin prévue
<ul style="list-style-type: none"> • Octroi de contrat de compteurs d'eau et accessoires pour la poursuite du programme MCE 	Février 2019	Juillet 2022

Au début de janvier 2017, 10 444 compteurs étaient en exploitation dans le cadre de ce programme. À terme, soit en 2022, environ 23 500 compteurs seront déployés dans l'agglomération de Montréal.

Les ententes nous permettant d'acquérir les compteurs d'eau de grand diamètre sont échues. Afin de maintenir la cadence d'installation prévue au programme, le Service de l'eau doit renouveler ses contrats d'approvisionnement pour les deux prochaines années.

Pour évaluer nos besoins, nous avons pris en considération :

- les stocks disponibles au moment du lancement de l'appel d'offres;
- le résultat des inspections réalisées au même moment;
- les projections établies en fonction des types de bâtiments prévus;

- les besoins requis par l'arrondissement Saint-Laurent, qui est le seul arrondissement exploitant encore un parc de compteur d'eau résidentiel..

La mise à jour de nos connaissances sur les produits disponibles, suite à l'analyse du marché a permis d'identifier les technologies que la Ville désire acquérir pour répondre aux besoins. Elle s'appuie principalement sur la mesure de la consommation, la relève automatisée, le respect des normes et standards applicables et finalement les technologies permettant aux citoyens de suivre leur consommation d'eau.

Au cours des années, la Ville de Montréal a adopté une stratégie d'approvisionnement basée sur plusieurs appels d'offres. Cette stratégie a pour avantage de suivre les évolutions technologiques et d'éviter à la Ville de conclure des ententes contractuelles comportant des technologies qui pourraient s'avérer désuètes à court terme.

L'appel d'offres est structuré en cinq groupes d'acquisition pour répondre aux différents besoins. L'octroi des contrats se fait par groupe au plus bas soumissionnaire conforme.

Le présent dossier fait suite à l'appel d'offre numéro 16-15781 et a pour objet de conclure des ententes cadres pour une période de 24 mois, afin d'assurer l'approvisionnement des équipements dans le cadre du projet d'installation des compteurs d'eau.

1. L'entente à conclure avec Réal Huot inc concerne l'article 1 de l'appel d'offre, et comporte une prévision de dépense estimée à 783 359,11\$ taxes incluses,
2. L'entente à conclure avec Nouvelle Technologie (TEKNO) inc concerne les articles 2, 3 et 4 de l'appel d'offre, et comporte une prévision de dépense estimée à 1 046 103,12 \$ taxes incluses,
3. L'entente à conclure avec Les Compteurs Lecomte Itée concerne l'article 5 de l'appel d'offre et comporte une prévision de dépense estimée à 93 934,35 \$ taxes incluses.

Ces marchandises seront tenues en inventaire au Centre de distribution de la Ville de Montréal.

L'appel d'offres a été publié sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO) ainsi que dans le journal le Devoir, le 21 décembre 2016. L'appel d'offres public 16-15781 s'est fait sur une période de trente-quatre (34) jours calendrier jusqu'au 23 janvier 2017. Les soumissions reçues sont valides pour cent quatre-vingt (180) jours calendrier, soit jusqu'au 22 juillet 2017.

Deux addenda ont été émis en période de soumission, le premier en date du 17 janvier 2017 et le second en date du 20 janvier 2017 pour des questions des détenteurs du cahier des charges et des réponses fournies par la Ville.

Notre évaluation du marché ainsi que l'expérience acquise au cours des années nous ont permis de réaliser que ce découpage des contrats favorisait la concurrence.

La réception des compteurs sera échelonnée sur une période de 24 mois.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0251 - 21 avril 2016 - Accorder un contrat à Labrecque Langlois inc. (Compteurs d'eau du Québec) pour la fourniture de compteurs d'eau, pour une période de 24 mois, pour une somme maximale de 624 584,16 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14891 (2

soum.)

CG15 0753 - 17 décembre 2015 - Accorder un contrat à Nouvelle Technologie (TEKNO) inc., pour la fourniture d'un système de relève automatisée pour compteurs d'eau, pour une période de 10 ans, pour une somme maximale de 2 975 581,74 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-13408 (4 soum.)

CG15 0019 - 29 janvier 2015-Accorder un contrat à Réal Huot inc. et deux contrats à Nouvelle technologie (TEKNO) inc. pour la fourniture de compteurs d'eau et de ses accessoires, pour une période de 24 mois - Dépense totale de 1 929 377,09 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13750 (3 soum.)

DG140184002- 30 septembre 2014 - Accorder un contrat à Les Compteurs Lecomte Ltée , pour la fourniture d'accessoires pour compteurs d'eau, pour une période de 12 mois, pour une somme maximale de 74 343,41 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13611 - 2 soumissionnaires.

DG140184001 - 21 mai 2014 - Accorder un contrat à la Réal Huot inc., pour la fourniture de compteurs d'eau, pour une période de 12 mois, pour une somme maximale de 71 450,06 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13456 - 3 soumissionnaires.

DA120184002 - 13 mars 2013 - Accorder un contrat à la firme Spécialités d'aqueduc Corix pour la fourniture de compteurs d'eau pour une période de 24 mois. Dépense totale de 33 954,13\$, taxes incluses. - Appel d'offres public 12-11928 - Groupe 4 - 3 soumissionnaires

CG13 0035 - 28 février 2013 - Accorder deux contrats à Vision instrumentation inc. pour la fourniture de compteurs d'eau, pour une période de 24 mois - Dépense totale de 1 409 301,57 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 12-11928 (7 soum.)

CE13 0138 - 13 février 2013 - Accorder deux contrats à la firme Réal Huot inc. pour la fourniture de compteurs d'eau, pour une période de 24 mois - Dépense totale de 486 849,79 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 12-11928 - 7 soumissionnaires

CG12 0166 - 21 juin 2012 - Prendre connaissance de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs sur l'examen public de la nouvelle stratégie de l'eau montréalaise.

DESCRIPTION

Fourniture sur demande de compteurs d'eau et de raccords requis par l'agglomération de Montréal (Service de l'eau, arrondissements).

Les quantités inscrites au bordereau de soumission représentent les besoins estimés pour les deux (2) prochaines années. Ces quantités sont utilisées aux fins d'un scénario permettant de déterminer la meilleure proposition de prix en vue de la conclusion des ententes-cadres.

Ces ententes seront disponibles pour les équipes d'installation des compteurs d'eau sur le réseau de la Ville.

Le projet consiste principalement à octroyer un contrat d'acquisition de compteurs d'eau totalisant 7 733 unités.

Les caractéristiques recherchées pour ce groupe de compteurs sont :

- comprendre des diamètres variés de 16 mm à 300 mm (5/8 pouce à 12 pouces);
- avoir un élément de mesure offrant de bonnes performances métrologiques;

- offrir une plage de débit répondant à la majorité des besoins requis par les bâtiments visés par le programme;
- assurer la compatibilité du protocole de communication avec le système de relève acquis récemment;
- être de longueurs standardisées;
- pouvoir être installés dans tous types de milieux (intérieur, vide sanitaire, chambre souterraine extérieure);
- respecter les normes et standards applicables.

Aucune contingence n'est prévue au bordereau de la soumission. Le présent contrat est un contrat de fourniture de biens. Les prix soumis sont fixes pour toute la durée du contrat, soit 24 mois.

Il n'est pas prévu d'augmenter les quantités désirées. Par contre, si au terme des 24 mois, les quantités prévues n'ont pas été écoulées entièrement, la Ville pourrait s'entendre avec l'adjudicataire afin de prolonger l'entente de 12 mois, et ce au même prix soumis.

JUSTIFICATION

Aucun des soumissionnaires dans ce dossier ne doit être déclaré non conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle, ni être inscrit au Registre des entreprises non admissibles.

Le présent dossier d'appel d'offres ne requiert pas la présentation d'une attestation de l'Autorité des marchés financiers. Par ailleurs, Nouvelle Technologie (Tekno) possède cette attestation.

Analyse des soumissions et recommandation d'octroi de contrat (Biens et services)

Preneurs du cahier des charges (10) :

- Nouvelle Technologie (TEKNO) inc;
- Emco Corporation;
- Les Plastiques Desmarais P&F inc;
- Réal Huot inc;
- Les Compteurs Lecomte Itée;
- Labrecque Langlois inc (Compteurs d'eau du Québec);
- Albert Viau Itée;
- KIT limited;
- Master Meter Canada;
- Spécialités S.V.R.

Soumissionnaires (6) :

- Nouvelle Technologie (TEKNO) inc;
- Emco Corporation;
- Les Plastiques Desmarais P&F inc;
- Réal Huot inc;
- Les Compteurs Lecomte Itée;
- Labrecque Langlois inc (Compteurs d'eau du Québec);

Six (6) des dix (10) preneurs du cahier des charges ont déposé une soumission, ce qui représente un taux de réponse de soixante pour cent (60%).

Les motifs de désistement confirmés par les preneurs de documents sont les suivants:

- Délai de la soumission insuffisant;
- Période de soumission ne convient pas à la firme;
- Achat pour connaître les spécifications techniques demandées par la Ville.

Analyse des soumissions :

Article 1

Firmes soumissionnaires	Prix de base avant taxes	Autre (préciser)	Total taxes incluses
Réal Huot inc	681 329,95 \$		783 359,11 \$
Nouvelle Technologie (TEKNO) inc	699 876,80 \$		804 683,35 \$
Les Compteurs Lecomte ltée	731 446,95 \$		840 981,13 \$
Emco Corporation	840 575,00 \$		966 451,11 \$
Les Plastiques Desmarais P&F inc	857 437,65 \$		985 838,94 \$
Dernière estimation réalisée	760 512,64 \$		874 399,41 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>			876 262,73 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			11,86 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			202 479,83 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			25,85 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			- 91 040,30 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			-10,41 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>			21 324,24 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			2,72 %

Article 2

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Autre (préciser)	Total taxes incluses
Nouvelle Technologie (TEKNO) inc	679 921,00 \$		781 739,17 \$
Réal Huot inc	787 743,02 \$		905 707,54 \$
Les Compteurs Lecomte ltée	861 151,50 \$		990 108,94 \$

Emco Corporation	1 028 500,00 \$		1 182 517,88 \$
Les Plastiques Desmarais P&F inc	1 117 308,50 \$		1 284 625,45 \$
Dernière estimation réalisée	805 925,13 \$		835 830,59 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>			1 028 939,80 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			31,62 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			502 886,28 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			64,33 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			-54 091,42 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			-6,47 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>			123 968,37 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			15,86 %

Article 3

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Autre (préciser)	Total taxes incluses
Nouvelle Technologie (TEKNO) inc	170 135,20 \$		195 612,95 \$
Les Plastiques Desmarais P&F inc	484 873,60 \$		533 239,74 \$
Dernière estimation réalisée	145 530,43 \$		164 740,45 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>			364 426,35 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			86,30 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			337 626,79 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			172,60 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			30 872,49 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			18,74 %

Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>((la deuxième plus basse – la plus basse))</i>	337 626,79\$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	172,60 %

Pour ce groupe d'articles, deux soumissionnaires ont été rejetés. Un a été déclaré non-conforme par rapport aux exigences techniques. L'autre proposait un produit non disponible au moment d'octroyer le contrat et il n'y avait pas de documentation technique spécifique qui nous aurait permis d'évaluer l'offre. Dans les deux cas, les prix des soumissions étaient plus élevés que la soumission retenue.

Article 4

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Autre (préciser)	Total taxes incluses
Nouvelle Technologie (TEKNO) inc	59 796,48 \$		68 751,00 \$
Labrecque Langlois inc (Compteurs d'eau du Québec)	112 583,52 \$		129 442,90 \$
Dernière estimation réalisée	76 933,67 \$		101 360,11 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>			99 096.95 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			44.14 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) <i>(la plus haute conforme – la plus basse conforme)</i>			60 691.90 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) <i>((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			88.28 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme – estimation)</i>			-32 609.11 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100</i>			-32,17 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse – la plus basse)</i>			60 691.90 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			88.28 %

Pour ce groupe d'articles, deux soumissionnaires ont été rejetées. Un a été déclaré non-conforme par rapport aux exigences techniques. L'autre proposait un produit non disponible au moment d'octroyer le contrat. et il n'y avait pas de documentation technique spécifique qui nous aurait permis d'évaluer l'offre. Dans les deux cas, les prix des soumissions étaient plus élevés que la soumission retenue.

Article 5

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Autre (préciser)	Total taxes incluses
Les Compteurs Lecomte Itée	81 699,80 \$		93 934,35 \$

Emco Corporation	89 811,00 \$	103 260,20 \$
Labrecque Langlois inc (Compteurs d'eau du Québec)	147 804,10 \$	169 937,76 \$
Nouvelle Technologie (TEKNO) inc	148 638,50 \$	170 897,12 \$
Dernière estimation réalisée	175 104,53 \$	203 798,77 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>		134 507,36 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>		43,19 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>		76 962,77 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>		81,93 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>		-109 864,42 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>		-53,91 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>		9 325,85 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>		9.93 %

Les groupes 3,4 et 5 ont d'importants écarts par rapport à l'estimation. qui peuvent s'expliquer comme suit:

-Plusieurs éléments peuvent influencer le prix tel que la provenance de fabrication, taux de change et la technologie proposée.

-Pour le groupe 3, l'estimation a été fondée sur la base des prix de l'appel d'offres 15-14891. La Ville a appliqué une l'inflation (2%) et une baisse du taux de change (-6%). Malgré tout, nous avons un écart de +19%.

-Pour le groupe 4, l'estimation a été fondée sur la même base des prix de l'appel d'offres 15-14891. Dans ce cas-ci nous avons un écart de -32%. Dans ce cas, l'estimation est près de la moyenne des prix du groupe.

-Pour le groupe 5, la Ville a surévalué l'impact de l'augmentation de la valeur du dollar américain par rapport au dollar canadien.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il s'agit d'une entente cadre sans imputation budgétaire pour la fourniture de compteurs d'eau. Les achats seront effectués sur demande, au fur et à mesure des besoins des utilisateurs, permettant à tous les arrondissements et services corporatifs de faire appel à cette entente cadre. Chacune des commandes émises devra faire l'objet d'une appropriation de crédits.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le dossier répond à plusieurs engagements de la Ville en matière de développement durable et notamment à :

- l'orientation de pratiquer une gestion responsable des ressources;
- l'engagement de répertorier la consommation de l'eau par secteur d'activité.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le report de l'octroi du contrat pourrait compromettre l'installation des compteurs et occasionner une révision des objectifs et de l'échéancier du programme. Par ailleurs, l'activité qui découle de ce dossier occasionnera des travaux préparatoires devant être effectués à l'intérieur d'une période définie, entraînant des frais pour les propriétaires de bâtiments ICI. Une rupture de stock causerait un délai prolongé dans l'installation des compteurs et pourrait provoquer le mécontentement de certains propriétaires touchés par le programme MCE.

La Ville de Montréal a l'obligation de facturer la consommation d'eau résidentielle au compteur de l'arrondissement St-Laurent en vertu d'un règlement de tarification. Un retard pourrait compromettre l'équité entre les usagers.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ce dossier ne comporte aucun enjeu de communication.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : Février 2017

Émission de l'entente-cadre suite à l'adoption de la résolution d'octroi.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Daniel LÉGER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Steve DESROCHERS
Agent de recherche

ENDOSSÉ PAR Le : 2017-01-30

Maciej PIROG
Chef de section - compteurs

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Dominique DEVEAU
Directrice - DGSRE

Approuvé le : 2017-01-30

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Chantal MORISSETTE
Directrice

Approuvé le : 2017-01-31



Dossier # : 1176627001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de construction à Ardec Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour le projet de réfection des douches et travaux divers au Pavillon La Fontaine, situé au 1301 Sherbrooke Est (0891), Dépense totale de 250 369,56 \$ - Appel d'offres public 5888 - neuf (9) soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 250 369,56 \$, taxes incluses, pour le projet de "Réfection des douches et travaux divers au Pavillon La Fontaine, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'accorder à Ardec Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 227 949,44 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5888;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centre.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2017-01-27 14:39

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1176627001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de construction à Ardec Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour le projet de réfection des douches et travaux divers au Pavillon La Fontaine, situé au 1301 Sherbrooke Est (0891), Dépense totale de 250 369,56 \$ - Appel d'offres public 5888 - neuf (9) soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Le Pavillon La Fontaine, situé au 1301 Sherbrooke Est, est la propriété de la Ville de Montréal depuis 1990. La Ville loue les espaces à différents locataires, dont le principal est la Direction de la santé publique de Montréal (DSP).

Le bâtiment, construit en 1952, et agrandi en 1962 et 1966, présente un important déficit d'entretien et d'investissement, notamment au niveau de l'enveloppe (toitures, maçonnerie, murs rideaux) et des finis intérieurs. Suite à des infiltrations d'eau par la toiture d'une des ailes en janvier 2014, la Ville a déposé un plan d'action à la CNSST et aux occupants du bâtiment et s'est engagée à apporter les correctifs nécessaires au bâtiment.

Une importante partie des correctifs a été effectuée par l'octroi de deux contrats de construction antérieurs : « Réfection partielle de la toiture » autorisé par le CM du 15 juin 2015 - CM 15 0775 et "Projet de réfection majeure", autorisé par le CM du 18 août 2015 - CM 15 0982.

La réfection des douches du sous-sol, vestiaires hommes et femmes, objet de la présente demande fait partie des travaux qui restent à compléter dans le plan d'action. Cette réfection est requise en raison du mauvais état des lieux causé par des fuites de la tuyauterie (présence de contamination fongique). Le projet consiste à remplacer la plomberie des douches, démolir et reconstruire les murs en gypse recouverts de céramique, construire un nouveau caniveau de drainage au plancher, refaire les finis de plancher des douches et installer de nouveaux accessoires (bancs et crochets). Le projet doit être réalisé rapidement car il s'agit d'un problème de contamination fongique pour lequel une dérogation a été émise à la Ville (propriétaire de l'immeuble) par la CNSST.

L'appel d'offres public a été publié sur le système électronique d'appel d'offres (SÉAO) ainsi que dans le quotidien «Le Devoir» le 28 novembre 2016 et l'ouverture des soumissions a eu lieu le 19 décembre 2016. La durée de publication a été de 21 jours calendrier, ce qui est conforme au délai minimal requis par la Loi sur les cités et villes. L'appel d'offres inclut les clauses relatives aux conflits d'intérêts.

Quatre (4) addendas ont été émis, apportant des précisions techniques, des ajouts aux documents et modifiant certains détails de construction.

Addenda no 1, émis le 25 novembre 2016 : Ajoût du bordereau numérique (devis).

Addenda no 2, émis le 30 novembre 2016 : Acceptation d'un produit comme équivalence (devis architecture).

Addenda no 3, émis le 7 décembre 2016: Réémission du bordereau numérique (devis).
Addenda ME-01 Précision mécanique et ajout d'un sèche-main (devis et extrait de plan).

Addenda no 4, émis le 8 décembre 2016: Modification au devis de décontamination D-01.

La soumission est valide pour une période de 120 jours après la date d'ouverture, soit jusqu'au 18 avril 2017.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM15 0982	18 août 2015	Accorder un contrat de construction à Norgereq Ltée, plus bas soumissionnaire conforme pour le projet de réfection majeure au Pavillon La Fontaine, situé au 1301 Sherbrooke Est (0891), Dépense totale de 4 434 016,62 \$ - Appel d'offres public 5769 - 7 soumissionnaires
CM15 00775	16 juin 2015	Accorder un contrat de construction à Les Entreprises Cloutier & Gagnon (1988) Ltée, plus bas soumissionnaire conforme, pour le projet de réfection partielle de la toiture et démolition de la cheminée extérieure au Pavillon La Fontaine, situé au 1301 Sherbrooke Est (0891), Dépense totale de 666 853,30 \$ - Appel d'offres public 5768 - 6 soumissionnaires

DESCRIPTION

À la suite de l'appel d'offres public, le présent dossier vise à octroyer un contrat de construction au plus bas soumissionnaire conforme, Ardec Construction inc., afin d'exécuter les travaux du projet de "Réfection des douches et travaux divers" au Pavillon La Fontaine. Les travaux comprennent, sans s'y restreindre :

- Travaux aux salles de douches et vestiaires 012 et 013 du sous-sol : démolition, remplacement de la plomberie des douches, modification au drainage de plancher, modification à la ventilation, remplacement des finis de murs et planchers, installation de nouveaux accessoires : partitions, bancs, crochets;
- Enlèvement des urinoirs aux toilettes D-140 et B-159 ;
- Enlèvement d'un lavabo, bureau D-249 et travaux de plomberie dans la toilette adjacente;
- Remplacement d'une tablette de fenêtre, bureau C-298-2;

L'entrepreneur est tenu d'avoir complété l'ensemble de ces travaux dans un délai de cent trente-cinq (135) jours calendrier suivant la date de l'ordre de débiter les travaux.

Une enveloppe budgétaire pour les travaux contingents de 29 732,54 \$, soit 15 % du montant des travaux (taxes incluses), est prévue au présent contrat pour effectuer des travaux qui n'ont pas pu être prévus lors de l'élaboration des plans et devis et les imprévus liés à la complexité du projet et au fait qu'il s'agit d'un projet de réfection de bâtiment.

Un montant pour incidences de 22 420,13 \$, représentant 9,8 % de la valeur du contrat, taxes et contingences incluses, est réservé pour couvrir si nécessaire, et sans s'y restreindre, les éléments suivants :

- la surveillance des travaux et tests par l'expert en environnement (contamination fongique et amiante)
- les frais de dédommagement encourus pour l'occupation des places de stationnement avoisinant le bâtiment durant les travaux, pour des raisons de mobilisation de chantier;
- les frais de gardiennage et de laboratoire qui pourraient s'avérer requis durant la période des travaux.

JUSTIFICATION

À la suite de l'appel d'offres public no 5888, il y a eu vingt (20) preneurs du cahier des charges sur le site SÉAO, 11 (55 %) n'ont pas déposé de soumission et neuf (9) (45%) ont déposé une soumission conforme. Six (6) des soumissions déposées sont conformes, trois présentent des défauts mineurs, la demande de correction de ces défauts mineurs n'a pas été faite puisque les soumissionnaires concernés n'étaient pas les plus bas. Nous avons considéré les neuf (9) soumissions comme conformes lors de l'analyse des soumissions. Les entreprises n'ayant pas déposé de soumission ont mentionné avoir manqué de temps ou mal évalué la charge de travail. D'autres étaient des sous-traitants ou associations.

Soumissions conformes	Prix de base (taxes incluses)	Contingences (15%)	Total (taxes incluses)
Ardec Construction inc.	198 216,90 \$	29 732,54 \$	227 949,44 \$
Norgereq Ltée, RBQ 2666-7014-73	199 890,85 \$	29 983,63 \$	229 874,48 \$
Construction CPB inc.	202 938,92 \$	30 440,84 \$	233 379,76 \$
9282-0786 Québec inc. (GROUPE DCR)	211 619,54 \$	31 742,93 \$	243 362,47 \$
9279-8776 Qc inc. (Média Construction)	212 574,98 \$	31 886,25 \$	244 461,23 \$
Rénovacoœur rénovation inc.	214 673,27 \$	32 200,99 \$	246 874,26 \$
Procova inc.	221 901,75 \$	33 285,26 \$	255 187,01 \$
Afcor Construction inc.	235 177,09 \$	35 276,56 \$	270 453,65 \$
Groupe NCN Cardinal inc.	353 318,17 \$	52 997,73 \$	406 315,90 \$
Dernière estimation réalisée par les professionnels	260 837,88 \$	39 125,68 \$	299 963,56 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>			261 984,24 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			14,93 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			178 366,46 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			78,25 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			-72 014,12 \$

Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>	-24,01 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>	1 925,04 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	0,84 %

La dernière estimation réalisée par les professionnels externes était de 299 963,56 \$, soit un écart de 24 % de plus par rapport à la plus basse soumission conforme. Cette différence est favorable à la Ville et s'explique en partie par le nombre élevé de soumissionnaires qui a généré une concurrence importante et permit d'obtenir un bon prix pour ce contrat. Le très faible écart entre le deuxième soumissionnaire et le plus bas soumissionnaire conforme, moins de 1%, illustre une bonne compréhension des documents d'appel d'offres et une saine compétition entre les soumissionnaires. Suite à l'analyse des soumissions, il est constaté que les écarts par rapport à l'estimation des professionnels se situent principalement au niveau des travaux de décontamination, totalisant 23 000 \$ au bordereau de soumissions et estimés à 79 000 \$ par les professionnels, il est à noter que ce type de travaux est particulièrement difficile à estimer.

L'analyse de la conformité des soumissions a été réalisée par les professionnels externes. La plus basse soumission déposée est conforme (voir la recommandation et le tableau d'analyse présentés en pièces jointes)

Par ailleurs, l'adjudicataire recommandé ne figure pas sur la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec, ni sur le registre des entreprises non admissibles (RENA) et n'a pas à obtenir une attestation de l'Autorité des marchés financiers (AMF) dans le cadre de ce contrat.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale à autoriser est de 250 369,56 \$. Ce montant comprend le montant du contrat de l'entrepreneur général pour une valeur maximale de 227 949,44 \$ (taxes incluses) incluant le prix forfaitaire de 198 216,90 \$ (taxes incluses) et un montant pour travaux contingents de 29 732,54 \$ (taxes incluses), ainsi qu'un budget d'incidences de 22 420,13 \$ (taxes incluses) (voir Tableau des coûts en pièces jointes). Cette dépense est prévue au programme de protection du PTI 2017-2019 du SGPI et sera assumée à 100 % par la ville centre.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les documents ayant trait au développement durable sont inclus au devis du cahier des charges (gestion des déchets de construction et de démolition, protection de l'environnement).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La réalisation de ce projet permettra de rencontrer un des objectifs du plan d'action convenu par la Ville avec la CSST et les occupants. La Ville a déjà reçu des amendes pour non-respect des délais imposés par la CNSST pour apporter les correctifs convenus dans ce dossier.

La réalisation de travaux de réfection et de maintien d'actif sur ce bâtiment est primordiale à brève échéance afin de recouvrer un bâtiment en bon état et d'offrir aux usagers et locataires un environnement de travail sain et convenable.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune action de communication n'est prévue, en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat de construction au CM : février 2017

Réalisation des travaux : février 2017 à juin 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie ALARIE
Gestionnaire immobilier

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-01-18

Normand GIRARD
Chef de division
Division- Projets corporatifs

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sophie LALONDE
Directrice
Direction- Gestion de projets immobiliers

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2017-01-23

Approuvé le : 2017-01-27



Dossier # : 1164021004

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Excavation Loiseau inc. pour les travaux d'égout et de conduites d'eau dans l'axe central et les avenues transversales dans le cadre du projet du site Outremont, dans l'arrondissement d'Outremont - Dépense totale de 9 148 009,57 \$, taxes incluses (Travaux : 8 077 913,98 \$; Contingences : 776 909,35 \$; Incidences : 293 186,25 \$) - Appel d'offres public 221709 (9 soumissionnaires)

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense maximale de 9 148 009,57 \$, taxes incluses, pour des travaux d'égout et de conduites d'eau dans l'axe central et les avenues transversales dans le cadre du projet du site Outremont dans l'arrondissement d'Outremont, comprenant tous les frais incidents;
2. d'accorder à Excavation Loiseau inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 8 854 823,32 \$, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 221709;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville-centre.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-01-30 08:56

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1164021004

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Excavation Loisel inc. pour les travaux d'égout et de conduites d'eau dans l'axe central et les avenues transversales dans le cadre du projet du site Outremont, dans l'arrondissement d'Outremont - Dépense totale de 9 148 009,57 \$, taxes incluses (Travaux : 8 077 913,98 \$; Contingences : 776 909,35 \$; Incidences : 293 186,25 \$) - Appel d'offres public 221709 (9 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Le projet du site Outremont est localisé sur une ancienne cour de triage du Canadien Pacifique (CP). Ce projet comprendra à terme un nouveau campus de l'Université de Montréal pouvant compter jusqu'à neuf pavillons universitaires (300 000 m²), intégré dans un nouveau quartier de 1 300 logements, dont 30 % à des fins sociales et abordables, 4 ha de places et parcs et une esplanade de 1,5 ha sur une superficie totale de 38 ha. Le projet représente des investissements publics et privés de 1,6 G\$ et des investissements municipaux de 152,5 M\$. Pour la réalisation de ce grand projet et en complément aux outils réglementaires, une entente sur les conditions de réalisation du campus Outremont (l'Entente) est intervenue entre l'Université de Montréal et la Ville de Montréal le 23 mars 2011.

En vertu de l'Entente et dans le cadre de son PTI 2017-2019, la Ville de Montréal a prévu des travaux d'infrastructures souterraines et d'aménagement de surface qui desserviront le futur campus Outremont de l'Université de Montréal.

Les travaux, les études et certaines autres dépenses effectuées dans le cadre de la réalisation du site Outremont avant la fin 2018 sont admissibles à un remboursement de 50% en vertu de l'entente avec le Ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire (MAMOT), jusqu'à un montant maximum de 38 300 000\$.

En 2012, tous les travaux municipaux prévus ont été organisés dans une structure de découpage du projet en lots allant de 2 à 12 (le lot 1 étant dédié à la gestion de projet). Les lots ou parties de lots concernés par le présent dossier sont décrits dans le tableau ci-dessous. Un tableau complet présentant les étapes terminées, les étapes en cours de réalisation et celles à venir est annexé dans les pièces jointes.

Étape faisant l'objet du présent dossier (voir plan de localisation en pièce jointe):

	Date de début	Date de fin

Lot 6a - Axe central ouest, avenue Outremont et Wiseman partie nord: réalisation des infrastructures, construction du bassin P2 et construction d'une chaussée temporaire.	mars 2017	décembre 2017
Lot 9a - Avenue Dollard: construction des infrastructures souterraines.	mars 2017	décembre 2017
Lot 10a - Avenue Champagneur: construction des infrastructures souterraines.	mars 2017	décembre 2017
Lot 10b - Avenues Querbes et de l'Épée: construction des infrastructures souterraines .	mars 2017	décembre 2017
Lot 11a - Secteur délimité par les avenues Champagneur et Querbes: réalisation des travaux de construction du bassin de rétention dans le parc P4.	mars 2017	décembre 2017

L'appel d'offres 221709 a été publié du 7 novembre au 12 décembre 2016. L'annonce a été publiée dans le journal Le Devoir le 7 novembre 2016 et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO. Initialement, la date limite de soumission était le 30 novembre et elle fut reportée a deux reprises au 7 décembre ensuite au 12 décembre .La durée de la publication a ainsi été de 36 jours de calendrier. La durée de la publication a été de 36 jours de calendrier. Les soumissions sont valides durant cent vingt (120) jours suivant la date d'ouverture, soit jusqu'au 11 avril 2017.

Six (6) addenda ont été publiés :

- Addenda 1 du 17 novembre: correction de l'adresse de courriel électronique à laquelle les soumissionnaires peuvent communiquer avec la Ville durant la période d'appel d'offres.
- Addenda 2 et 3 du 22 novembre: ajout d'un volet de gestion des sols contaminés, précisions sur l'utilisation du roc excavé et réponses à diverses questions posées par les soumissionnaires.
- Addenda 4 du 24 novembre: report de l'ouverture des soumissions au 7 décembre.
- Addenda 5 du 29 novembre: réponses à diverses questions posées par les soumissionnaires.
- Addenda 6 du 2 décembre: augmentation des quantités probables de sols contaminés et report de l'ouverture au 12 décembre.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM16 0954 - 21 novembre 2016 - Accorder un contrat à Cosoltec inc. pour la conception et la construction de la cour de services d'Outremont située sur le site Atlantic, dans l'arrondissement d'Outremont - Dépense totale de 20 616 914,52 \$, taxes incluses - Appel d'offres 5854 (3 soum.);

CM16 0954 - 22 août 2016 - Accorder un contrat à Excavation Loiselle inc. pour les travaux de réhabilitation des sols des lots 5 207 393, 5 207 394 et 5 207 395, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans le cadre du projet du campus Outremont, dans l'arrondissement d'Outremont - Dépense totale de 2 518 059,19 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 221710 (7 soum.);

CM16 0342 - 21 mars 2016 - Accorder un contrat à Groupe TNT inc. pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, de marquage et d'éclairage dans l'avenue Wiseman, de l'avenue Van Horne à l'avenue Manseau, dans l'avenue Manseau, de l'avenue Wiseman à l'avenue Outremont et dans l'avenue Outremont, de l'avenue Van Horne à l'avenue Manseau, dans l'arrondissement d'Outremont - Dépense totale de 4 350 747,75 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 221707 (16 soum.) (1164021002)CM 15 0781 – 16 juin 2015 - Accorder un contrat de services professionnels à Les Services Exp inc. pour l'ingénierie, l'estimation, la surveillance et l'assistance technique en vue du parachèvement des travaux de construction, d'infrastructures et d'aménagement de surface sur le site du campus d'Outremont pour une somme maximale de 5 503 508,33 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14135 (6 soum.);

CM16 0230 - 23 février 2016 - Résilier le contrat de design-construction de 14 157 331,65 \$, taxes incluses, accordé à Groupe Décarel inc. (CM14 0498) relativement à la conception et à la construction de la cour de services d'Outremont prévue sur le site Atlantic, dans l'arrondissement d'Outremont;

CM15 0644 - 25 mai 2015 - Accorder un contrat à Excavation Patrice Couture inc. pour les travaux de réhabilitation des sols des lots 3 711 065 et 3 684 716 à 3 684 722 longeant l'avenue Durocher, dans le cadre du projet du campus Outremont, dans l'arrondissement d'Outremont - Dépense totale de 1 567 001,95 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 221706 (13 soum.);

CM15 0501 - 25 avril 2015 - Approuver deux ententes entre la Ville de Montréal et la compagnie de chemin de fer Canadien Pacifique en vue de la construction d'un viaduc ferroviaire au-dessus de la future rue dans l'axe central du campus Outremont dans l'arrondissement Outremont. La première entente porte sur la construction du pont et la seconde sur son entretien / Autoriser une dépense maximale de 55 000 \$ conformément aux termes de l'entente de construction;

CM15 0312 - 24 mars 2015 - Octroyer à la firme Stantec Experts-Conseils un contrat de services professionnels pour la surveillance des travaux de construction du pont ferroviaire et d'une nouvelle rue sur le site Outremont. Dépense totale de 868 348,69 \$, taxes incluses. Appel d'offres public 14-14071 - 6 soumissionnaires dont 3 conformes;

CM15 0162 - 23 février 2015 - Octroyer un contrat à Roxboro Excavation inc pour les travaux de construction d'un pont ferroviaire, des infrastructures souterraines et de la chaussée d'une nouvelle rue entre les avenues Durocher et Outremont dans le cadre du projet du site Outremont. Dépense totale de 10 163 457,85\$, taxes incluses (travaux et contingences: 9 508 457,85\$ + incidences 655 000 \$). Appel d'offres public 221704 - 14 soumissionnaires);

CM14 0498 - 26 mai 2014 : Accorder un contrat de design-construction au Groupe Décarel inc. pour la conception et la construction de la cour de services d'Outremont située sur le site Atlantic, dans l'arrondissement d'Outremont - Dépense totale de 15 634 222,65 \$, taxes incluses - Appel d'offres 13 - 5688 (3 soum.)

CM14 0293 – 24 mars 2014 - Approuver un projet d'Addenda 1 modifiant l'Entente sur les conditions de réalisation du campus Outremont intervenue le 23 mars 2011 entre la Ville de Montréal et l'Université de Montréal (CM11 0128);

CM12 0306 - 17 avril 2012 - Décréter l'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation des lots 3 684 716 à 3 684 719 et 3 711 065 du cadastre du Québec à des fins de réserve foncière et des lots 3 684 720 à 3 684 722 du cadastre du Québec à des fins de rue;

CM11 0173 - 24 mars 2011 - Adopter le Règlement autorisant un emprunt de 120 407 000 \$ pour le financement des travaux municipaux et un emprunt de 21 700 000 \$ pour le financement de la contribution municipale à l'Université de Montréal, requis dans le cadre du projet du campus Outremont;

CM11 0129 - 22 février 2011 - Adopter le Règlement 04-047-34 Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) et, en vertu de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, le Règlement autorisant la construction, la transformation et l'occupation d'immeubles situés sur l'emplacement délimité par la limite nord de l'arrondissement d'Outremont, la rue Hutchison à l'est, l'avenue Ducharme au sud et à l'ouest par une portion de l'avenue McEachran, de l'avenue du Manoir ainsi que de l'avenue Rockland (06-069) (campus Outremont);

CM11 0128 - 22 février 2011 - Approuver l'entente sur les conditions de réalisation du campus Outremont intervenue entre la Ville de Montréal et l'Université de Montréal;

CE11 0186 - 17 février 2011 - Approuver les recommandations du rapport final de faisabilité technique et financière du projet du campus Outremont et de ses abords, incluant la structure de financement.

DESCRIPTION

Les travaux prévus au contrat s'intègrent dans l'ensemble des actions à entreprendre par la Ville pour la réalisation du projet du site Outremont.

Les travaux prévus dans ce lot visent les objectifs suivants :

- 1 - Finaliser les réseaux d'aqueduc, d'égout pluvial et d'égout sanitaire sur lesquels doit se brancher le premier pavillon de l'Université dans l'axe central.
- 2 - Construire les bassins de rétention nécessaires pour atteindre les objectifs particuliers du site Outremont (débit maximum de 10 litres par hectare par seconde).
- 3 - Compléter les réseaux d'aqueduc, d'égout pluvial et d'égout sanitaire des rues perpendiculaires à l'axe central, soit les avenues Dollard, Wiseman, Outremont, Champagneur, de l'Épée et Querbes.
- 4 - Poursuivre la mise en place d'un système de captage des eaux de ruissellement en cas de fortes précipitations qui ne peuvent être gérées par les égouts actuels.
- 5 - Construire deux nouvelles conduites d'égout dans l'avenue Querbes et l'avenue de l'Épée jusqu'à un puisard dans l'axe de l'avenue Durocher, à l'intérieur de l'emprise du CP pour capter des eaux provenant de l'avenue Ducharme.
- 6 - Reconstruction de l'égout et de l'aqueduc de l'Avenue Querbes entre l'avenue Manseau et l'avenue Van Horne.
- 7 - Construire une section de 40 m d'aqueduc dans l'avenue Du Parc au sud de St-Zotique pour connecter deux aqueducs existants sous cette même avenue.

Les contingences sont de généralement de 10% pour les différentes sections du bordereau. Cependant, pour une des sections contenant des articles payables forfaitairement, aucune contingence n'a été prévue ce qui ramène le taux de contingence moyen du projet à 9,62%.

Le montant prévu pour les incidences est de 293 186,25\$ dont la majorité de la somme ira

au contrôle qualitatif des matériaux. Des fonds sont également nécessaires pour le déplacement de quelques poteaux d'Hydro-Québec qui se trouvent dans l'emprise des travaux ainsi que pour les communications avec les résidents.

JUSTIFICATION

Les travaux d'infrastructure dans l'axe central et les avenues transversales dans le cadre du projet du site Outremont font partie de ceux prévus dans l'Entente (CM11 0128 et CM14 0293).

Sur vingt-huit (28) preneurs de cahier des charges, neuf (9) firmes ont déposé une soumission et dix-neuf (19) n'en ont pas déposé; soit une proportion respective de 32 % et 68 %. La liste des commandes SEAO est en pièce jointe.

Le tableau ci-après présente le résultat de l'appel d'offres, soit le nom des soumissionnaires conformes, le prix proposé, l'estimation de contrôle, le tout incluant les taxes. Il présente également le coût moyen, l'écart entre la plus haute et la plus basse soumission, l'écart entre la plus basse soumission et l'estimation de contrôle ainsi que l'écart entre les deux plus basses soumissions.

FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES		PRIX	CONTINGENCES	TOTAL
1	Excavation Loiselle inc. (Licence RBQ #1211-9046-37) (Attestation de Revenu Québec valide du 2 nov. 2016 au 28 février 2017)	8 077 913,97 \$	776 909,35 \$	8 854 823,32 \$
2	Groupe TNT inc.	8 196 540,16 \$	797 949,84 \$	8 994 490,00 \$
3	Ali Excavation inc.	9 051 257,31 \$	941 702,73 \$	9 992 960,04 \$
4	Duroking Construction / 9200-2088 Québec inc.	9 513 643,60 \$	918 368,25 \$	10 432 011,85 \$
5	Les Excavations Gilbert Théorêt inc.	9 760 233,49 \$	969 647,99 \$	10 729 881,48 \$
6	CMS Entrepreneurs Généraux inc.	9 847 150,00 \$	995 564,96 \$	10 842 714,96 \$
7	Les Entreprises Claude Chagnon inc.	10 371 833,36 \$	1 020 300,02 \$	11 392 133,38 \$
8	Roxboro Excavation inc.	10 535 665,08 \$	986 349,44 \$	11 522 014,52 \$
9	Les Entreprises Michaudville inc.	10 717 556,90 \$	1 002 702,48 \$	11 720 259,38 \$
	Estimation des professionnels préparée par Legico-CHP inc.	9 229 800,95	928 091,32\$	10 157 892,27\$
Coût moyen des soumissions reçues (\$)				10 497 920,99\$ \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)				18,6%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme			(\$)	2 865 436,06 \$
			(%)	32,4%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation			(\$)	-1 303 068,95 \$

		(%)	-12,8%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse		(\$)	139 666.68
		(%)	1,6%

La principale différence entre le prix soumissionné et la dernière estimation provient de l'article «Excavation du roc dans la tranchée» qui est présent à dix reprises dans le bordereau. L'écart total pour ces articles de 834 855,80\$ est équivalent à 10,8% du prix de la soumission. Compte tenu que l'écart entre le prix soumis par le plus bas soumissionnaire conforme et l'estimation de soumission de -12.8 % est favorable à la Ville de Montréal, l'octroi du contrat est recommandé.

Les prix de soumission et l'attestation de l'AMF furent vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues. Cependant, seuls les documents fournis avec les 3 plus basses soumissions furent vérifiés (cautionnement, attestation de Revenu Québec, licence RBQ, etc.)

Le montant total de la soumission d'Excavations Loiselle inc. a dû être corrigé, en raison d'une erreur de calcul du coût total du sous projet "construction de conduite d'eau secondaire". Le montant total de la soumission est passé de 9 685 518,05\$ à 8 854 823,32 \$. Par conséquent, son rang a changé en passant du deuxième au premier rang. Également, la soumission de Duroking est passée de 10 410 410,41\$ à 10 432 011,85\$ en raison des erreurs de calcul du prix total de certains items au niveau des sous projets "construction des égouts sanitaires 7-1".

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujéti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics (Loi 1) conformément au décret # 1049-2013 adopté le 23 octobre 2013. L'adjudicataire recommandé, Excavation Loiselle inc., détient une attestation de l'Autorité des marchés financiers émise le 16 décembre 2013. Une copie de cette attestation ainsi que de l'accusé de réception de la demande de renouvellement se trouve en pièce jointe au dossier.

Des validations ont été faites selon lesquelles l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licence restreinte de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) ni du Registre des entreprises non admissibles (RENA). Une attestation valide délivrée le 2 novembre 2016 par Revenu Québec, a été déposée avec sa soumission.

L'adjudicataire recommandé est conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale pour la réalisation des travaux s'élève à un montant maximal de 9 148 009,57 \$, taxes incluses, incluant le prix de base des travaux, les contingences et les incidences.

Description	Montant (taxes incluses)
Prix de base des travaux	8 077 913,98 \$
Contingences	776 909,35 \$

Incidences	293 186,25 \$
Total	9 148 009,57 \$

Le coût des travaux sera assumé entièrement par la Ville-centre. La dépense totale est répartie de la façon suivante entre les différents budgets PTI du Service de la mise en valeur du territoire (SMVT) et du Service de l'eau (DGSRE) :

- **SMVT** : 8 642 444,67\$ taxes incluses, soit 94% du coût. Un montant maximal de 7 891 703,93 \$, net de ristournes, sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale 11-006 - «Règlement municipal pour le financement de la contribution municipale à l'Université de Montréal». Ces travaux sont subventionnés à 50 % par le programme Fonds Chantiers Canada-Québec ce qui laisse un emprunt net à la charge des contribuables de 3 945 851,97 \$. Des frais d'incidences estimés à 293 186,25 \$, taxes incluses, sont prévus dans le cadre de la réalisation du projet pour le contrôle qualitatif, les utilités publiques et les communications.
- **DGSRE** : 505 564,90 \$ taxes incluses, soit 6% du coût. Un montant maximal de 461 648,14 \$, net de ristournes, sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale 16-062 «Règlement pour le financement des travaux prévus au programme de renouvellement du réseau secondaire d'aqueduc et d'égouts». Cette dépense est admissible à une subvention estimée à 291 620,31 \$ au programme TECQ (taxe sur l'essence et de la contribution du Québec) ce qui implique une dépense nette à la charge des contribuables de 170 027,83 \$..

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet du site Outremont et ses abords a été identifié comme «projet phare d'aménagement» du plan de développement durable de Montréal 2016-2020. La Ville de Montréal et l'Université de Montréal se sont engagées, dans l'Entente, à obtenir les certifications LEED (Leadership in Energy and Environmental Design) pour l'aménagement de quartiers (LEED-AQ) et les nouvelles constructions (LEED-NC). Ce projet permettra la consolidation, la densification et le verdissement d'un secteur stratégique du cœur de l'île de Montréal.

En janvier 2016, le projet a obtenu la certification LEED-AQ niveau Argent (59 points/80 points) pour la phase conception (stade 2). À ce stade de la démarche, 50 crédits étaient visés dont 23 impliquaient directement la Ville de Montréal. Les exigences de ces crédits concernent autant les phases de conception, de construction que d'exploitation du nouveau quartier.

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet, les principales interventions de la Ville concernent le développement du réseau viaire et des infrastructures, l'aménagement de parcs et d'une place publique, la reconstruction de la cour de services d'Outremont et la construction d'unités résidentielles abordables. Les crédits LEED-AQ sous la responsabilité de la Ville visent notamment l'aménagement d'un environnement favorisant les déplacements actifs, la décontamination et la réhabilitation des sols, l'amélioration de l'efficacité énergétique des infrastructures et des équipements, la gestion des déchets de construction et la prévention de la pollution pendant le chantier, ou encore la construction de bâtiments LEED.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les travaux proposés sont nécessaires à la poursuite de la réalisation du projet du site Outremont en partenariat avec l'Université de Montréal et en conformité avec l'Entente. Un devis de gestion de la circulation a été intégré aux documents d'appel d'offres pour gérer et limiter les impacts sur les citoyens. Le chantier se déroule en partie dans l'ancienne cour de triage et en partie sur des rues locales, dans un milieu résidentiel.

Dans les rues locales, les travaux se dérouleront du lundi au vendredi selon les horaires permis par la réglementation de l'arrondissement. Il faut noter qu'une école et un CPE sont localisés dans le secteur des travaux.

Dans l'avenue Du Parc, les travaux ne sont autorisés que du vendredi 23h à lundi 5h. L'entrepreneur devra maintenir en tout temps au moins une voie de circulation vers le nord. Des mesures d'atténuation sont prévues pour la direction sud.

Il importe de rappeler que l'ensemble des travaux municipaux du projet du site Outremont fait l'objet d'une subvention du Ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire (MAMOT) par le Programme Fonds Chantiers Canada-Québec, qui vient à échéance en décembre 2018. Les travaux devront donc être terminés avant cette date afin de pouvoir bénéficier de la subvention.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication a été préparée et approuvée par la Direction des communications pour l'ensemble du projet ainsi que pour les travaux prévus dans le contrat faisant l'objet de ce dossier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat par le conseil municipal : 20 février 2017.

- Début des travaux sur le site: mars 2017.
- Fin des travaux : décembre 2017.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Paule TANGUAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Sophie LABERGE, Outremont
Lucie CAREAU, Service de la mise en valeur du territoire
Mathieu-Pierre LABERGE, Service de l'eau

Lecture :

Mathieu-Pierre LABERGE, 17 janvier 2017
Lucie CAREAU, 16 janvier 2017
Sophie LABERGE, 16 janvier 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Vincent DEFEIJT
Ingénieur et
Sébastien Deshaies
Chef de section

ENDOSSÉ PAR Le : 2017-01-16

Pierre SAINTE-MARIE
Chef de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur

Tél : 514 872-6855

Approuvé le : 2017-01-26



Dossier # : 1161009017

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction , Division des grands projets 4
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	375e Anniversaire de Montréal
Objet :	Accorder un contrat à Les Pavages Chenail inc. pour la réalisation, dans le cadre du projet de la Promenade urbaine « Fleuve-Montagne », de travaux de voirie, de marquage et d'architecture du paysage dans l'avenue McGill College et les rues Sainte-Catherine, Place Phillips, de la Côte du Beaver Hall, du Square-Victoria, McGill et Place d'Youville. Dépense totale maximale de 542 890,41 \$, taxes incluses (travaux et contingences : 461 890,41 \$ + incidences 81 000 \$). Appel d'offres public 329705 – 4 soumissionnaires.

Il est recommandé :

1. d'autoriser, dans le cadre du projet de la Promenade urbaine « Fleuve-Montagne », une dépense maximale de 542 890,41 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie, de marquage et d'architecture du paysage dans l'avenue McGill College et les rues Sainte-Catherine, Place Phillips, de la Côte du Beaver Hall, du Square-Victoria, McGill et Place d'Youville, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'accorder à Les Pavages Chenail inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 461 890,41 \$, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public numéro 329705;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centre.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-01-30 08:49

Signataire : Alain DUFORT

 Directeur général adjoint
 Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
 et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1161009017

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction , Division des grands projets 4
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	375e Anniversaire de Montréal
Objet :	Accorder un contrat à Les Pavages Chenail inc. pour la réalisation, dans le cadre du projet de la Promenade urbaine « Fleuve-Montagne », de travaux de voirie, de marquage et d'architecture du paysage dans l'avenue McGill College et les rues Sainte-Catherine, Place Phillips, de la Côte du Beaver Hall, du Square-Victoria, McGill et Place d'Youville. Dépense totale maximale de 542 890,41 \$, taxes incluses (travaux et contingences : 461 890,41 \$ + incidences 81 000 \$). Appel d'offres public 329705 – 4 soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

Le projet de la Promenade urbaine « Fleuve-Montagne » vise à relier deux lieux emblématiques de la Ville, soit le fleuve Saint-Laurent et le mont Royal. Destinée en premier lieu aux piétons, cette Promenade offrira des itinéraires riches en expériences dévoilant l'histoire, le patrimoine et la spécificité culturelle des territoires traversés.

Le tracé correspondant à la Promenade urbaine « Fleuve-Montagne » a été divisé en treize tronçons (voir plan de localisation en pièce jointe) :

1. avenue des Pins, entre les rues Redpath Crescent et McTavish;
2. rue McTavish, entre l'avenue des Pins et l'avenue du Docteur-Penfield;
3. avenue du Docteur-Penfield, entre la rue Peel et l'extrémité est de la rampe McTavish. Précisons que la rampe McTavish relie la rue du même nom à l'avenue du Docteur-Penfield;
4. rue McTavish, entre l'avenue du Docteur-Penfield et la rue Sherbrooke;
5. rue Sherbrooke, entre la rue Peel et le boulevard Robert-Bourassa;
6. avenue McGill College, entre les rues Sherbrooke et Cathcart;
7. rue Ste-Catherine, entre l'avenue McGill College et la rue Place Phillips;
8. rue Place Phillips, entre la rue Sainte-Catherine et le boulevard René-Lévesque;
9. rue de la Côte du Beaver Hall, entre le boulevard René-Lévesque et l'avenue Viger;
10. rue du Square-Victoria, entre l'avenue Viger et la rue Saint-Jacques;
11. rue McGill, entre les rues Saint-Jacques et Place d'Youville;
12. rue Place d'Youville, entre les rues McGill et de la Commune;
13. secteur entourant l'intersection des rues Place d'Youville et de la Commune.

Afin d'en faciliter la gestion et la réalisation, les travaux compris dans le projet de la Promenade urbaine « Fleuve-Montagne » ont été divisés en paquets de lots de construction.

La nature de ces paquets de même que l'avancement du projet sont résumés dans le tableau suivant :

Paquets et interventions	Début des travaux	Fin des travaux
<u>Paquet A (tronçons 1 et 2; voir dossier décisionnel 1161009010)</u> - Réhabilitation d'une conduite d'aqueduc principale. - Déplacement et reconstruction de réseaux techniques urbains (RTU). - Reconstruction et élargissement de trottoirs, incluant l'ajout de plantations et de mobilier urbain. - Reconstruction et élargissement de traverses piétonnes. - Reconstruction de chaussée. - Construction de lieux de pause comprenant du mobilier sur mesure, une fontaine à boire et des plantations. - Ajout d'un référent visuel marquant le tracé de la Promenade urbaine. - Ajout de marquage au sol distinctif dans les traverses piétonnes.	Juill. 2016	mai-17
<u>Paquet B (tronçons 3 et 4; voir dossier décisionnel 1161009008)</u> - Reconstruction d'infrastructures souterraines (aqueduc et égout). - Déplacement et reconstruction de RTU. - Reconstruction d'un escalier dans l'axe de la rue McTavish. - Reconstruction et élargissement de trottoirs, incluant l'ajout de plantations et de mobilier urbain. - Réaménagement de la portion piétonne de la rue McTavish, au sud de l'avenue du Docteur-Penfield. - Reconstruction et élargissement de traverses piétonnes. - Reconstruction de chaussée. - Construction de lieux de pause comprenant du mobilier sur mesure, une fontaine à boire et des plantations. - Ajout d'un référent visuel marquant le tracé de la Promenade urbaine. - Ajout de marquage au sol distinctif dans les traverses piétonnes.	juin-16	mai-17
<u>Paquet C (tronçon 5; voir dossier décisionnel 1161009007)</u> - Reconstruction d'infrastructures souterraines (aqueduc et égout). - Déplacement et reconstruction de RTU. - Reconstruction et élargissement de trottoirs, incluant l'ajout de plantations et de mobilier urbain. - Reconstruction et élargissement de traverses piétonnes. - Reconstruction de chaussée. - Ajout d'un référent visuel marquant le tracé de la Promenade urbaine. - Ajout de marquage au sol distinctif dans les traverses piétonnes.	juin-16	mai-17
<u>Paquet D - Partie 1 (tronçon 6; voir dossier décisionnel 1167334007)</u> . Piétonnisation de la voie située à l'extrémité ouest de l'avenue McGill College (direction sud) de même qu'ajout de mobilier et de plantations dans cette voie et sur les trottoirs.	Nov. 2016	Mai 2017 (à l'exception de la plantation des annuelles en juin 2017)
<u>Paquet D - Partie 2 (tronçons 6 à 13; paquet faisant l'objet du présent dossier)</u> - Réalisation de travaux de planage et de resurfaçage de traverses piétonnières. - Ajout de mobilier et de plantations. - Ajout de marquage en lien avec l'implantation de deux traverses pour piétons en diagonale. - Ajout d'un référent visuel marquant le tracé de la Promenade urbaine. - Ajout de marquage au sol distinctif dans les traverses piétonnes.	mars-17	mai-17
<u>Paquet E (tronçon 13; voir dossier décisionnel 1164956015)</u> . Création d'une place en pavés de béton et de granit comprenant un massif de plantation. . Installation de mobilier urbain. . Installation de clous podotactiles afin de démarquer la place piétonne de la piste cyclable adjacente. . Implantation d'une installation commémorative.	Sept. 2016	mai-17
<u>Paquet F (tronçon 5; un dossier décisionnel distinct sera soumis aux instances sous peu)</u> - Réaménagement des abords du portail Roddick et de l'intersection McGill College/Sherbrooke (mise en place de pavés de béton, ajout de mobilier et réalisation de travaux de marquage).	mars-17	mai-17

Le présent dossier porte sur les travaux requis dans l'avenue McGill College et les rues Sainte-

Catherine, Place Phillips, de la Côte du Beaver Hall, du Square-Victoria, McGill et Place d'Youville (paquet D - partie 2).

Pour ces travaux, un appel d'offres public (# 329705) a été lancé le 28 novembre 2016. La durée de publication prévue initialement était de 23 jours de calendrier, ce qui est supérieur au minimum requis en vertu de la Loi sur les cités et villes. Cependant, afin de laisser plus de temps pour la préparation des soumissions, un délai additionnel de 7 jours de calendrier (excluant le congé des Fêtes) a été consenti. La date de fermeture de l'appel d'offres a donc été reportée au 11 janvier 2017.

L'appel d'offres a été publié dans Le Devoir et le Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SÉAO). Précisons qu'il est prévu que les soumissions déposées demeurent valides pendant les 120 jours suivant la date d'ouverture des soumissions, soit jusqu'au 11 mai 2017.

Cinq (5) addenda ont été émis pendant la période d'appel d'offres afin d'aviser les preneurs du cahier des charges de modifications faites aux documents d'appel d'offres :

Numéro d'addenda	Date de publication	Contenu
1	6 décembre 2016	Modifications aux clauses générales, à l'échéancier et au bordereau de soumission.
2	12 décembre 2016	Modifications au devis technique portant sur les travaux de voirie.
3	19 décembre 2016	Modifications au bordereau de soumission et aux contingences. Report de la date d'ouverture des soumissions au 11 janvier 2017.
4	22 décembre 2016	Modifications au devis technique portant sur les travaux de voirie. Modification du bordereau de soumission en conséquence.
5	10 janvier 2017	Clarification des exigences en matière d'assurances.

Mentionnons finalement que :

- des travaux seront réalisés dans le site patrimonial de Montréal et les aires de protection des édifices William Dow et Unity. Ces travaux nécessitent en conséquence une approbation du ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCCQ), qui a été obtenue en 2016;
- la Promenade urbaine « Fleuve-Montagne » fait partie des legs du 375^e anniversaire de la fondation de Montréal;
- le Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) agit à titre de service exécutant pour ce projet, dont le requérant est le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal (SGPVMR).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0611 - 24 novembre 2016 - Accorder un contrat à 2633-2312 Québec inc. (Arthier construction) pour la réalisation, dans le cadre du projet de la Promenade urbaine « Fleuve-Montagne », de travaux de fourniture de mobilier et d'aménagement dans l'avenue McGill College - Dépense totale maximale de 849 619,26 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-

6947 (2 soumissionnaires).

CE16 1454 - 14 septembre 2016 - Accorder un contrat à 2633-2312 Québec inc. (Pavatech) pour la réalisation, dans le cadre du projet de la Promenade urbaine « Fleuve-Montagne », de travaux d'aménagement au « Seuil Fleuve », soit aux abords et du côté sud de la rue de la Commune, entre les rues de Callière et place Royale - Dépense totale maximale de 337 580,15 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-6911 (3 soumissionnaires).

CG16 0428 - 22 juin 2016 - Accorder un contrat à Deric Construction inc. pour la réalisation, dans le cadre du projet de la Promenade urbaine « Fleuve-Montagne », de travaux d'infrastructures souterraines et d'aménagement dans la rue McTavish, entre l'avenue du Docteur-Penfield et l'avenue des Pins, de même que dans l'avenue des Pins, entre les rues McTavish et Redpath Crescent - Dépense totale maximale de 10 529 221,34 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 329703 (2 soumissionnaires)

CG16 0331 - 19 mai 2016 - Accorder un contrat à Les Excavations Gilbert Théorêt inc. pour la réalisation, dans le cadre du projet de la Promenade urbaine « Fleuve-Montagne », de travaux de reconstruction d'infrastructures souterraines et de réaménagement du domaine public dans la rue Sherbrooke, entre la rue Peel et le boulevard Robert-Bourassa - Dépense totale de 16 152 228,96 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 329701 (2 soumissionnaires, dont 1 conforme)

CG16 0330 - 19 mai 2016 - Accorder un contrat à SADE Canada inc. pour la réalisation, dans le cadre du projet de la Promenade urbaine « Fleuve-Montagne », de travaux de reconstruction d'infrastructures souterraines, de reconstruction d'escalier et de réaménagement du domaine public dans la rue McTavish, entre l'avenue du Docteur-Penfield et la rue Sherbrooke, de même que dans l'avenue du Docteur-Penfield, entre la rue Peel et l'extrémité est de la rampe McTavish - Dépense totale de 17 606 506,05 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 329702 (1 soumissionnaire).

CG16 0313 - 19 mai 2016 - Accorder un contrat de services professionnels à SNC-Lavalin inc. pour la surveillance des travaux du projet de la Promenade urbaine « Fleuve-Montagne » - Dépense maximale de 3 033 981 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15096 (2 soumissionnaires).

CE16 0795 - 11 mai 2016 - Accorder un contrat à Experts GéoConseils inc. pour la fourniture de services professionnels en matière de gestion de la santé et de la sécurité au travail dans le cadre des chantiers du projet de la Promenade urbaine « Fleuve-Montagne » - Dépense totale maximale de 401 768,64 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15155 (3 soumissionnaires).

CG15 0149 - 26 mars 2015 - Accorder un contrat de services professionnels à Les Consultants S.M. inc. pour la réalisation d'activités liées principalement à l'élaboration de l'avant-projet définitif et des plans et devis relatifs au projet de la Promenade urbaine « Fleuve-Montagne » - Dépense maximale de 3 968 019,04 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-14066 (7 soumissionnaires).

CG15 0127 - 26 février 2015 - Adopter un règlement autorisant un emprunt de 42 400 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement de la Promenade urbaine « Fleuve-Montagne » et les travaux d'infrastructures souterraines lui étant connexes.

CE12 1082 - 27 juin 2012 - Mandater la Direction des grands parcs et du verdissement (DGPV) afin d'élaborer, en collaboration avec les directions et les arrondissements concernés, un plan de mise en œuvre des promenades urbaines comprenant l'établissement d'un réseau primaire, un programme de financement et l'identification des premiers tronçons à réaliser dans l'arrondissement de Ville-Marie, afin de relier le fleuve Saint-Laurent au mont Royal.

DESCRIPTION

Le présent dossier a pour objet l'octroi d'un contrat à Les Pavages Chenail inc. pour la réalisation de travaux de voirie, de marquage et d'architecture du paysage dans l'avenue McGill College et les rues Sainte-Catherine, Place Phillips, de la Côte du Beaver Hall, du Square -Victoria, McGill et Place d'Youville.

De façon plus spécifique, ces travaux incluent :

- le planage et le resurfaçage de traverses piétonnes dans les intersections Place Phillips/René-Lévesque, Côte du Beaver Hall/De la Gauchetière, Square Victoria/Saint-Antoine et McGill/Saint-Jacques;
- la modification de l'îlot central situé dans la rue Place Phillips à l'angle du boulevard René-Lévesque;
- la réalisation de travaux de marquage requis en lien avec l'implantation de traverses piétonnes en diagonale aux intersections Square-Victoria/Saint-Antoine et McGill/Saint-Jacques. Il est à noter que la Ville s'occupera elle-même des modifications requises aux feux de circulation;
- l'ajout de mobilier additionnel (bancs et poubelles) et d'arbres dans la Côte du Beaver Hall;
- l'ajout d'un référent visuel marquant le tracé de la Promenade urbaine dans l'ensemble des tronçons;
- l'ajout de marquage au sol distinctif dans les traverses piétonnes de l'ensemble des tronçons.

Contingences et incidences

Le bordereau de soumission prévoit 15% de travaux contingents. Ce pourcentage a été fixé en tenant compte du calendrier de réalisation serré prévu et de la taille du contrat.

Des dépenses incidentes sont également prévues pour un total de 81 000 \$, taxes incluses. Celles-ci comprennent des dépenses relatives aux communications, au mobilier urbain, aux utilités publiques ainsi qu'au contrôle qualitatif des matériaux. Le détail de l'enveloppe des incidences applicables au contrat prévu apparaît au document « Incidences et ristournes » en pièce jointe.

JUSTIFICATION

Justification des travaux :

Les travaux prévus visent l'atteinte du principal objectif d'aménagement du projet, à savoir l'amélioration du confort, de la sécurité et de l'expérience des piétons. Plusieurs interventions ont été programmées en ce sens : resurfaçage de traverses piétonnes endommagées, ajout de mobilier urbain, ajout de marquage en lien avec l'implantation de traverses piétonnes en diagonale, etc.

Soulignons que les interventions prévues sont complémentaires à celles réalisées par la Ville au cours des dernières années (dans la rue McGill, par exemple) et à celles prévues prochainement (ex. dans la rue Sainte-Catherine).

Analyse des soumissions :

Sur 13 preneurs du cahier des charges, 4 ont déposé une soumission et 9 n'en ont pas déposée, soit respectivement 31 % et 69 %.

Parmi les 9 firmes qui n'ont pas déposé de soumission :

- 1 est connue comme étant un sous-traitant;
- 1 est la firme embauchée par la Ville pour produire l'estimation de soumission;
- 7 n'ont pas donné de motif pour leur désistement.

La liste des preneurs du cahier des charges est fournie en pièce jointe.

Le tableau ci-dessous présente les résultats de l'appel d'offres, soit le nom des

soumissionnaires conformes, les prix proposés et l'estimation de soumission déposée, le tout incluant les taxes. Il présente également l'écart entre la plus basse soumission conforme reçue et l'estimation de soumission.

RÉSULTATS DE SOUMISSION

(taxes incluses)

FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES	PRIX	CONTINGENCES	TOTAL
1 Les Pavages Chenail inc. (Licence RBQ # 1370-8557-74) (Attestation Revenu Québec valide du 19 décembre 2016 au 31 mars 2017)	401 643,81 \$	60 246,60 \$	461 890,41 \$
2 Deric Construction inc.	408 581,08 \$	61 287,16 \$	469 868,24 \$
3 Excavation Loiselle inc.	935 887,30 \$	140 383,10 \$	1 076 270,40 \$
4 Les Entrepreneurs Bucaro inc.	937 172,72 \$	140 575,91 \$	1 077 748,63 \$
Estimation des professionnels préparée par Macogep inc.	324 761,58 \$	48 714,26 \$	373 475,84 \$
Coût moyen des soumissions reçues (\$)			771 444,42 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			67,0%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme		(\$)	615 858,22 \$
		(%)	133,3%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation		(\$)	88 414,57 \$
		(%)	23,7%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse		(\$)	7 977,83 \$
		(%)	1,7%

Les prix des soumissions et les autorisations de l'Autorité des marchés financiers (AMF) ont été vérifiés. Les autres documents fournis lors du dépôt des soumissions ont également été vérifiés (cautionnement, lettre d'engagement, licence de la Régie du bâtiment du Québec, attestation de Revenu Québec, déclaration relative aux conflits d'intérêts et autres).

L'estimation de soumission faite par la firme Macogep pendant l'appel d'offres s'élevait à 373 475,84 \$, incluant les contingences et les taxes. L'écart entre le prix soumis par Pavage Chenail et l'estimation de soumission est donc de 88 414,57\$, soit 23,7%.

Après analyse, il a été constaté que les principaux écarts étaient liés aux 3 postes budgétaires suivants (les autres écarts sont répartis relativement uniformément parmi les autres postes) :

**Poste 1 - Planage (écart de 19 768,27 \$, soit 26 % de l'écart total) et
Poste 2 - Resurfaçage (écart de 27 568,44 \$, soit 36 % de l'écart total)**

Le devis de soumission prévoit que l'entrepreneur devra planer et resurfer certaines intersections sur une profondeur pouvant varier de 50 mm à 100 mm selon les conditions existantes. Dans l'estimation de contrôle, une épaisseur moyenne de 75 mm a été utilisée. Il est possible que Les Pavages Chenail inc. a tenté de minimiser davantage ses risques en utilisant une épaisseur moyenne plus élevée que 75 mm.

Poste 3 - Réparation de traverses piétonnes (écart de 14 402,60 \$, soit 19 % de l'écart total).

Le coût de la réparation des traverses piétonnes est directement lié au nombre de mobilisations et de démobilisations requises. À titre d'exemple, si cinq traverses sont endommagées et que ces dernières peuvent être réparées en une séquence par une équipe, le coût sera moins élevé que si cette équipe doit se mobiliser et se démobiliser à chaque traverse. Encore dans une optique de minimisation de ses risques, il est possible que Les Pavages Chenail inc. a prévu un nombre de mobilisations et de démobilisations supérieur à celui utilisé dans l'estimation de contrôle.

De façon plus générale, l'écart entre les montants soumis et estimés pourrait être attribuable aux prix donnés par des fournisseurs et des sous-traitants, à la disponibilité de certains sous-traitants et au calendrier serré imposé à l'entrepreneur.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujetti à la Loi sur l'intégrité en matière de

contrats publics. L'adjudicataire recommandé, Les Pavages Chenail inc., a reçu une autorisation de l'AMF le 16 avril 2013. Une copie de cette autorisation est jointe au présent dossier.

Les autorisations de l'AMF étant valides pour une durée de trois ans, celle de Les Pavages Chenail inc. aurait dû être renouvelée avant le 16 avril 2016. En appui à sa soumission, l'entreprise a donc rédigé une lettre expliquant qu'une demande de renouvellement a été transmise à l'AMF dans les délais prescrits mais qu'aucune réponse n'a été émise à ce jour (voir lettre en pièce jointe).

Les vérifications effectuées ont montré que le nom de Les Pavages Chenail inc. apparaît toujours dans le registre Internet des entreprises accréditées par l'AMF (voir capture d'écran en pièce jointe). C'est pourquoi la soumission de Les Pavages Chenail inc. a pu être jugée conforme.

Les validations requises selon lesquelles l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ont par ailleurs été faites. Le numéro de la licence RBQ de l'adjudicataire recommandé, Les Pavages Chenail inc., est le suivant : 1370-8557-74. Une attestation valide délivrée le 19 décembre 2016 par Revenu Québec fut déposée avec sa soumission.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total du contrat prévu est de 461 890,41 \$ (taxes incluses), incluant un montant de 401 643,81 \$ pour les travaux (taxes incluses) et un montant de 60 246,60 \$ pour les contingences (taxes incluses).

La dépense totale maximale prévue est de 542 890,41 \$ (taxes incluses), car le montant requis pour couvrir les dépenses incidentes est de 81 000,00 \$ (taxes incluses).

Un montant maximal de 495 731,31 \$ sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale 16-063 Travaux d'infrastructures, d'aménagement urbain, la construction d'immeubles, l'acquisition d'immeubles et l'achat d'équipements.

Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centre.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les travaux prévus visent l'amélioration du confort, de la sécurité et de l'expérience des piétons. Rappelons que plusieurs interventions ont été programmées en ce sens : resurfaçage de traverses piétonnes endommagées, ajout de mobilier urbain, ajout de marquage en lien avec l'implantation de traverses piétonnes en diagonale, etc.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'objectif visé pour la fin des travaux est le 16 mai 2017. Afin d'atteindre cet objectif, fixé en tenant compte des célébrations du 375^e anniversaire de Montréal, il est nécessaire que ces travaux débutent dès le mois de mars 2017.

Les travaux prévus occasionneront inévitablement des impacts sur la circulation. Afin de s'assurer que les mesures adéquates d'atténuation de ces impacts seront mises en œuvre, un devis de maintien de la circulation a été développé de concert avec les principaux intervenants concernés.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

En accord avec le Service des communications, aucune opération de communication n'est prévue spécifiquement en lien avec le présent dossier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat de travaux par le comité exécutif : 8 février 2017.
Début des travaux sur le terrain : mars 2017.
Fin du chantier : mai 2017.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Hui LI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Claude Dubois, Ville-Marie
Clément ARNAUD, Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal

Lecture :

Clément ARNAUD, 20 janvier 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Tristan DESJARDINS DROUIN
ingenieur(e)

ENDOSSÉ PAR

Pierre SAINTE-MARIE
Chef de division

Le : 2017-01-20

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur

Tél : 514 872-6855
Approuvé le : 2017-01-27



Dossier # : 1165364001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division programmes de projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Axe construction inc. pour la rénovation de la cour de services Dickson (bâtiment 0435), lot 1, située au 2150 rue Dickson, dans l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (MHM) - Dépense totale de 8 889 602,28\$, incidences et taxes incluses - Appel d'offres 5881 (6 soumissionnaires).

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 8 889 602,28\$, taxes incluses, afin d'accorder un contrat à Axe construction inc., pour la rénovation de la cour de services Dickson, lot 1, situé au 2150 rue Dickson (bâtiment 0435), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'accorder à Axe construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 8 065 496,25 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5881;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centre.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2017-01-30 09:47

Signataire : Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION **Dossier # :1165364001**

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division programmes de projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Axe construction inc. pour la rénovation de la cour de services Dickson (bâtiment 0435), lot 1, située au 2150 rue Dickson, dans l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (MHM) - Dépense totale de 8 889 602,28\$, incidences et taxes incluses - Appel d'offres 5881 (6 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du projet de regroupement des cours de services Honoré Beaugrand et Dickson, l'arrondissement MHM a mandaté le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) à regrouper les deux (2) cours sur un seul site situé au 2150 Dickson. Ce projet, qui implique le regroupement des fonctions de parcs et horticulture ainsi que de cours de voirie et la mise à niveau des installations du site Dickson, s'inscrit dans le Plan de restructuration des cours de voirie de la Ville. Il vise une certification LEED NC Argent qui s'inscrit dans le cadre de la Politique de développement durable pour les édifices de la Ville de Montréal qui subiront des rénovations majeures.

Le projet est divisé en deux (2) lots de construction, le lot 1 visant principalement une rénovation majeure du bâtiment existant et ses abords, tandis que le lot 2 (qui se réalisera dans un contrat de construction ultérieur et distinct) regroupe les travaux des installations et infrastructures extérieures.

Un appel d'offres public du projet a été publié sur le système électronique d'appel d'offres (SÉAO) ainsi que dans le journal Le Devoir.

Cet appel d'offres d'une durée de trente-neuf (39) jours a été publié le 4 novembre 2016 et les offres ont été reçues le 14 décembre 2016. Dix (10) addenda ont été émis durant la période d'appel d'offres. La nature des addenda est résumée dans le tableau suivant:

Addenda	Date d'émission	Description	Impact sur le dépôt des soumissions
No. 1	2016-11-01	Fourniture d'annexes manquantes	Non
No. 2	2016-11-07	Ajout de date de visite	Non
No. 3	2016-11-08	Report de date jusqu'au 28 novembre 2017	Non
No. 4	2016-11-11	Précisions apportées au plans et devis civils	Non

No. 5	2016-11-17	Réponses aux questions des soumissionnaires et modification des exigences de construction	Oui
No. 6	2013-11-24	Report de date jusqu'au 14 décembre 2017, réponses aux questions des soumissionnaires et modification des exigences de construction	Oui
No. 7	2016-12-02	Réponses aux questions des soumissionnaires et quantités de sols contaminés	Oui
No. 8	2013-12-07	Réponses aux questions des soumissionnaires et bordereau de soumission électronique révisé	Non
No. 9	2013-12-07	Réponses aux questions des soumissionnaires	Non
No. 10	2013-12-09	Précisions apportées aux plans et devis civils	Non

Le délai de validité des soumissions est de 120 jours. Le contrat doit être octroyé avant le 12 avril 2017.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM16 0750 - 21 juin 2016

Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue de Jalbec inc., un espace d'une superficie de 28 600 pieds carrés, situé au 2350, rue Dickson, pour les besoins de la cour de services Dickson, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, pour une période de 4 ans, du 1^{er} novembre 2016 au 31 octobre 2020 - Dépense totale de 4 273 824,56 \$, taxes incluses

CM14 0399 - 28 avril 2014

Accorder un contrat de services professionnels aux firmes Régis Côté et associés, SDK et associés inc. Bouthillette Parizeau et Vinci Consultants, pour la fourniture de services professionnels en architecture, ingénierie et accompagnement LEED pour le projet de rénovation majeure de la cour de services Mercier - Hochelaga-Maisonneuve, site Dickson - Dépense totale de 1 902 502,83 \$, taxes incluses.

CM13 0591 - 28 juin 2013

Approuver le projet de convention de collaboration entre la Ville de Montréal, l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve et la Société d'habitation et de développement de Montréal par lequel les parties s'engagent à collaborer au développement, à des fins résidentielles et commerciales, du terrain de l'ancienne cour de voirie Honoré-Beaugrand.

CM12 0312 - 16 avril 2012

Accepter le mandat de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve pour la gestion globale du projet de relocalisation sur le territoire de l'arrondissement de la cour de voirie Honoré-Beaugrand au complexe Dickson, de la vente à son juste prix du terrain de la cour de voirie Honoré-Beaugrand afin d'en assurer le développement selon les critères de développement approuvés par l'arrondissement.

CA11 27 0577 - 6 décembre 2011

Mandater la DSTI pour de la vente du site Honoré-Beaugrand et pour la gestion globale du projet de relocalisation de la cour de voirie au complexe Dickson.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à accorder un contrat à l'entreprise Axe Construction Inc.. pour la rénovation majeure de la cour de services Dickson - Travaux lot 1, et vise notamment à :

1. Réaliser la rénovation majeure du bâtiment 2150 Dickson;
2. Aménager les abords du bâtiment;
3. Atteindre une performance en développement durable de niveau LEED NC Argent, conformément à la Politique du développement durable de la Ville de Montréal.

Les travaux lot 2 débuteront à la fin des travaux du lot 1. Ce deuxième (2e) lot de travaux comprend la réhabilitation des sols, l'infrastructure, le drainage le remblayage, le revêtement de surface ainsi que la démolition et reconstruction des enclos et abris de la cour de services. Le projet de la cour de services Dickson a été séparé en deux (2) lots pour des raisons de calendrier (délais importants d'approbation du Ministère du développement durable, de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques pour la réhabilitation des sols) ainsi que pour diviser les lots selon les spécialités de réalisation de travaux (travaux lot 1 étant spécialités de bâtiment, travaux lot 2 spécialités de site) afin d'avoir des prix plus représentatifs du marché de la construction.

JUSTIFICATION

À la suite de l'appel d'offres public, il y a eu dix-sept (17) preneurs du cahier des charges :

- Association patronale des entreprises en construction du Québec (APECQ)
- **Axe construction inc.,**
- Construction Doverco Inc.,
- Construction Jessiko,
- **Construction SOCAM Ltée,**
- Construction Sogescon Inc.,
- Construction Sojo Inc.,
- Gessmonde Ltée,
- **Groupe Axino Inc.,**
- **Groupe Geyser Inc.,**
- Lambert Somec Inc.,
- **Lavacon construction Inc.,**
- **Les Entreprises QMD Inc.,**
- Norgereq Ltée,
- Provoca Inc.,
- Quadrax et associés E.G.,
- Gilles & Fils Électrique Inc.,

Six (6) entrepreneurs ont déposé des soumissions, ce qui représente 35 % des soumissionnaires. Tous les preneurs de cahiers des charges ont été contactés mais tous n'ont pas été rejoints. Parmi les preneurs n'ayant pas soumissionné, l'APECQ n'est pas un entrepreneur général et s'est procurée le cahier des charges afin que ses membres puissent consulter les documents. Deux (2) entreprises ont soumissionné à titre de sous-traitant auprès d'entrepreneurs généraux..Quatre (4) entreprises ont signifié avoir un problème de calendrier avec leurs projets en cours. De plus deux (2) de ces entreprises ont jugé que le projet était d'une trop grande envergure. Une (1) dernière entreprise a jugé que le projet était trop risqué. Les trois (3) autres preneurs n'ont pu être rejoints.

Les soumissions déposées par les entreprises Axe construction inc., Groupe Geysler Inc., Les Entreprises QMD Inc., Construction SOCAM Ltée comprenaient tous les documents demandés et sont conformes aux exigences des documents d'appel d'offres à l'exception des entreprises Lavacon construction Inc. (quatrième soumission plus basse) et Groupe Axino Inc. (cinquième soumission plus basse) qui sont considérés comme non conformes pour cause du non-respect de l'article 3.1.2 du cahier des clauses administratives générales et de l'absence de l'annexe H des documents (voir pièce jointe no 1: Analyse de conformité des soumissions).

Les prix des soumissionnaires reçues incluent la TPS de 5 % et la TVQ de 9,975 %.

Firmes soumissionnaires	Prix (taxes incluses)	Contingences 15% (taxes incluses)	Total (taxes incluses)
Axe construction inc.	7 013 474,77 \$	1 052 021,22 \$	8 065 495,99 \$
Groupe Geysler Inc	7 062 608,69 \$	1 059 391,30 \$	8 122 000,00 \$
Les Entreprises QMD Inc.	7 103 385,45 \$	1 065 507,82 \$	8 168 898,27 \$
Construction SOCAM Ltée	8 767 185,17 \$	1 143 545,89 \$	8 767 185,17 \$
Estimation des professionnels externes			8 741 498,37 \$
Coût moyen des soumissions reçues			8 307 416,14 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			2,7 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)			701 690,18 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)			7,0%
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation des professionnels (\$)			(676 003,39\$)
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation des professionnels (%)			-7,7%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)			56 505,01 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)			0,7%

Le prix de la plus basse soumission conforme présentée est celui de l'entreprise Axe construction inc., qui est 7,7% (676 003,39 \$) plus bas que l'estimation des professionnels. Le principal écart entre Axe construction inc. et l'estimation des professionnels se présente dans la section Organisation, administration et profits. De plus, le coût moyen des soumissions reçues est 5,0 % (434 082,23 \$) plus bas que l'évaluation des coûts des professionnels. En ce sens, nous pouvons conclure que l'estimation des professionnels est fidèle à la réalité du marché.

Après analyse des soumissions, les professionnels recommandent l'octroi du contrat à l'entreprise Axe construction inc. qui a présenté la plus basse soumission conforme et ils suggèrent de s'assurer de la bonne compréhension du mandat par l'entrepreneur avant le début des travaux (voir pièce jointe no 1: Analyse des soumissions et recommandations).

L'entreprise Axe construction inc. est autorisée à soumissionner puisqu'elle ne fait pas partie de la liste des entrepreneurs à licence restreinte émise par la Régie du bâtiment du Québec et possède les catégories de compétences requises l'autorisant à procéder au type de travaux prévus dans le présent contrat pour édifices publics et dont copie est jointe à la formule de soumission.

Ce contrat est visé par la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics puisqu'il s'agit d'un contrat de construction de plus de 5 M\$. L'adjudicataire recommandé détient son attestation de l'Autorité des marchés financiers (AMF), dont copie est jointe au dossier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total du contrat à accorder est de **8 065 495,99 \$** incluant les contingences et les taxes.

De plus, un montant de **824 106,29\$,** taxes incluses est prévu pour les incidences.

Description des incidences générales (420 808,48\$):

- Laboratoire de contrôle de qualité;
- Analyses de sol;
- Essais géotechniques;
- Frais d'arpentage;
- Informatique-téléphonie (raccordement);
- Travaux reliés aux services d'eau et d'électricité
- Équipement d'entreposage;
- Sécurité.

Description des incidences spécifiques (403 297,81\$):

- Achat de mobilier;
- Déménagement:.

Le montant à autoriser totalise **8 889 602,28 \$**, incluant les contingences, les incidences et les taxes.

La dépense est prévue au Programme triennal d'immobilisation (PTI) 2016-2018 du Service de la mise en valeur du territoire et est assumé à 100 % par la Ville centre (voir l'intervention du Service des finances).

Les décaissements au PTI (en milliers de dollars) prévus sont de 6 088 en 2017 et de 2 029 en 2018 (voir pièce jointe # 2 - Calcul des coûts SGPI).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le réaménagement du bâtiment principal, sis au 2150 rue Dickson, ainsi que celui de la cour de services extérieure, sera fait en considération de la Politique du développement durable de la Ville de Montréal. À cet effet, une certification LEED NC Argent est visée.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le calendrier de mise en oeuvre du projet de rénovation majeure du 2150 rue Dickson de la cour de services Dickson est lié étroitement au redéveloppement de la cour Dickson. Tout retard dans la mise en oeuvre de ce projet implique la prolongation de la relocalisation temporaire de la cour de services sur un site locatif ainsi que la suspension temporaire du redéveloppement de l'ensemble du site (cour de services Dickson - Travaux lot 2 et le projet d'un nouvel écocentre à l'emplacement de l'ex-incinérateur).

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'appel d'offres a été publié dans un quotidien montréalais et les documents d'appel d'offres étaient disponibles sur le système électronique d'appel d'offres (SÉAO).

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

2016-02-08 - Comité exécutif - Recommandation au conseil municipal
2016-02-20 - Conseil municipal

2017-03-06 - Début du contrat

2018-03-06 - Fin du contrat

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Suivant les critères d'examen du Guide d'information de la Commission permanente sur l'examen des contrats, juillet 2016, le présent dossier ne sera pas soumis à la commission puisque la valeur du contrat à octroyer est inférieur à 10 M \$.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Pierre MORISSETTE, Mercier - Hochelaga-Maisonneuve

Marc DUSSAULT, Mercier - Hochelaga-Maisonneuve

Lecture :

Marc DUSSAULT, 25 janvier 2017

Pierre MORISSETTE, 25 janvier 2017

Soraya CALVO, 25 janvier 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sonia GIAMPETRONE
Gestionnaire immobilier

ENDOSSÉ PAR

Carlos MANZONI
Chef de division

Le : 2017-01-24

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sophie LALONDE
Directrice

Approuvé le : 2017-01-26

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2017-01-27



Dossier # : 1166676002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division programmes de projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à QUADRAX ET ASSOCIÉS ENTREPRENEURS GÉNÉRAUX, pour les travaux de mise aux normes de l'aréna Fleury - Dépense totale de 9 282 052,50 \$, taxes incluses - Appel d'offres public no5877 - sept (7) soumissionnaires conformes - contrat no 14984.

d'autoriser une dépense de 9 282 052,50 \$, taxes incluses, pour les travaux de mise aux normes de l'aréna Fleury, comprenant tous les frais incidents;

1. d'accorder à QUADRAX ET ASSOCIÉS ENTREPRENEURS GÉNÉRAUX, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 8 840 050,00 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public no 5877;
2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 76,77 % par la ville centrale, pour un montant de 6 506 449,39 \$, taxes incluses et de 23.23 % par l'arrondissement de Montréal-Nord pour un montant de 1 969 301,74 \$, taxes incluses.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2017-01-27 14:34

Signataire :

Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1166676002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division programmes de projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à QUADRAX ET ASSOCIÉS ENTREPRENEURS GÉNÉRAUX, pour les travaux de mise aux normes de l'aréna Fleury - Dépense totale de 9 282 052,50 \$, taxes incluses - Appel d'offres public no5877 - sept (7) soumissionnaires conformes - contrat no 14984.

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal possède un réseau de quarante patinoires intérieures, réparties dans trente-quatre arénas ou complexes sportifs. En vertu du protocole de Montréal, de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement et de la Loi du Québec sur la qualité de l'air et de l'environnement, la Ville doit remplacer l'ensemble des systèmes de réfrigération utilisant le fréon (HCFC-22), d'ici 2020.

Afin d'assurer le maintien de l'offre de services en sports de glace, le comité exécutif a adopté, le 7 juillet 2010 et modifié le 25 janvier 2012, le Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux qui s'adresse essentiellement aux arrondissements.

Depuis 2009, des projets visant trente huit (38) des quarante (40) patinoires intérieures ont démarré et en sont à divers stades de réalisation

Dans le cadre du Plan de relance économique du Canada de 2009 et avant l'adoption du Programme de soutien, cinq (5) projets de mise aux normes des systèmes de réfrigération ont été réalisés; ces patinoires ont été rouvertes au public.

Depuis l'adoption du Programme de soutien en 2010, onze (11) projets (12 patinoires) ont été livrés et seize (16) projets (21 patinoires) sont en cours. La liste des projets et leurs statuts est fournie en pièce jointe.

Le présent dossier vise la réalisation des travaux de mise aux normes de l'aréna Fleury dans l'arrondissement de Montréal-Nord. Un appel d'offres public a été publié via le système électronique d'appel d'offres (SÉAO), entre le 12 octobre et le 09 novembre 2016. L'appel d'offres a été prolongé une première fois, au 21 novembre 2016 et une deuxième fois, au 28 novembre 2016, pour permettre aux soumissionnaires de bien évaluer la portée des modifications décrites dans sept (7) addenda émis pendant l'appel d'offres. La période de sollicitation du marché fut donc de quarante-huit (48) jours de calendrier.

Sept (7) addenda ont été émis lors de cet appel d'offres en réponse aux questions posées par les soumissionnaires selon la procédure établie. Ces addenda ont permis de corriger certaines imprécisions aux plans et devis, concernant la portée des travaux et de reporter la

date de fermeture de l'appel d'offres:

- l'addenda no 1 du 27 octobre 2016 apporte des corrections et des précisions aux documents d'appel d'offres en architecture, en mécanique et en structure (64 pages de devis);
- l'addenda no 2 du 27 octobre 2016: émission du bordereau de soumission en format Excel (9 pages);
- l'addenda no 3 du 01 novembre 2016 apporte des corrections et des précisions aux documents d'appel d'offres en architecture (21 pages de devis);
- l'addenda no 4 du 09 novembre 2016 a pour effet de prolonger la durée de l'appel d'offres du 9 au 21 novembre 2016 et de modifier la date de fermeture de l'appel d'offres mentionnée dans la page une du formulaire de soumission (1 page);
- l'addenda no 5 du 11 novembre 2016 apporte des précisions aux documents d'appel d'offres, aspects administratifs (3 pages);
- l'addenda no 6 du 16 novembre 2016 a pour effet de prolonger la durée de l'appel d'offres du 21 au 28 novembre 2016 et de modifier la date de fermeture de l'appel d'offres mentionnée dans la page une du formulaire de soumission (1 page);
- l'addenda no 7 du 17 novembre 2016 apporte des précisions aux documents d'appel d'offres, aspects administratifs (2 pages) et réémission du bordereau de soumission en format Excel (8 pages);

Les soumissions sont valides pour une période de 120 jours suivant la date d'ouverture des soumissions, soit jusqu'au 28 mars 2017.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA17 10 016 16 janvier 2017 - Autoriser une dépense de 1 969 301,74\$ dans le cadre des travaux de mise aux normes de l'aréna Fleury financée par règlement d'emprunt et une affectation par le surplus de l'arrondissement.

CM14 0915 15 septembre 2014 - Accorder un contrat de services professionnels aux firmes Régis Côté et associés architectes, Groupe S.M. International inc., et Delisle Despaux et associés inc. pour les travaux de mise aux normes de l'aréna Fleury (3088) pour une somme maximale de 949 391,11 \$, taxes incluses.

CA14 10 178 12 mai 2014 - Adhérer au Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux pour la réalisation du projet de l'aréna Fleury et accepter l'offre de service de la Direction des stratégies et transactions immobilières de la Ville pour la gestion du projet, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal.

CE12 0095 25 janvier 2012 - Approuver les modifications au Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux.

CM11 0655 Le 23 août 2011 - Approuver l'offre de service de la DSTI aux arrondissements pour effectuer la gestion globale des projets de mise aux normes des arénas dans le cadre du Programme, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville.

CE10 1137 7 juillet 2010 - Adopter le Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux avec une aide financière de la Ville centrale aux arrondissements.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise l'octroi d'un contrat à QUADRAX ET ASSOCIÉS ENTREPRENEURS GÉNÉRAUX, pour la réalisation des travaux de mise aux normes de l'aréna Fleury dans l'arrondissement Montréal-Nord, soit :

- le remplacement du système de réfrigération existant par un nouveau système fonctionnant à l'ammoniac et la construction d'un agrandissement pour le loger;
- La reconstruction de la dalle réfrigérée;
- la réalisation de divers travaux de mise aux normes pour respecter la réglementation et assurer la sécurité des usagers et des employés;
- l'implantation de mesures en efficacité énergétique;
- les travaux requis pour la certification LEED-Argent et pour l'accessibilité universelle de base;
- les travaux d'amélioration locative.

Pour ce contrat, des contingences de construction de 15 % sont prévues au formulaire de soumission. Ce montant est requis afin de faire face aux imprévus qui pourraient surgir durant la réalisation des travaux, selon les recommandations des professionnels.

Par ailleurs, un budget de 5 % est également prévu pour des travaux incidents incluant notamment le contrôle de qualité par le laboratoire de la Ville (vérification des excavations, des sols compactés, du béton, de l'acier, etc.) et l'installation des nouvelles lignes de communication afin de relier l'aréna à une centrale de contrôle pour les alarmes.

Suite à l'appel d'offres public 5877, dix-neuf (19) organisations se sont procurées le cahier des charges. Deux (2) associations patronales, huit (8) fournisseurs ou entrepreneurs spécialisés, neuf (09) entrepreneurs généraux : Corporation de construction Germano Inc., Entreprise de Construction TEQ inc., Groupe Geysler inc., Groupe M.E.A.S. inc., MGB Associés inc., Quadrax et associés E.G, SIDCAN, Gesmonde Ltée, Candev Construction Inc..

Tous les entrepreneurs généraux ayant pris le cahier des charges ont déposé des soumissions.

JUSTIFICATION

Parmi les neuf (9) soumissions déposées, sept (7) sont jugées conformes. Voici ci-après les soumissions conformes reçues par ordre croissant des prix.

Firmes soumissionnaires	Prix de base (taxes incluses)	Montant des contingences de 15 %	Total
Quadrax & associés E.G	7 687 000,00 \$	1 153 050,00 \$	8 840 050,00 \$
Groupe Geysler Inc.	7 694 782,61 \$	1 154 217,39 \$	8 849 000,00 \$
Corporation de construction Germano	7 815 456,67 \$	1 172 318,50 \$	8 987 775,16 \$
Entreprise de Construction T.E.Q. Inc.	7 816 920,30 \$	1 172 538,05 \$	8 989 458,35 \$
Gesmonde Ltée	7 978 055,46 \$	1 196 708,32 \$	9 174 763,78 \$
Candev Construction Inc.	8 258 654,25 \$	1 238 798,14 \$	9 497 452,39 \$
MGB Associés inc.	8 688 815,64 \$	1 303 322,35 \$	9 992 137,99 \$
Dernière estimation réalisée (\$)	8 060 199,76 \$	1 209 029,96 \$	9 269 229,72 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			9 190 091,09 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100			3,96 %

Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme – la plus basse conforme)</i>	1 152 087,99 \$
(Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>	13,03 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme – estimation)</i>	- 429 179,72 \$ -4,63 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100</i>	
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse – la plus basse)</i>	8 950,00 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	0,10 %

Tous les coûts indiqués comprennent les frais d'administration, le profit et les taxes.

Le prix du plus bas soumissionnaire conforme est de 8 840 050,00 \$, soit 4,63 % inférieur à la dernière estimation des professionnels, qui était de 9 269 229,72 \$. L'écart entre le plus bas et le plus haut soumissionnaire conforme est de 1 152 087,99 \$, soit 13,03 %. De plus, l'écart entre les deux plus bas soumissionnaires conformes est de 8 950,00 \$, soit 0,10 %.

L'analyse détaillée et la recommandation des professionnels pour l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme : Quadrax & associés E.G, est jointe au présent sommaire décisionnel. De façon générale, à l'exception de Candev construction inc et de MGB associés inc., on remarque une constance dans le coût des soumissionnaires conformes. De plus, de manière générale à l'exception de Candev construction inc. et MGB associés inc, l'estimation des coûts des professionnels est cohérente avec les montants soumis par tous les soumissionnaires conformes.

Le présent adjudicataire ne figure pas sur la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ), ni sur la liste des entreprises non admissibles (RENA) aux contrats publics du Secrétariat du Conseil du trésor au moment de la rédaction du présent sommaire (mise à jour en date du 09 décembre 2016). L'adjudicataire est assujéti à l'obligation d'obtenir une autorisation de l'Autorité des marchés financiers (AMF) dans le cadre de ce contrat dont la valeur est supérieure à 1 M\$. Cette attestation de conformité a été fournie avec la soumission.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total de la dépense à autoriser est de **9 282 052,50 \$** taxes incluses. Ce montant inclut 15 % de contingences de construction et 5 % d'incidences.

		Montant maximum (taxes incluses)
(1)	Montant de l'appel d'offres de construction (taxes incluses)	7 687 000,00 \$
(2)	Montant pour travaux contingents de 15 % (taxes incluses)	1 153 050,00 \$
(3)	TOTAL du contrat (taxes incluses)	8 840 050,00 \$
(4)	Incidences de 5 % (taxes incluses)	442 002,50 \$
(5)	TOTAL (taxes incluses)	9 282 052,50 \$
(6)	Montant de la ristourne sur les travaux et les incidences (100% de la TPS et 50% de la TVQ)	806 301,36 \$
(7)	TOTAL net (après ristourne)	8 475 751,13 \$

Le montant net de l'emprunt à la charge des citoyens est de **8 475 751,13 \$**.

Bien que le «Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux» prévoit une répartition de 80 % (ville centrale) et 20 % (arrondissement), les pourcentages globaux tiennent compte également des travaux non admissibles au Programme et qui sont assumés à 100 % par l'arrondissement Montréal Nord.

Considérant les paramètres du programme, le montant total net après ristourne de **8 475 751,13 \$** se répartit comme suit : (voir pièce jointe GDD 1166676002 Répartition des coûts des travaux, pour le détail)

- Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) pour un montant de 6 506 449,39 \$ (76,77% pourcentage à titre indicatif), règlement d'emprunt 15-042 de compétence locale;
- Arrondissement de Montréal-Nord pour un montant de 1 969 301,74 \$ (23,23 % pourcentage à titre indicatif);

Des virements de crédits doivent être effectués du SDSS (requérant) vers le Service de la Gestion et de la Planification Immobilière (SGPI) - (Exécutant).

En ce qui concerne les aides financières pour ce projet, des demandes de subventions vont être déposées auprès d'Hydro-Québec (HQ), Gaz Métro (GM) et du Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN). À noter qu'une demande de subvention a déjà été déposée auprès du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES), anciennement le MELS. Ces subventions viendront réduire la charge totale, dans les proportions déjà indiquées, lorsque les sommes correspondantes seront confirmées et reçues.

Ce projet fait l'objet d'une demande de soutien financier dans le cadre du Programme de remplacement des système de réfrigération 2016 du MEES. Malgré que l'octroi de ce contrat aura pour effet de rendre ses dépenses inadmissibles, il est recommandé de procéder à son octroi afin de rencontrer les échéances du Programme municipal des arénas.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet de mise aux normes de l'aréna Fleury vise le remplacement des systèmes de réfrigération utilisant le fréon, substance appauvrissant la couche d'ozone par l'émission de gaz à effet de serre (GES), par un système fonctionnant à l'ammoniac n'émettant aucun GES.

De plus, le projet vise la certification LEED-Argent, conformément à la politique de développement durable pour les édifices municipaux.

Le projet inclut également la mise en place de mesures en efficacité énergétique, telles que l'utilisation de la chaleur récupérée du système de réfrigération pour le chauffage de l'eau domestique, du bâtiment et le remplacement de l'éclairage au dessus de la patinoire par des ampoules à basse consommation.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La soumission est valide jusqu'au 28 mars 2017. Si le contrat est octroyé après cette date, la Ville devra négocier une prolongation avec l'entrepreneur. Par ailleurs, les travaux nécessitent la suspension des activités de sports de glace pour une durée d'une année (soit, entre mai 2017 et mai 2018). Selon cet échéancier, la réouverture complète de l'aréna doit s'effectuer au mois de mai 2018. Conséquemment, tout écart par rapport à l'échéancier prévu pourrait s'avérer préjudiciable pour les usagers de l'aréna.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Tous les partenaires sont tenus au courant de l'évolution du projet et de l'échéancier de réalisation. L'arrondissement de Montréal-Nord a déjà communiqué aux utilisateurs de l'aréna les conditions de fermeture et les alternatives en fonction de l'échéancier de réalisation des travaux.

Deux panneaux de chantier conçus par La Ville seront installés pour informer les citoyens de l'envergure des travaux, des contributions financières et de l'échéancier de réalisation

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat de construction au conseil municipal 20 février 2017

Réalisation des travaux Mars 2017 à mai 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs applicables.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Hui LI)

Certification de fonds :

Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs (Daniel ROBERT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Salah HADIDI
Gestionnaire Immobilier

ENDOSSÉ PAR

Carlos MANZONI
Chef de division programmes de projets

Le : 2016-12-09

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Sophie LALONDE
Directrice, Direction gestion des projets
immobiliers

Approuvé le : 2016-12-16

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Sylvie DESJARDINS
Directrice du bureau de projet et des services
administratifs
En remplacement de Marie-Claude Lavoie
(Vacances du jeudi 15 décembre au jeudi 22
décembre 2016)

Approuvé le : 2016-12-16



Dossier # : 1167231062

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Eurovia Québec Construction inc., pour des travaux de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue Sherbrooke et le boulevard Langelier dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve. Dépense totale de 2 759 564,49 \$ (contrat: 2 487 564,49 \$ + incidences: 272 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 288704 - 5 soumissionnaires.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 2 759 564,49 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue Sherbrooke et le boulevard Langelier, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
1. d'accorder à Eurovia Québec Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 487 564,49 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 288704 ;
2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-01-30 08:53

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1167231062

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Eurovia Québec Construction inc., pour des travaux de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue Sherbrooke et le boulevard Langelier dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve. Dépense totale de 2 759 564,49 \$ (contrat: 2 487 564,49 \$ + incidences: 272 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 288704 - 5 soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

La Direction des transports du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) poursuit – via son *Programme de réfection du réseau routier artériel* – sa mission de planifier les activités de réhabilitation sur le réseau routier, et ce, aux fins d'en préserver le niveau de service établi tout au long du cycle de vie des différents actifs. Les investissements alloués à la protection du réseau routier artériel témoignent de l'engagement de la Ville de Montréal à améliorer tant le confort et la sécurité des usagers de la route, la qualité de vie des citoyens, que l'efficacité des déplacements des personnes et des marchandises.

Ces investissements viennent donc contribuer au développement et à la croissance de Montréal, atténuer le problème de dégradation des infrastructures routières et améliorer l'état global des chaussées par l'application de meilleures techniques d'intervention, le tout en fonction de l'état de la chaussée et des contraintes de circulation.

De plus, la Direction des transports a le mandat de réaliser le Programme de réfection de l'éclairage de rue du réseau artériel.

Les principaux objectifs de ce programme sont :

- d'assurer la sécurité des automobilistes et des piétons;
- de maintenir le réseau d'éclairage à son niveau actuel, voire de l'améliorer si possible;
- de consolider et conserver les équipements municipaux;
- de remplacer les actifs qui ont atteint la fin de leur vie utile.

La Direction des transports a mandaté la Direction des infrastructures du SIVT afin de

préparer les documents requis au lancement de l'appel d'offres et de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0490 - 25 août 2016 - Accorder un contrat à Roxboro Excavation inc. pour des travaux de désaffectation d'un ancien tunnel, la reconstruction d'une conduite d'eau principale, de bases, de conduits et de puits d'accès de la Commission des services électriques de Montréal et de Bell dans la rue Sherbrooke, à l'est de l'accès à la place Versailles, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve - Dépense totale de 1 544 682,72 \$ (contrat: 1 358 873,17 \$ + incidences: 185 809,58 \$) taxes incluses - Appel d'offres public 288703 - 3 soumissionnaires (1167231040).

DESCRIPTION

Les travaux de ce contrat consistent en:

Rue Sherbrooke de Langelier à la Place Versailles;

- travaux de planage et revêtement bitumineux;
- reconstruction de trottoirs, bordures d'îlots et de mail central;
- travaux d'éclairage;
- travaux de feux de circulation;
- reconstruction de puits d'accès, bases et conduits du réseau CSEM;

Boul. Langelier;

- ouverture de mail;
- construction de chaussée.

Les travaux seront exécutés sur une distance totalisant environ un kilomètre.

Le présent projet d'éclairage consiste au déplacement des lampadaires existants dont la source est une lampe SHP (sodium haute pression). La conversion au DEL à 3000 Kelvins sera réalisée ultérieurement, permettant ainsi aux fournisseurs de s'approvisionner en conséquence.

Veuillez trouver en pièces jointes la description des principaux actifs visés par les travaux ainsi qu'un plan clé.

Dans notre démarche de concertation, les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les parties prenantes avant le lancement de l'appel d'offres. Des demandes de commentaires ont été transmises à l'arrondissement et au requérant lors de l'élaboration des plans et devis, aux différentes étapes d'avancement, lesquelles ont été prises en compte.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 229 410,08 \$ taxes incluses, soit une moyenne pondérée de 10,16 % du coût des travaux incluant les taxes, tel qu'inscrit au bordereau de soumission. En effet, le pourcentage des contingences est de 10 % sauf pour les travaux d'éclairage et de feux de circulation où l'enveloppe est évaluée à 15 % en raison des risques inhérents reliés aux travaux d'installation de câblage dans les réseaux de conduits souterrains.

Les dépenses incidentes au présent dossier comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de marquage et signalisation, de gestion des impacts, d'achat de mobilier de feux de circulation ainsi que des frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux et pour la gestion des sols excavés. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document *Incidences et ristournes* en pièce jointe.

Il y a lieu de préciser que l'appel d'offres initial portant le numéro 288702, visant différents

travaux dans la rue Sherbrooke et le boulevard Langelier, publié du 11 avril au 4 mai 2016, a été annulé en raison d'un prix trop élevé de l'unique soumissionnaire, soit 3 963 726,06\$. Les résultats d'ouverture de cet appel d'offres sont joints au dossier.

Suite à l'annulation de cet appel d'offres et vue l'importance d'intervenir rapidement pour désaffecter un tunnel, lequel impliquant un risque pour la sécurité des usagers, la Ville a décidé de changer sa stratégie de sollicitation des marchés en séparant les travaux du tronçon de l'appel d'offres initial en deux tronçons différents, soit par l'appel d'offres # 288703, dont le contrat est déjà accordé (CG16 0490) pour les travaux dans la rue Sherbrooke, à l'est de la Place Versailles incluant les travaux de désaffectation du tunnel, et le présent appel d'offres #288704 pour les travaux sur la rue Sherbrooke entre le boulevard Langelier et la Place Versailles.

Cette modification, ainsi qu'une fluctuation possible des prix du marché, expliquent notamment l'écart de prix de 117 288,44 \$ (4,7 %), favorable à la Ville, entre le seul soumissionnaire de l'appel d'offres initial #288702 au montant de 3 963 726,06\$ et le montant total de 3 846 437,62\$ incluant le contrat de 1 358 873,13\$ suite à l'appel d'offres #288703 et le prix du plus bas soumissionnaire du présent appel d'offres.

Lors de la publication du présent appel d'offres #288704, quinze (15) preneurs du cahier des charges n'ont pas soumissionné. En ce qui concerne les motifs de désistement, huit (8) firmes sont connues comme sous-traitants, une (1) firme a indiqué que le délai pour poser des questions lors de la publication était trop court, une (1) firme a confirmé qu'elle ne pouvait soumettre de prix compétitifs pour ce genre de travaux et cinq (5) firmes n'ont pas motivé leur désistement à soumissionner. La liste des preneurs du cahier de charges est en pièce jointe.

JUSTIFICATION

Le tableau des résultats de soumission présenté dans le formulaire Annexe résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, l'écart de prix entre les deux plus basses soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant du contrat à accorder.

Les prix de soumission ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues. Cependant, seuls les documents fournis avec les trois (3) plus basses soumissions conformes ont été vérifiés (cautionnement, lettre d'engagement, licence de la RBQ, attestation de Revenu Québec, certificat d'attestation et déclaration relative aux conflits d'intérêt).

L'écart entre la plus basse soumission et l'estimation des professionnels de la Division de la gestion des projets et de l'économie de la construction (DGPEC) étant inférieur à 10 %, la DGPEC appuie la recommandation de l'octroi du contrat.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal relatif à ce contrat est de 2 759 564,49 \$ taxes incluses, incluant des incidences de 272 000,00 \$ taxes incluses.

Cette dépense, entièrement assumée par la ville centrale et prévue au PTI de la Direction des transports, représente un coût net de 2 519 850,20 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale. Ce coût est financé par les règlements d'emprunt de compétence locale suivants:

- # 16-006 - « Programme de réfection d'artères » pour un montant de 1 497 810,02 \$
- # 16-005 - « Programme de réaménagement géométrique du réseau artériel » pour un montant de 1 022 040,18 \$.

La répartition du coût des travaux et des incidences est présentée en pièces jointes dans les documents «Incidences et ristournes» et «Budget requis».

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 20 avril 2017, date d'échéance de la validité de la soumission, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais afférents. L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document «Principes de gestion de la circulation».

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication a été approuvée par le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES :

Octroi du contrat : à la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : mai 2017

Fin des travaux : septembre 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Danièle HANDFIELD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Eric FAUTEUX, Mercier - Hochelaga-Maisonneuve

Jean CARRIER, Service des infrastructures_voirie et transports

Mohamed BECHIR BOUZAI, Service des infrastructures_voirie et transports

Serge A BOILEAU, Commission des services électriques

Lecture :

Eric FAUTEUX, 20 janvier 2017
Mohamed BECHIR BOUZAIKI, 19 janvier 2017
Serge A BOILEAU, 19 janvier 2017
Jean CARRIER, 19 janvier 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Robert CARDIN
.

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-01-13

Yvan PÉLOQUIN
Chef de division - Conception des travaux

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures

Approuvé le : 2017-01-26

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Claude CARETTE
Directeur

Approuvé le : 2017-01-27

VERSION FINALE - ANNEXE - CONTRAT DE CONSTRUCTION
INFORMATIONS RELATIVES AU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET À SON RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : - - Ouverture originalement prévue le : - -

Ouverture faite le : - - Délai total accordé aux soumissionnaires : jrs

Addenda émis

Nombre d'addenda émis durant l'appel d'offres : *Si addenda, détailler ci-après*

Date de l'addenda	Description sommaire de l'addenda	Impact sur le coût estimé du contrat (\$)
<input type="text" value="13"/> - <input type="text" value="12"/> - <input type="text" value="2016"/>	Ajout d'une fosse de plantation et puisards à désaffecter	48 290.00 \$
<input type="text" value="15"/> - <input type="text" value="12"/> - <input type="text" value="2016"/>	Mise à jour du formulaire A-5 et ajout du formulaire dans la liste de rappel	-
<input type="text" value="15"/> - <input type="text" value="12"/> - <input type="text" value="2016"/>	Transmission des réponses aux questions des soumissionnaires	-

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs Nbre de soumissions reçues % de réponses

Nbre de soumissions rejetées % de rejets

Soumissions rejetées (nom) Motif(s) de rejet:

Omission de soumettre un prix pour l'item « préparation des surfaces de contact (émulsion de bitume)» au niveau du sous-projet 1659009039

Durée de la validité initiale de la soumission : jrs Date d'échéance initiale : - -

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs Date d'échéance révisée : - -

Résultats de l'appel d'offres

Soumissions conformes	Prix soumis incluant taxes et corrections au besoin			
	Avant contingences	Contingences	Total	
EUROVIA QUÉBEC CONSTRUCTION INC.	2 258 154.41	229 410.08	2 487 564.49	
GROUPE TNT INC.	2 430 295.22	246 381.34	2 676 676.56	
PAVAGES MÉTROPOLITAIN INC.	2 440 405.73	247 392.40	2 687 798.13	
LES ENTREPRENEURS BUCARO INC.	2 876 523.37	291 880.50	3 168 403.87	
Estimation	interne	2 218 613.06	224 173.45	2 442 786.51

Écart entre la plus basse soumission et l'estimation

Écart entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse

Dossier à être étudié par la CEC :

Validation du droit de contracter du soumissionnaire recommandé (cocher la case appropriée)

	N.A.	OK	N.A.	OK	
RBQ	<input type="text"/>	<input checked="" type="text" value="X"/>	AMF	<input type="text"/>	<input checked="" type="text" value="X"/> <i>Joindre l'attestation de l'AMF, le cas échéant</i>
RENA	<input type="text"/>	<input checked="" type="text" value="X"/>	Revenu Qc	<input type="text"/>	<input checked="" type="text" value="X"/>

Recommandation

Nom du soumissionnaire :

Montant du contrat (incluant les contingences) (\$) :

Montant des incidences (\$) :

Date prévue de début des travaux : - - Date prévue de fin des travaux : - -



Dossier # : 1166850008

Unité administrative responsable :	Commission des services électriques , Division de la gestion des projets et du développement
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	-
Projet :	-
Objet :	Se prévaloir de l'option de prolongation du contrat pour la surveillance de chantier aux firmes Transit et Géninov pour la somme maximale de 202 068,56 \$ multiplié par le taux d'inflation tel que publié par Statistique Canada(12 derniers mois) et 197 527,05 \$ multiplié par le taux d'inflation tel que publié par Statistique Canada(12 derniers mois), conformément au contrat octroyé le 12 avril 2016 - résolution CE16 0463 (appel d'offres public 1606) (5 soumissionnaires, dont un non-conforme).

Il est recommandé de:

1. renouveler une entente- cadre de services professionnels avec les firmes **Transit.**(202 068, 56 \$ taxes incluses multiplié par le taux d'inflation tel que publié par Statistique Canada, moyenne des 12 derniers mois) et **Géninov Inc,**(197 527,05 \$ taxes incluses multiplié par le taux d'inflation tel que publié par Statistique Canada, moyenne des 12 derniers mois), pour des services de surveillance de travaux. Appel d'offres public # 1605, - 5 soumissionnaires, dont 1 non-conforme /
2. imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
3. autoriser le président de la Commission des services électriques à signer les documents pour et au nom de la ville.

Signé par Serge A BOILEAU **Le** 2017-01-23 12:17

Signataire :

Serge A BOILEAU

Président
Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission

IDENTIFICATION

Dossier # :1166850008

Unité administrative responsable :	Commission des services électriques , Division de la gestion des projets et du développement
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	-
Projet :	-
Objet :	Se prévaloir de l'option de prolongation du contrat pour la surveillance de chantier aux firmes Transit et Géninov pour la somme maximale de 202 068,56 \$ multiplié par le taux d'inflation tel que publié par Statistique Canada(12 derniers mois) et 197 527,05 \$ multiplié par le taux d'inflation tel que publié par Statistique Canada(12 derniers mois), conformément au contrat octroyé le 12 avril 2016 - résolution CE16 0463 (appel d'offres public 1606) (5 soumissionnaires, dont un non-conforme).

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier a pour objet d'exercer la première option de prolongation des ententes conclues avec Transit et Géninov Inc, fin d'assurer une stabilité d'expertise de main d'oeuvre en surveillance de chantier de la CSEM.

Les critères suivants ont mené à recommander la prolongation :

- La bonne performance des techniciens offerts par les firmes;
- Les prix unitaires restent compétitifs avec les offres semblables reçues dernièrement;
- Le volume de travaux est toujours élevé et ne prévoit pas ralentir au cours de la prochaine année;
- La satisfaction générale de la prestation de services du fournisseur.

Afin de procéder à la construction de nouveaux réseaux et à l'enfouissement des fils aériens dans différents arrondissements, la Commission de services électriques de Montréal réalise différents travaux d'immobilisation. Ces travaux visent le maintien et le prolongement du réseau. La surveillance des travaux est faite par l'équipe interne de 12 agents techniques, majorés de personnel externe selon le volume des travaux.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE16 0482 - 30 mars 2016 Autoriser l'octroi aux firmes Transit et Géninov, un contrat chacun de services professionnels pour prêt de main d'oeuvre en surveillance de chantier (appel d'offre 1606, lot 1 et 2)

CE 16 0365 - 9 mars 2016 Conclure une entente-cadre de services professionnels avec les firmes Englobe Corp. et Infrastructel Inc, pour des services de surveillance de travaux. Appel d'offres public # 1605, 5 soumissionnaires, dont 1 non-conforme.

CE16 1156 - 10 août 2016 (CM16 0916 -22 août 2016) Autoriser l'octroi à la firme INFRASTRUCTEL, un contrat de services professionnels pour un prêt de main d'oeuvre en surveillance de chantier (soumissionnaire unique) (AO 1618)

CE16 1299 - 10 août 2016 (CM16 0943 -23 août 2016) Autoriser l'octroi à la firme Géninov et Transit, un contrat de services professionnels pour un prêt de main d'oeuvre en surveillance de chantier (AO 1621)

DESCRIPTION

Le présent rapport vise le premier renouvellement de deux mandats de prêt de main-d'oeuvre pour une période d'un an au montant de 202 068,56 \$ et 197 527,05 \$ taxes incluses multiplié par le taux d'inflation tel que publié par Statistique Canada, moyenne des 12 derniers mois), pour la période de 7 000 heures de surveillance partielle des travaux de la CSEM.

Les deux prolongations d'une année chacune permettent de continuer avec les mêmes techniciens sur plusieurs années avec une main d'oeuvre formée et expérimentée. Les montants durant les prolongations seront indexés à l'indice des prix à la consommation, tel qu'indiqué aux documents d'appel d'offres.

Jadis la CSEM gérait de nombreux petits mandats de services professionnels (sous la barre de 100 000\$ chacun) totalisant jusqu'à 1.2 millions \$ par année depuis 2010. Les présents contrats comprennent le prêt de main-d'oeuvre de 7 000 heures (2 techniciens surveillants pendant 1 an soit environ 3 500 heures chaque firme)

JUSTIFICATION

Compte tenu de la bonne performance des techniciens prêtés en surveillance sur nos chantiers au cours de la dernière année, il est demandé de prolonger ce contrat pour une période d'un an.

Compte tenu du nombre de chantiers sous la responsabilité de la CSEM, soit environ 90 par année, les 12 agents techniques à l'emploi de la CSEM ne peuvent réaliser l'ensemble des activités de surveillance de chantiers, notamment en période estivale et en hiver hors des contrats intégrés en voirie avec la Ville.. Ainsi, le recours à une entente-cadre de services professionnels pour la surveillance de chantier, en appui à l'équipe en place, contribuera à réaliser l'ensemble des projets.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La CSEM répartie les honoraires des surveillants de travaux à chacun des chantiers demandés par ses usagers durant toute la période du contrat.

La présente dépense est remboursée à l'aide de redevances payées par les usagers et utilisateurs du réseau CSEM.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les surveillants assurent la qualité et la pérennité des travaux.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'octroi du contrat de prêt de main-d'oeuvre permettra d'offrir une surveillance continue de tous nos travaux et d'éviter des délais de grands projets de modernisation et d'addition au réseau souterrain.

Plusieurs grands chantiers, comme l'échangeur Turcot, le boulevard Pie IX, le secteur Griffintown et le projet de la Sainte -Catherine ou les projets du PRR, ont des calendriers très serrés et entrelacés entre les intervenants.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Pas d'impact

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début des travaux: 15 janvier 2017 en première prolongation de contrat

Fin des travaux: environ le 24 mars 2018 plus la dernière prolongation si applicable

Date de parution initiale : 30 mai 2016

Fin de la période de l'appel d'offre: 16 juin 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de l'appel d'offres public, 10 firmes ont pris possession des documents et 5 d'entre elles ont soumis des offres. Les quatre propositions reçues ont été jugées recevables et analysées par le comité de sélection.

Date de parution (SEAO + Constructo)	30 mai 2016
Disponibilité des documents	30 mai 2016
Date de fin de la période d'appel d'offres	16 juin 2016
Durée de l'appel d'offres	16 jours
Preneur d'un cahier de charges :	10 firmes
N'ayant pas soumissionné	, Akifer, Englobe, GHD Consultants, Terrapex Environnement, Services EXP
Ayant soumissionné	Voir tableau 2,
	5 firmes

Firmes soumissionnaires	Pointage intermédiaire	Lot # 1		Lot # 2	
		Prix (taxes incluses)	Pointage final	Prix (taxes incluses)	Pointage final
Transit arpenteurs-géomètres Inc.	79,2	202 068,56 \$	6,4	retenu au lot # 1	
Groupe Geninov Inc.	71,2	197 527,05 \$	6,1	197 527,05 \$	6,1
Groupe ABS	77,7	227 937,94 \$	5,6	227 937,94 \$	5,6
WSP	76	306 938,25 \$	4,1	306 938,25 \$	4,1
Expert Géo-Conseil Inc.	66	non-conforme		non-conforme	
Coût moyen des soumissions reçues		233 617,95 \$		244 134,41 \$	
Estimation interne		219 602,25 \$		219 602,25 \$	
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme		-31 549,39 \$ -16%		-46 607,36 \$ -24%	
Écart entre le plus haute et la plus basse conforme		104 869,69 \$ 52%		109 411,20 \$ 55%	
Écart entre l'estimation interne et la plus basse		-17 533,69 \$ -9%		-22 075,20 \$ -11%	
Écart entre l'estimation et la deuxième plus basse		-22 075,20 \$ -10%		-8 335,69 \$ -4%	

Le conseil d'administration de la CSEM a entériné la recommandation du comité de sélection le 22 février 2016 séance 5.C.1 et recommandé le premier prolongement le 20 janvier 2017 (séance 3.T.1)

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Commission des services électriques , Division de l'administration des ressources humaines et financières (Raymond GRAVEL)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marc-André - Ext BAILLARGEON
Chef de division

ENDOSSÉ PAR

Serge A BOILEAU
Président

Le : 2017-01-23



Dossier # : 1166850007

Unité administrative responsable :	Commission des services électriques , Division de la gestion des projets et du développement
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Se prévaloir de l'option de prolongation du contrat pour la surveillance de chantier aux firmes Englobe (LVM) et Infrastructel pour les sommes de 196 492,28 \$ multiplié par le taux d'inflation tel que publié par Statistique Canada (12 derniers mois) et 210 231,79 \$ multiplié par le taux d'inflation tel que publié par Statistique Canada, conformément au contrat octroyé le 9 mars 2016 - résolution CE16 0365 (appel d'offres public 1605) (5 soumissionnaires, dont un non-conforme).

Il est recommandé de:

1. renouveler une entente- cadre de services professionnels avec les firmes **Englobe Corp.**(196 492,28 taxes incluses multiplié par le taux d'inflation tel que publié par Statistique Canada, moyenne des 12 derniers mois) et **Infrastructel Inc.**(210 231,79 \$ taxes incluses multiplié par le taux d'inflation tel que publié par Statistique Canada, moyenne des 12 derniers mois), pour des services de surveillance de travaux. Appel d'offres public # 1605, - 5 soumissionnaires, dont 1 non-conforme /
2. imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
3. autoriser le président de la Commission des services électriques à signer les documents pour et au nom de la ville.

Signé par Serge A BOILEAU **Le** 2017-01-23 12:14

Signataire :

Serge A BOILEAU

Président
Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission

IDENTIFICATION

Dossier # :1166850007

Unité administrative responsable :	Commission des services électriques , Division de la gestion des projets et du développement
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Se prévaloir de l'option de prolongation du contrat pour la surveillance de chantier aux firmes Englobe (LVM) et Infrastructel pour les sommes de 196 492,28 \$ multiplié par le taux d'inflation tel que publié par Statistique Canada (12 derniers mois) et 210 231,79 \$ multiplié par le taux d'inflation tel que publié par Statistique Canada, conformément au contrat octroyé le 9 mars 2016 - résolution CE16 0365 (appel d'offres public 1605) (5 soumissionnaires, dont un non-conforme).

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier a pour objet d'exercer la première option de prolongation des ententes conclues avec Englobe et Infrastructel Inc, fin d'assurer une stabilité d'expertise de main d'oeuvre en surveillance de chantier de la CSEM.

Les critères suivants ont mené à recommander la prolongation :

- La bonne performance des techniciens offerts par les firmes;
- Les prix unitaires restent compétitifs avec les offres semblables reçues dernièrement;
- Le volume de travaux est toujours élevé et ne prévoit pas ralentir au cours de la prochaine année;
- La satisfaction générale de la prestation de services du fournisseur.

Afin de procéder à la construction de nouveaux réseaux et à l'enfouissement des fils aériens dans différents arrondissements, la Commission de services électriques de Montréal réalise différents travaux d'immobilisation. Ces travaux visent le maintien et le prolongement du réseau. La surveillance des travaux est faite par l'équipe interne de 12 agents techniques, majorés de personnel externe selon le volume des travaux.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE 16 0365 - 9 mars 2016 Conclure une entente-cadre de services professionnels avec les firmes **Englobe Corp.**(196 492.28\$, taxes incluses) et **Infrastructel Inc.**(210 231.79 \$ taxes incluses), pour des services de surveillance de travaux. Appel d'offres public # 1605, 5 soumissionnaires, dont 1 non-conforme.

CE16 0482 - 30 mars 2016 Autoriser l'octroi aux firmes Transit et Géninov, un contrat chacun de services professionnels pour prêt de main d'oeuvre en surveillance de chantier (appel d'offre 1606, lot 1 et 2)

CE16 1156 - 10 août 2016 (CM16 0916 -22 août 2016) Autoriser l'octroi à la firme INFRASTRUCTEL, un contrat de services professionnels pour un prêt de main d'oeuvre en surveillance de chantier (soumissionnaire unique) (AO 1618)

CE16 1299 - 10 août 2016 (CM16 0943 -23 août 2016) Autoriser l'octroi à la firme Géninov et Transit, un contrat de services professionnels pour un prêt de main d'oeuvre en surveillance de chantier (AO 1621)a

DESCRIPTION

Le présent rapport vise le premier renouvellement de deux mandats de prêt de main-d'oeuvre pour une période d'un an au montant de 196 492,28 \$ et 210 231,79 \$ taxes incluses pour la période de 7 000 heures de surveillance partielle des travaux de la CSEM.

Les deux prolongations d'une année chacune permettent de continuer avec les mêmes techniciens sur plusieurs années avec une main d'oeuvre formée et expérimentée. Les montants durant les prolongations seront indexés à l'indice des prix à la consommation, tel qu'indiqué aux documents d'appel d'offres.

Jadis la CSEM gérait de nombreux petits mandats de services professionnels (sous la barre de 100 000\$ chacun) totalisant jusqu'à 1.2 millions \$ par année depuis 2010. Les présents contrats comprennent le prêt de main-d'oeuvre de 7 000 heures (2 techniciens surveillants pendant 1 an soit environ 3 500 heures chaque firme)

JUSTIFICATION

Compte tenu de la bonne performance des techniciens prêtés en surveillance sur nos chantiers au cours de la dernière année, il est demandé de prolonger ce contrat pour une période d'un an.

Compte tenu du nombre de chantiers sous la responsabilité de la CSEM, soit environ 90 par année, les 12 agents techniques à l'emploi de la CSEM ne peuvent réaliser l'ensemble des activités de surveillance de chantiers, notamment en période estivale et en hiver hors des contrats intégrés en voirie avec la Ville.. Ainsi, le recours à une entente-cadre de services professionnels pour la surveillance de chantier, en appui à l'équipe en place, contribuera à réaliser l'ensemble des projets.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La CSEM répartie les honoraires des surveillants de travaux à chacun des chantiers demandés par ses usagers durant toute la période du contrat.

La présente dépense est remboursée à l'aide de redevances payées par les usagers et utilisateurs du réseau CSEM.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les surveillants assurent la qualité et la pérennité des travaux.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'octroi du contrat de prêt de main-d'oeuvre permettra d'offrir une surveillance continue de tous nos travaux et d'éviter des délais de grands projets de modernisation et d'addition au réseau souterrain.

Plusieurs grands chantiers, comme l'échangeur Turcot, le boulevard Pie IX, le secteur Griffintown et le projet de la Sainte-Catherine ou les projets du PRR, ont des calendriers très serrés et entrelacés entre les intervenants.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Pas d'impact

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début des travaux: 15 janvier 2017 en première prolongation de contrat

Fin des travaux: environ le 24 mars 2018 plus la dernière prolongation si applicable

Date de parution initiale : 21 janvier 2016

Fin de la période de l'appel d'offre: 8 février 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

La CSEM a procédé à l'appel d'offres public # 1605 le 22 janvier 2016. Il est conforme aux orientations et aux politiques de la Ville (Guide de référence des systèmes de pondération et d'évaluation, des comités de sélection et des comités techniques. Guide de référence en matière d'octroi et de gestion de contrats de services professionnels) pour ce genre de contrat où l'on vise à octroyer un mandat à la firme présentant le meilleur pointage cumulatif. (voir grille d'évaluation en pièce jointe)

Les montants des contrat sont de l'ordre de: 196 492,28 \$ pour EnGlobe Inc (incluant contingents, toutes taxes incluses) et ayant obtenu un pointage de 6.94

210 231,79 \$ pour Infrastructel Inc (incluant contingents, toutes taxes incluses et ayant obtenu un pointage de 6.49

Le cahier des charges a été préparé par la division Gestion de projets. À la fin de la période de soumission, 5 firmes ont déposé une offre mais celle de la firme Groupe ABS a été déclarée non conforme.

Un comité de sélection, composé de 3 personnes, s'est réuni le 15 février dernier au siège social de la CSEM, afin d'analyser les offres reçues.

Firmes soumissionnaires	Prix (taxes incluses)	Contingences	Prix
Englobe Corp.	196 492,28 \$	Aucune	196 492,28 \$
Infrastructel	210 231,79 \$	Aucune	210 231,79 \$
Transit arpenteurs-géomètres Inc.	214 370,89 \$	Aucune	214 370,89 \$
WSP	250 645,50 \$	Aucune	250 645,50 \$
Groupe ABS	Non-conforme	Aucune	Non-conforme
Coût moyen des soumissions reçues			217 935,12 \$
Estimation interne			222 650,00 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme			-21 442,84 \$ -11%
Écart entre le plus haute et la plus basse conforme			54 153,22 \$ 28%
Écart entre l'estimation interne et la plus basse			-26 157,72 \$ -13%
Écart entre l'estimation et la deuxième plus basse			-12 418,21 \$ -6%

Le conseil d'administration de la CSEM a entériné la recommandation du comité de sélection le 22 février 2016 séance 5.C.1 et recommandé le premier prolongement le 20 janvier 2017 (séance 4.T.1)

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Commission des services électriques , Division de l'administration des ressources humaines et financières (Raymond GRAVEL)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Denis - Ext POIRIER
Ingénieur

ENDOSSÉ PAR

Serge A BOILEAU
Président

Le : 2017-01-23



Dossier # : 1167000005

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division de la gestion des actifs de voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 g) prendre des mesures visant à limiter les nuisances abusives issues du bruit et de la circulation, contrôler celles découlant du dépôt des ordures et promouvoir auprès des citoyennes et des citoyens un comportement civique responsable et respectueux des milieux de vie et de l'environnement
Projet :	-
Objet :	Approuver l'entente de collaboration (numéro 200754) entre la Ville de Montréal et le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) pour la construction et l'entretien d'un écran antibruit (structure no 81-05508 - projet 13-01) situé le long de l'autoroute 15 entre le boulevard Henri-Bourassa et la rue Sauvé, dans l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville

Il est recommandé d'approuver une entente entre la Ville de Montréal et le ministère des transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec (MTMDET) pour la construction et l'entretien d'un mur antibruit (structure no 81-5508G - projet 13-01) situé le long de l'autoroute 15 entre le boulevard Henri-Bourassa et la rue Sauvé, dans l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-01-23 08:51

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1167000005

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division de la gestion des actifs de voie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 g) prendre des mesures visant à limiter les nuisances abusives issues du bruit et de la circulation, contrôler celles découlant du dépôt des ordures et promouvoir auprès des citoyennes et des citoyens un comportement civique responsable et respectueux des milieux de vie et de l'environnement
Projet :	-
Objet :	Approuver l'entente de collaboration (numéro 200754) entre la Ville de Montréal et le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) pour la construction et l'entretien d'un écran antibruit (structure no 81-05508 - projet 13-01) situé le long de l'autoroute 15 entre le boulevard Henri-Bourassa et la rue Sauvé, dans l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de la reconstruction de la Place l'Acadie, la Ville de Montréal s'est engagée en 2008 à mettre en place un mur antibruit le long de l'autoroute 15 entre le boulevard Henri-Bourassa et la rue Sauvé, dans l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville.

Les travaux sont planifiés en partenariat avec le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET), conformément à la politique sur le bruit. Dans le cadre de cette politique, le MTMDET s'engage, suite à la signature d'un protocole d'entente, à assumer 50 % des coûts du projet (voir plan de localisation en pièce jointe).

Lors des discussions entre la Ville et le MTMDET afin de déterminer le maître d'œuvre de la réalisation du mur antibruit, il a été décidé que la Ville serait chargée de la préparation des plans et devis, du lancement de l'appel d'offres public et de l'octroi des contrats pour la réalisation des travaux et pour leur supervision, le tout en étroite collaboration avec le MTMDET. Cette décision a été prise notamment afin d'être en mesure de réaliser ces travaux au printemps 2017, car le MTMDET ne pouvait pas garantir sa mise en œuvre avant 5 ans. Un des facteurs expliquant que la Ville peut procéder de façon plus rapide que le MTMDET est qu'elle a déjà conclu des contrats-cadres avec un certain nombre de firmes d'Experts-Conseils permettant d'effectuer la conception sans devoir procéder par appel d'offres public.

À cet effet, un protocole d'entente a été préparé conjointement par le MTMDET et la Ville de

Montréal afin d'encadrer le partage des responsabilités et des coûts du projet autant au niveau de la construction que de l'entretien récurrent des installations.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM16 0938 - 23 août 2016 (dossier 1167000006) - Accorder un contrat à Cusson-Morin Construction inc. pour la construction d'un écran antibruit dans l'emprise de l'autoroute des Laurentides, secteur de la Place L'Acadie - Dépense totale de 3 544 207,05 \$, taxes incluses.

CM10 0320 - 22 avril 2010 (dossier 1100634001) - Adopter une résolution confirmant l'intérêt de la Ville à réaliser, en collaboration avec le ministère des Transports du Québec, la première phase d'un écran antibruit en bordure de l'autoroute 15 (Côté Est) à partir d'un point au sud du boulevard Henri-Bourassa jusqu'au boulevard Henri-Bourassa (environ 360 mètres linéaires) et confirmer à cet effet au MTQ, l'engagement de la Ville à assumer 50 % du coût de réalisation de cette première phase.

CA09 09004 - 19 janvier 2009 (dossier 108133143) - Demander au ministère des Transport du Québec, conformément à la politique sur le bruit routier du gouvernement du Québec, d'entreprendre une étude de pollution sonore dans une zone à prédominance résidentielle existante affectée par le bruit de la circulation routière de l'autoroute 15.

DESCRIPTION

Il s'agit d'approuver l'entente de collaboration (numéro 200754) entre la Ville de Montréal et le MTMDET relative aux travaux de construction et d'entretien d'un écran antibruit (structure no 81-05508 - projet 13-01) situé le long de l'autoroute 15 entre le boulevard Henri-Bourassa et la rue Sauvé, dans l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville. Conformément à cette entente, les frais reliés aux travaux de construction et d'entretien seront partagés entre le MTMDET et la Ville. Le détail dudit partage est présenté à l'Annexe B du protocole d'entente.

L'entente porte principalement sur :

- la construction d'un écran antibruit incluant le mur, le terrassement, les fondations, le drainage, les aménagements paysagers et le déplacement des utilités publiques;
- l'entretien récurrent de l'écran incluant le mur et les aménagements paysagers.

JUSTIFICATION

Lors de la construction de la Place L'Acadie, il a été prévu que des mesures d'atténuation du bruit devaient être mises en place pour améliorer la qualité de vie des nouveaux résidents à cet endroit. D'ailleurs, la construction d'un écran antibruit avait été clairement énoncée depuis le début du processus de planification du projet en avril 2008. À cet effet, les pourparlers avec le MTMDET (anciennement le ministère des Transports du Québec (MTQ)) ont démarré à l'été 2008 et, à la demande de l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville (résolution CA09 09004), une étude du climat sonore a été réalisée par le MTQ pour la zone concernée, le tout conformément à la Politique sur le bruit routier du MTQ. Rendus disponibles en mars 2010, les résultats de cette étude indiquent clairement que le niveau de bruit sur le site dépasse largement les normes acceptables d'où la nécessité de parer à cette nuisance par un mur.

Conformément à la Politique sur le bruit routier du MTMDET, lorsque l'étude du climat sonore est complétée, la Ville, si elle accepte de poursuivre les démarches avec le MTMDET, doit le signifier par voie de résolution et s'engager à prendre en charge la moitié du coût de la réalisation des mesures d'atténuation du bruit. À cet effet, le 22 avril 2010, le conseil municipal a adopté une résolution (CM10 0320) confirmant son intérêt à réaliser, en

collaboration avec le MTMDET, un écran antibruit ainsi que son engagement à assumer 50 % du coût de réalisation.

Dans ce contexte, et selon la Politique sur le bruit routier du MTMDET, une entente est requise afin d'encadrer le partage des responsabilités et des coûts du projet entre les parties.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'ensemble du projet est estimé à un montant de 4 139 100 \$, taxes incluses. Ce montant comprend les services professionnels de conception et de surveillance, la réalisation des travaux ainsi que le contrôle qualitatif en chantier. La contribution de la Ville pour le projet est estimée à 2 069 550 \$, taxes incluses, soit 50% du coût des travaux.

Cette dépense totale représente un coût net à la charge des contribuables montréalais de 1 889 775 \$, lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale.

La part de la Ville de Montréal sera financée par le programme triennal d'immobilisations 2016-2018 du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT), au programme de réfection des structures routières - 46000. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centre.

La dépense totale associée au projet ayant déjà été autorisée par le conseil municipal le 23 août 2016 (Résolution CM16 0938), la décision découlant du présent dossier n'aura pas d'impact sur le cadre budgétaire de la Ville.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La construction de l'écran antibruit en parement en bois incluant une végétation grimpante favorise une insonorisation efficace afin de contrer les problématiques de bruit routier et contribuer ainsi à une gestion écoresponsable et économique selon l'approche du développement durable

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où le protocole d'entente serait retardé ou refusé, le MTMDET ne sera pas en mesure d'émettre la permission de voirie permettant à la Ville de Montréal de construire l'écran antibruit. Ainsi, la Ville de Montréal devra résilier le contrat octroyé à Cusson-Morin Construction inc. (CM16 0938) ce qui entraînera des coûts pour celle-ci. De plus, les recommandations de l'Office de consultation publique de Montréal et appuyées par la Direction de la santé publique de Montréal ne seront pas respectées. Ceci aura un impact important sur les résidents dans ce secteur qui continueront à subir quotidiennement un niveau de bruit dépassant les normes en vigueur.

Impacts durant les travaux:

Des fermetures de voies et des travaux de nuit sont nécessaires pour la réalisation des travaux. Ces fermetures et ces travaux de nuit seront effectués conformément aux exigences de l'arrondissement et du MTMDET.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication a été préparée dans le cadre du dossier d'octroi du contrat de travaux (dossier 1167000006, résolution CM16 0938) par la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Réalisation des travaux et entraves de voies : printemps-été 2017.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Denis DUROCHER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Gilles CÔTÉ, Ahuntsic-Cartierville

Lecture :

Gilles CÔTÉ, 23 juin 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

David BOISSINOT
Ingénieur

ENDOSSÉ PAR

Jean CARRIER
Chef de division

Le : 2016-06-21

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Benoit CHAMPAGNE
Directeur des transports

Approuvé le : 2017-01-18

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur SIVT

Approuvé le : 2017-01-20



Dossier # : 1167530001

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Direction de l'exploitation , Division de la commercialisation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et la Société du Jardin de Chine de Montréal afin de lui confier la gestion d'un service de vestiaire au Jardin botanique de Montréal pour une période de 12 mois.

Il est recommandé:

D'approuver le projet de convention entre la Société du Jardin de Chine de Montréal et la Ville de Montréal afin de confier à la Société du Jardin de Chine de Montréal la gestion du service de vestiaire au Jardin botanique de Montréal, pour une période de 12 mois.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2017-01-26 12:59

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1167530001

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Direction de l'exploitation , Division de la commercialisation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et la Société du Jardin de Chine de Montréal afin de lui confier la gestion d'un service de vestiaire au Jardin botanique de Montréal pour une période de 12 mois.

CONTENU

CONTEXTE

Les visiteurs du Jardin botanique de Montréal sont invités à participer à de nombreuses activités et expositions intérieures et extérieures. Cela requiert un service de vestiaires et de casiers où les visiteurs peuvent laisser leurs manteaux et autres effets personnels dans un endroit sécuritaire, et ce, afin d'effectuer une visite des plus agréables. La présence d'un service de vestiaire a une incidence directe sur l'appréciation de la visite par la clientèle. En effet, la température des serres d'exposition atteint parfois plus de 24 degrés dans la Grande serre d'exposition, et ce, afin de recréer le climat tropical propice au déroulement des expositions.

Depuis 2001, le Jardin botanique confie la gestion de son vestiaire à un organisme à but non lucratif. La convention précédente, d'une durée de 12 mois, avec la Société du jardin de Chine de Montréal, venant à terme, un appel de propositions a été lancé au cours du mois de décembre 2016. Au total, six organismes des secteurs Rosemont-La Petite-Patrie et Mercier-Hochelaga-Maisonneuve ont été invités à déposer leur candidature (le Carrefour communautaire de Rosemont L'Entre-Gens, la société du Jardin de Chine, la Maison grise de Montréal, le Cercle des jeunes naturalistes, les Amis de l'Insectarium et les Amis du Jardin botanique de Montréal).

Deux de ces organismes ont répondu à notre invitation soit la Société du Jardin de Chine et les Amis de l'Insectarium. Les deux propositions se sont révélées conformes et répondaient aux critères demandés. Toutefois, la Société du Jardin de Chine de Montréal s'est démarquée par son expérience dans le domaine (plus de 10 ans) et sa capacité à encadrer les opérations (gestion du personnel et gestion de l'encaissement). La Société du Jardin de Chine de Montréal assume la gestion du vestiaire au Jardin botanique depuis 2006 et a donc acquis une expérience considérable en la matière. Le service offert est professionnel, courtois et apprécié des visiteurs.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE16 03300 - Approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et la Société du Jardin de Chine de Montréal afin de lui confier la gestion d'un service de vestiaire au Jardin botanique de Montréal pour une période de 12 mois.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et la Société du Jardin de Chine de Montréal afin de lui confier la gestion du service de vestiaire au Jardin botanique de Montréal pour une période de 12 mois. Cette entente permettra notamment d'offrir un service de vestiaire pendant les 9 semaines de l'événement Papillons en liberté, alors que sont attendus près de 130 000 visiteurs, du 23 février au 30 avril 2017. Dans le cadre de cette entente, le Jardin botanique fournit à la Société du Jardin de Chine le support technique, le local, les équipements et le matériel nécessaire au bon fonctionnement du vestiaire. Les coûts de gestion et de ressources humaines sont assumés par la Société du Jardin de Chine, qui est autorisée à tarifier ce service.

JUSTIFICATION

Le Jardin botanique ne dispose pas des ressources requises pour offrir ce service ponctuel et saisonnier. Laisser la gestion du vestiaire à un organisme sans but lucratif, tel que la Société du Jardin de Chine de Montréal, permet d'offrir ce service essentiel à la satisfaction des visiteurs.

Par ailleurs, les recettes tirées de l'opération du vestiaire contribuent à la réalisation de la mission de la Société du jardin de Chine, qui est de diffuser la culture chinoise par la présentation de cours, conférences et spectacles au Jardin de Chine du Jardin botanique de Montréal (notamment des ateliers de calligraphie et de peinture chinoise, des dégustations de thé, des prestations de musiciens, conteurs et autres artistes et artisans traditionnels). Ainsi, cette entente avec la Société du Jardin de Chine de Montréal permet de bonifier la programmation offerte aux visiteurs. Ces quatre (4) dernières années, les profits nets correspondent en moyenne à 14 000 \$ par année. Quelque 14 000 visiteurs en moyenne ont utilisé ce service chaque année durant l'entente précédente.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Non applicable

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Il est important que cette entente soit entérinée rapidement compte tenu des besoins liés à la tenue de l'événement Papillons en liberté (23 février au 30 avril 2017).

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Non applicable

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Février 2017: début de l'offre de service de vestiaire au Jardin botanique à l'occasion de l'événement Papillons en liberté.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur à la Ville de Montréal.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lan-Anh VUONG
c/d par intérim, Commercialisation

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-01-16

Frédéric BOULVA
Directeur Exploitation

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Charles-Mathieu BRUNELLE
Directeur

Tél : 514 872-1450
Approuvé le : 2017-01-26

CE : 20.021
2017/02/08 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1167233008

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , Division du développement culturel , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 d) soutenir le développement et la diversité des pratiques culturelles
Projet :	MCCQ 2012-2015 (Entente sur le développement culturel)
Objet :	Accorder un soutien financier de 100 000\$ aux Production Feux Sacrés afin de réaliser le Rendez-Vous des Arts Métissés 2017 dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet.

Il est recommandé:

1. d'accorder un soutien financier de 100 000\$ aux Productions Feux Sacrés afin de réaliser le Rendez-Vous des Arts Métissés 2017 dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal;
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2017-01-27 11:40

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1167233008

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , Division du développement culturel , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 d) soutenir le développement et la diversité des pratiques culturelles
Projet :	MCCQ 2012-2015 (Entente sur le développement culturel)
Objet :	Accorder un soutien financier de 100 000\$ aux Production Feux Sacrés afin de réaliser le Rendez-Vous desArts Métissés 2017 dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal, notamment par l'entremise de l'Entente sur le développement culturel, soutient le développement de projets mis en place par les Premières Nations du Québec.

La mission des Productions Feux Sacrés est de faire rayonner les artistes autochtones par l'entremise de plates-formes de visibilité et d'accès au marché ainsi que par la production d'événements artistiques, tout en favorisant leur développement économique, personnel, professionnel, artistique et social.

Le *Rendez-vous des arts métissés* est l'événement phare de l'organisme. Il a pour objectif de réunir des artistes autochtones et allochtones de toutes les générations, dans un lieu commun afin de permettre un dialogue essentiel entre les cultures. Il s'agit d'un événement annuel de 3 jours qui favorise la diffusion de la culture autochtone à Montréal et au sein du grand public et qui crée des espaces de rapprochement entre les peuples. Plus de 50 artistes autochtones et allochtones de plusieurs disciplines participent à ce rassemblement fédérateur. Plusieurs activités sont offertes, chacune sous l'angle culturel autochtone et les enseignements de la roue de médecine.

L'année 2017 sera le cinquième anniversaire des Productions Feux Sacrés inc. et du *Rendez-vous des arts métissés*. Dans ce contexte, l'année devrait être un point charnière dans l'histoire de l'organisme et de l'événement. En croissance constante depuis sa première édition, l'événement jadis émergent, est appelé à devenir un festival de plus grande envergure. La cinquième édition de l'événement lui permettra de consolider et de pérenniser ses assises.

L'entente de partenariat porte sur la réalisation de la cinquième édition du *Rendez-vous des arts métissés* à l'été 2017.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE16 0325 : accorder un soutien financier de 50 000 \$ à Les Productions Feux Sacrés inc. pour la mise sur pied des activités de développement et le soutien au fonctionnement pour l'Espace Ashukan, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel entre la Ville et le ministère de la Culture et des Communications 2015-2016;

CA16 240170 : approuver une convention de 5 000 \$ avec Les Productions feux sacrés dans le cadre du Programme de soutien financier aux initiatives culturelles 2016;

CA15 240361: accorder à même le budget de fonctionnement une subvention de 1 000 \$ à Les Productions Feux sacrés inc.;

DESCRIPTION

En raison de l'apport de l'événement à la vitalité culturelle autochtone, la présente convention vise à soutenir Les Productions Feux Sacrés pour la réalisation du Rendez-vous des arts métissés 2017.

Le objectifs du Rendez-vous des arts métissés sont:

- Combler la quasi absence de représentation des arts autochtones auprès du grand public
- Abattre les fausses impressions et les préjugés
- Recréer des liens sociaux entre les autochtones et allochtones
- Mettre en valeur le patrimoine culturel immatériel des autochtones
- Réappropriation de l'expression culturelle autochtone
- Émancipation des participants

Le budget prévisionnel du Rendez-vous des arts métissés 2017 est de 200 000\$. La contribution financière de la présente convention représente 50% du coût total de réalisation de l'événement.

JUSTIFICATION

Dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal, la Ville et le MCC souhaitent établir un partenariat avec Les Productions Feux Sacrés, en raison de l'apport de l'organisme à l'accès aux arts et à la culture.

La Ville de Montréal soutient les initiatives culturelles menées par les Premières Nations.

Depuis 2009, le Service de la culture soutient notamment la diffusion et la circulation des artistes autochtones dans le réseau Accès culture de la Ville, via l'Entente sur le développement culturel de Montréal. Un projet tel que le *Rendez-vous des arts métissés* contribue à l'intégration, au développement et à la reconnaissance des artistes autochtones.

Il s'agit d'un projet significatif pour les communautés autochtones qui est financé par le ministère de la Culture et des Communications dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal via les ententes de partenariat du sous axe patrimoine et muséologie.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût maximal de cette contribution financière de 100 000 \$ sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale 16-032 Entente Développement Culturel.

La contribution financière est réalisée dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2016-2017.

La contribution de 100 000 \$ est subventionnée à 100 000\$ dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal, ce qui laisse aucun emprunt net à la charge de la Ville et a fait l'objet de la recommandation de crédit suivante : 14-02.01.02.00-0299

Voici les contributions financières qui ont été accordées aux Productions Feux Sacrés au cours des trois dernières années :

	2014	2015	2016
Espace Ashukan - Espace de diffusion des Productions Feux Sacrés	0\$	0\$	50 000\$
Le Rendez-Vous des Arts Métissés	0\$	1 000\$	5 000\$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Par son soutien à l'accessibilité à la culture, cette entente participe à la qualité de vie montréalaise.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La signature de cette entente avec Les Productions Feux Sacrés permettra la réalisation de l'édition 2017 du Rendez-vous des arts métissés et confirme la volonté de la Ville de soutenir les projets culturels mis sur pied par les Premières Nations et de soutenir le développement des artistes autochtones du Québec.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les opérations de communication seront faites conformément au protocole de visibilité de l'Entente sur le développement culturel de Montréal qui prévoit notamment que les logos de la Ville et du Gouvernement du Québec soient apposés sur les documents de promotion et dans toutes les activités de communication des organismes.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le Rendez-vous des arts métissés se déroulera pendant trois jours au mois de juin 2017. Le calendrier de réalisation est le suivant:

- Recherche et pré-production (20 semaines) : janvier à juin 2017
 1. Développement de la thématique et des lignes directrices
 2. Élaboration d'un budget préliminaire
 3. Élaboration des activités de médiation culturelle
 4. Appel de candidature d'artistes et d'organismes artistiques
 5. Mise en place d'un comité de sélection
 6. Gestion des documents officiels et des autorisations
 7. Approbation d'un plan préliminaire par le CA
 8. Élaboration et signature des ententes
 9. Élaboration du contenu détaillé de la programmation
 10. Recherche de partenaires et de commanditaires
 11. Négociation et signature des contrats d'animation
 12. Création des comités de production
 13. Gestion comptable du projet
 14. Planification des activités de promotion de l'événement
 15. Mise en oeuvre d'une philosophie d'écoresponsabilité et des outils de suivi
 16. Production du matériel publicitaire et promotionnel

17. Lancement des activités de promotion de l'événement
 18. Tournées d'écoles fréquentées par une population autochtone importante
 19. Tournée promotionnelle auprès des organismes et événements autochtones
- Production (2 semaines) : Événement de 3 jours au mois de juin: juin 2017
 1. Poursuite de la promotion de l'événement
 2. Rédaction des scénarios de déroulement de chaque activité
 3. Planification et envoi des invitations aux soirées d'inauguration
 4. Montage des équipements d'exposition et de diffusion
 5. Répétitions pour les spectacles
 6. Coordination du comité bénévole
 7. Logistique et accueil des participants
 8. Démontage des équipements d'exposition et de diffusion
 9. Gestion administrative des suivis de contrats
 - Post-production (6 semaines): juillet et août 2017
 1. Sondage de satisfaction auprès des artistes participants
 2. Analyse objectifs / résultats
 3. Préparation des rapports et des états financiers du projet
 4. Dépôt des rapports aux partenaires

Conformément à la convention, les obligations prendront fin le 31 septembre 2017. Un bilan et une reddition de comptes devront être remis par l'organisme, tel que stipulé dans la convention..

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Ibtissam ABDELLAOUI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-01-24

Isabelle GAY
commissaire - a la culture

Michèle PICARD
Chef de section -Équipements culturels

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Suzanne LAVERDIÈRE
Directrice

Tél : 514-872-4600

Approuvé le : 2017-01-27



Dossier # : 1166369003

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 b) maintenir accessibles, tant au plan géographique qu'économique, ses lieux de diffusion de la culture et de l'art et encourager leur fréquentation
Projet :	-
Objet :	Approuver la signature d'une entente entre la Ville de Montréal et l'Orchestre symphonique de Montréal et accorder une contribution annuelle en 2017, 2018, 2019, 2020 et 2021 de 100 000 \$ pour favoriser l'accès à la culture et le rayonnement international de Montréal métropole culturelle, pour un total de 500 000 \$.

Il est recommandé :

1. d'accorder, pour une période additionnelle de cinq ans, un soutien financier annuel de 100 000 \$, soit pour les années 2017, 2018, 2019, 2020 et 2021 à l'Orchestre symphonique de Montréal, pour favoriser l'accès à la culture et le rayonnement international de Montréal, métropole culturelle;
2. d'approuver le projet de protocole d'entente entre la Ville et cet organisme établissant les modalités et les conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100% par la ville centre.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2017-01-27 11:38

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1166369003

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 b) maintenir accessibles, tant au plan géographique qu'économique, ses lieux de diffusion de la culture et de l'art et encourager leur fréquentation
Projet :	-
Objet :	Approuver la signature d'une entente entre la Ville de Montréal et l'Orchestre symphonique de Montréal et accorder une contribution annuelle en 2017, 2018, 2019, 2020 et 2021 de 100 000 \$ pour favoriser l'accès à la culture et le rayonnement international de Montréal métropole culturelle, pour un total de 500 000 \$.

CONTENU

CONTEXTE

Fondé en 1934, l'Orchestre symphonique de Montréal est sans contredit un organisme phare de la Ville qui est reconnu pour son excellence, sa participation importante au dynamisme culturel de la Ville et sa volonté d'aller à la rencontre du public montréalais. De plus, par son envergure internationale, l'Orchestre symphonique de Montréal est un ambassadeur de choix dont la notoriété rejaillit sur la réputation nationale et internationale de Montréal. L'excellence et la notoriété de l'Orchestre symphonique de Montréal sont aujourd'hui confirmées par de multiples réalisations :

- Plus d'une centaine d'enregistrements qui lui ont valu une cinquantaine de prix nationaux et internationaux (dont 2 Grammy) et qui sont salués par la critique;
- Plus d'une quarantaine de tournées et d'une trentaine de sorties nationales et internationales;
- Plus d'une centaine de concerts en saison régulière et une trentaine de concerts en saison estivale;
- Plus de 200 000 billets émis pour les concerts produits par l'OSM;
- 300 000 spectateurs pour l'ensemble des concerts;
- 1/5 de l'auditoire qui a moins de 35 ans (incluant les matinées scolaires);
- Plus de 45 000 spectateurs pour le concert présenté au Parc Olympique en 2016.

Depuis 2006, le directeur artistique de l'Orchestre symphonique de Montréal, Kent Nagano, a suivi deux orientations majeures, soit le développement de public et le lien avec les communautés, ainsi que la reconnaissance internationale de l'orchestre. De grande renommée internationale, Kent Nagano a su aller à la rencontre du public montréalais à travers divers événements et célébrations (OSM POP, 40e des Jeux Olympiques, 50e du Métro de Montréal) et devenir un fleuron culturel montréalais. Avec lui, l'OSM est devenu sans contredit un orchestre enraciné dans sa communauté et qui rayonne dans le monde.

De plus, suivant la tradition lancée par Wilfrid Pelletier en 1938, l'Orchestre présente chaque été un concert en plein air dans un parc montréalais auquel s'ajoute, depuis 2011, l'événement *La Virée classique*, une grande célébration de la musique classique qui présente plus d'une trentaine de concerts en salle et à l'extérieur au mois d'août.

Le 17 septembre 2007, le conseil municipal approuvait un premier protocole d'entente entre la Ville de Montréal et l'Orchestre symphonique de Montréal et accordait une contribution financière annuelle de 100 000 \$ de 2007 à 2011 pour faciliter l'accès à la culture et le rayonnement international de *Montréal, métropole culturelle*. Dans la volonté d'affirmer le statut de métropole culturelle de Montréal, il apparaissait approprié de miser sur des institutions culturelles montréalaises ayant atteint un haut niveau de notoriété internationale et une capacité de rayonnement déjà démontrée afin de renforcer le positionnement de Montréal au plan international et de promouvoir son statut de métropole culturelle d'envergure internationale. Une seconde entente quinquennale a été signée en 2012, accordant également une contribution financière annuelle de 100 000 \$ à l'OSM, soit de 2012 à 2016. Cette entente est venue à échéance le 31 décembre 2016.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM16 0948 - 23 août 2016 : Accorder un soutien financier de 16 500 \$ à l'Orchestre Métropolitain pour la présentation de deux concerts dans le cadre des Concerts Campbell 2016 et un soutien financier de 40 000 \$ à l'Orchestre symphonique de Montréal pour la présentation d'un concert au Parc Olympique.

CE15 1324 - 29 juillet 2015 : Accorder un soutien financier de 16 500 \$ à l'Orchestre Métropolitain pour la présentation de deux concerts dans le cadre des Concerts Campbell 2015 et un soutien financier de 25 000 \$ à l'Orchestre symphonique de Montréal pour la présentation d'un concert au Parc Olympique.

CE14 1067 - 2 juillet 2014 : Accorder un soutien financier de 16 500 \$ à l'Orchestre Métropolitain pour la présentation de deux concerts dans le cadre des Concerts Campbell 2014 et un soutien financier de 25 000 \$ à l'Orchestre symphonique de Montréal pour la présentation d'un concert au Parc Olympique.

CE13 0811 - 5 juin 2013 : Accorder un soutien financier de 20 000 \$ à l'Orchestre Métropolitain pour la présentation de deux concerts, les 16 et 19 juillet, dans le cadre des Concerts Campbell 2013 et un soutien financier de 25 000 \$ à l'Orchestre symphonique de Montréal pour la présentation d'un concert au Parc Ahuntsic, le 2 août 2013.

CM12 0546: 18 juin 2012 : Accorder un soutien financier annuel de 100 000 \$ à l'Orchestre symphonique de Montréal pour les années 2012, 2013, 2014, 2015 et 2016 pour favoriser l'accès à la culture et le rayonnement international de Montréal métropole culturelle / Approuver un projet de protocole d'entente à cet effet

CM07 0622 : Approuver un protocole d'entente établissant un partenariat financier quinquennal entre la Ville et l'OSM et verser une contribution de 100 000 \$ sur 5 ans pour favoriser l'accès à la culture et le rayonnement international de Montréal, métropole culturelle.

DESCRIPTION

Le présent dossier consiste à faire autoriser la prolongation de l'entente avec l'OSM pour les cinq prochaines années, soit jusqu'au 31 décembre 2021, et à accorder annuellement une contribution financière de 100 000 \$ pour l'accès à la culture et le rayonnement international, pour un total de 500 000 \$.

Cette entente porte sur les volets suivants :

Volet 1 - L'accessibilité

- Présenter annuellement un grand concert d'été gratuit dans un parc montréalais;
- Présenter annuellement deux concerts intérieurs de musique de chambre dans les arrondissements montréalais;
- Remettre annuellement un nombre de billets répartis sur 3 ou 4 concerts de la saison régulière dont la valeur monétaire totale sera égale à environ 8 000 \$.

Volet 2 - Le rayonnement national et international

- La poursuite des enregistrements et des tournées internationales;
- L'adhésion au Plan de visibilité axé sur le rayonnement de *Montréal, métropole culturelle*.
- La remise annuelle de disques de l'OSM ou de preuves de téléchargements des oeuvres enregistrées.

JUSTIFICATION

La Ville de Montréal souhaite poursuivre son association à l'OSM afin de présenter des concerts aux citoyens dans les arrondissements montréalais. Cette collaboration permet chaque année à des milliers de personnes de découvrir des pièces musicales hors des salles de concert habituelles et enrichit la programmation des maisons de la culture dans les quartiers par deux concerts de musique de chambre de très haut niveau. Avec les années, le grand concert d'été est devenu un événement très attendu par les Montréalais. Cette entente répond à l'un des trois enjeux majeurs de la Politique de développement culturel de la Ville, soit l'accessibilité aux arts et à la culture.

De plus, cette entente permet :

- d'accroître la notoriété et le positionnement de Montréal, métropole culturelle;
- d'accentuer la visibilité de Montréal dans différents lieux de diffusion et auprès de publics internationaux;
- de stimuler l'intérêt international envers Montréal, ville créative et de culture;
- d'appuyer les efforts de promotion et de positionnement international de Montréal, métropole culturelle.

Tout effort de promotion internationale réclame des investissements considérables. Dans un contexte de rareté budgétaire, il apparaît porteur de privilégier plutôt une approche de développement de partenariats pour assurer la diffusion de messages promotionnels ciblés par l'entremise d'institutions montréalaises ayant déjà des plans de visibilité internationale, et ce, dans le cadre de production de spectacles, de tournées ou de disques. C'est dans cet esprit que l'Orchestre symphonique de Montréal, qui a déjà une très forte notoriété internationale, est en mesure, lors de ses différentes prestations à l'étranger, de véhiculer le message de *Montréal, métropole culturelle*.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Prolonger de cinq ans la contribution financière de 100 000 \$ pour les années 2017, 2018, 2019, 2020, et 2021 à l'Orchestre symphonique de Montréal.

Imputation	2017	2018	2019	2020	2021
AF Gén. Ville / Bud. rég. / Direction - Dév. culturel / Autres-act. culturelles / Contrib. autres org. / Autres org.	100 000 \$	100 000 \$	100 000 \$	100 000 \$	100 000 \$

Compte: 2101.0010000.101066.07289.61900.016491.0000.000000.000000.000000.000000

Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centre.

Voici les contributions financières qui ont été accordées à l'OSM au cours des cinq dernières

années :

	2012	2013	2014	2015	2016
Accessibilité et rayonnement	100 000 \$	100 000 \$	100 000 \$	100 000 \$	100 000 \$
Concert d'été	25 000 \$	25 000 \$	25 000 \$	25 000 \$	40 000 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les actions de l'OSM contribuent au déploiement d'une vision à long terme de la culture pour le développement de la Ville.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Par ce soutien à l'accessibilité à la culture, cette entente participe à la qualité de vie montréalaise en donnant accès à des concerts de très haut niveau à tous les montréalais. Cette entente permet également une visibilité accrue de la Ville de Montréal à travers les tournées et la parution de nouveaux enregistrements de l'OSM.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'organisme doit respecter un protocole de visibilité, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Février 2017 : 2 concerts de musique de chambre présentés dans le réseau Accès culture
Juillet 2017 : Concert de l'Orchestre symphonique de Montréal dans un parc.
30 septembre 2017 : Bilan de la saison 2016-2017.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Ibtissam ABDELLAOUI)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (William Kronstrom RICHARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Odile MELANÇON
Commissaire au développement culturel -
Gestion des ententes

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-11-29

Gina TREMBLAY
Chef de division - Développement culturel

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Suzanne LAVERDIÈRE
Directrice

Tél : 514-872-4600

Approuvé le : 2016-12-20



Dossier # : 1160348003

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver le renouvellement, pour une durée de 5 ans, de l'entente cadre de partenariat entre la Ville de Montréal et la Régie des Installations olympiques visant à formaliser et promouvoir leur volonté de collaboration axée sur le partage d'une vision commune du Parc olympique et d'Espace pour la vie, sur la coopération dans tous leurs domaines d'activités et sur la réalisation concertée de projets d'amélioration du territoire.

Il est recommandé:

1. D'approuver le renouvellement, pour une durée de 5 ans, de l'entente cadre de partenariat entre la Ville de Montréal et la Régie des Installations olympiques visant à formaliser et promouvoir leur volonté de collaboration axée sur le partage d'une vision commune du Parc olympique et d'Espace pour la vie, sur la coopération dans tous leurs domaines d'activités et sur la réalisation concertée de projets d'amélioration du territoire.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2016-09-01 18:53

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1160348003

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver le renouvellement, pour une durée de 5 ans, de l'entente cadre de partenariat entre la Ville de Montréal et la Régie des Installations olympiques visant à formaliser et promouvoir leur volonté de collaboration axée sur le partage d'une vision commune du Parc olympique et d'Espace pour la vie, sur la coopération dans tous leurs domaines d'activités et sur la réalisation concertée de projets d'amélioration du territoire.

CONTENU

CONTEXTE

Le Parc olympique et Espace pour la vie constituent un ensemble urbain gigantesque.

En septembre 2011, la Ville de Montréal et le Parc olympique signaient une première entente de partenariat d'une durée de 5 ans, renouvelable.

Cette entente visait à formaliser et promouvoir :

- le partage d'une vision commune pour le Parc olympique et Espace pour la vie;
- la volonté de développer un cadre de partenariat mettant l'accent sur la coopération institutionnelle (échange d'expertise, partage de ressources, développement d'activités et outils, prestation de services professionnels et techniques, diffusion et mise en valeur, etc.)

En créant une ligne de communication officielle et un mécanisme de collaboration défini, cette entente visait à favoriser les échanges entre les deux parties en ce qui concerne leur mission respective, leurs activités, leurs travaux de recherche et de consultation importants, les communications, le marketing, les services au public sous toutes leurs formes (accueil, animation, commercialisation, etc.) et tout autre élément jugés à propos et ayant une incidence pour l'une et l'autre des parties.

Le Parc olympique et la Ville de Montréal ont de nombreux intérêts communs.

La Ville de Montréal est propriétaire de terrains sur le site du Parc olympique. Elle a acquis le Biodôme de la Régie des installations olympiques en 1994. Une convention d'usufruit du Parc olympique en faveur de la Ville de Montréal a été signée par les parties en mars 2011, ce qui a permis la construction du Planétarium Rio Tinto Alcan, en activité depuis 2013.

Par ailleurs, des activités conjointes lient depuis plusieurs années le Parc olympique et

Espace pour la vie. Elles portent sur différents volets tels que la tarification commune, le transfert d'énergie, et autres.

Les deux organisations partagent également des enjeux communs, notamment la circulation sur le site entre les installations du Parc olympique, d'Espace pour la vie et le quartier avoisinant, le développement durable, l'aménagement urbain, etc. Dans une perspective d'amélioration du territoire et de rétention des visiteurs sur le site, le Parc olympique et Espace pour la vie travaillent à développer un projet commun d'aménagement et d'animation des espaces publics (la Grande place d'Espace pour la vie), pour stimuler l'appropriation des lieux par les citoyens et faciliter la circulation entre ses institutions.

En plus de la tarification et de la publicité commune, et de l'ouverture du Planétarium Rio Tinto Alcan, ces cinq dernières années, le Parc olympique et Espace pour la vie ont travaillé sur la coordination des nombreux chantiers sur le site (ex. réfection de la dalle, projet de cabanes de chantier, en cours, avec Design Montréal), sur l'élaboration d'une vision commune pour la Grande place (plusieurs rencontres ont eu lieu pour identifier les besoins des partenaires) et sur l'harmonisation et le renforcement de la signalisation (installation de nombreux éléments de signalisation communs).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE11 0646 (23 août 2011) - Approuver le projet d'entente-cadre de partenariat, d'une durée de cinq ans, entre la Ville de Montréal (Espace pour la vie) et la Régie des installations olympiques pour formaliser et promouvoir le partage d'une vision commune et la volonté de développer un cadre de partenariat mettant l'accent sur la coopération institutionnelle (# 1110348004)

DESCRIPTION

Le présent dossier décisionnel vise à renouveler, pour une période de cinq ans, l'entente cadre de partenariat entre la Ville de Montréal et le Parc olympique. Ce renouvellement comporte un amendement à l'entente initiale, qui inclut essentiellement les livrables pour la période 2016-2021, soit:

- le réaménagement de l'entrée est du Parc olympique pour améliorer sensiblement le niveau de sécurité et de confort des piétons en leur donnant préséance et priorité;
- la circulation sous le viaduc Sherbrooke (gestion des flux circulatoires des piétons, des cyclistes, des véhicules et des camions);
- l'offre de stationnement sur le territoire (études sur la tarification et l'optimisation de l'utilisation des stationnements);
- la mise en place de navettes autonomes électriques (faciliter le déplacement de la clientèle sur le site, notamment des familles avec jeunes enfants, des personnes à mobilité réduite et des aînés);
- une étude programmatique touristique de la Tour (complément d'expérience potentiel aux musées d'Espace pour la vie);
- l'échange de bonnes pratiques (en lien avec la réfection de la centrale thermique du Parc olympique et l'expérience acquise du Programme d'économie d'énergie du Biodôme, notamment).

L'entente vise également la création d'un comité directeur Parc olympique / Espace pour la vie dont le mandat sera de coordonner le développement de la vision commune et assurer le suivi de sa mise en œuvre, ainsi que s'assurer du bon déroulement de la réalisation des livrables.

JUSTIFICATION

L'Espace pour la vie et le Parc olympique, en plus de partager le même territoire, sont deux entités d'importance à Montréal. Plus de 3 millions de personnes fréquentent ce territoire chaque année.

Leur développement doit se faire de manière cohérente et ordonnée, au bénéfice des deux parties. L'une et l'autre sont en effet de forts pôles d'attraction, dont les actions peuvent avoir des retombées positives pour chacune si elles organisent et conjuguent leurs efforts de manière à offrir au public un parcours logique et harmonieux, nourri par une trame narrative réfléchie.

Unis par une volonté commune de permettre aux citoyens de se rapprocher ces lieux historiques et de mettre en valeur leur périmètre d'action dans une perspective de développement durable et solidaire, compte tenu de leurs collaborations existantes et de leurs projets futurs, Espace pour la vie et le Parc olympique souhaitent reconduire de manière formelle leur partenariat d'affaires, naturel et nécessaire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

NA

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Tous les projets réfléchis par le Parc olympique et Espace pour la vie le sont dans une perspective de développement durable, tant au niveau de l'économie d'énergie et de l'amélioration du territoire, que de l'insertion des installations dans la trame sociale.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Au regard de leurs liens physiques et de leurs liens d'affaires, de leurs collaborations actuelles et futures, vu leurs juridictions l'une municipale et l'autre provinciale, considérant leurs projets de développement qui s'accélèrent et leur volonté commune de travailler ces derniers de manière concertée, les relations entre Espace pour la vie et le Parc olympique doivent être renforcées par une entente de partenariat formelle, afin que le développement de ce site patrimonial, crucial pour Montréal et au-delà, puisse se faire de manière intelligente, harmonieuse et intégrée, au bénéfice de toutes les parties et surtout des citoyens et des visiteurs du monde entier.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

NA

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

NA

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Marie-Andrée SIMARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Géraldine JACQUART
Conseillère en planification

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-08-29

Charles-Mathieu BRUNELLE
Directeur - Muséums nature de Montréal

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Charles-Mathieu BRUNELLE
Directeur

Tél : 514 872-1450

Approuvé le : 2016-09-01



Dossier # : 1166157009

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Bureau marketing et communications , Division identité et mise en valeur
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accepter une somme de 100 000 \$ en provenance de la Banque TD pour la réalisation de la programmation 2017 et 2018 de la maison de l'arbre Frédéric-Back du Jardin botanique de Montréal ; approuver le projet d'entente de commandite à cet effet ; autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent.

Il est recommandé :

1. d'accepter une somme de 100 000 \$ en provenance de la Banque TD pour la réalisation de la programmation 2017 et 2018 de la maison de l'arbre Frédéric-Back du Jardin botanique de Montréal;
2. d'approuver le projet d'entente de commandite entre la Ville de Montréal et la banque TD à cet effet
3. d'autoriser un budget additionnel de dépenses de 100 000\$, couvert par la contribution de la Banque TD
4. d'imputer cette dépense et ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2017-01-27 16:44

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1166157009

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Bureau marketing et communications , Division identité et mise en valeur
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accepter une somme de 100 000 \$ en provenance du la Banque TD pour la réalisation de la programmation 2017 et 2018 de la maison de l'arbre Frédéric-Back du Jardin botanique de Montréal ; approuver le projet d'entente de commandite à cet effet ; autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent.

CONTENU

CONTEXTE

Espace pour la vie a pour mission de rapprocher l'humain de la nature, et à travers les activités de la Maison de l'arbre Frédéric-Back, au Jardin botanique, il souligne particulièrement l'importance de l'arbre et des forêts. La Banque TD, dans ses projets de soutien à la collectivité, favorise les projets qui répondent aux objectifs qu'elle s'est fixé, notamment celui d'être un chef de file en matière d'environnement. C'est dans ce cadre qu'elle est partenaire de la Maison de l'arbre Frédéric-Back, depuis 2013. La contribution financière aux projets antérieurs, tel que «Les héros de la forêt», au Jardin botanique, a transité par la Fondation Espace pour la vie.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE 1142 (29 juin 2016) : accepter une subvention de 325 850 \$ de la Fondation Espace pour la vie pour la réalisation de divers projets à Espace pour la vie en 2016 (1162912002).

DESCRIPTION

La Maison de l'arbre Frédéric-Back propose un cycle d'activités échelonné sur deux ans et marqué par un moment fort en 2017, pour les 375 ans de la ville de Montréal, sous le thème *Célébrer le vivant* ! avec les objectifs suivants :

- Célébrer le vivant, la beauté de l'arbre et de l'Arboretum à travers le regard d'un artiste.
- Sensibiliser la clientèle à l'arbre, à ses propriétés par le biais d'animations scientifiques.
- Proposer une participation citoyenne grâce à un atelier créatif sur le saule.

Trois volets seront proposés aux visiteurs :

1- Odes à la nature: trois sculptures végétales de Dougherty, tressées de tiges de saule, amèneront les visiteurs à redécouvrir l'arbre et l'Arboretum. Ces œuvres monumentales seront incontournables. Par ailleurs, tout l'été, des animations scientifiques accompagneront

les créations en direct de l'artiste, dont l'une sera une création collective, impliquant le visiteur.

2- Arbo-Déouverte: véritable cabinet de curiosité, l'activité Arbo-Découverte avec ses différentes thématiques sur l'arbre invitera le visiteur à participer activement à son apprentissage. Dégustations, observations, trames sonores, manipulations, interactions, questions sont au cœur de cette animation où l'animateur scientifique facilite le partage de connaissances sur l'arbre et fait connaître les collections de l'Arboretum. Une activité où le sens et le bon sens sont sollicités.

3- Vedette horticole de la semaine: piquant la curiosité à tout coup, cette activité phare de la Maison de l'arbre met en vedette une actualité horticole de l'Arboretum, de l'étang ou de son voisinage. Bourgeon floral, agrile du frêne, balai de sorcière et compagnie sont autant de déclencheurs pour permettre la découverte et la compréhension de phénomènes liés au cycle de vie des arbres et des arbustes.

La Banque TD souhaite commanditer ces activités à hauteur de 100 000 \$. Dans le cadre de cette entente, l'Espace pour la vie offrira au commanditaire 300 billets de faveur pour ses institutions (qui les redistribuera à ses clients) et en mentionnera la collaboration sur ses différents outils de promotions en 2017 et en 2018 (voir tableau de visibilité en note additionnelle).

La Banque TD versera le montant de 100 000 \$ en deux versements: 50 000 \$ à la signature de l'entente et 50 000 \$ en novembre 2017

JUSTIFICATION

Grâce à cette contribution, la maison de l'arbre Frédéric-Back a l'opportunité d'améliorer les outils et les activités qu'elle réalise pour mener à bien sa mission d'éducation sur l'importance de l'arbre.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Un budget additionnel de dépenses équivalent à l'entente avec la Banque TD, soit une somme de 100 000 \$, est requis (70 000 \$ en ressources humaines auxiliaires et 30 000 \$ en autres familles). Cette dépense est entièrement assumée par la ville centrale.

Cette dépense additionnelle provenant d'une contribution de la banque TD sera consacrée à couvrir différentes dépenses de fonctionnement relatives à la programmation de la Maison de l'arbre du Jardin botanique.

Sur le plan budgétaire, ce dossier n'a aucune incidence sur le cadre financier de la Ville compte tenu des budgets additionnels équivalents en revenus et dépenses. Ce montant additionnel devra par conséquent être inscrit au budget du service de l'Espace pour la vie.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne pas accepter cette contribution remettrait en question la programmation de la maison de l'arbre Frédéric-Back.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La collaboration sera mentionnée dans les différents outils en lien avec l'événement Ode à la nature.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

7 février 2017 : lancement de la programmation annuelle d'Espace pour la vie.

15 mars 2017 : production des outils de programmation d'Espace pour la vie.

15 mai : début des activités à la Maison de l'arbre Frédéric-Back.

15 juin au 4 septembre 2017: événement Ode à la nature.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (William Kronstrom RICHARD)

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Suzanne RODIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Louis BEAUCHAMP, Service des communications

Lecture :

Louis BEAUCHAMP, 23 janvier 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lucie ROCHETTE
Agent(e) de marketing

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-01-23

Albane LE NAY
C/D Rayonnement et relations avec les publics

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Charles-Mathieu BRUNELLE
Directeur

Tél : 514 872-1450
Approuvé le : 2017-01-27

CE : 20.026
2017/02/08 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1153778002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à l'organisme sans but lucratif le Centre de la petite enfance l'Escargot inc.(le « CPE»), un immeuble utilisé par un service de garde de la petite enfance, sis au 8055, rue Collerette, dans l'arrondissement de Saint-Léonard, pour la somme de 265 000 \$, plus les taxes applicables, le tout, selon les dispositions d'une promesse d'achat signée en 1999, entre la Ville de Saint-Léonard et le CPE. N/Réf. : 31H12-005-2866-02

Il est recommandé :

1. d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à l'organisme sans but lucratif le Centre de la petite enfance l'Escargot inc., un immeuble connu et désigné comme étant le lot 1 333 934 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie d'environ 978,3 m², dont le bâtiment abrite un service de garde de la petite enfance, sis au 8055, rue Collerette dans l'arrondissement de Saint-Léonard, pour la somme de 265 000 \$, plus les taxes applicables, représentant la valeur marchande du terrain seulement, pour un usage commercial, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte.
2. d'imputer cette recette conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2016-11-28 21:17

Signataire : Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1153778002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à l'organisme sans but lucratif le Centre de la petite enfance l'Escargot inc.(le « CPE»), un immeuble utilisé par un service de garde de la petite enfance, sis au 8055, rue Collerette, dans l'arrondissement de Saint-Léonard, pour la somme de 265 000 \$, plus les taxes applicables, le tout, selon les dispositions d'une promesse d'achat signée en 1999, entre la Ville de Saint-Léonard et le CPE. N/Réf. : 31H12-005-2866-02

CONTENU

CONTEXTE

Afin de combler les besoins de la communauté pour un service de garde de la petite enfance sur son territoire, et de répondre à la demande de plusieurs citoyens, la ville de Saint-Léonard, maintenant désignée l'arrondissement de Saint-Léonard (« Saint-Léonard ») a octroyé en 1985 à Garderie l'Escargot inc., maintenant désignée Centre de la petite enfance l'Escargot inc. (le « CPE »), une emphytéose sur un terrain vacant connu et désigné comme étant le lot 1 333 934 du cadastre du Québec, pour une durée de trente (30) ans, soit du 1^{er} janvier 1986 au 31 décembre 2015, moyennant une rente annuelle de 500 \$ et l'obligation d'y construire un bâtiment abritant un service de garde de la petite enfance (l'« Immeuble »).

En 1997, afin de maintenir le service de garde sur son territoire et de permettre l'agrandissement du bâtiment, Saint-Léonard vendait au CPE le terrain vacant adjacent connu et désigné comme le lot 1 333 935 du cadastre du Québec.

Étant donné que le CPE est maintenant construit sur deux lots et que la partie du bâtiment construit sur l'Immeuble ne pouvait plus être cédée à Saint-Léonard à la fin du terme de l'emphytéose, Saint-Léonard signait, en 1999, une promesse d'achat (la « Promesse ») permettant au CPE d'acheter l'Immeuble avant la fin du terme de l'emphytéose, soit avant le 31 décembre 2015. Selon les dispositions de la Promesse, le prix de vente de l'Immeuble à établir au moment de la vente correspond à la valeur marchande (la « VM ») du terrain, sans toutefois attribuer une compensation financière pour la partie du bâtiment qui devait être remis à Saint-Léonard, à la fin du terme de l'emphytéose.

En 2014, le CPE a manifesté son désir d'acquérir l'Immeuble, selon les dispositions de la Promesse signée en 1999. Le présent dossier vise la vente de l'Immeuble.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Décision 99-05-439 - 11 mai 1999 - Approuver une promesse d'achat, valide jusqu'au 31 décembre 2015, entre la ville de Saint-Léonard et le CPE l'Escargot inc., pour l'achat de l'Immeuble sous emphytéose.

Décision 97-12-1047 - 9 décembre 1997 - Approuver un acte par lequel la Ville de Saint-Léonard vend à Garderie l'Escargot inc. un terrain vacant connu et désigné comme étant le lot 1 333 935 du cadastre du Québec, sis à l'intersection des rues Jarry et Collerette, d'une superficie de 752,3 m², au montant de 97 174,80 \$.

Décision 85-11-1384 - 26 novembre 1985 - Approuver une emphytéose d'une durée de 30 ans, soit du 1^{er} janvier 1986 au 31 décembre 2015, entre la Ville de Saint-Léonard et Garderie l'Escargot inc., sur un terrain vacant connu et désigné comme le lot 1 333 934 du cadastre du Québec, situé sur la rue Collerette, moyennant une rente annuelle de 500 \$ et l'obligation d'y ériger un bâtiment aux fins d'un service de garde de la petite enfance.

DESCRIPTION

Approuver le projet d'acte par lequel la Ville vend au CPE, l'Immeuble connu et désigné comme étant le lot 1 333 934 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, abritant un service de garde de la petite enfance, sis au 8055, rue Collerette, dans l'arrondissement de Saint-Léonard, d'une superficie de 978,3 m², pour le prix de 265 000 \$, représentant la valeur marchande du terrain pour un usage commercial. L'acte de vente comporte une restriction d'usage quant à l'utilisation du terrain qui doit exclusivement être dédié aux fins d'un service de garde de la petite enfance.

JUSTIFICATION

Le Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI ») recommande la vente de l'Immeuble précité pour les motifs suivants :

- Le prix de vente a été établi selon les dispositions de la Promesse, signée en 1999, intervenue entre l'ex-Ville de Saint-Léonard et le CPE;
- Étant donné l'avantage financier dont le CPE a bénéficié de la Ville afin de maintenir un service de garde de la petite enfance, et ce, depuis 30 ans, l'acte de vente comporte une restriction d'usage qui limite l'activité sur l'Immeuble exclusivement à un service de garde de la petite enfance, pour une période de 99 ans;
- La restriction d'usage précitée ne pourra être levée, par le CPE ou tout autre propriétaire de l'Immeuble, sans l'accord de la Ville, qui pourra refuser ou accepter un tel changement d'activité de même qu'exiger une compensation financière dont le montant sera déterminé par la Ville, à sa seule discrétion;
- La ministre de la Famille (la « Ministre ») a approuvé les conditions de la vente de l'Immeuble et accepte de contribuer financièrement d'un montant représentant 50 % du prix de vente, tel que stipulé à l'entente relative à certaines obligations découlant du programme de financement des infrastructures des centres de la petite enfance (l'« Entente ») entre le CPE et la Ministre, dont copie est jointe aux présentes;
- Le bâtiment abritant le CPE est maintenant construit sur deux lots, soit l'Immeuble et le lot 1 333 935 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, rendant impossible la rétrocession du bâtiment assujetti à l'emphytéose;
- Les besoins pour un service de garde de la petite enfance sur le territoire de l'arrondissement de Saint-Léonard sont toujours requis;

- Par résolution de son conseil d'administration, le CPE s'est engagé à respecter toutes les obligations de l'emphytéose au-delà du terme, soit après le 31 décembre 2015, et ce, jusqu'à la vente de l'Immeuble.

Pour ces motifs, il y aurait lieu d'obtenir l'aval des autorités municipales pour la vente de l'Immeuble.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le prix de vente au montant de 265 000 \$, représentant un taux unitaire de 270,88 \$/m², a été établi par la firme d'évaluateurs agréés Valiquette Martin Montmarquet Poissant & associées, en date du 30 juillet 2013, selon les dispositions de la Promesse prévoyant la sélection d'un évaluateur agréé choisi d'un commun accord entre le CPE et la Section de l'évaluation du SGPI. Le prix de vente représente une valeur pour un usage commercial de l'Immeuble. Cet usage sera maintenu par l'ajout, à l'acte de vente, d'une clause de restriction d'usage aux fins d'activité d'un service de garde de la petite enfance, que le CPE ou tout autre propriétaire de l'Immeuble devra respecter. Il a été convenu que la Ville, à sa seule discrétion, pourra choisir de lever la restriction d'usage et d'exiger une compensation financière en contrepartie.

Les dispositions de l'acte de vente ont fait l'objet de nombreuses discussions et négociations, depuis 2013, entre la Ville, le CPE et la Ministre. Les délais associés à ces gouvernances expliquent les raisons pour lesquelles l'acte de vente est soumis aux autorités municipales pour approbation à cette date.

À la date de la publication de l'acte au registre foncier, la perception de la rente prendra fin.

Cette vente de 265 000 \$, plus les taxes applicables, sera comptabilisée au budget de fonctionnement du SGPI.

La valeur du terrain inscrite au rôle foncier 2016 représente un montant de 380 700 \$ qui comprend la valeur de l'Immeuble et celle du lot 1 333 935 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal. Le coût aux livres du lot cédé est nul.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La vente de l'Immeuble s'inscrit dans les objectifs de développement durable de la Ville contribuant à assurer la qualité des milieux de vie résidentiels comprenant des services de proximité à la population, dont des centres de garde de la petite enfance.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La vente de l'Immeuble avec restriction d'usage exclusive d'un service de garde de la petite enfance, permettra à la Ville de maintenir ce type de service de proximité à la population, requis sur le territoire de l'arrondissement de Saint-Léonard.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation de la vente par le conseil municipal à sa séance du 19 décembre 2016.
Publication de l'acte de vente.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :

Saint-Léonard , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (Marie-Claude LAFOND)

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Daphney ST-LOUIS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Viviane LANCIAULT
Conseillère en immobilier

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-03-02

Denis SAUVÉ
Chef de division des transactions immobilières

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières et de la sécurité

Approuvé le : 2016-11-13

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2016-11-28



Dossier # : 1175840001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section location
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de première convention de modification du bail par lequel la Ville loue, de la compagnie 9169-6260 Québec inc., un espace d'une superficie de 5 329 pi ² au rez-de-chaussée de l'immeuble situé au 780, avenue Brewster, à des fins de bureaux, pour un terme de 4 ans et 2 mois, soit du 1 ^{er} mars 2017 au 30 avril 2021, pour un loyer total de 557 303,32 \$, incluant les taxes. Bâtiment 8124.

Il est recommandé :

1. d'approuver le projet de première convention de modification du bail par lequel la Ville loue, de la compagnie 9169-6260 Québec Inc., un espace d'une superficie de 5 329 pi² au rez-de-chaussée de l'immeuble situé au 780, avenue Brewster, à des fins de bureaux, pour un terme de 4 ans et 2 mois, soit du 1^{er} mars 2017 au 30 avril 2021, pour un loyer total de 557 303,32 \$, incluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus à la convention de modification;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2017-01-24 09:42

Signataire :

Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1175840001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section location
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de première convention de modification du bail par lequel la Ville loue, de la compagnie 9169-6260 Québec inc., un espace d'une superficie de 5 329 pi ² au rez-de-chaussée de l'immeuble situé au 780, avenue Brewster, à des fins de bureaux, pour un terme de 4 ans et 2 mois, soit du 1er mars 2017 au 30 avril 2021, pour un loyer total de 557 303,32 \$, incluant les taxes. Bâtiment 8124.

CONTENU

CONTEXTE

Le Services des ressources humaines occupe depuis le 1^{er} mars 2012, pour les besoins de ses activités de dotation, un espace d'une superficie de 5 329 pi² situé au rez-de-chaussée de l'immeuble sis au 780, avenue Brewster, spécialement aménagé d'une centaine de postes de travail permettant d'effectuer des tests en ligne. L'application des tests en ligne gère de façon automatisée la convocation, le traitement des candidatures reçues, la passation, la correction et les résultats des tests.

Le bail viendra à échéance le 28 février 2017. En conséquence, le Service des ressources humaines a mandaté le Service de la gestion et de la planification immobilière afin de renouveler le bail actuel pour une durée de 4 ans et 2 mois, soit jusqu'au 30 avril 2021, arrimant ainsi le terme avec le bail principal du Service des ressources humaines situé à proximité, au 3711, rue Saint-Antoine (Impérial Tobacco).

Pour plus de flexibilité, une clause a été ajoutée au bail permettant la résiliation du bail à compter du 1^{er} mars 2019, sous réserve d'un avis de 12 mois et moyennant une pénalité financière.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG12 0049 - 29 février 2012 - Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue de 9169-6260 Québec inc., un local d'une superficie de 495,08 mètres carrés, pour une période de 5 ans, à compter du 1^{er} mars 2012, pour un loyer annuel de 125 603,87 \$, taxes incluses.
CM11 0506 - 16 mai 2011 - Regrouper au sein du Service du capital humain toutes les activités de dotation.

DESCRIPTION

Le présent sommaire décisionnel recommande d'approuver le projet de première convention de modification du bail par lequel la Ville loue, de la compagnie 9169-6260 Québec Inc., un

espace d'une superficie de 5 329 pi² au rez-de-chaussée de l'immeuble situé au 780, avenue Brewster, à des fins de bureaux, pour un terme de 4 ans et 2 mois, soit du 1^{er} mars 2017 au 30 avril 2021.

Le loyer comprend les assurances, les taxes foncières, la gestion, l'énergie, l'entretien et les réparations intérieures et extérieures. Le bail inclut également 2 espaces de stationnement.

Une clause a été ajoutée à la convention de modification du bail permettant la résiliation de l'entente. En effet, la Ville pourra résilier le bail en tout temps à compter du 1^{er} mars 2019, en donnant un avis écrit au locateur d'au moins douze (12) mois avant la date de résiliation. Dans l'éventualité où l'option de résiliation était exercée, la Ville devra payer au locateur une pénalité de 6 mois de loyer brut.

JUSTIFICATION

La localisation de la salle des tests en ligne répond aux besoins car elle est située à proximité du Service des ressources humaines et à moins de sept minutes de marche des stations de métro Lionel-Groulx et Place Saint-Henri. Le loyer de base de la prolongation demeure le même que celui de l'entente actuelle et est représentatif des loyers demandés dans le secteur pour un espace comparable.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Superficie locative 5329 pi ²	Loyer annuel actuel	Loyer 2017 (10 mois)	Loyer annuel 2018-2020	Loyer 2021 (4 mois)	Loyer total (4 ans et 2 mois)
Loyer de base unitaire (pi ²)	9,09 \$	9,09 \$	9,09 \$	9,09 \$	9,09 \$
Frais d'exploitation	7,09 \$	7,16 \$	7,16 \$	7,16 \$	7,16 \$
Taxes foncières	5,58 \$	5,58 \$	5,58 \$	5,58 \$	5,58 \$
Loyer unitaire brut	21,76 \$	21,83 \$	21,83 \$	21,83 \$	21,83 \$
Loyer total	115 959,04 \$	96 943,39 \$	116 332,07 \$	38 777,36 \$	484 716,96 \$
TPS	5 797,95 \$	4 847,17 \$	5 816,60 \$	1 938,87 \$	24 235,85 \$
TVQ	11 566,91 \$	9 670,10 \$	11 604,12 \$	3 868,04 \$	48 350,52 \$
Loyer incluant les taxes	133 323,91 \$	111 460,66 \$	133 752,80 \$	44 584,27 \$	557 303,32 \$
Ristourne TPS	5 797,95 \$	4 847,17 \$	5 816,60 \$	1 938,87 \$	24 235,85 \$
Ristourne TVQ	578,35 \$	483,51 \$	580,21 \$	193,40 \$	2 417,53 \$
Loyer net	126 947,61 \$	106 129,99 \$	127 355,99 \$	42 452,00 \$	530 649,95 \$

Les taxes foncières sont remboursées au locateur, selon le coût réel et les frais d'exploitation sont ajustés annuellement à la date d'anniversaire du bail, selon l'IPC.

La dépense totale de loyer pour le terme, incluant les taxes, est de 557 303,32 \$.

Le coût du loyer ainsi que les fluctuations seront assumés à 100 % par le Service des ressources humaines, à même son budget.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les directives 1, 4 et 5 de la politique de développement durable dans les édifices municipaux de la Ville de Montréal et ainsi que le devis d'entretien écologique ont été intégrés au bail.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'approbation de ce dossier permettra au Service des ressources humaines de poursuivre ses activités de dotation.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'approbation de ce dossier est prévue pour le conseil municipal du 20 février 2017.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Abdelkodous YAHYAOUÏ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Josée LAPOINTE, Service des ressources humaines
Diane DRH BOUCHARD, Service des ressources humaines

Lecture :

Diane DRH BOUCHARD, 16 janvier 2017
Josée LAPOINTE, 13 janvier 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Melanie DI PALMA
Conseillère en immobilier

ENDOSSÉ PAR

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières et de la sécurité

Le : 2017-01-13

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières et de la
sécurité

Approuvé le : 2017-01-22

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2017-01-23



Dossier # : 1174501002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder à M. Jules Gagné et à M. Pierre Provencher un délai supplémentaire de 12 mois, soit jusqu'au 4 mars 2018, à titre gratuit, pour réaliser son obligation de construire, quant à un emplacement situé à l'angle nord-est des rues Rousseau et Paul-Pau, arrondissement de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve. N/Réf. : 31h12-005-3674-01

Il est recommandé :
d'accorder à M. Jules Gagné et à M. Pierre Provencher un délai supplémentaire de 12 mois, soit jusqu'au 4 mars 2018, à titre gratuit, pour réaliser son obligation de construire, quant à un emplacement situé à l'angle Nord-Est des rues Rousseau et Paul-Pau, arrondissement de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve, tel que prévu à l'acte intervenu devant M^e Marjorie Béchard, notaire, le 4 mars 2014 et inscrit au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, sous le numéro 20 595 345.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2017-01-29 21:21

Signataire :

Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1174501002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder à M. Jules Gagné et à M. Pierre Provencher un délai supplémentaire de 12 mois, soit jusqu'au 4 mars 2018, à titre gratuit, pour réaliser son obligation de construire, quant à un emplacement situé à l'angle nord-est des rues Rousseau et Paul-Pau, arrondissement de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve. N/Réf. : 31h12-005-3674-01

CONTENU

CONTEXTE

Aux termes d'un acte de vente, la Ville de Montréal a vendu à M. Jules Gagné et M. Pierre Provencher (l'« Acquéreur ») un terrain vacant en vertu de l'acte intervenu devant M^e Marjorie Béchar, notaire, le 4 mars 2014 et inscrit au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, sous le numéro 20 595 345. L' Acquéreur a acquis de la Ville cet emplacement aux fins d'assemblage résidentiel au lot adjacent, soit le lot 1 172 294 du cadastre du Québec.

Suite à des opérations cadastrales, les lots 1 712 293 et 1 712 294 ont été remplacés et sont maintenant connus et désignés comme étant les lots 5 714 630 à 5 714 632 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, se référer au plan ci-joint.

Dans l'acte de vente, l'Acquéreur s'est engagé à effectuer une construction résidentielle comprenant 3 bâtiments de 2 étages plus sous-sol, comprenant 3 unités de condominium chacun pour un total de 9 logements ayant une valeur déclarée au coût de construction d'au moins 860 000 \$, à l'intérieur d'un délai de 36 mois. Afin de garantir l'accomplissement de son obligation de construire, l'Acquéreur a consenti un droit de résolution en faveur de la Ville. En vertu de l'article 1742 du *Code civil du Québec* , le droit de résolution doit être exercé dans un délai de cinq ans à compter de l'acte de vente, soit au plus tard le 4 mars 2019.

Le 2 novembre 2016, M. Gagné a fait parvenir une lettre au Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI ») indiquant qu'il sera dans l'impossibilité de respecter le délai pour réaliser son obligation de construire et demande un délai d'une année supplémentaire. Ce dernier explique les raisons de son retard, se référer à la lettre de demande de prolongation en pièces jointes. La grosse contrainte est liée à sa demande adressée à la Ville pour acheter la ruelle arrière. Cette réponse était une étape essentielle à la production des plans d'implantation de son projet. Un an s'est écoulé entre sa demande et la réponse de la Ville provoquant d'autant le retard au calendrier de l'Acquéreur.

Le présent sommaire a pour but de demander aux autorités municipales d'accorder un nouveau délai à l'Acquéreur pour son projet de construction, soit jusqu'au 4 mars 2018, et ce, sans autre considération.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM14 0163 - 24 février 2014 - Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend de gré à gré à M. Jules Gagné et M. Pierre Provencher, à des fins d'assemblage résidentiel, un terrain situé à l'angle des rues Paul-Paul et Rousseau, d'une superficie de 359 m², dans l'arrondissement de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve, pour la somme de 160 000 \$, plus les taxes applicables.

DESCRIPTION

Après analyse de la demande de prolongation du délai de construction faite par M. Jules Gagné, le SGPI recommande de lui accorder le délai supplémentaire de 12 mois, soit jusqu'au 4 mars 2018, pour réaliser son obligation de construire, quant à un emplacement situé à l'angle nord-est des rues Rousseau et Paul-Pau, arrondissement de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve, tel que prévu à l'acte intervenu devant M^e Marjorie Béchard, notaire, le 4 mars 2014 et inscrit au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, sous le numéro 20 595 345.

JUSTIFICATION

Il est justifié d'approuver le délai supplémentaire considérant les points suivants :

- que le délai de construction arrive à échéance le 4 mars 2017;
- que les travaux de construction n'ont pas débuté;
- que la clause résolutoire est valide jusqu'au 4 mars 2019;
- que le projet de construction prévu est de plus grande envergure grâce à l'assemblage au terrain adjacent;
- que le projet de construction permettra une meilleure intégration au secteur environnant;
- que la Ville a elle-même, malgré elle, contribué à retarder l'accomplissement des obligations de l'Acquéreur;
- que le permis de construction sera émis prochainement.

En conséquence et en tenant compte que tous les intervenants de la Ville sont favorables à ce projet, il y a lieu que les autorités municipales procèdent à l'approbation du présent sommaire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Étant donné que le projet de construction prévoit 9 unités d'habitation, la perte en revenus de taxes pour l'année 2017 est estimée à un montant de 6 176 \$. Le calcul repose sur une valeur foncière totale de 860 000 \$.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est requise.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Suite à l'émission du permis, début des travaux.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jacques DUMOUCHEL, Mercier - Hochelaga-Maisonneuve

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Catherine LEFORT
Chargée de soutien technique en immobilier

ENDOSSÉ PAR

Denis SAUVÉ
Chef de division

Le : 2017-01-18

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Francine FORTIN

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marie-Claude LAVOIE

Directrice des transactions immobilières et de la sécurité Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2017-01-27

Approuvé le : 2017-01-27



Dossier # : 1166717005

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction , Division planification et opérations-Gestion des matières résiduelles
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière non récurrente à Projet Écosphère pour le projet : Foire Écosphère - Environnement et Écohabitation 2017 (6e édition) - 10 000 \$

Il est recommandé:
d'accorder une contribution financière non récurrente de 10 000 \$ à Projet Écosphère pour le projet Foire Écosphère - Environnement et Écohabitation 2017 (6^e édition).

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2017-01-27 11:58

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1166717005

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction , Division planification et opérations-Gestion des matières résiduelles
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière non récurrente à Projet Écosphère pour le projet : Foire Écosphère - Environnement et Écohabitation 2017 (6e édition) - 10 000 \$

CONTENU

CONTEXTE

Les 12 et 13 août 2017 se tiendra la 6^e édition montréalaise de la Foire Écosphère - Environnement et Écohabitation, en collaboration avec Éco2Fest. L'événement aura lieu au Vieux-Port de Montréal, situé dans l'arrondissement de Ville-Marie. Présentée dans une ambiance de fête familiale, il s'agit de la plus grande foire sur l'environnement et l'écohabitation au Québec (10 ans d'existence).

En 2016, plus de 10 000 personnes ont participé à l'événement et 150 exposants et 30 conférenciers ont contribué à son succès et sa visibilité. De plus, environ 50 000 programmes couleur encartés ont parus dans plusieurs hebdomadaires. Musique et spectacles, documentaires, ateliers et de nombreuses autres activités ont également été au menu.

Grâce à sa visibilité, cet événement permet d'informer et de sensibiliser le grand public sur un mode de vie plus sain afin de diminuer notre empreinte écologique et notre impact sur les changements climatiques. Il réunit les principaux intervenants professionnels dans des domaines aussi variés que : l'alimentation bio, la santé, l'art recyclé, les organismes de conservation et communautaires impliqués en environnement, la construction écologique et les technologies vertes.

L'événement est géré par le Projet Écosphère, un organisme à but non lucratif (OBNL). Compte tenu du statut de l'organisation, l'appui de partenaires financiers est indispensable pour le soutien et le développement de leurs activités. Dans le cadre du Projet Écosphère, cette aide peut entre autres être accordée sous forme de donation ou de contribution.

Précisons qu'en 2017, la foire prendra également place à Québec (3 et 4 juin) ainsi qu'à Magog (30 septembre et 1^{er} octobre).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE14 0792 21 mai 2014 - Autoriser le versement d'un soutien financier non récurrent de 5 000 \$ à Groupe Écosphère afin de soutenir leurs activités dans le cadre du Projet Écosphère.

DESCRIPTION

Le projet consiste à encourager et soutenir la tenue des événements 2017 par une contribution financière au Projet Écosphère. De plus, la Division planification et opérations - Gestion des matières résiduelles sera un exposant officiel lors de l'événement à Montréal grâce à la tenue d'un kiosque d'information " Consommez autrement ", lequel portera principalement sur les thèmes liés aux 3R (réduction à la source, réemploi et recyclage) ainsi que sur la stratégie montréalaise d'implantation de la collecte des résidus alimentaires 2015-2019 et le compostage domestique.

JUSTIFICATION

La Ville de Montréal a été sollicitée par le Groupe Écosphère pour agir en tant que partenaire et contribuer à une aide financière pour soutenir l'événement. Cette démarche permettra d'accroître la visibilité de la Ville et de raffermir son rôle de leader ainsi que ses efforts dans la promotion des saines habitudes de vie dans la collectivité.

Il s'agit de la 6^e édition de l'événement. Lors de la 1^{ère} édition, soulignons que l'arrondissement Rosemont-La Petite-Patrie avait remis 5 000 \$ en contribution monétaire et 20 000 \$ en équipement et aide technique. En 2012 (2^e édition), l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve avait remis une contribution de 5 000 \$ et en 2014 (4^e édition), le Service de l'environnement avait participé en tant qu'exposant et accordé une contribution financière de 5 000 \$.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il s'agit de l'octroi d'une contribution financière de 10 000 \$ au Groupe Écosphère (Référence DONFR-BR) pour appuyer le Projet Écosphère. Cette dépense sera imputée au budget de fonctionnement du Service de l'environnement à la Division de la planification et opérations - Gestion des matières résiduelles, au poste de contribution financière. Celle-ci est également entièrement assumée par l'agglomération, car elle concerne des activités liées à l'élimination et la valorisation des matières résiduelles.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce dossier s'inscrit parmi les orientations du *Plan Montréal durable 2016-2020*. Voici quelques exemples des cibles collectives du *Plan Montréal durable* qui seront mis en valeur dans le cadre de cette activité :

- réduire les émissions de GES de la collectivité montréalaise de 30 % d'ici 2020 par rapport à 1990 et de 80 % d'ici 2050;
- atteindre les objectifs gouvernementaux de valorisation des matières recyclables (70 %) et des matières organiques (60 %) d'ici 2020;
- réduire de 20 % l'eau potable produite par les usines de Montréal entre 2011 et 2020.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La contribution financière pour cette activité permettra d'assurer une plus grande visibilité pour la Ville de Montréal et de consolider ses efforts dans les domaines de l'environnement et du développement durable. Plus particulièrement, cette participation permettra de soutenir l'éducation du public.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Samba Oumar ALI)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (William Kronstrom RICHARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jason LAFRAMBOISE
agent(e) de recherche

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-11-14

Pierre GRAVEL
Chef de division planification et operations
(gest mat residuelles)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Roger LACHANCE
Directeur

Tél : 514 872-7540
Approuvé le : 2017-01-27

**Dossier # : 1170018001**

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction Cinéma-Festivals-Événements , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser un virement budgétaire de 200 000 \$ en provenance des dépenses générales d'administration vers le Service de la culture / Accorder un soutien financier de deux cent mille dollars (200 000 \$) à l'organisme Nuit Blanche à Montréal inc., pour soutenir le financement des organismes partenaires de diffusion de la Nuit blanche à Montréal 2017 / Approuver un projet de convention à cette fin.

Il est recommandé au comité exécutif :

1. d'autoriser un virement budgétaire de 200 000 \$ en provenance des dépenses générales d'administration vers le Service de la culture;

Il est recommandé au conseil municipal :

1. d'accorder un soutien financier d'une valeur maximale de 200 000 \$ à l'organisme Nuit blanche à Montréal, pour soutenir le financement des partenaires de diffusion de la Nuit blanche à Montréal, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2017-01-30 08:53

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1170018001

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction Cinéma-Festivals-Événements , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser un virement budgétaire de 200 000 \$ en provenance des dépenses générales d'administration vers le Service de la culture / Accorder un soutien financier de deux cent mille dollars (200 000 \$) à l'organisme Nuit Blanche à Montréal inc., pour soutenir le financement des organismes partenaires de diffusion de la Nuit blanche à Montréal 2017 / Approuver un projet de convention à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

La Nuit blanche à Montréal a été mise sur pied en 2004. Elle s'inscrit dans un circuit international de nuits blanches, concept originellement initié par la Ville de Paris. Le modèle montréalais est le deuxième à s'être implanté au monde et il s'est rapidement distingué par sa spécificité nordique, sa réalité hivernale, et son ouverture à de multiples formes d'expression mettant en valeur les arts de toutes disciplines et l'urbanité de la métropole. La Nuit blanche à Montréal est présentée dans le cadre du Festival Montréal en lumière. La 14e édition aura lieu le 4 mars 2017.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas.

DESCRIPTION

La Nuit blanche à Montréal fédère plus de 200 organismes partenaires et met en valeur le talent de centaines d'artistes montréalais. La Nuit blanche à Montréal présente un programmation de 200 activités avec un achalandage de 350 000 entrées et génère beaucoup d'activités et de retombées économiques sur l'ensemble du territoire. La Nuit blanche à Montréal bénéficie d'une grande couverture médiatique et assure un rayonnement important pour Montréal en plein coeur de la saison hivernale.

JUSTIFICATION

Originellement présentée dans le cadre du Festival Montréal en lumière, la Nuit blanche à Montréal est constituée depuis septembre 2016 en OBNL distinct, afin de lui attribuer une vision artistique claire, la positionner comme un produit attractif et distinctif pour la métropole et assurer sa pérennité, notamment sur le plan financier. Dans ce contexte, la Ville de Montréal désire appuyer l'organisme pour lui permettre de consolider le financement qu'il accorde aux multiples partenaires de diffusion qui participent à la programmation de l'événement, sur l'ensemble du territoire, en lui octroyant, pour 2017, une contribution de

200 000 \$. Cette contribution financière est indépendante du soutien financier accordé par la Ville au Festival Montréal en lumière (600 000\$) et servira très majoritairement à soutenir les organismes qui présentent des projets novateurs dans le cadre de la Nuit Blanche à Montréal. Ce soutien représente 22% du budget global de l'événement qui est de 913 300 \$. Les cachets prévus pour les partenaires de diffusion sont de 150 000 \$, ce qui représente 75% de la contribution de la Ville. Par ailleurs, il est mentionné à la structure financière déposée que le Conseil des arts de Montréal est pressenti pour un montant de 25 000 \$, le Secrétariat à la région métropolitaine pour un octroi de 200 000 \$, Tourisme Montréal pour un montant de 50 000 \$ et la Société du 375e anniversaire de Montréal pour un octroi de 50 000 \$. Le reste du financement provenant de la commandite privée et des revenus autonomes pour une valeur de 388 300 \$. À noter que la valeur du soutien technique municipal est de 90 000 \$.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Soutien financier

Fournisseur	Numéro	Montant
Nuit blanche à Montréal inc	425490	200 000 \$

Provenance	2017
AF Gén. Ville / Bud. rég. / Dépenses générales d'administration - proximité	200 000 \$
Imputation	
AF Gén. Ville / Budget régulier / Bureau des festivals - Contrib. et soutien - Ville / Autres - act. cult. / Contr. autres org./ Autr. org.	200 000 \$

Cette dépense est entièrement assumée par la ville centrale.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce genre d'événement favorise la diversité et le dynamisme culturel, l'accessibilité universelle, les échanges entre les citoyens et le décloisonnement (intergénérationnel, social et culturel); il encourage aussi le respect de l'environnement et la mise en place de mesures écoresponsables en se conformant à la norme québécoise pour la gestion responsable d'événements.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les impacts majeurs sont les suivants. L'événement :

- contribue à une animation urbaine de qualité au profit des citoyens montréalais;
- positionne et renforce Montréal comme « *Ville de festivals* » toute l'année durant;
- génère des retombées récréotouristiques et économiques majeures;
- favorise le rayonnement culturel de la métropole.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un protocole de visibilité est en vigueur et doit être appliqué par l'organisme.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conclure la convention requise avec l'organisme.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Ibtissam ABDELLAOUI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alain PETEL
Commissaire

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-01-17

Daniel BISSONNETTE
Directeur associé - cinéma festivals et événements

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Suzanne LAVERDIÈRE
Directrice

Tél : 514-872-4600
Approuvé le : 2017-01-28



Dossier # : 1167386003

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Centre local de développement
Projet :	-
Objet :	Accorder à PME MTL Est-de-l'Île une contribution financière non récurrente de 159 899,20 \$ dans le cadre du partage des actifs du Centre local de développement d'Anjou / Approuver un Addenda à l'entente de délégation intervenue entre la Ville et PME MTL Est-de-l'Île

Il est recommandé :

- d'accorder à PME MTL Est-de-l'Île une contribution financière non récurrente de 159 899,20 \$ dans le cadre du partage des actifs du Centre local de développement Anjou;
- d'approuver un addenda à l'entente de délégation intervenue entre la Ville et PME MTL Est-de-l'Île;
- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel; cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-01-10 11:07

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1167386003

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Centre local de développement
Projet :	-
Objet :	Accorder à PME MTL Est-de-l'Île une contribution financière non récurrente de 159 899,20 \$ dans le cadre du partage des actifs du Centre local de développement d'Anjou / Approuver un Addenda à l'entente de délégation intervenue entre la Ville et PME MTL Est-de-l'Île

CONTENU

CONTEXTE

En vertu de la Loi concernant principalement la mise en oeuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016 (ci-après la Loi), l'agglomération de Montréal a la responsabilité de prendre toute mesure afin de favoriser le développement économique local et régional sur son territoire. À cette fin, elle a constitué le réseau PME MTL composé de six (6) pôles de développement économique local. Cette réorganisation vient remplacer le réseau des dix-huit (18) centres locaux de développement (CLD) montréalais. Le réseau offre un service de soutien, d'accompagnement et de financement aux entreprises et entrepreneurs établis sur le territoire.

L'agglomération a conclu, pour les années 2016-2021 des ententes de délégation avec les six (6) organismes de développement économique local. Ces ententes de délégation définissent les rôles et les responsabilités de chacun en matière de développement économique local et de soutien à l'entrepreneuriat.

Les six (6) pôles sont :

- PME MTL Centre-Est
- PME MTL Centre-Ouest
- PME MTL Centre-Ville
- PME MTL Est-de-l'Île
- PME MTL Grand Sud-Ouest
- PME MTL Ouest-de-l'Île

L'article 288 de la Loi prévoit que la part de l'actif net (surplus du budget de fonctionnement) des CLD liée aux activités CLD doit être transférée à l'agglomération de Montréal. Cette part est celle attribuable aux sommes versées aux CLD pour l'application des dispositions de la section 1 du chapitre VI de la *Loi sur le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation*, c'est-à-dire les sommes versées dans le cadre des ententes liées au mandat CLD.

Puisque ces sommes sont dédiées au développement économique local, la réorganisation de ce mandat prévoit le transfert de l'actif net du CLD d'Anjou vers PME MTL Est-de-l'Île. Une convention de partage de l'actif CLD a été approuvée le 24 mars 2016 (CG16 0187).

Au moment de l'approbation de la Convention de partage des actifs CLD, l'organisme faisait l'objet d'une poursuite. Ainsi, l'article 5.2 de la Convention de partage des actifs CLD stipulait qu'un montant de 238 393\$ devait être conservé par l'organisme comme provision pour couvrir les frais de ce litige. Suite au règlement du litige, l'Organisme s'engageait à rembourser à la Ville la différence entre le montant provisionné et le montant du règlement du litige, incluant les frais encourus. Le présent dossier vise l'approbation du transfert des sommes reçues à PME MTL Est-de-l'Île.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0347 - 19 mai 2016 - Approuver la répartition de l'enveloppe 2016-2021 dédiée aux six (6) organismes PME MTL / Accorder une contribution financière annuelle totale de 7 761 578,00 \$ aux six (6) organismes PME MTL afin d'offrir l'accompagnement et le financement aux entreprises durant les années 2016-2021, dans le cadre de l'entente relative au Fonds de développement du territoire entre le Ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire et la Ville et de l'entente relative au Fonds d'Investissement PME MTL / Accorder une contribution financière non récurrente de 7 181 833,80\$ à titre de partage des actifs nets des anciens organismes CLD/CDEC / Accorder un prêt de 25 674 192 \$ dans le cadre du Fonds d'Investissement PME MTL et de 4 176 376 \$ dans le cadre des Fonds locaux de solidarité FTQ / Approuver les projets d'entente de délégation à cet effet.
CG16 0187- 24 mars 2016 - Approuver la Convention de partage des actifs entre la Ville et deux (2) organismes de développement économique local.

DESCRIPTION

Les ententes de délégation intervenues entre la Ville et les six (6) organismes du réseau PME MTL prévoient le transfert des sommes liées aux actifs nets CLD des anciens organismes de développement économique local. Ces ententes ont fait l'objet de l'approbation du conseil d'agglomération le 19 mai 2016 (résolution CG16 0347). La Convention de partage des actifs avec le CLD d'Anjou ayant été approuvée le 24 mars 2016, en tenant compte de l'existence d'un litige en cours (Cour supérieure, Chambre civile # 73424), litige réglé postérieurement à l'approbation de l'Entente de délégation, il y a lieu de faire approuver un addenda à cette entente afin de transférer les sommes non utilisées (159 899,20 \$) de la provision ayant fait l'objet de l'article 5.2 de la Convention de partage des actifs CLD d'Anjou à PME MTL Est-de-l'Île.

JUSTIFICATION

La réorganisation du développement économique local montréalais prévoit le transfert à PME MTL Est-de-l'Île de l'actif net CLD reçu dans le cadre de la Convention de partage de l'actif avec le CLD d'Anjou pour le développement économique local du pôle Est-de-l'Île.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Dans l'attente du transfert des sommes à PME MTL Est de l'Île, les sommes résiduelles liées au règlement du litige et faisant partie de l'actif net du CLD d'Anjou (159 899,20 \$) ont été inscrites à titre de revenu dans les livres comptables de la Ville.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Transférer aux organismes du réseau PME MTL les actifs récupérés des CLD en vertu de la Loi.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue en lien avec la décision.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Transfert des sommes récupérées du Centre local de développement Anjou vers PME MTL Est-de-l'Île.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Sylvain BOISSONNEAULT)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction de la comptabilité et des informations financières (Nathalie M BOUCHARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds: / Services de finances, Direction du conseil et du soutien financier (Daniel Bougie); Certification de fonds: / Document(s) juridique(s) visés: ; Certification de fonds: / Service des affaires juridiques, Direction des affaires civiles (Me Sylvain Boissonneault)

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Diane MAINGUY
agent de recherches

ENDOSSÉ PAR

Géraldine MARTIN
Directrice

Le : 2016-12-14

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Serge GUÉRIN
Directeur

Tél : 514 872-0068
Approuvé le : 2017-01-05

**Dossier # : 1163205003**

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , Division du développement culturel , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 d) soutenir le développement et la diversité des pratiques culturelles
Projet :	-
Objet :	Autoriser la signature d'une entente entre la Ville de Montréal et Montréal arts interculturels (MAI) et autoriser le versement d'un soutien financier de 150 000\$ à l'organisme pour la réalisation de son programme d'accompagnement et de mentorat dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel 2016-2017.

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier de 150 000 \$ à Montréal arts interculturels (MAI) pour la réalisation de son plan d'action 2016-2017, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel entre la Ville et le ministère de la Culture et des Communications 2016-2017;
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier.
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2016-12-21 16:38

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1163205003

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , Division du développement culturel , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 d) soutenir le développement et la diversité des pratiques culturelles
Projet :	-
Objet :	Autoriser la signature d'une entente entre la Ville de Montréal et Montréal arts interculturels (MAI) et autoriser le versement d'un soutien financier de 150 000\$ à l'organisme pour la réalisation de son programme d'accompagnement et de mentorat dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel 2016-2017.

CONTENU

CONTEXTE

Le ministère de la Culture et des Communications (MCC) et la Ville de Montréal reconnaissent la spécificité ethnoculturelle de Montréal et souhaitent soutenir le dialogue et la mixité des cultures dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel 2016-17. Pour ce faire, ils ont mis en place des ententes de partenariats avec des organismes culturels dont l'action est structurante dans leur champ d'action, dont *Montréal arts interculturels* (MAI).

Partenaire de longue date de la ville, Montréal arts interculturels (MAI) est un diffuseur pluridisciplinaire en art contemporain qui présente des œuvres actuelles puisant aux sources des diverses cultures du monde, dans le cadre de projets locaux, nationaux ou internationaux. Son mandat est de soutenir et de promouvoir les pratiques artistiques interculturelles dans les milieux culturels professionnels de la diffusion en offrant un espace pour la recherche, l'expérimentation et la diffusion aux artistes de la diversité. La Ville de Montréal confie donc depuis 1998 la gestion du Centre interculturel Strathearn, situé au 3680, rue Jeanne-Mance, à MAI, Montréal arts interculturels, et lui accorde à cette fin, un soutien financier annuel de 200 000 \$ pour la gestion et la programmation des activités du centre. Grâce au soutien de *l'Entente sur le développement culturel de Montréal*, le MAI propose aussi depuis 2005 un programme de mentorat et d'accompagnement qui vise à appuyer les artistes dans leurs démarches d'intégration au milieu des arts et à les soutenir dans le développement artistique de leur carrière, notamment par le biais de partenariats avec le milieu professionnel. Ce programme a été soutenu par une première entente de 2005 à 2007, à laquelle a suivi une seconde entente (2008-2010) qui a été prolongée en 2011, ainsi qu'une troisième entente (2012-2014) qui a été prolongée en 2015. Aujourd'hui, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel 2016-2017, il est proposé de signer une nouvelle convention annuelle avec le MAI, dans la continuité du dernier plan d'action triennal soutenu en 2012-2014 et prolongé en 2015.

L'entente de partenariat porte sur l'encadrement et l'accompagnement d'artistes et d'organismes de la diversité culturelle dans leurs démarches artistiques, de financement et de réseautage. De 2012 à 2015, les activités de mentorat du MAI ont permis à près de quarante artistes immigrants de bénéficier d'un soutien soutenu pendant plusieurs mois afin de faciliter leur intégration professionnelle à Montréal. De plus, près d'une soixantaine d'artistes de toutes disciplines ont également eu accès à des services ponctuels d'accompagnement pour du soutien technique et artistique. Il est à noter que le programme de mentorat suscite de plus en plus d'intérêt des artistes de la diversité; le nombre de demandes reçues par le MAI a presque triplé depuis 2013. En plus de l'accompagnement personnalisé, le MAI offre des ateliers de rédaction de subvention auprès du CALQ et des activités de réseautage comme les Lundis pluriels. Il tient aussi l'événement annuel Eclectik qui offre une vitrine unique aux artistes de la diversité. Un sondage informel réalisé en 2013 faisait ressortir que les artistes accompagnés étaient très satisfaits de leur expérience.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM15 0973 - Accorder un soutien financier annuel de 200 000 \$ à Montréal, arts interculturels (MAI) pour les années 2015, 2016 et 2017, soit pour un total de 600 000 \$, pour soutenir la création et la diffusion des artistes de la diversité culturelle.

CM15 0799 - le 15 juin 2015 - Accorder les soutiens financiers aux organismes suivants, pour l'année 2015, afin de poursuivre le partenariat triennal entrepris en 2012 dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel entre le MCC et la Ville de Montréal, soit 90 000 \$ à la Société du Château Dufresne, 160 000 \$ à la Société des directeurs des musées montréalais et 150 000 \$ à Montréal arts interculturels (MAI)/Approuver les projets de convention à cet effet.

CM15 0515 - 27 avril 2015 - Approuver un projet de renouvellement de contrat de locaux par lequel la Ville prête, à des fins artistiques, à titre gratuit, à Montréal Arts interculturels pour une durée de 2 ans 6 mois et 20 jours, à compter du 12 juin 2015, les locaux 103, 223, 428 et 430, d'une superficie totale de 1 130,06 mètres carrés, situés au rez-de-chaussée, au 2e étage et au 4e étage de l'immeuble situé 3680, rue Jeanne-Mance.

CM13 0315 - 22 avril 2013 - Approuver le projet de contrat de prêt de locaux par lequel la Ville prête, à titre gratuit, à Montréal Arts interculturels pour une durée de 2 ans, à compter du 12 juin 2013, des locaux situés au 3680, rue Jeanne-Mance, d'une superficie de 1 130,06 mètres carrés, à des fins artistiques.

CM13 0045 - 28 janvier 2013 - Accorder un soutien financier annuel non récurrent de 200 000 \$ au MAI (Montréal arts interculturels) pour les années 2013 et 2014, pour un total de 400 000 \$ afin de soutenir la création et la diffusion des artistes de la diversité culturelle.

CM12 0835 - 24 septembre 2012 - Octroyer un soutien financier annuel de 150 000 \$ dans le cadre d'une entente triennale 2012-2014 pour réaliser des activités de mentorat et d'accompagnement auprès d'artistes et d'organismes de la diversité culturelle dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel 2012-2015 MCCCCF-Ville.

CM11 0893 - 21 novembre 2011 - Approuver le prêt d'un local de 107 m2 par lequel la Ville prête à titre gratuit au MAI à des fins artistiques, pour une durée de 19 mois 11 jours, à compter du 1er décembre 2011.

CM11-0269 - 14 avril 2011 - Autoriser la signature d'un protocole d'entente permettant le versement d'une subvention en 2011 aux organismes culturels, dont Montréal arts interculturels (MAI), pour la poursuite du partenariat triennal entrepris en 2008 dans le cadre de l'entente sur le développement culture 2008-2011 MCCCCF-Ville de Montréal.

CM10 0779 - 25 octobre 2010 - Approuver un contrat de prêt de locaux par lequel la Ville

prête à titre gratuit au MAI à des fins artistiques, pour une durée de 5 ans, à compter du 12 juin 2008, des locaux portant les numéros 103, 223 et 428, situés au rez-de-chaussée, aux 2e et 4e étages, dans l'immeuble situé au 3680 rue Jeanne-Mance.

CM08 0652 - 25 août 2008 - Approuver un protocole d'entente permettant un soutien financier de 450 000 \$, soit un montant annuel de 150 000 \$ en 2008, 2009 et 2010 à Montréal, arts interculturels (MAI) pour le financement d'un partenariat triennal entre la Ville et cet organisme dans le cadre de l'entente MCCCCF-Ville 2008-2011.

CM08 0274 - 28 avril 2008 - Octroyer un soutien financier annuel de 200 000 \$ au MAI dans le cadre d'une entente quinquennale 2008-2012 pour soutenir la création et la diffusion des artistes de la diversité.

CM08 0652 - 25 août 2008 - Approuver un protocole d'entente permettant un soutien financier de 450 000 \$, soit un montant annuel de 150 000 \$ en 2008, 2009 et 2010 à Montréal, arts interculturels (MAI) pour le financement d'un partenariat triennal entre la Ville et cet organisme dans le cadre de l'entente MCCCCF-Ville 2008-2011.

DESCRIPTION

Pour une cinquième année, le MCC et la Ville souhaitent poursuivre ce troisième partenariat triennal entrepris en 2012 avec le MAI, *Montréal arts interculturels* en lui accordant un soutien financier pour la réalisation de son plan d'action annuel en 2016-2017. Ce plan d'action s'inscrit dans la continuité des plans d'action précédents et comporte deux volets :

- Soutenir le développement artistique et professionnel d'organismes et d'artistes par un accompagnement à court, moyen ou long terme;
- Réaliser des activités de promotion, de réseautage et d'information afin d'augmenter le rayonnement des artistes de la diversité.

JUSTIFICATION

À la suite de la prolongation de l'entente sur le développement culturel pour une année, le MCC et la Ville souhaitent poursuivre ce partenariat en raison de l'apport de cet organisme à l'accès aux arts et à la culture, notamment en ce qui a trait à la diffusion et l'accompagnement des artistes issus des communautés culturelles.

La Ville et le MCC reconnaissent que les activités d'accompagnement du MAI sont uniques parce qu'elles permettent le soutien du développement artistique et professionnel et le rayonnement public des artistes de la diversité culturelle de Montréal. Les initiatives d'accompagnement et de mentorat offertes par l'organisme contribuent au dynamisme du dialogue interculturel et à la mixité des cultures. La poursuite du partenariat permettra de diffuser et promouvoir les oeuvres des artistes de la diversité culturelle et également, de réaliser des activités de mentorat et d'accompagnement auprès des organismes et des artistes afin de faciliter leur intégration professionnelle.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût maximal de cette contribution financière de 150 000\$ et sera financée par le règlement d'emprunt no 16-032 Entente sur le développement culturel, règlement de compétence locale.

La contribution financière est réalisée dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2016-2017.

La dépense de 150 000\$ est subventionnée à 0 \$ dans le cadre de l'Entente sur le

développement culturel de Montréal, ce qui laisse un emprunt net à la charge de la Ville de 150 000 \$ et a fait l'objet de la recommandation de crédit suivante: 16-02.05.03.00-0038.

Voici les contributions financières qui ont été accordées à Montréal arts interculturels (MAI) au cours des cinq dernières années :

	2012	2013	2014	2015	2016
Fonctionnement	200 000\$	200 000 \$	200 000 \$	200 000 \$	200 000 \$
Programme de mentorat	150 000 \$	150 000 \$	150 000 \$	150 000 \$	

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Par son soutien à l'accessibilité à la culture, cette entente participe à la qualité de vie montréalaise.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La poursuite du partenariat avec ces organismes leur permettra de consolider leurs activités et de continuer leurs actions de promotion, de diffusion et d'accessibilité de même que d'accompagnement auprès des artistes issus des communautés ethnoculturelles.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les opérations de communication seront faites conformément au protocole de visibilité de l'Entente sur le développement culturel.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Selon l'échéancier prévu dans le Plan d'action joint.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Hui LI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Odile MELANÇON
Agente de développement culturel

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-12-16

Gina TREMBLAY
Chef de division - Développement culturel

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Suzanne LAVERDIÈRE
Directrice

Tél : 514-872-4600

Approuvé le : 2016-12-20

CE : 20.034
2017/02/08 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1165066009

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division de la lutte à la pauvreté et à l'itinérance
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 i) combattre la discrimination, le profilage racial, le profilage social, la xénophobie, le racisme, le sexisme, l'homophobie, l'âgisme, la pauvreté et l'exclusion, lesquels sont de nature à miner les fondements d'une société libre et démocratique
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 40 000 \$ à La Table ronde du mois de l'Histoire des Noirs pour la production et la promotion d'outils de communication dans le cadre du « Mois de l'Histoire des Noirs, Édition 2017 » dans le cadre du budget du Service de la diversité sociale et des sports / Approuver un projet de convention à cet effet

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier de 40 000 \$ à La Table ronde du Mois de l'Histoire des Noirs pour la production et la promotion des outils de communication dans le cadre de la 26e édition du « Mois de l'Histoire des noirs, Édition 2017 »;
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2017-01-20 17:37

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1165066009

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division de la lutte à la pauvreté et à l'itinérance
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 i) combattre la discrimination, le profilage racial, le profilage social, la xénophobie, le racisme, le sexisme, l'homophobie, l'âgisme, la pauvreté et l'exclusion, lesquels sont de nature à miner les fondements d'une société libre et démocratique
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 40 000 \$ à La Table ronde du mois de l'Histoire des Noirs pour la production et la promotion d'outils de communication dans le cadre du « Mois de l'Histoire des Noirs, Édition 2017 » dans le cadre du budget du Service de la diversité sociale et des sports / Approuver un projet de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

Le Mois de l'Histoire des Noirs (MHN) se veut une occasion de souligner et de reconnaître la contribution des Noirs à l'édification de la société. C'est un événement dont les activités se déroulent durant le mois de février.

En 2002, la nouvelle Ville de Montréal proclamait le mois de février: Mois de l'Histoire des Noirs à Montréal (CM02 0003). La Ville s'engageait alors à :

- souligner, au même titre que d'autres villes américaines et canadiennes annuellement, le Mois de l'Histoire des Noirs;
- travailler avec des partenaires publics et communautaires qui mettent de l'avant des initiatives en accord avec le Mois de l'Histoire des Noirs;
- encourager la population montréalaise à partager l'esprit du Mois et à participer aux différentes activités qui s'y rattachent.

La Ville contribue financièrement au MHN pour couvrir les frais liés à la production d'outils de communication (affiches, programmes d'activités, calendriers et cartes postales) ainsi que leur promotion via le réseau des centres de diffusion et des points de service aux citoyens. Elle assume également tous les frais associés au lancement de l'activité.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE15 2336 - 16 décembre 2015

Accorder un soutien financier de 40 000 \$ à La Table ronde du Mois de l'Histoire des Noirs

pour la production et la promotion des outils de communication dans le cadre de la 25e édition du « Mois de l'histoire des Noirs », édition 2016

CE14 1724 - 12 novembre 2014

Accorder un soutien financier de 30 000 \$ à La Table ronde du Mois de l'Histoire des Noirs pour la production et la promotion des outils de communication dans le cadre de la 24e édition du « Mois de l'histoire des Noirs », édition 2015

CE13 1670 - 30 octobre 2013

Accorder un soutien financier non récurrent de 30 000 \$ à La Table ronde du Mois de l'Histoire des Noirs pour la production et la promotion des outils de communication dans le cadre de la 23e édition du « Mois de l'histoire des noirs », Édition 2014

CM13 0779 - 26 août 2013

Approuver le projet de convention de prolongation par lequel la Ville prête, à titre gratuit, à des fins administratives, à La Table ronde du Mois de l'Histoire des Noirs, pour une période additionnelle de 3 ans, à compter du 1er janvier 2014, un local situé au 4e étage du 3680, rue Jeanne-Mance, d'une superficie d'environ 46 mètres carrés, le tout selon les termes et conditions prévus à la convention de prolongation du prêt de local

CM02 0003 - 28 janvier 2002

Proclamer le mois de février : Mois de l'Histoire des Noirs à Montréal / Par cette proclamation, s'engager, à l'instar d'autres villes américaines et canadiennes, à souligner annuellement le Mois de l'histoire des Noirs et à travailler en collaboration avec des partenaires publics et communautaires mettant de l'avant des initiatives en accord avec le Mois de l'histoire des Noirs et à encourager les Montréalais et les Montréalaises à partager l'esprit du Mois et à participer aux différentes activités qui s'y rattachent

DESCRIPTION

Les célébrations du Mois de l'Histoire des Noirs commencent par une conférence de presse, l'accueil des lauréats et la signature du Livre d'or. Le mois est alors officiellement lancé. Un mois durant lequel, conformément à la programmation, se dérouleront différentes activités : spectacles, expositions, pièces de théâtre, conférences, ateliers et projection de films. Une oeuvre est choisie par concours et sert de logo et d'affiche à l'événement pour l'année. La Table ronde du Mois de l'Histoire des Noirs rend hommage aux personnalités issues des communautés noires s'étant illustrées sur les plans culturel, social, économique ou politique au cours des 25 dernières années. Ces lauréats sont honorés dans un calendrier conçu pour l'occasion. Pour l'édition 2017, le thème est « Ici pour rester, ici pour durer / Here to stand, here to stay ».

Les différents outils de communication seront distribués auprès des institutions et des organismes partenaires ou via le réseau de diffusion de la Ville de Montréal.

JUSTIFICATION

Les éditions précédentes témoignent du succès de ces activités. Le MHN rend hommage à l'héritage des communautés noires et aux valeurs d'entraide et de solidarité qu'elles prônent. Cet événement de dimension métropolitaine souligne, année après année, la richesse et la diversité des communautés noires : africaine, antillaises anglophone et francophone, ainsi que leur apport au développement de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget nécessaire à ce dossier soit une somme de 40 000 \$ est prévu au budget du Service de la diversité sociale et des sports. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Le MHN demandait un soutien financier de 50 000 \$, mais les disponibilités budgétaires ne

permettent pas de répondre à cette demande.

Organisme	Soutien accordé			Projet	Soutien recommandé 2017
	2014	2015	2016		
La Table ronde du Mois de l'Histoire des Noirs	30 000 \$	30 000 \$	40 000 \$	Mois de l'Histoire des Noirs - Édition 2017	40 000 \$

En 2014, le conseil municipal a également approuvé un soutien en biens et services d'une valeur de 23 736 \$ pour le prêt d'un local à l'Organisme pour les années 2014 à 2016.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet s'inscrit dans la réalisation de l'Action 36 du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise, à savoir que la Ville s'engage, pour être équitable, à notamment poursuivre et renforcer des actions en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et à collaborer à la réalisation de mesures visant l'intégration des personnes immigrantes et leur pleine participation à la vie montréalaise.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ce soutien financier reconnaît la contribution des membres des communautés noires à l'édification de la société montréalaise et québécoise au plan politique, économique, social et culturel ainsi qu'historique. Il permet aussi de renforcer le positionnement de la Ville de Montréal comme « leader » en matière de diversité.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Janvier 2017 Réception du matériel de promotion du MHN
.. Distribution du matériel de promotion du MHN (réseau interne de la Ville)
.. Communiqué de presse
Février 2017 Conférence de presse

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Février 2017 Présentation au comité exécutif pour approbation
Février 2017 Réalisation des activités du MHN

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Hui LI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mustapha TRARI
Conseiller en développement communautaire

ENDOSSÉ PAR

Nadia BASTIEN
c/d diversité sociale

Le : 2017-01-13

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Johanne DEROME
directeur de service - diversité sociale et sports

Tél : 514-872-6133

Approuvé le : 2017-01-20



Dossier # : 1167511001

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Investissement et développement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	-
Objet :	Accorder, à même le budget de fonctionnement du Service du développement économique, un soutien financier de 200 000 \$ à l'incubateur en tourisme « MTLab » pour couvrir les coûts d'aménagement de ses locaux/Approuver un projet de convention à cet effet.

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier non récurrent de 200 000 \$ à l'incubateur MTLab dans le cadre de l'enveloppe du Fonds de développement des territoires;
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et MTLab, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel; cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-01-29 12:57

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1167511001

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Investissement et développement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	-
Objet :	Accorder, à même le budget de fonctionnement du Service du développement économique, un soutien financier de 200 000 \$ à l'incubateur en tourisme « MTLab » pour couvrir les coûts d'aménagement de ses locaux/Approver un projet de convention à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

L'organisme à but non lucratif « MTLab », un incubateur en tourisme, culture et divertissement créé en juin 2016 par l'École des Sciences de la Gestion de l'UQAM, a présenté une demande de contribution financière de 200 000 \$ à la Ville pour la réalisation de son projet d'incubateur en tourisme. Le document présentant de façon exhaustive le projet soumis ainsi que ceux devant accompagner la demande sont en pièces jointes. Une étude de marché, financée par la Ville et Tourisme Montréal, a été réalisée auprès des acteurs de l'écosystème ciblé en février 2016 afin de valider la pertinence, l'utilité et le potentiel d'un tel projet à Montréal. D'une manière générale, les conclusions de l'étude sont à l'effet qu'un tel projet répondrait aux besoins exprimés par les sondés.

Afin de réaliser ce projet et selon les informations fournies, MTLab compte également sur le soutien financier et stratégique de Tourisme Montréal et de l'ESG - UQAM.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE16 1832 - 16 novembre 2016 - Autoriser l'augmentation du budget du Service du développement économique d'une somme de 2 085 681 \$ en provenance du Fonds de développement des territoires/Autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent au revenu additionnel attendu.

DESCRIPTION

L'incubateur MTLab vise à favoriser et à promouvoir l'entrepreneuriat dans l'industrie touristique en accueillant des startups innovantes œuvrant dans ce domaine. Selon le promoteur, MTLab fera partie d'un réseau mondial d'incubateurs dédié à l'industrie touristique initié par le Welcome City Lab de Paris, créé en 2012. MTLab serait le premier incubateur dédié au tourisme, à la culture et au divertissement en Amérique du Nord. Les principaux rôles du MTLab et les services offerts, tels qu'énoncés dans le plan d'affaires, sont :

- Incubateur (hébergement, coaching, maillage avec les grands acteurs de l'industrie);
- Espace de travail collaboratif ouvert favorisant l'échange;
- Lieu d'expérimentation des innovations en contexte d'entreprise;
- Espace de conférence, de formation et de veille sur les tendances touristiques.
- Accès privilégié aux secteurs du tourisme, de la culture et du divertissement;
- Mentorat dédié au développement des entreprises;
- Accès à un financement privilégié;
- Veille touristique sur les grandes tendances.

Concernant sa gestion, MTLab posséderait les trois entités gouvernantes suivantes :

- Le directeur (la directrice) général(e);
- Le conseil d'administration;
- Le comité de pilotage : constitué des acteurs clés de l'industrie touristique à Montréal, il aura pour mission de définir les besoins de l'industrie afin de recruter les meilleures startups au sein du MTLab. Les acteurs confirmés pour l'instant sont : Tourisme Montréal, ITHQ, Aéroport de Montréal, Alliance de l'industrie touristique, SEPAQ et Loto-Québec. D'autres partenaires potentiels tels qu'Air Canada et Via Rail ont été sollicités.

Un premier appel à candidature serait lancé en début d'année 2017 afin d'accueillir une première cohorte de 8 startups en mai 2017. Pour les premières années, MTLab vise à incuber 12 startups en 2018 et 15 startups en 2019. Les startups sélectionnées suivront un programme de 12 mois d'incubation sur mesure en fonction de leurs besoins.

L'incubateur bénéficiera de l'expertise académique de l'ESG UQÀM, notamment avec son Centre d'entrepreneuriat, son département de tourisme, sa Chaire de tourisme ainsi que son Réseau de veille en tourisme. Il reposera également sur le réseau d'affaires de Tourisme Montréal pour assurer aux startups incubées un accès privilégié aux entreprises touristiques. D'autres acteurs clés tels que Tourisme Québec, la nouvelle Alliance sur le marketing touristique du Québec, Destination Canada et les offices de tourisme interviendront aussi pour faciliter l'accès au marché aux startups incubées. Pour le volet gastronomique, MTLab a conclu un partenariat avec l'Institut du tourisme et de l'hôtellerie du Québec (ITHQ).

À noter que l'incubateur compte sur le soutien financier des partenaires suivants :

- Tourisme Montréal : contribution financière de 25 000 \$ en 2016, 50 000 \$ par année en 2017 et 2018.
- L'UQÀM : mise à la disposition d'espace dans un immeuble situé au pavillon des Sciences biologiques. Ceci comprend les travaux de construction d'un espace locative de 6100 pi.ca offert à titre gracieux pendant cinq années pour un montant total estimé à plus de 370 K\$. Les frais d'aménagement et d'exploitation sont à la charge du MTLab.
- Aéroports de Montréal : contribution financière de 25 000 \$ par année pour 2016 et 2017 puis 50 000 \$ par année pour 2018 et 2019.
- L'Alliance de l'industrie touristique, la SEPAQ, l'ITHQ et Loto-Québec accordent chacun une contribution de 150 000 \$, soit 50 000 \$ par année pour 2017, 2018 et 2019.

Le montant des travaux d'aménagement prévus est de l'ordre de 334 266,19 \$. La contribution financière demandée à la Ville, soit 200 000 \$ servira à couvrir une partie des travaux d'aménagement des locaux de l'organisme. La description détaillée de ces travaux se trouve en pièce jointe au sommaire décisionnel.

JUSTIFICATION

- Retombées économiques :

Le secteur du tourisme a un impact économique important à Montréal. En 2015, 9.6 millions de touristes ont visité la métropole et une dépense de 2.9 G\$ a été enregistrée. Selon les prévisions du Conference Board du Canada, Montréal accueillera 10,78 millions de touristes

en 2017 et leurs dépenses sont estimées à 3,676 G\$. Ces dépenses devraient continuer à croître pour atteindre 3,8 G\$ en 2018 et 4 G\$ en 2019.

- Projet prioritaire :

MTLab s'inscrit dans le cadre des grands projets prioritaires 2016-2017 du Service du développement économique notamment :

- L'appui au développement du secteur touristique;
- L'appui à l'innovation et à l'écosystème des startups.

- Liens avec le Plan d'action 2015-2017 du SDÉ :

MTLab s'inscrit dans le cadre des orientations stratégiques du Service du développement économique notamment celles relatives à l'indice entrepreneurial.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La contribution de 200 000 \$ de la Ville de Montréal au MTLab sera puisée dans le budget de fonctionnement du Service du développement économique qui a été augmenté récemment d'une somme de 2 085 681 \$. Cette dernière provient du Fonds de développement des territoires.

Pour assumer cette obligation, un ajustement à la base budgétaire 2017 du Service du développement économique est requis.

Cette dépense serait assumée par la Ville centrale.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le MTLab encourage le développement d'une culture d'affaires collaborative et respectueuse des principes du développement durable et de la responsabilité sociale des entreprises.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La contribution de la Ville de Montréal permettrait le lancement du MTLab et la réalisation d'activités dans un secteur clé de l'économie montréalaise. MTLab contribuerait à promouvoir l'entrepreneuriat en accueillant des startups innovantes dans l'industrie touristique. Le plan d'affaires déposé à l'appui de la demande prévoit l'accompagnement de 35 startups durant les trois premières années. Le déploiement du MTLab permettrait de maximiser les chances de succès des entrepreneurs, de favoriser la création et le développement d'entreprises innovantes et d'accroître la qualité des services de soutien offerts aux entrepreneurs. Le MTLab positionnerait Montréal comme ville innovante et intelligente à ce qui a trait au secteur touristique.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'octroi d'une contribution financière à MTLab ne fera pas l'objet d'une opération de communication. Toutefois, dans l'éventualité où les parties souhaiteraient souligner la contribution financière de la Ville, l'opération de communication serait élaborée conformément aux dispositions de communications et de visibilité stipulées au protocole d'entente.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Hiver 2017 : démarrage des travaux d'aménagement

Février 2017 : Premier appel à projet

Été 2017 : début de la première cohorte d'incubation

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Christian DICAIRE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

France JOBIN
Commissaire - développement économique

ENDOSSÉ PAR

Serge GUÉRIN
Directeur

Le : 2016-12-16



Dossier # : 1160634002

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet de convention en vertu de laquelle la Ville de Montréal accorde une aide financière de 500 000 \$ au groupe UTILE pour la réalisation d'un projet de logements abordables pour étudiants sur un emplacement situé dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal

Il est recommandé d'approuver un projet de convention en vertu de laquelle la Ville de Montréal accorde une aide financière de 500 000 \$ au groupe UTILE pour la réalisation d'un projet de logements abordables pour étudiants sur un emplacement situé dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2017-02-01 08:26

Signataire :

Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1160634002

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet de convention en vertu de laquelle la Ville de Montréal accorde une aide financière de 500 000 \$ au groupe UTILE pour la réalisation d'un projet de logements abordables pour étudiants sur un emplacement situé dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal

CONTENU

CONTEXTE

L'Unité de Travail pour l'Implantation de Logement Étudiant (l'UTILE) est un organisme à but non lucratif dont la mission consiste à soutenir et développer des projets destinés principalement à la communauté étudiante. L'UTILE développe, depuis 2013, un modèle de logement étudiant abordable.

L'UTILE a acquis une propriété en août 2016 pour construire son premier immeuble. Le terrain est situé dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, au 3499, avenue Papineau, face au parc Lafontaine.

Le projet proposé est un bâtiment d'environ 150 chambres, réparties dans environ 80 logements. Les logements seront des studios et des appartements de 2 à 4 chambres à coucher. Le projet est plus amplement décrit à l'annexe 1 de la convention jointe au présent sommaire.

Selon le scénario financier élaboré, les coûts de réalisation du projet sont estimés à 13,5 M\$ et seront financés selon différentes sources. Pour compléter le montage financier, l'UTILE demande une aide financière de 500 000 \$ à la Ville de Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise à approuver un projet de convention en vertu de laquelle une aide financière de 500 000 \$ sera versée à l'UTILE, selon les conditions stipulées dans le projet de convention.

Les conditions principales du projet de convention sont les suivantes :

- Une somme de 200 000 \$ sera versée lorsque la facturation des travaux du projet aura atteint une valeur de 200 000 \$. Cette somme devrait servir à la décontamination des sols;
- Une somme de 200 000 \$ sera versée à l'achèvement substantiel du projet; et

· Le solde de 100 000 \$ sera versé à la réception (i) de pièces justificatives démontrant qu'une proportion minimale de 75 % de locataires étudiants a été atteinte et (ii) d'un rapport vérifié des coûts de réalisation du projet démontrant que les premiers versements ont été utilisés aux seules fins de la réalisation du projet.

Si le projet n'atteint pas une proportion minimale de 75 % de locataires étudiants, au plus tard 18 mois suivant l'achèvement substantiel, la Ville pourra réclamer le remboursement de la totalité de l'aide financière.

Le chef de la division de l'urbanisme, du patrimoine et des services aux entreprises de l'Arrondissement du Plateau-Mont-Royal est en accord avec le contenu du présent sommaire.

JUSTIFICATION

La population étudiante est un segment important de la population montréalaise. Selon une étude de marché réalisée par le groupe Zins Beauchesne et associés (ZBA) pour le compte de l'UTILE en août 2014, 191 450 étudiants fréquentent une université à Montréal. De ce nombre, 85 000 sont locataires dans la ville de Montréal.

Or, seules 5 209 places en résidences universitaires existent sur l'île de Montréal. Au moment de l'étude, 7 projets de résidences privées haut de gamme (total 3 200 places) étaient en activité ou en développement, mais les loyers de ces résidences étaient inabordables pour la grande majorité des étudiants. En effet, au moment de l'étude, le revenu annuel brut moyen d'un étudiant universitaire était d'environ 15 000 \$. L'UTILE propose, quant à elle, des loyers inférieurs aux loyers payés par les étudiants: l'UTILE vise un loyer moyen de 470\$ par chambre, tandis que le loyer médian était de 545 \$ par chambre au moment de l'étude de ZBA, pour les étudiants vivant en appartement. Les étudiants vivant en résidence, quant à eux, payaient un loyer médian de 936 \$ par chambre.

Par ailleurs, le projet de l'UTILE devrait libérer des logements de grande taille et rendre ceux-ci disponibles aux familles. L'étude de ZBA indique que près de 80 % des étudiants locataires ont recours à la colocation et occupent ainsi de grands logements; en effet, environ le quart d'entre eux occupent des logements de 3 chambres à coucher et plus. Cela entraîne une certaine compétition avec les familles qui cherchent des logements de grande taille.

Ainsi, le projet proposé peut répondre à un besoin, notamment dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, où les étudiants choisissent d'habiter en grand nombre (21 %) et où le taux d'inoccupation pour les logements de 3 chambres à coucher et plus était de 0,1% à l'automne 2014 (statistiques non fiables pour 2015 et 2016). Ce taux est largement inférieur au taux d'équilibre du marché, soit 3 %.

Enfin, un nouveau modèle d'habitation destiné à la population étudiante pourrait à la fois agrandir le parc immobilier locatif, attirer la population étudiante et faire rayonner Montréal comme métropole universitaire et collégiale.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les conditions du versement de l'aide financière sont identifiées dans le projet de convention (pièce jointe du sommaire).

La Direction de l'habitation du Service de la mise en valeur du territoire financera cette dépense à même ses budgets de subventions. Pour l'année 2017, l'enveloppe budgétaire est de 11,6 M \$.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La réalisation de ce projet permettra la requalification d'un site occupé actuellement par un bâtiment commercial vacant et un stationnement de surface.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Contribuer à la réalisation d'un projet de logements étudiants. Une fois ce projet réalisé, l'UTILE compte reproduire son modèle ailleurs à Montréal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication a été élaborée en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'UTILE vise à commencer la décontamination des sols avant le mois d'octobre 2017, pour une livraison du bâtiment au 1er juillet 2018. Cependant, si des contraintes externes l'exigent, le projet pourrait être reporté pour une livraison au 1er juillet 2019.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (William Kronstrom RICHARD)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Paule TANGUAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Michael TREMBLAY, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Michael TREMBLAY, 18 janvier 2017

Élise BÉLAND
Conseiller en développement - Habitation

Lucie BÉDARD_URB
C/s programmes volet social

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Marianne CLOUTIER
Directrice par intérim

Approuvé le : 2017-01-25

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Benoit DAGENAIS
Directeur général adjoint

Approuvé le : 2017-02-01

**Dossier # : 1174631002**

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction des travaux publics - SCA , Division du soutien technique et opérationnel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 395 768,08 \$, taxes incluses, pour la prolongation de contrats de déchiquetage de branches d'arbres en bordure de rue, sur demande, accordés à Les entreprises Michele & Angelo Cardillo Ltée et à Coupes Forexpert inc (CE16 0777) majorant ainsi le montant total des contrats de 395 768,08 \$ à 791 536,16 \$, taxes incluses.

Il est recommandé au comité exécutif:

1. d'autoriser une dépense additionnelle de 114 860,02 \$, taxes incluses, pour la prolongation des contrats 3 et 4 de déchiquetage de branches d'arbres en bordure de rue, majorant ainsi le montant total de ces contrats de 114 860,02\$ à 229 720,04 \$
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Il est recommandé au conseil municipal:

1. d'autoriser une dépense additionnelle de 280 908,06 \$, taxes incluses, pour la prolongation des contrats 1, 2 et 5 de déchiquetage de branches d'arbres en bordure de rue, majorant ainsi le montant total de ces contrats de 280 908,06\$ à 561 816,12 \$.
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1174631002

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction des travaux publics - SCA , Division du soutien technique et opérationnel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 395 768,08 \$, taxes incluses, pour la prolongation de contrats de déchetage de branches d'arbres en bordure de rue, sur demande, accordés à Les entreprises Michele & Angelo Cardillo Ltée et à Coupes Forexpert inc (CE16 0777) majorant ainsi le montant total des contrats de 395 768,08 \$ à 791 536,16 \$, taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

Afin de limiter la propagation de l'agrile du frêne sur son territoire, la Ville de Montréal demande aux citoyens de ne plus déposer leurs branches de feuillus avec les ordures ménagères ou les résidus verts. Depuis 2012, elle offre plutôt un service de déchetage et de collecte de branches en bordure de rue. Les arrondissements sont libres d'effectuer les travaux avec leurs équipes en régie ou bien d'utiliser les services proposés dans le cadre de contrats centralisés. En 2016, 16 arrondissements ont utilisé les services de deux entreprises (Coupes Forexpert inc. et Les entreprises Michele & Angelo Cardillo Ltée).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

1174631001 - sera présenté à la séance du conseil municipal du 20 février 2017 - Offrir aux conseils d'arrondissement, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, d'assumer la responsabilité de l'offre de service de déchetage et de collecte, en bordure de rue, des branches provenant du domaine privé sur le territoire des arrondissements participants pour l'année 2017.

CE16 0777 - 16 mai 2016 - Accorder cinq contrats aux firmes Michele & Angelo Cardillo inc. et Coupes Forexpert inc. pour la fourniture d'un service de déchetage de branches sur place et de collecte de branches provenant du domaine privé jusqu'au 30 novembre 2016, avec une option de prolongation pour 2017 - Dépense maximale totale de 395 768,08 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15259 - cinq soumissionnaires.

CM16 0112 - 26 janvier 2016 - Offrir aux conseils d'arrondissement, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, d'assumer la responsabilité de l'offre de service de déchetage et de collecte, en bordure de rue, des branches provenant du domaine privé sur le territoire des arrondissements participants pour l'année 2016.

DESCRIPTION

Un appel d'offres pour le service de déchetage et de collecte, en bordure de rue, des branches provenant du domaine privé a été lancé en 2016. Les cinq contrats octroyés

couvraient la saison 2016. Les documents d'appel d'offres prévoyaient une option de prolongation pour la saison 2017. Les deux entrepreneurs, qui se partagent les cinq contrats, ont signifié leur intérêt à poursuivre le service l'an prochain. Les contrats sont répartis ainsi entre les entrepreneurs:

Contrats	Arrondissements	Entrepreneurs
Contrat 1	Anjou Montréal-Nord Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	Michele & Angelo Cardillo Ltée
Contrat 2	Mercier-Hochelaga-Maisonneuve Rosemont-La Petite-Patrie	Michele & Angelo Cardillo Ltée
Contrat 3	Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce Outremont Plateau-Mont-Royal	Coupes Forexpert inc
Contrat 4	LaSalle Sud-Ouest Verdun Ville-Marie	Coupes Forexpert inc
Contrat 5	Ahuntsic-Cartierville Île-Bizard-Ste-Geneviève St-Laurent Villeray-St-Michel-Parc Extension	Michele & Angelo Cardillo Ltée

Le déchetage des branches s'effectue sur appel à la suite de demandes de citoyens au 311. Cette pratique est plus appropriée et moins dispendieuse qu'une collecte porte-à-porte. Les adjudicataires doivent traiter les demandes de déchetage dans un délai de quatre jours ouvrables maximum, excluant la journée de transmission des demandes par l'arrondissement. Le traitement des demandes inclut le déchetage des branches et le retour à l'arrondissement sur les travaux effectués. Le déchetage est réalisé sur place et les copeaux résultant du déchetage doivent respecter les exigences du *Règlement relatif à la lutte contre la propagation de l'agrile du frêne sur le territoire de la Ville de Montréal*, soit de posséder une taille maximale de 2,5 cm sur deux dimensions. Les travaux de déchetage sont exécutés entre 7 h et 19 h du lundi au vendredi.

Le prix unitaire par déchetage comprend le déplacement à l'adresse du citoyen, le déchetage des branches sur place et le transport des copeaux de bois à l'endroit désigné par la Ville. En outre, le prix unitaire comprend la fourniture du matériel, de la main-d'oeuvre et, de façon générale, tous les frais à encourir pour l'exécution des travaux et autres dépenses inhérentes. Le prix unitaire est ferme pour toute la durée du contrat.

Les services rendus pendant la saison 2016 par les deux entrepreneurs sont satisfaisants. Aucun retard n'est d'ailleurs à signaler dans le traitement des demandes de déchetages.

En terme de nombre de déchetages, 2016 a été une plus petite saison que 2015 (15 800 déchetages comparativement à 17 800). D'une part, les contrats ont démarré plus tard cette année. D'autre part, la saison 2015 avait connu une augmentation notable du nombre de déchetages (12 % d'augmentation par rapport à 2014). En 2016, le nombre de déchetages est similaire à celui de 2014.

JUSTIFICATION

Les contrats centralisés de déchetage des branches permettent une uniformisation des activités sur le territoire de la Ville et des économies d'échelle pour cette activité.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts qui seront reliés à l'utilisation de ce contrat seront assumés par la Ville centre. Les crédits prévus pour le contrat de déchetage de branches sont prévus au budget 2017 du Service de la concertation des arrondissements.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce contrat contribue à préserver la canopée sur le territoire et permet de diminuer les risques de nouveaux foyers d'infestation d'agrile du frêne.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'absence de contrats centralisés pour cette activité résulterait en une complexification de cette activité, la multiplication des appels d'offres et possiblement une augmentation des coûts.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

En ce qui concerne le plan de communication interne avec les arrondissements, des mesures sont toujours mises en place afin d'assurer la coordination avec les répondants du 311.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début des contrats : 1er avril 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Daniel BOUGIE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Valérie MATTEAU
Conseillère en planification

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-01-18

Richard ACHILLE
Chef de section harmonisation des activités
de déneigement

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

André HAMEL
Directeur travaux publics

Approuvé le : 2017-01-20

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Guylaine BRISSON
Directrice

Approuvé le : 2017-01-20

**Dossier # : 1170783002**

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accepter le bénéfice de la lettre d'engagement de la société 9172-7743 Québec inc. et ses administrateurs / Approuver un projet d'acte par lequel la Ville accorde la mainlevée totale du droit de résolution stipulé en sa faveur à l'acte de vente à la société 9172-7743 Québec inc., d'un emplacement situé au sud de la rue Victoria, à l'ouest de la 25e Avenue, dans l'arrondissement de Lachine, connu et désigné comme étant le lot 4 427 861 du cadastre du Québec / Autoriser la remise de la lettre de garantie bancaire au montant de 313 030 \$ garantissant l'obligation de compléter la construction de la bâtisse, le tout sujet aux termes et conditions stipulés aux présentes. N/Réf. : 31H05-005-6050-02

Il est recommandé :

1. d'accepter le bénéfice de la lettre d'engagement signée par la société 9172-7743 Québec inc. (la « Société ») et par ses administrateurs en date du 24 janvier 2017;
2. d'approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal accorde la mainlevée totale du droit de résolution stipulé en sa faveur à l'acte de vente intervenu avec la Société, le 31 octobre 2012 devant M^e Micheal Beaudry, notaire, dont copie a été publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, sous le numéro 19 535 107, sous réserve de la remise d'un chèque visé au montant de 12 195,30 \$, libellé au nom de la Ville de Montréal, représentant la compensation financière équivalente au montant des taxes municipales que la Société aurait normalement payées sur l'Immeuble pour la période du 1^{er} novembre 2016 au 23 décembre 2016, étant la date de la fin des travaux du bâtiment;
3. de remettre la lettre de garantie bancaire de 313 030 \$ à la Société, sous réserve de la remise de la compensation financière mentionnée à l'article 2 de la présente recommandation;
4. d'autoriser Mme Francine Fortin, directrice des transactions immobilières et de la sécurité, à signer l'acte de mainlevée du droit de résolution, conformément au projet d'acte soumis, sous réserve de la remise de la compensation financière mentionnée à l'article 2 de la présente recommandation.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2017-01-29 21:25

Signataire :

Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1170783002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accepter le bénéfice de la lettre d'engagement de la société 9172-7743 Québec inc. et ses administrateurs / Approuver un projet d'acte par lequel la Ville accorde la mainlevée totale du droit de résolution stipulé en sa faveur à l'acte de vente à la société 9172-7743 Québec inc., d'un emplacement situé au sud de la rue Victoria, à l'ouest de la 25e Avenue, dans l'arrondissement de Lachine, connu et désigné comme étant le lot 4 427 861 du cadastre du Québec / Autoriser la remise de la lettre de garantie bancaire au montant de 313 030 \$ garantissant l'obligation de compléter la construction de la bâtisse, le tout sujet aux termes et conditions stipulés aux présentes. N/Réf. : 31H05-005-6050-02

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI ») a lancé, en février 2010, un appel public de soumissions afin de vendre un terrain commercial situé sur la rue Victoria, à l'intersection de la 25^e Avenue, dans l'arrondissement de Lachine, connu et désigné comme étant le lot 4 427 861 du cadastre du Québec (l'« Immeuble »). Le 31 octobre 2012, la Ville procédait à la vente de l'Immeuble à la société 9172-7743 Québec inc. (« la Société »), seul soumissionnaire ayant répondu à l'appel public de soumissions. Le prix de vente de 1 252 120 \$ représente un taux unitaire de 27,50 \$/pi². En plus du prix de vente convenu, la Société a assumé les frais de la réhabilitation des sols du terrain estimés à 147 080 \$ au moment du lancement de l'appel public de soumissions. Dans les faits, les coûts de réhabilitation ont été supérieurs à ce montant. La Société a obtenu une permission du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) de procéder à la réhabilitation du terrain par analyse de risque. Les conditions de l'appel de soumissions prévoyaient également que la Société fournisse, à ses frais, à même l'Immeuble, huit (8) espaces de stationnement au bénéfice des personnes utilisant le parc à chien, situé tout juste à l'ouest de l'Immeuble. Cette obligation est garantie par une servitude et le coût des travaux pour l'aménagement de la servitude de stationnement est aux frais de la Société. Ces travaux ont été complétés en même temps que la construction du bâtiment.

En vertu de l'acte de vente, la Société s'engageait, entre autres, à construire un bâtiment commercial dans les deux (2) années de la signature de l'acte de vente, d'une valeur minimale de deux millions de dollars. Cette obligation de construire un bâtiment commercial est garantie par un droit de résolution de la vente en faveur de la Ville.

Comme la Société n'a pas respecté l'obligation de construire stipulée à l'acte dans le délai

prévu, un préavis d'exercice du droit de résolution de la vente a été publié par la Ville le 15 décembre 2014.

Le 16 juin 2015, la Ville approuvait un projet d'entente modifiant certaines conditions prévues à l'acte de vente, dont la date d'échéance pour compléter la construction du bâtiment commercial qui fut alors reportée au 31 octobre 2016. En guise d'indemnités pour son retard dans la construction du bâtiment, la Société a assumé une compensation financière correspondant au montant des taxes municipales qu'elle aurait normalement payées sur la valeur de l'Immeuble pour toute la période anticipée du défaut, soit du 1^{er} novembre 2014 au 31 octobre 2016. La Ville a encaissé un montant de 169 239,31 \$ à cet effet. En plus du droit de résolution toujours en vigueur, une lettre de garantie bancaire au montant de 313 030 \$ fut remise à la Ville pour garantir l'obligation de construire.

Au 31 octobre 2016, la Société était de nouveau en défaut de compléter la construction du bâtiment dans le délai prévu. Pour éviter de nouvelles poursuites judiciaires, cette dernière a accepté de prolonger la lettre de garantie bancaire en possession de la Ville pour une autre année, le temps qu'elle puisse compléter son obligation. La construction du bâtiment fut finalement complétée conformément aux termes et conditions stipulés à l'acte de vente, le 23 décembre 2016, comme en fait foi le rapport d'avancement des travaux préparé par l'architecte de la Société, dont copie est disponible en pièces jointes. Rappelons qu'aux termes de l'acte de vente précité, les travaux de construction du bâtiment sont considérés comme étant terminés lorsque le bâtiment est totalement fermé, c'est-à-dire lorsque les fondations, les murs extérieurs et la toiture sont construits et que les portes, les fenêtres et le revêtement extérieur sont entièrement installés selon les règles de l'art.

La Société et ses administrateurs ont signé et transmis à la Ville, en date du 24 janvier 2017, une lettre d'engagement par laquelle la Société s'engage à verser à la Ville une compensation financière d'un montant équivalent aux taxes municipales pour couvrir la période du 1^{er} novembre 2016 au 23 décembre 2016, date à laquelle la construction du bâtiment a été complétée. Également, aux termes de cette lettre d'engagement, les administrateurs de la Société garantissent et cautionnent personnellement l'obligation de la Société de consentir gratuitement à la Ville, sur demande, toute servitude d'utilités publiques qui pourrait être requise en raison de la présence possible de services d'utilités publiques empiétant sur l'Immeuble ou situés en bordure de l'Immeuble.

Si la Ville accepte le bénéfice de la lettre d'engagement, cela aura notamment pour effet de conférer à la Ville un lien de droit direct contre les administrateurs de la Société en cas de non-respect de l'obligation de consentir à la Ville les servitudes d'utilités publiques qui pourraient être requises sur l'Immeuble pour l'entretien et le remplacement des utilités publiques situées en bordure de la rue Victoria.

Le SGPI recommande d'accepter le bénéfice de la lettre d'engagement de la Société et ses administrateurs, de donner la mainlevée du droit de résolution et de remettre la lettre de garantie bancaire en possession de la Ville, sous réserve de la remise à la Ville, par la Société, avant la signature de la mainlevée, d'un chèque visé au montant de 12 195,30 \$, libellé au nom de la Ville de Montréal, représentant une compensation financière équivalente au montant des taxes municipales qui auraient été payables si la construction avait été complétée. Cette compensation financière est calculée pour la période du 1^{er} novembre 2016 au 23 décembre 2016, date de la fin des travaux de construction du bâtiment, tel que constaté dans le rapport préparé par Éric Jutras, de la firme Jutras architecture inc.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM15 0789 - 16 juin 2015 - Approuver un projet d'entente modifiant certaines conditions prévues à l'acte de vente intervenu entre la Ville et 9172-7743 Québec inc., publié sous le

numéro 19 535 107.

CE14 1831 - 1^{er} décembre 2014 - Mandater le Service des affaires juridiques afin d'entreprendre tous les recours appropriés et notamment la publication d'un préavis d'exercice de la clause résolutoire prévue en faveur de la Ville contre l'Immeuble situé dans l'arrondissement de Lachine, au sud de la rue Victoria, à l'ouest de la 25^e Avenue et constitué du lot 4 427 861 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, résultant de l'acte de vente par la Ville de Montréal à 9172-7743 Québec inc., reçu devant M^e Michael Beaudry, notaire, le 31 octobre 2012, sous sa minute 21 955, et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 19 535 107.

CM12 0696 - 21 août 2012 - Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à 9172-7743 Québec inc. un terrain d'une superficie de 4 230 m², situé au sud de la rue Victoria, à l'ouest de la 25^e Avenue, dans l'arrondissement de Lachine, constitué du lot 4 427 861 du cadastre du Québec, pour une somme de 1 252 120 \$, excluant les taxes.

DESCRIPTION

La Société a construit sur l'Immeuble un édifice commercial de 2 étages, dans lequel on retrouvera 3 locataires commerciaux, dont un Tim Hortons et un dépanneur Couche-Tard. Il est prévu que les locataires soient en opération, au plus tard, pour la fin du mois de mars 2017.

L'Arrondissement nous a confirmé par écrit que la Société a satisfait aux obligations demandées concernant la construction d'un bâtiment qui respecte des principes Leed et il nous a transmis une copie du permis de construction de l'Immeuble.

La Société nous a également remis, à titre informatif seulement, un rapport préparé par le Groupe Solroc, en date du mois de décembre 2016 (Projet n° 26018 et référence n° 160801SR), confirmant que le site répond aux exigences du Guide d'intervention pour la protection des sols et la réhabilitation des terrains contaminés du MDDELCC et aux exigences formulées dans le plan de réhabilitation approuvé par le MDDELCC.

Malgré le fait que le délai de construction a été dépassé, la Société a respecté l'obligation de construire stipulée à l'acte de vente.

JUSTIFICATION

Vu le défaut de la Société de respecter son engagement de construire dans le délai prévu, il est justifié de demander une compensation financière de 12 195,30 \$, correspondant à la perte fiscale associée aux taxes municipales pour la période du défaut, soit du 1^{er} novembre 2016 au 23 décembre 2016.

La mainlevée permettra à la Société de faire radier l'inscription au registre foncier du droit de résolution stipulé en faveur de la Ville aux termes de l'acte de vente publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 19 535 107.

Étant donné que la délégation de pouvoirs au fonctionnaire de niveau A pour consentir une mainlevée de tout droit réel ne peut s'appliquer que si les obligations ou conditions prévues à l'acte sont accomplies *dans le délai imparti*, ce dossier est présenté pour approbation au conseil municipal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Encaissement d'un montant de 12 195,30 \$ représentant le montant des taxes municipales que la Société aurait normalement payées sur la valeur de l'Immeuble pour la période du

1^{er} novembre 2016 au 23 décembre 2016, date de la fin des travaux de construction du bâtiment.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Janvier 2017 : Demande de Vérification de la présence de services d'utilités publiques sur l'Immeuble et le besoin de créer une ou des servitudes d'utilités publiques sur l'Immeuble pour l'entretien et le remplacement des services d'utilités publiques situés bordure de la rue Victoria à proximité de l'Immeuble.

Février 2017 : Remise à la Ville de la compensation financière par chèque visé / Signature et publication de l'acte de mainlevée du droit de résolution / remise par la Ville de la lettre de garantie bancaire en sa possession

Mars 2017 : Si requis, préparer les plans et descriptions techniques pour la création des différentes servitudes.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Patrick FLUET)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Michel SÉGUIN, Lachine
Sylvie BLAIS, Service des infrastructures_voirie et transports

Lecture :

Sylvie BLAIS, 27 janvier 2017
Michel SÉGUIN, 25 janvier 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Denis CHARETTE
Conseiller en immobilier

ENDOSSÉ PAR

Denis SAUVÉ
Chef de division

Le : 2017-01-20

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières et de la
sécurité

Approuvé le : 2017-01-27

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2017-01-27



Dossier # : 1174631001

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction des travaux publics - SCA , Division du soutien technique et opérationnel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Offrir aux conseils d'arrondissement, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, d'assumer la responsabilité de l'offre de service de déchetage et de collecte, en bordure de rue, des branches provenant du domaine privé sur le territoire des arrondissements participants pour l'année 2017 dans le cadre de la lutte contre la propagation de l'agrile du frêne sur le territoire de la Ville de Montréal

Il est recommandé:
d'offrir aux conseils d'arrondissement, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, d'assumer la responsabilité de l'offre de service de déchetage et de collecte, en bordure de rue, des branches provenant du domaine privé sur le territoire des arrondissements participants pour l'année 2017.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-01-23 08:54

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1174631001

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction des travaux publics - SCA , Division du soutien technique et opérationnel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Offrir aux conseils d'arrondissement, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, d'assumer la responsabilité de l'offre de service de déchetage et de collecte, en bordure de rue, des branches provenant du domaine privé sur le territoire des arrondissements participants pour l'année 2017 dans le cadre de la lutte contre la propagation de l'agrile du frêne sur le territoire de la Ville de Montréal

CONTENU

CONTEXTE

Afin de limiter la propagation de l'agrile du frêne sur son territoire, la Ville de Montréal demande aux citoyens de ne plus déposer leurs branches de feuillus avec les ordures ménagères ou les résidus verts. Depuis 2012, elle offre plutôt un service de déchetage et de collecte de branches de feuillus en bordure de rue. Les arrondissements sont libres d'effectuer les travaux avec leurs équipes en régie ou bien utiliser les services proposés dans le cadre de contrats centralisés. En 2016, 16 arrondissements ont utilisé les services de deux entreprises (Coupes Forexpert inc. et Les entreprises Michele & Agelo Cardillo Ltée).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE16 0777 - 16 mai 2016 - Accorder cinq contrats aux firmes Michele & Angelo Cardillo inc. et Coupes Forexpert inc. pour la fourniture d'un service de déchetage de branches sur place et de collecte de branches provenant du domaine privé jusqu'au 30 novembre 2016, avec une option de prolongation pour 2017 - Dépense maximale totale de 395 768,08\$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15259 - cinq soumissionnaires.

CM16 0112 - 26 janvier 2016 - Offrir aux conseils d'arrondissement, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, d'assumer la responsabilité de l'offre de service de déchetage et de collecte, en bordure de rue, des branches provenant du domaine privé sur le territoire des arrondissements participants pour l'année 2016.

CM14 1124 - 25 novembre 2014 - Offrir aux conseils d'arrondissement, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, d'assumer la responsabilité de l'offre de service de déchetage et de collecte, en bordure de rue, des branches provenant du domaine privé sur le territoire des arrondissements participants pour l'année 2015.

CM13 1147 - 16 décembre 2013 - Offrir aux conseils d'arrondissements, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, d'assumer la responsabilité de l'offre de service de

déchiquetage et de collecte des branches provenant du domaine privé sur le territoire des arrondissements participants pour l'année 2014.

DESCRIPTION

Pour la saison 2017 (avril à novembre), le Service de la concertation des arrondissements offre aux arrondissements de donner à contrat le déchiquetage et la collecte des branches en provenance du domaine privé. À cet effet, les contrats qui étaient en vigueur lors de la saison 2016 seront prolongés.

Comme par les années passées, le déchiquetage s'effectuera sur appel à la suite de demandes de citoyens au 311. Le déchiquetage sera fait sur place et les copeaux résultant du déchiquetage seront acheminés au Complexe environnemental St-Michel. La taille des copeaux doit respecter les exigences du *Règlement relatif à la lutte contre la propagation de l'agrile du frêne sur le territoire de la Ville de Montréal* (15-040).

Pour les arrondissements désirant se prévaloir des contrats centralisés, le partage des responsabilités entre le Service de la concertation des arrondissements (SCA) et les arrondissements se fait comme suit:

Arrondissements:

- Traitement des requêtes des citoyens dans GDC-GDT;
- Transmission des demandes des citoyens à l'adjudicataire selon les modalités identifiées par le SCA;
- Respect des termes contractuels lors de la transmission des demandes à l'adjudicataire;
- Suivi des travaux effectués par l'adjudicataire;
- Suivi des plaintes et des relances faites par les citoyens;
- Transmission des cas de non conformités au SCA;
- Vérification mensuelle du suivi de facturation et approbation du nombre de déchiquetages effectués par l'adjudicataire.

Service de la concertation des arrondissements:

- Appels d'offres, octroi des contrats et prolongations;
- Vérification finale des factures et paiements;
- Analyse et compilation des données;
- Veiller au respect des modalités contractuelles par tous les intervenants;
- Suivi des cas problématiques auprès de l'adjudicataire et application de pénalités au besoin.

Les arrondissements qui décident d'effectuer les opérations avec leurs équipes en régie doivent se conformer aux dispositions du Règlement 15-040.

JUSTIFICATION

L'offre de service du conseil de la ville aux arrondissements participants, soit d'assumer la responsabilité du déchiquetage des branches pour l'année 2017, permettra une uniformisation des activités sur le territoire de la Ville. Cela permettra également de pouvoir réaliser des économies d'échelle sur cette activité.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts qui seront reliés à l'utilisation de ce contrat seront assumés par la Ville centre. Les crédits prévus pour le contrat de déchetage de branches sont prévus au budget 2017 du Service de la concertation des arrondissements.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce contrat contribue à préserver la canopée sur le territoire et permet de diminuer les risques de nouveaux foyers d'infestation d'agrile du frêne.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'absence de contrats centralisés pour cette activité résulterait en une complexification de cette activité, la multiplication des appels d'offres et possiblement une augmentation des coûts.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

En ce qui concerne le plan de communication interne avec les arrondissements, des mesures sont toujours mises en place afin d'assurer la coordination avec les répondants du 311.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation de la prolongation des contrats de déchetage des branches par les instances: février 2017
Début des contrats: 1er avril 2017.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Louis LAPOINTE, Ahuntsic-Cartierville
François PAQUET, Anjou
Pierre P BOUTIN, Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce
Moris MARKARIAN, LaSalle
Jean-Pierre FRAPPIER, Mercier - Hochelaga-Maisonneuve
Gaétan GINGRAS, Montréal-Nord

Luc GOSSELIN, Le Plateau-Mont-Royal
Ariane GOYETTE, Rosemont - La Petite-Patrie
Julie ARNAUD, Le Sud-Ouest
Michel DAIGNEAULT, Verdun
José PIERRE, Ville-Marie
Robert GERVAIS, Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension
Pierre JUTRAS, Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal
Marc SARRAZIN, L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève
Bruno PAQUET, Outremont
Pascale LÉGER, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Patrick LAFOREST, Saint-Laurent

Lecture :

Moris MARKARIAN, 19 janvier 2017
José PIERRE, 18 janvier 2017
Pierre P BOUTIN, 18 janvier 2017
Patrick LAFOREST, 18 janvier 2017
Jean-Pierre FRAPPIER, 18 janvier 2017
Julie ARNAUD, 18 janvier 2017
Ariane GOYETTE, 18 janvier 2017
François PAQUET, 18 janvier 2017
Michel DAIGNEAULT, 18 janvier 2017
Luc GOSSELIN, 18 janvier 2017
Louis LAPOINTE, 18 janvier 2017
Robert GERVAIS, 18 janvier 2017
Marc SARRAZIN, 18 janvier 2017
Bruno PAQUET, 18 janvier 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Valérie MATTEAU
Conseillère en planification

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-01-18

Richard ACHILLE
Chef de section harmonisation des activités
de déneigement

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

André HAMEL
Directeur travaux publics

Approuvé le : 2017-01-20

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Guylaine BRISSON
Directrice

Approuvé le : 2017-01-20

CE : 30.002

2017/02/08 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 30.003
2017/02/08 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 30.004

2017/02/08 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 30.005
2017/02/08 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1174784001

Unité administrative responsable :	Direction générale , Bureau des relations gouvernementales et municipales
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) ainsi qu'au Carrefour du capital humain pour l'année 2017 - Dépense de 431 816,46 \$, toutes taxes incluses.

Il est recommandé:

1. D'autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) ainsi qu'au Carrefour du capital humain pour l'année 2017.
2. D'autoriser le paiement de la cotisation pour l'année 2017 à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) ainsi qu'au Carrefour du capital humain, au montant de 431 816,46 \$, toutes taxes incluses.
3. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centre.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-01-12 07:38

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1174784001

Unité administrative responsable :	Direction générale , Bureau des relations gouvernementales et municipales
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) ainsi qu'au Carrefour du capital humain pour l'année 2017 - Dépense de 431 816,46 \$, toutes taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis 2013, la Ville de Montréal est membre de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) est renouvelle annuellement son adhésion. La participation de Montréal aux diverses instances de l'UMQ, lui permet d'assumer pleinement son rôle de métropole du Québec au sein de l'organisation. Cette adhésion doit maintenant être renouvelée pour l'année 2017.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM16 0110 - 25 janvier 2016 - Autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) ainsi qu'au Carrefour du capital humain pour l'année 2016 - Dépense totale de 424 217,97 \$, taxes incluses.

CM15 0062 - 26 janvier 2015 - Autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) ainsi qu'au Carrefour du capital humain pour l'année 2015 - Dépense de 412 150,84 \$, taxes incluses.

CM14 0048 - 28 janvier 2014 - Autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) ainsi qu'au Carrefour du capital humain pour l'année 2014 - Dépense de 408 452,14 \$, taxes incluses.

CM12 1118 - 17 décembre 2012 - Autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal à l'UMQ pour l'année 2013 et le versement de la cotisation de 358 558,74\$, taxes incluses.

CE12 0682 - 9 mai 2012 - Donner un accord de principe à l'adhésion de la Ville de Montréal à l'Union des municipalités du Québec à compter du 1er janvier 2013 et mandater la Direction générale pour entreprendre les démarches nécessaires pour une adoption par le conseil municipal à l'automne 2012.

DESCRIPTION

La Ville joue un rôle important au sein des instances de l'UMQ via ses représentants. Depuis 2014, M. Lionel Perez, membre du comité exécutif, responsable des infrastructures, de la Commission des services électriques, de la gouvernance et de la démocratie ainsi que des relations gouvernementales est membre du conseil d'administration et du comité exécutif de l'UMQ. Mme Anie Samson, vice-présidente du comité exécutif, responsable de la sécurité

publique et des services aux citoyens est aussi membre du conseil d'administration et substitut au comité exécutif de l'UMQ. Aussi, le maire de Montréal, en plus d'être membre d'office du comité exécutif et du conseil d'administration, préside le Caucus des municipalités de la Métropole. Afin que Montréal puisse poursuivre son rôle d'influence auprès du milieu municipal, Il est recommandé de renouveler l'adhésion pour l'année 2017. Il est aussi recommandé que pour l'année 2017, la Ville renouvelle son adhésion au Carrefour du capital humain, dont la mission consiste à informer, conseiller, former, représenter et assister professionnellement les membres de l'UMQ dans la gestion courante et le développement de leurs activités en matière de gestion des ressources humaines et des relations du travail, et ce, dans un esprit de concertation avec le milieu.

JUSTIFICATION

L'adhésion de la Ville de Montréal à l'Union des municipalités du Québec lui permet entre autres:

- D'exercer un leadership accru au sein du monde municipal.
- De démontrer sa solidarité avec le monde municipal.
- De contribuer activement à la redéfinition des relations entre le milieu municipal et le gouvernement du Québec.
- De travailler à l'avancement de nombreux dossiers communs avec l'UMQ et le monde municipal, notamment le renouvellement des programmes d'infrastructures, la reconnaissance de l'autonomie municipale, la modernisation du cadre législatif municipal, le financement du transport en commun, la sécurité publique, l'environnement et les changements climatiques, etc.
- D'accueillir les Assises annuelles de l'UMQ. Les Assises 2017 se tiendront à Montréal dans le cadre du 375^e anniversaire de Montréal.

Les priorités de l'UMQ s'apparentent beaucoup à celles de la Ville de Montréal et son adhésion à l'organisme permet un effet de levier majeur dans le cadre de ses revendications.

Le renouvellement de l'adhésion au Carrefour du capital humain permet à Ville de Montréal, via le Service des ressources humaines, de profiter de services accrus en matière de relations du travail et de ressources humaines et ainsi agir de manière concertée avec les principaux partenaires municipaux afin de faire un contrepoids significatif aux diverses instances syndicales municipales.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le calcul de la cotisation annuelle de la Ville de Montréal est basé sur la cotisation de la deuxième ville la plus peuplée du Québec, soit la ville de Québec (540 994 habitants population du décret 2016), en y ajoutant 20%. Pour l'année 2017, ce montant s'élève à 391 864,95 \$, toutes taxes incluses. Une réserve à cette fin est prévue au budget du Bureau des relations gouvernementales et municipales - contribution à l'UMQ.

Le coût d'adhésion au Carrefour du capital humain est de 39 951,51 \$ pour l'année 2017. Ce montant est calculé en fonction de la masse salariale 2015 de la Ville de Montréal. Le paiement de cette cotisation sera pris à même le budget du Service des ressources humaines.

Le coût total de l'adhésion de la Ville de Montréal à l'Union des municipalités du Québec pour l'année 2017, incluant le Carrefour du capital humain est de 431 816,46 \$ toutes taxes incluses.

Les crédits nécessaires à l'adhésion de la Ville de Montréal à l'Union des municipalités du

Québec sont prévus au budget 2017 du Bureau des relations gouvernementales et municipales (357 824, 93 \$net de ristournes) et les crédits nécessaires à l'adhésion de la Ville de Montréal au Carrefour du capital humain (36 481,05 \$ net de ristournes) sont prévus au budget 2017 du Service des ressources humaines. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville de Montréal.

Cette dépense est de compétence locale

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La représentation des élus montréalais sera sollicitée et permettra à Montréal d'assurer pleinement le leadership qui lui revient.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue, puisqu'il s'agit du paiement d'une cotisation annuelle récurrente.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Alpha OKAKESEMA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Diane DRH BOUCHARD, Service des ressources humaines

Lecture :

Diane DRH BOUCHARD, 11 janvier 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hugo HENDERSON
Conseiller en planification

ENDOSSÉ PAR

Peggy BACHMAN
Directrice

Le : 2017-01-11



Dossier # : 1174784004

Unité administrative responsable :	Direction générale , Bureau des relations gouvernementales et municipales
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal à la Fédération canadienne des municipalités (FCM) pour la période du 1er avril 2017 au 31 mars 2018 - Dépense de 240 190,06 \$.

Il est recommandé:

1. D'autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal à la Fédération canadienne des municipalités, pour la période du 1er avril 2017 au 31 mars 2018.
2. D'autoriser le paiement de la cotisation 2016-2017 à la Fédération canadienne des municipalités, au montant de 240 190,06 \$
3. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2017-01-27 16:41

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1174784004

Unité administrative responsable :	Direction générale , Bureau des relations gouvernementales et municipales
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal à la Fédération canadienne des municipalités (FCM) pour la période du 1er avril 2017 au 31 mars 2018 - Dépense de 240 190,06 \$.

CONTENU

CONTEXTE

Composée de plus de 2 000 membres, la Fédération canadienne des municipalités (FCM) représente les intérêts municipaux de ses membres en regard des enjeux liés aux politiques et aux programmes de compétence fédérale. Ses membres regroupent tant les plus grandes villes du Canada que les plus petites collectivités urbaines et rurales, de même que 18 associations provinciales et territoriales de municipalités. Il est important que la Ville de Montréal soit membre de la FCM, afin de participer à cette seule tribune vouée à la défense des intérêts des municipalités auprès du gouvernement du Canada. La FCM permet aux municipalités canadiennes de se regrouper pour parler d'une seule et même voix au gouvernement fédéral.

La Ville de Montréal a trois postes désignés au conseil d'administration de la FCM qui sont occupés pour le mandat 2016-2017 par M. Michel Bissonnet, maire de l'arrondissement de Saint-Léonard, M. Richard Celzi, conseiller de ville du district de Tétreaultville de l'arrondissement de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve et Mme Marie-Ève Brunet, conseillère d'arrondissement du district Champlain - L'Île-des-Soeurs de l'arrondissement de Verdun.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM16 0243 - 22 février 2016 - Adhésion de la Ville de Montréal à la Fédération canadienne des municipalités (FCM) pour la période du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017 - Dépense de 235 396,46 \$.

CM15 0328 - 23 mars 2016 - Adhésion de la Ville de Montréal à la Fédération canadienne des municipalités (FCM) pour la période du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016 - Dépense de 230 767,80 \$.

CM14 0171 - 24 février 2014: Adhésion de la Ville à la Fédération canadienne des municipalités (FCM) pour la période du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2015 - Dépense de 225 979,20 \$.

CM13 0224 - 19 mars 2013 : Adhésion de la Ville de Montréal à la Fédération canadienne des municipalités (FCM) pour la période du 1er avril 2013 au 31 mars 2014 - Dépense de 221 520,50 \$.

CM12 0218 - 19 mars 2012 : Adhésion de la Ville de Montréal à la Fédération canadienne

des municipalités (FCM) pour la période du 1er avril 2012 au 31 mars 2013 - montant engagé 213 436,13 \$.

DESCRIPTION

La Fédération canadienne des municipalités (FCM) est un forum qui permet de créer des coalitions et de promouvoir des revendications communes (transport en commun, infrastructures, environnement, logement abordable, prévention de la criminalité, etc.). La FCM est formée d'une assemblée générale de plus de 2000 membres, d'un conseil national d'administration, d'un comité exécutif, de cinq comités régionaux, de neuf comités politiques permanents et d'un secrétariat. La Ville de Montréal est présente depuis plusieurs années au sein des principales instances de la FCM et a assumé la présidence de l'organisme de juin 2013 à juin 2014.

JUSTIFICATION

L'adhésion de la Ville de Montréal à la FCM représente un intérêt à la fois politique et financier. En étant membre de la FCM, le maire de Montréal est automatiquement membre du Caucus des maires des grandes villes canadiennes (BCMC). Les efforts du BCMC et de la FCM ont notamment mené, ces dernières années, au remboursement complet de la TPS aux municipalités, à l'accélération et l'augmentation des programmes d'infrastructures, au partage d'une partie de la taxe fédérale d'accise sur les carburants, au Fonds vert, aux changements réglementaires en matière de sécurité ferroviaire. Les priorités stratégiques de Montréal concordent avec l'agenda urbain des grandes villes, soit le logement social et abordable, le transport collectif et les infrastructures.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour 2017-2018, les frais d'adhésion pour la Ville de Montréal s'établissent à 240 190,06 \$, soit un taux de base de 350,00 \$ auquel s'additionnent les frais de 14,54 cents per capita, pour une population de 1 649 519 habitants.

Sur le plan budgétaire, ce dossier n'a aucune incidence sur le cadre financier de la Ville de Montréal. Les crédits nécessaires au paiement de cette cotisation, sont prévus au budget 2017 du Bureau des relations gouvernementales et municipales.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Permet à la Ville de Montréal d'unir sa voix à celles des autres municipalités canadiennes afin de défendre leurs intérêts auprès du gouvernement fédéral

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue, puisqu'il s'agit du paiement d'une cotisation annuelle récurrente.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Aucune

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie DUMARESQ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hugo HENDERSON
Conseiller en planification

ENDOSSÉ PAR

Peggy BACHMAN
Directrice

Le : 2017-01-26



Dossier # : 1170132001

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division du soutien au greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Procéder à la nomination de madame Alena Prochazka à titre de vice-présidente et de madame Nicole Valois, à titre de deuxième vice-présidente au Conseil du patrimoine de Montréal

Il est recommandé :

1.- de désigner madame Alena Prochazka, maître en architecture et docteure en études urbaines, à titre de vice-présidente du Conseil du patrimoine de Montréal et ce, pour une durée de trois (3) ans;

2.- de désigner madame Nicole Valois, architecte paysagiste et professeure, à titre de deuxième vice-présidente du Conseil du patrimoine de Montréal et ce, pour la durée de son mandat, soit jusqu'au 15 juin 2018.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2017-01-27 14:38

Signataire :

Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1170132001

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division du soutien au greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Procéder à la nomination de madame Alena Prochazka à titre de vice-présidente et de madame Nicole Valois, à titre de deuxième vice-présidente au Conseil du patrimoine de Montréal

CONTENU

CONTEXTE

Le Conseil du patrimoine de Montréal (CPM) est institué en vertu de l'article 83.11 de la Charte de la Ville de Montréal. Il est l'instance consultative de la Ville de Montréal en matière de patrimoine. Son mandat consiste à formuler des avis et émettre des commentaires et des recommandations dans le but d'améliorer la compréhension, la conservation et la mise en valeur du patrimoine dans le cadre des plans, projets et politiques qui lui sont soumis.

L'article 83.11 de la Charte stipule que les membres du Conseil du patrimoine de Montréal sont nommés par le conseil municipal, qui peut, par règlement, déterminer leurs fonctions, devoirs et pouvoirs.

En vertu du *Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136)* , le conseil est constitué de 9 membres, dont un président, un vice-président et un deuxième vice-président. Les mandats sont d'une durée de trois (3) ans et ne peuvent être renouvelés de façon consécutive qu'une seule fois. À la fin de leur mandat, ils demeurent en fonction jusqu'à ce qu'ils soient remplacés ou nommés de nouveau, le cas échéant.

L'article 4.1 de ce règlement prévoit que dans le cas où le conseil de Ville désigne comme président, vice-président ou deuxième vice-président un membre dont le mandat a déjà été renouvelé, le mandat de celui-ci est prolongé, pour lui permettre d'assumer cette nouvelle fonction pour une durée de trois (3) ans.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM12 0758 - 21 août 2012 - Nommer madame Alena Prochazka, à titre de membre du Conseil du patrimoine de Montréal pour un premier mandat, pour une durée de deux ans, à compter du 1^{er} septembre 2012;
CM12 0887 - 22 octobre 2012 - Nommer monsieur Jacques Brisson à titre de vice-président du Conseil du patrimoine de Montréal pour la durée de son mandat;

CM14 0065 - 28 janvier 2014 - Nommer monsieur Pierre Gauthier à titre de deuxième vice-président du Conseil du patrimoine de Montréal pour la durée de son mandat, soit jusqu'au 15 octobre 2015;

CM15 0835 - 16 juin 2015 - Nommer six (6) membres pour un premier mandat de trois (3) ans et renouveler le mandat de deux (2) membres pour un second mandat de trois (3) ans au Conseil du patrimoine de Montréal;

CM16 0981 - 23 août 2016 - Adopter les règlements intitulés « Règlement modifiant le Règlement sur le Comité Jacques-Viger (12-022) » et « Règlement modifiant le Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136) » afin d'établir à 3 ans le mandat de toute personne nommée à la présidence ou à la vice-présidence du Comité Jacques-Viger ou du Conseil du patrimoine de Montréal;

CM16 1291 - 22 novembre 2016 - Nommer monsieur Peter Jacobs à titre de président du Conseil du patrimoine de Montréal pour une durée de 3 ans.

DESCRIPTION

Les seconds mandats de messieurs Jacques Brisson et Pierre Gauthier, vice-président et deuxième vice-président, prenaient fin le 1^{er} octobre 2015.

Dans les faits, monsieur Brisson a quitté le 1^{er} septembre 2015 pour entreprendre une année d'étude et de recherches. Monsieur Gauthier, quant à lui, a accepté de prolonger son mandat jusqu'au 30 octobre afin d'agir à titre de président compte tenu de la vacance de ce poste.

Un nouveau président du Conseil du patrimoine de Montréal a été nommé le 22 novembre dernier. Ce poste était vacant depuis le 15 juin 2015 à la suite de la démission de monsieur Jacques Lachapelle.

Le nouveau président désire combler dès que possible les postes de vice-président.

JUSTIFICATION

Au début du mois de décembre 2016, le président du Conseil du patrimoine de Montréal a sollicité les membres du CPM afin de connaître leur intérêt à agir à titre de vice-président. Mesdames Alena Prochazka et Nicole Valois ont manifesté de l'intérêt pour agir à ce titre.

Ainsi, lors de la réunion du Conseil du patrimoine de Montréal du 13 janvier 2017, à la suite de la proposition du président, les membres ont appuyé à l'unanimité la recommandation de nomination de mesdames Alena Prochazka et Nicole Valois, respectivement à titre de vice-présidente et de deuxième vice-présidente.

Madame Prochazka est maître en architecture et docteure en études urbaines. Professeure associée à l'École de design de l'Université du Québec à Montréal, elle est également chercheure à l'Observatoire Ivanhoé Cambridge du développement urbain et immobilier à l'Institut d'urbanisme de l'Université de Montréal. Spécialiste dans le domaine de la conception et de l'analyse du cadre bâti des villes, ses recherches portent notamment sur la contribution des projets d'architecture et d'aménagement urbain à façonner et à actualiser l'identité urbaine du paysage bâti au regard du développement durable. Elle est membre du Conseil du patrimoine de Montréal depuis 2012.

À l'assemblée du conseil municipal du 15 juin 2015, madame Prochazka a été nommée pour un second mandat de 3 ans à compter du 1^{er} septembre 2015.

Madame Nicole Valois est architecte paysagiste et professeure agrégée à l'École d'urbanisme et d'architecture de paysage de l'Université de Montréal. Elle enseigne le projet d'espace urbain dans les ateliers, la méthodologie de projet et le patrimoine paysager. Elle est également chercheure associée à la Chaire de recherche du Canada en patrimoine bâti

où elle poursuit ses recherches sur les valeurs patrimoniales des espaces publics de la période moderne. Elle est membre du Conseil du patrimoine de Montréal depuis 2015.

À l'assemblée du conseil municipal du 15 juin 2015, madame Valois a été nommée pour un premier mandat de 3 ans à compter du 15 juin 2015.

Le président du Conseil du patrimoine de Montréal recommande au conseil municipal la nomination de madame Alena Prochazka pour agir à titre de vice-présidente pour une période de trois (3) ans. Il recommande également la nomination de madame Nicole Valois pour agir à titre de deuxième vice-présidente pour la durée de son premier mandat.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les crédits requis pour couvrir la rémunération de tous les membres du Conseil du patrimoine de Montréal sont prévus au budget de fonctionnement du service.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

n/a

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Aucun

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

n/a

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nancy SINCLAIR
Chef de division - Administration et adjointe au directeur

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-01-27

Nancy SINCLAIR
Chef de division - Soutien au greffe et adjointe au directeur

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves SAINDON
Greffier et directeur

Tél : 514 872-3007
Approuvé le : 2017-01-27

CE : 30.009

2017/02/08 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1170679001

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction Cinéma-Festivals-Événements , Division des événements publics
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver la 1ère partie de la programmation d'événements publics 2017. Autoriser l'occupation du domaine public du 19 mars au 24 septembre 2017.

Il est recommandé

1. d'approuver la programmation d'événements publics 2017 - 1 ère partie;
2. d'autoriser l'occupation du domaine public selon les sites et les horaires des événements identifiés dans le document joint au dossier décisionnel

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2017-01-27 11:43

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1170679001

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction Cinéma-Festivals-Événements , Division des événements publics
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver la 1ère partie de la programmation d'événements publics 2017. Autoriser l'occupation du domaine public du 19 mars au 24 septembre 2017.

CONTENU

CONTEXTE

Nous présentons la première partie de la programmation d'événements publics pour l'année 2017. Nous demandons au comité exécutif l'autorisation d'occuper le domaine public selon les dates et les heures indiquées pour les événements concernés.

Pour permettre la réalisation d'événements, il est aussi nécessaire d'obtenir certaines ordonnances à la réglementation municipale sous la responsabilité des arrondissements. Il s'agit notamment des règlements sur le bruit, R.R.V.M., chapitre B-3, article 20 et sur la paix et l'ordre sur le domaine public, R.R.V.M, P-1, articles 3 et 8.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE16 1983 - 7 décembre 2016 - Approuver la 9e partie de la programmation d'événements publics 2016 et quelques événements pour 2017. Autoriser l'occupation du domaine public du 17 décembre 2016 au 19 février 2017.

- CE16 1768 - du 9 novembre 2016 - Approuver la 8e partie de la programmation d'événements publics 2016 et quelques événements pour 2017. Autoriser l'occupation du domaine public du 19 novembre au 6 février 2017.
- CE16 240497 - du 5 octobre 2016 - Approuver la 7e partie de la programmation d'événements publics 2016. Autoriser l'occupation du domaine public du 24 septembre au 13 novembre 2016.
- CE16 1436 - 7 septembre 2016 - Approuver la 6e partie de la programmation d'événements publics 2016. Autoriser l'occupation du domaine public du 24 septembre au 13 novembre 2016.

DESCRIPTION

Les événements suivants coordonnés par la Division des événements publics se réaliseront sur le domaine public du 19 mars au 24 septembre 2017. Ces événements sont :

- Défilé de la Saint-Patrick
- Mtl Runs
- Marche du pardon Nord-Sud

- Les tam-tams du dimanche

Les promoteurs soumettent leurs projets d'événements publics aux différents services, directions et intervenants pour approbation des mesures de sécurité et des plans d'installation. Ils sont balisés en conformité avec la réglementation municipale et les encadrements administratifs d'usage. De plus, une « Autorisation de présentation d'un événement sur le domaine public » est remise à chacun des promoteurs lorsque l'avenant d'assurance responsabilité civile est remis à la Ville

JUSTIFICATION

Les événements publics contribuent à l'épanouissement de la population en permettant aux citoyens de se rencontrer et d'établir des contacts humains dans un cadre convivial. Ils permettent aux touristes de découvrir une ville dynamique et chaleureuse par l'accueil de ses citoyens; dans certains cas, ils permettent une visibilité nationale et internationale de la Ville. Les événements réalisés sur le domaine public sont gratuits et accessibles à tous. Le comité exécutif doit autoriser la tenue d'événements et l'occupation du domaine public en vertu de la résolution CE05 0517.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts reliés aux services requis par la Ville pour le soutien à la réalisation d'événements publics sont assumés à même les budgets de fonctionnement des services et des arrondissements concernés.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La présentation d'événements sur le domaine public s'inscrit dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie des citoyens montréalais.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Chacun des événements faisant l'objet de la présente programmation relève d'un(e) agent (e) de projets qui consulte et coordonne l'événement auprès des divers services municipaux impliqués (ex.: Services d'urgences, Direction des travaux publics, etc.) afin d'en minimiser les impacts auprès de la population.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications sont prises en charge par les promoteurs. Lors de fermeture de rues :

- Des avis de fermeture de rues sont installés par le promoteur 10 jours avant l'événement sur les rues concernées.
- Des avis aux résidents et aux commerçants sont envoyés ou distribués par le promoteur. Ces avis portent sur l'événement ainsi que sur les rues fermées et/ou interdites au stationnement.
- Les équipes des communications de la direction générale et des arrondissements sont informées des fermetures de rues. À leur tour, elles informent le service 311 de la Ville de Montréal et envoient des avis aux médias.
- Pour assurer que les entraves soient également documentées dans le compte Twitter, l'Info-courriel est expédié dans la boîte courriel Twitter circulation/MONTREAL.
- Les promoteurs doivent remettre une copie de l'avis de fermeture envoyé aux résidents à l'agent de projets de la division responsable de leur événement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Réalisation des événements.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Guy CHARBONNEAU, Ville-Marie
Maryse BOUCHARD, Ville-Marie
Dominique ARCHAMBAULT, Ville-Marie

Lecture :

Maryse BOUCHARD, 20 janvier 2017
Guy CHARBONNEAU, 19 janvier 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie GIROUX
Agente de développement culturel

ENDOSSÉ PAR

Kevin DONNELLY
Chef de division

Le : 2017-01-19

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Daniel BISSONNETTE
Directeur Cinéma - Festivals - Événements

Approuvé le : 2017-01-25

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Suzanne LAVERDIÈRE
Directrice

Approuvé le : 2017-01-27



Dossier # : 1160715004

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Biodôme , Division des collections vivantes_de la recherche et du développement scientifique
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser la réception d'une subvention de 7 186 \$ du Programme d'aide aux musées du ministère du Patrimoine canadien, dans le cadre de l'Accord Canada-France, et d'une subvention de 7 186 \$ de la Société des Amis du Biodôme de Montréal pour l'organisation de rencontres professionnelles et l'acquisition et le renforcement de connaissances entre le Biodôme de Montréal et l'Océanopolis de Brest. Autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent au revenu additionnel / Approuver les projets d'accord de subvention afférents.

Il est recommandé :

1. d'autoriser la réception d'une subvention de 7 186 \$ provenant du Programme d'aide aux musées du ministère du Patrimoine canadien, dans le cadre de l'Accord Canada-France, et d'une subvention de 7 186 \$ provenant de la Société des Amis du Biodôme de Montréal (SABM) pour l'organisation de rencontres professionnelles entre le Biodôme de Montréal et l'Océanopolis de Brest en vue de l'acquisition et du renforcement de connaissances);
2. d'autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent au revenu additionnel ;
3. d'autoriser la directrice du Biodôme à signer, au nom de la Ville, les protocoles qui confirment la réception des subventions.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2017-01-23 17:24

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION**Dossier # :1160715004**

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Biodôme , Division des collections vivantes_de la recherche et du développement scientifique
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser la réception d'une subvention de 7 186 \$ du Programme d'aide aux musées du ministère du Patrimoine canadien, dans le cadre de l'Accord Canada-France, et d'une subvention de 7 186 \$ de la Société des Amis du Biodôme de Montréal pour l'organisation de rencontres professionnelles et l'acquisition et le renforcement de connaissances entre le Biodôme de Montréal et l'Océanopolis de Brest. Autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent au revenu additionnel / Approuver les projets d'accord de subvention afférents.

CONTENU**CONTEXTE**

Les institutions scientifiques et culturelles, que sont le Biodôme de Montréal (Espace pour la vie, Canada) et Océanopolis de Brest (Brest'Aim, France), offrent toutes deux la possibilité aux visiteurs de découvrir par une pratique immersive la richesse et la diversité du patrimoine naturel. Pour l'une, il s'agit d'appréhender les plus beaux écosystèmes des Amériques (la forêt tropicale humide, les régions subpolaires des Amériques, l'érablière des Laurentides, le golfe du Saint-Laurent) et pour l'autre de s'immerger dans l'univers sous-marin (découverte de la faune et de la flore des océans du monde entier). Leurs missions et leurs objectifs sont donc similaires et pourtant chacune de ces institutions a développé une expertise enviable dans des domaines différents, mais complémentaires. De ce fait, des rapprochements se sont progressivement opérés entre les deux institutions donnant lieu à la rédaction d'un protocole d'accord ratifié en 2013. Par celui-ci, les deux parties se sont engagées à poursuivre et accroître leur coopération bilatérale dans le domaine de l'environnement, de la recherche et de la diffusion de l'information, scientifique, technique et industrielle sur une base d'égalité, de réciprocité et d'avantages mutuels. Pour ce faire, il avait été décidé conjointement d'organiser des rencontres professionnelles bilatérales pour l'acquisition et/ou le renforcement de connaissances des membres des deux institutions, en matière de savoirs scientifiques et techniques (garde en captivité d'organismes vivants, recherche), de développement des publics et d'éducation et enfin de service à la clientèle. Un premier financement de deux ans a été obtenu du Programme d'aide aux musées (PAM) - Accord Canada - France (ACF) et de la Société des amis du Biodôme. Ainsi des séjours dans les deux institutions se sont réalisés en 2014 et 2015 (dernière mission à la fin avril 2016). Cette série de séjours à Océanopolis et au Biodôme aura surtout permis aux employés de chacune des institutions de prendre connaissance des approches utilisées par leurs homologues. Ces échanges ont aussi permis d'importer et d'adapter certaines techniques en usage dans l'autre institution. Fort de cette fructueuse collaboration, les deux partenaires souhaitent désormais développer conjointement de nouvelles techniques et de nouvelles approches en matière d'éthiques et de bien-être

animal, d'éducation du public et de médiation scientifique. Un second projet de partenariat a donc été élaboré par les deux institutions.

Ce second projet est principalement axé sur l'éthique envers les animaux aquatiques gardés en captivité, sur leur bien-être ainsi que sur certains développements zootechniques. Puisque le protocole d'entente entre les deux institutions n'est pas assorti d'un budget de fonctionnement interne dédié, chacune des deux institutions doit trouver un financement auprès d'organismes subventionnaires afin de mettre en œuvre les échanges pour leurs équipes prévues dans le cadre de ce projet. Ainsi, le Biodôme s'est tourné à nouveau vers le Programme d'aide aux musées de l'Accord Canada – France (PAM-ACF) et vers la Société des amis du Biodôme de Montréal (SABM) afin d'obtenir une contribution financière aux frais de stages professionnels. Tant la partie canadienne, via le Programme d'aide aux musées, que la partie française de l'ACF ont confirmé en juillet 2016 le financement demandé pour les années 2017 et 2018. Le décret du Gouvernement du Québec permettant à la Ville de Montréal (Biodôme) d'accepter cette subvention a été ratifié par le conseil des ministres en décembre 2016. Pour sa part, la SABM a confirmé sa subvention en décembre 2016, après que son conseil d'administration ait adopté une résolution à cet effet.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE 14 0715 (08-05-2014) - Autoriser la réception d'une subvention de 17 340 \$ provenant du Programme d'aide aux musées du ministère du Patrimoine canadien, dans le cadre de l'Accord Canada-France et d'une subvention de 17 340 \$ de la Société des amis du Biodôme de Montréal, pour l'organisation de rencontres professionnelles pour l'acquisition et le renforcement de connaissances (Biodôme de Montréal, Océanopolis de Brest). Autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent au revenu additionnel / Approuver deux projets de protocole à cet effet (1140429001).

CE 13 0357 (27-03-2013) - Autoriser la réception d'une subvention de 21 020 \$ provenant du Programme d'aide aux musées du ministère du Patrimoine canadien, dans le cadre de l'Accord Canada France, pour le projet d'échanges entre Espace pour la vie et le Musée de la civilisation du Québec et le Muséum national d'histoire naturelle de Paris, sur le thème Éthique de la biosphère. Autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent au revenu additionnel / Approuver un projet de protocole à cet effet (1130429001).

CE 13 0096 (30-01-2013) - Approuver un protocole de collaboration scientifique et technique dans le domaine muséal entre Brest'aim, Société anonyme d'économie mixte (Océanopolis) de Brest et la Ville de Montréal (Espace pour la vie) (1120429003).

DESCRIPTION

Ce partenariat entre Océanopolis (Brest'aim) et le Biodôme (Espace pour la vie) comportera un volet consistant à discuter et échanger sur des enjeux ou des concepts novateurs communs et un autre volet visant le développement conjoint de techniques, d'outils et de protocoles. Il se complétera avec un volet visant à établir un bilan des activités et des retombés.

Atelier sur l'éthique envers les animaux aquatiques, leur utilisation et leur bien-être (à Brest) - déplacement de 4 personnes

Période : Mars 2017.

Contenu : La notion d'éthique envers les animaux en captivité et le bien-être animal dans le contexte d'institutions zoologiques et/ou aquariologiques s'articulent autour de plusieurs composantes : la conception des habitats, les soins quotidiens, l'enrichissement, etc. Il ne suffit donc pas de se doter d'un cadre de fonctionnement, il faut également élaborer des principes et des règles sur lesquels s'appuyer et des techniques appropriées. Par ailleurs

l'approche éducative consistant à manipuler du matériel vivant et/ou à le faire toucher par le public fait débat. Est-ce éthique?

L'activité consiste à réaliser un atelier de discussion et de réflexion en faisant appel à des conférenciers et au personnel responsable du maintien des collections animales et responsable des programmes éducatifs. Un atelier semblable portant sur les animaux terrestres a été organisé en janvier 2016 au Biodôme. Le programme est donné en exemple.

Mission 1 Développement de protocoles zootechniques et de matériel en appui à la médiation scientifique – Phase 1 (à Brest) - déplacement de 4 personnes

Période : Printemps ou été 2017

Contenu : Lors de cette mission et de la mission 2 les deux institutions développeront et mettront à l'essai des protocoles de reproduction du manchot royal et des batraciens. Dans un premiers temps le personnel mettra en commun les difficultés rencontrées par le passé et discutera d'avenue pour solutionner leurs insuccès. Des experts externes de France et du Québec seront invités à participer aux rencontres de travail. Le Biodôme développera, dans la prochaine année, une application mobile pour l'interprétation de ses écosystèmes et de ses collections. De son côté Océanopolis est en phase exploratoire pour présenter des expériences de réalité virtuelle à ses visiteurs. Certaines universités de la région collaborent avec eux à ce projet. Cette mission permettra la mise en commun d'information et le développement conjoint de certaines composantes. Par ailleurs Océanopolis présente dans son exposition permanente ainsi que dans le cadre d'ateliers éducatifs, du contenu éducatif sur l'arctique. Ce contenu est désuet et ne correspond peu à la réalité actuelle de la nation Inuit. Le Biodôme réalisera des recherches d'artéfacts (bois de caribou, fourrure d'ours blanc, outils traditionnels...) et de séquences vidéos qui seront partagées avec l'équipe d'Océanopolis. En contrepartie Océanopolis utilise un système de communication et de vidéo très performant lors de l'activité de plongée sous-marine dans les bassins devant public. Un transfert de ces technologies et le développement de techniques encore plus novatrices seront développées et mises à l'essai.

Mission 2 Développement de protocoles zootechniques et de matériel en appui à la médiation scientifique – Phase 2 (à Montréal) - accueil de 4 personnes

Période : Printemps 2018

Contenu : Poursuite des travaux amorcés lors de la Mission 1 à Brest et bilan des activités et des retombés de ce projet.

Le type de financement disponible au Programme d'aide aux musées de l'Accord Canada – France (PAM-ACF) prévoit de couvrir en partie les dépenses en territoire canadien c.-à-d. les dépenses des employés du Biodôme au Québec (billets d'avion) et les dépenses des employés d'Océanopolis au Québec (per diem durant le séjour à Montréal). La contrepartie française fournira le support financier pour les dépenses des employés du Biodôme et d'Océanopolis en territoire français.

Les sommes d'argent obtenues grâce à la contribution du PAM-ACF seront intégrées au budget de fonctionnement de l'institution dans un code budgétaire dédié. Cependant, les règles de financement du PAM-ACF font en sorte que seulement 50 % des dépenses peuvent être couvertes par cette subvention. Les institutions doivent trouver auprès d'autres organismes subventionnaires la contrepartie financière du PAM-ACF. Ainsi, le Biodôme s'est tourné tout naturellement vers la Société des amis du Biodôme (SABM) pour compléter le financement du programme de stages de formation. La SABM a elle aussi confirmé son appui financier à ce projet. Les sommes d'argent obtenues grâce à la

contribution de la SABM seront elles aussi intégrées au budget de l'institution selon les mêmes modalités.

Frais liés aux déplacements et à l'hébergement en territoire canadien	N^{bre} de participants	Total des déboursés	Obtenu du PAM-ACF	Obtenu de la SABM
2017				
Billets d'avion 2017 (Québécois à Brest)	8	9 600 \$	4 800 \$	4 800 \$
2018				
Per diem 2018 (Français à Montréal)	4	4 772 \$	2 386 \$	2 386 \$
Totaux		14 372 \$	7 186 \$	7 186 \$

JUSTIFICATION

En matière muséologique, les institutions doivent constamment se renouveler et évoluer afin d'être à la fine pointe des nouveautés et conserver leur capacité attractive auprès du public. De plus, dans le cas des institutions zoologiques et aquariologiques, les institutions doivent revoir leurs pratiques afin d'améliorer constamment le bien-être de leurs collections vivantes. Nous sommes convaincus que la coopération et l'échange d'informations entre institutions évoluant dans des milieux culturels différents (ici l'Amérique du Nord et l'Europe) sont un avantage mutuel, aux niveaux organisationnel, national et international. Ce second projet de collaboration avec Océanopolis de Brest découle d'abord des échanges bilatéraux entre le Biodôme et Océanopolis en 2014 et 2015. Ces échanges ont permis aux employés de chacune des institutions de découvrir les pratiques de leur partenaire, de constater les problématiques communes et les façons différentes de les aborder et de développer de réelles affinités professionnelles. Ce constat étant maintenant réalisé, les équipes souhaitent dorénavant développer conjointement de nouvelles approches muséales en lien avec leur mission commune et cela tant en matière de garde en captivité d'organismes aquatiques qu'en matière de médiation scientifique, de service à la clientèle et de commercialisation de leurs produits et installations.

D'autre part, ce projet découle également d'autres projets ayant porté sur le principe d'une éthique pour la biosphère et ses composantes vivantes et culturelles. En effet, une collaboration entre Espace pour la vie et le Muséum national d'histoire naturelle de Paris a mené à la signature en 2014 d'une déclaration conjointe pour une éthique pour la biosphère et à l'identification de repères éthiques par catégorie de métier. Parmi ces repères éthiques, il y avait celui du bien-être des animaux gardés en captivité dans nos institutions. Cela a donné lieu par la suite à un autre projet en collaboration avec le Muséum national d'histoire naturelle de Paris visant d'abord une réflexion sur la notion de bien-être animal et sur notre éthique face aux collections vivantes gardées en institution. Cette étape ayant été réalisée en janvier 2016, le personnel du Biodôme et des parcs zoologiques de Paris s'engagent maintenant dans le développement de programmes communs de bien-être animal des collections terrestres. Nous souhaitons maintenant développer avec Océanopolis des programmes de bien-être des collections aquatiques.

Le présent projet bénéficiera à l'ensemble des métiers des institutions muséales (techniciens en soins animaliers, médiateurs scientifiques) d'Océanopolis, du Biodôme et d'Espace pour la vie directement responsable des produits d'appels (les écosystèmes dans le cas du Biodôme) et d'accompagner les visiteurs pour les sensibiliser à la précarité et la complexité de la nature afin de les accompagner à mieux la vivre.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Un budget additionnel de dépenses équivalent à l'entente avec Patrimoine Canadien, dans le cadre du Programme d'aide aux musées de l'Accord Canada-France, et la Société des Amis du Biodôme soit, une somme de 14 372 \$ est requis. Cette dépense sera assumée par la ville centrale.

Cette dépense additionnelle provenant d'une subvention du ministère du Patrimoine Canadien (7 186 \$) et de la Société des Amis du Biodôme (7 186 \$) sera consacrée à couvrir différentes dépenses de fonctionnement relatives à l'organisation de rencontres professionnelles et l'acquisition et le renforcement de connaissances entre le Biodôme de Montréal et l'Océanopolis de Brest..

Sur le plan budgétaire, ce dossier n'a aucune incidence sur le cadre financier de la Ville compte tenu des budgets additionnels équivalents en revenus et dépenses. Ce montant additionnel devra par conséquent être transféré au budget de fonctionnement du Service de l'Espace pour la vie.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet d'échanges et de stages professionnels entre le Biodôme et Océanopolis s'inscrit dans le plan de développement durable de la collectivité montréalaise ainsi que dans la démarche d'action locale pour la biodiversité. Montréal s'est jointe à cette démarche en 2010. Celle-ci vise l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie et d'un plan d'action local sur la biodiversité.

Dans ce contexte, ce projet de stages professionnels contribuera à la révision de nos façons de voir et de faire en les comparant avec celles de nos collègues d'Océanopolis de Brest ou permettra de s'inspirer de ce qui se fait ailleurs pour améliorer nos capacités à mieux préserver les ressources et la biodiversité.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si l'autorisation d'accepter les subventions du PAM-ACF et de la SABM est accordée, elle permettra d'aller de l'avant avec un programme d'échange d'expertise qui sera bénéfique pour le Biodôme de Montréal et son personnel. Cela permettra notamment d'innover en matière de garde en captivité, d'éthique envers les collections vivantes et des produits éducatifs offerts à ce public ainsi qu'en matière de recherche scientifique ayant des retombées tant pour nos collections vivantes que pour notre rayonnement dans la communauté.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

À cette étape-ci du projet, aucune action de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Pour les missions impliquant du personnel du Biodôme

Printemps 2017 : Rencontre d'échanges et de réflexion sur l'éthique envers les animaux aquatiques et Mission 1 (à Océanopolis, Brest);

Printemps 2018 : Accueil de la Mission 2 et bilan (au Biodôme, Montréal).

Les détails du contenu des activités et les dates exactes seront discutés dans les prochaines semaines entre la direction du Biodôme et la direction d'Océanopolis et sont sujets à des ajustements mineurs au cours des deux années du projet

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Suzanne RODIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Marie DAIGLE DE LAFONTAINE, Direction générale

Lecture :

Marie DAIGLE DE LAFONTAINE, 18 janvier 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Robert VAILLANCOURT
C/d collections vivantes et recherches

ENDOSSÉ PAR

Rachel LÉGER
chef du biodome

Le : 2017-01-16

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Charles-Mathieu BRUNELLE
Directeur

Tél : 514 872-1450

Approuvé le : 2017-01-20



Dossier # : 1177326001

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction , Division des grands projets 2
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Réseau artériel à l'échelle de l'agglomération
Projet :	-
Objet :	Autoriser une appropriation de 1 437 000 \$ de la réserve de voirie locale et de 1 382 400 \$ de la réserve de voirie d'agglomération afin de financer en 2017 des études et autres pour des travaux de voirie au budget de fonctionnement du Service des infrastructures, de la voirie et des transports. Autoriser une appropriation de 2 333 761 \$ de la réserve de voirie locale suite au changement de compétence des travaux d'aménagement et d'infrastructures au centre-ville.

1. Afin de financer en 2017 des études et autres pour des travaux de voirie au budget de fonctionnement du Service des infrastructures, de la voirie et des transports, il est recommandé :

- d'autoriser une appropriation de 50 000 \$ de la réserve de voirie d'agglomération vers le budget de fonctionnement du SIVT pour la réalisation d'un plan de communication pour la mobilité dans le cadre du projet Turcot.

- d'autoriser une appropriation de 120 000 \$ de la réserve de voirie d'agglomération vers le budget de fonctionnement du SIVT pour la réalisation d'études et d'analyses d'avant-projet préliminaire dans le cadre du projet de prolongement de Souigny et l'Assomption et nouvel accès au port.

- d'autoriser une appropriation de 400 000 \$ de la réserve de voirie d'agglomération vers le budget de fonctionnement du SIVT pour la réalisation des activités d'avant projet préliminaire et d'études environnementales dans le cadre du projet Boulevard – Emprise A440

- d'autoriser une appropriation de 500 000 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour la réalisation des activités d'avant projet préliminaire, d'arpentage, de concertation de chantier et de communication dans le cadre du projet de la rue Peel.

- d'autoriser une appropriation de 77 400 \$ de la réserve de voirie d'agglomération vers le budget de fonctionnement du SIVT pour la réalisation d'activités de concertations et la production d'illustrations dans le cadre du projet réaménagement de la rue Sherbrooke Est dans le secteur de Pointes-aux-Trembles.

- d'autoriser une appropriation de 250 000 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour la réalisation des activités d'avant projet préliminaire et d'études de faisabilité dans le cadre du projet de l'intersection Côte-des-Neiges-Remembrance.
- d'autoriser une appropriation de 150 000 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour la mise à jour de l'étude de 2001 (concept, tracé, géométrie, estimation) et la réalisation de certaines activités d'avant projet préliminaire dans le cadre du projet de raccordement du boulevard Langelier.
- d'autoriser une appropriation de 150 000 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour la réalisation des activités d'avant projet définitif dans le cadre du projet de réaménagement des quatre intersections du flanc Est du Mont-Royal.
- d'autoriser une appropriation de 400 000 \$ de la réserve de voirie d'agglomération vers le budget de fonctionnement du SIVT pour la réalisation de marquage et de signalisation de voies cyclables.
- d'autoriser une appropriation de 100 000 \$ de la réserve de voirie d'agglomération vers le budget de fonctionnement du SIVT pour l'étude d'implantation d'une véloroute qui reliera la piste cyclable du nouveau pont Champlain au centre-ville.
- d'autoriser une appropriation de 100 000 \$ de la réserve de voirie d'agglomération vers le budget de fonctionnement du SIVT pour l'étude de caractérisation des infrastructures cyclables du canal Lachine.
- d'autoriser une appropriation de 100 000 \$ de la réserve de voirie d'agglomération vers le budget de fonctionnement du SIVT pour la réalisation du plan cadre vélo annoncé récemment par l'Administration.
- d'autoriser une appropriation de 55 000 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour finaliser le développement de l'outil nécessaire aux études de drainage des chaussées et trottoirs des rues qui n'a pu migrer avec Window7.
- d'autoriser une appropriation de 35 000 \$ de la réserve de voirie d'agglomération vers le budget de fonctionnement du SIVT pour finaliser la partie du contrat pour l'aérotriangulation qui n'a pu se compléter en 2016, contrat nécessaire pour l'avant projet préliminaire et d'études de faisabilité des pistes cyclables.
- d'autoriser une appropriation de 200 000 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour l'achat de trois stations totales robotisées nécessaire pour le déploiement d'une nouvelle approche de levés terrains afin de maximiser les levés initiaux qui précèdent les projets de construction de rues intégrés.
- d'autoriser une appropriation de 32 000 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour des services professionnels dans le cadre de l'inventaire de la voirie afin d'assurer et respecter les échéances 2017.
- d'autoriser une appropriation de 100 000 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour des services professionnels en arpentage de construction assurant la livraison des levés terrains préliminaires pour la voirie deux ans avant la réalisation des travaux prévus.

2. Suite au changement de compétence des travaux d'aménagement et d'infrastructures

au centre-ville, il est recommandé :

- d'autoriser une appropriation de 1 735 549 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour la réalisation des activités d'avant projet préliminaire et autres activités dans le cadre du projet de la rue Sainte-Catherine Ouest.
- d'autoriser une appropriation de 17 212 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour la réalisation d'études techniques dans le cadre du projet pilote de la galerie multi-réseaux.
- d'autoriser une appropriation de 200 000 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour des services professionnels et de marquage relatif à des travaux du projet de recouvrement Ville-Marie
- d'autoriser une appropriation de 150 000 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour la réalisation des activités d'avant projet préliminaire dans le cadre du projet de l'intersection Côte-des-Neiges-Remembrance.
- d'autoriser une appropriation de 50 000 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour une évaluation de capacité portante des travées 22 à 26 de l'autoroute Bonaventure.
- d'autoriser une appropriation de 25 000 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour auscultation des surfaces de roulement localisées dans les arrêts d'autobus et détermination des besoins et priorités d'interventions.
- d'autoriser une appropriation de 125 000 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT dans le cadre du projet IMAP pour du monitoring du projet, de l'expérience et de l'orientation éditoriale et un sondage de satisfaction de la clientèle.
- d'autoriser une appropriation de 31 000 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour l'évaluation des panneaux proposés pour le jalonnement dynamique (activités en support à l'orientation de la ville intelligente).

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-01-30 13:35

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1177326001

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction , Division des grands projets 2
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Réseau artériel à l'échelle de l'agglomération
Projet :	-
Objet :	Autoriser une appropriation de 1 437 000 \$ de la réserve de voirie locale et de 1 382 400 \$ de la réserve de voirie d'agglomération afin de financer en 2017 des études et autres pour des travaux de voirie au budget de fonctionnement du Service des infrastructures, de la voirie et des transports. Autoriser une appropriation de 2 333 761 \$ de la réserve de voirie locale suite au changement de compétence des travaux d'aménagement et d'infrastructures au centre-ville.

CONTENU

CONTEXTE

La mission du service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) est d'assurer la fonctionnalité du réseau de rues artérielles de Montréal considérant l'exploitation des équipements, l'entretien, le maintien, l'aménagement et le développement des infrastructures.

Le SIVT doit répondre à différents besoins opérationnels totalisant 5 153 161 \$ et ces demandes visent à financer la livraison des projets et programmes et le support à l'orientation de la ville intelligente ainsi que d'autres activités particulières de gestion et le tout, au budget de fonctionnement en raison de sa mission relative essentiellement à la réalisation de projet d'immobilisation, ces besoins annuels sont très variables dans le temps.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0505 - 25 août 2016 - Autoriser une appropriation de 3 113 000 \$ de la réserve de voirie locale et de 1 806 000 \$ de la réserve de voirie d'agglomération afin de financer des études et autres pour des travaux de voirie au budget de fonctionnement du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (dossier 1165056001).

CG15 0359 - 29 mai 2015 - Autoriser une appropriation de 1 400 739 \$ de la réserve de voirie locale et de 185 000 \$ de la réserve de voirie d'agglomération afin de financer des études pour des travaux de voirie au budget de fonctionnement du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (dossier 1150032003).

CG14 0373 - 21 août 2014 - Autoriser une appropriation de crédits de 211 367,59 \$ en provenance de la réserve du fonds de voirie d'agglomération vers le budget de fonctionnement du Service des infrastructures, voirie et transports pour consolider et assurer la planification intégrée et la coordination des travaux 0-5 ans sur le réseau artériel

de la Ville de Montréal (dossier 1144372002).

CG14 0227 - 1 mai 2014 - Autoriser une appropriation de crédits de 270 608,48 \$ de la réserve du fonds de voirie d'agglomération au budget de fonctionnement de la Direction des transports en vue de réaliser le portrait et le diagnostic du stationnement sur le territoire de l'agglomération de Montréal (dossier 1133455002).

CM14 0415 - 29 avril 2014 - Autoriser une appropriation de 960 000\$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement de la Direction des transports pour l'aménagement de voies cyclables et la mise aux normes des feux de circulation (dossier 1140776002).

CG14 0157 - 27 mars 2014 - Autoriser une appropriation de crédits de 4 396 631\$ de la réserve de voirie d'agglomération au budget de fonctionnement de la Direction des transports (Service des infrastructures, transport et environnement) pour le projet de la rue Sainte-Catherine Ouest afin de réaliser des études, des expertises et l'avant-projet préliminaire en vue d'obtenir l'autorisation de passer en phase réalisation qui sera imputable au PTI dès l'amorce de l'avant-projet définitif (dossier 1146428001).

CG14 0156 - 27 mars 2014 - Autoriser une appropriation de crédits de 600 000 \$ de la réserve de voirie d'agglomération au budget de fonctionnement de la Direction des transports pour l'aménagement de voies cyclables (dossier 1140776001).

CM13 1136 - 16 décembre 2013 - Autoriser une appropriation de crédits de 211 367,59 \$ en provenance de la réserve du fonds de voirie d'agglomération vers le budget de fonctionnement du Service des infrastructures, voirie et transports pour consolider et assurer la planification intégrée et la coordination des travaux 0-5 ans sur le réseau artériel de la Ville de Montréal (dossier 1134822067).

DESCRIPTION

L'appropriation de la réserve de voirie locale est évaluée à 1 437 000 \$ et celle de la réserve de voirie d'agglomération est évaluée à 1 382 400 \$ soit un total de 2 819 400 \$ pour couvrir les besoins en 2017.

L'appropriation de la réserve de voirie locale est évaluée à 2 333 761 \$ suite au changement de compétence des travaux d'aménagement et d'infrastructures au centre-ville.

Ces appropriations seraient effectuées à même les fonds de voirie locale, d'agglomération et serviraient à financer la réalisation de projets d'études pour la livraison des projets et programmes afin de permettre l'augmentation de la capacité de réalisation des travaux de voirie et autres activités particulières et le tout au budget de fonctionnement du SIVT,

JUSTIFICATION

Besoin 2017 pour la livraison des projets et des programmes :

Appropriation de 50 000 \$ de la réserve de voirie d'agglomération vers le budget de fonctionnement du SIVT pour la réalisation d'un plan de communication pour la mobilité dans le cadre du projet Turcot.

Appropriation de 120 000 \$ de la réserve de voirie d'agglomération vers le budget de fonctionnement du SIVT pour la réalisation d'études et d'analyses d'avant-projet préliminaire dans le cadre du projet de prolongement de Souigny et l'Assomption et nouvel accès au port.

Appropriation de 400 000 \$ de la réserve de voirie d'agglomération vers le budget de fonctionnement du SIVT pour la réalisation des activités d'avant projet préliminaire et

d'études environnementales dans le cadre du projet Boulevard – Emprise A440

Appropriation de 500 000 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour la réalisation des activités d'avant projet préliminaire, d'arpentage, de concertation de chantier et de communication dans le cadre du projet de la rue Peel.

Appropriation de 77 400 \$ de la réserve de voirie d'agglomération vers le budget de fonctionnement du SIVT pour la réalisation d'activités de concertations et la production d'illustrations dans le cadre du projet réaménagement de la rue Sherbrooke Est dans le secteur de Pointes-aux-Trembles.

Appropriation de 250 000 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour la réalisation des activités d'avant projet préliminaire et d'études de faisabilité dans le cadre du projet de l'intersection Côte-des-Neiges-Remembrance.

Appropriation de 150 000 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour la mise à jour de l'étude de 2001 (concept, tracé, géométrie, estimation) et la réalisation de certaines activités d'avant projet préliminaire dans le cadre du projet de raccordement du boulevard Langelier.

Appropriation de 150 000 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour la réalisation des activités d'avant projet définitif dans le cadre du projet de réaménagement des quatre intersections du flanc Est du Mont-Royal.

Appropriation de 400 000 \$ de la réserve de voirie d'agglomération vers le budget de fonctionnement du SIVT pour la réalisation de marquage et de signalisation de voies cyclables.

Appropriation de 100 000 \$ de la réserve de voirie d'agglomération vers le budget de fonctionnement du SIVT pour l'étude d'implantation d'une véloroute qui reliera la piste cyclable du nouveau pont Champlain au centre-ville.

Appropriation de 100 000 \$ de la réserve de voirie d'agglomération vers le budget de fonctionnement du SIVT pour l'étude de caractérisation des infrastructures cyclables du canal Lachine.

Appropriation de 100 000 \$ de la réserve de voirie d'agglomération vers le budget de fonctionnement du SIVT pour la réalisation du plan cadre vélo annoncé récemment par l'Administration.

Appropriation de 55 000 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour finaliser le développement de l'outil nécessaire aux études de drainage des chaussées et trottoirs des rues qui n'a pu migrer avec Window7.

Appropriation de 35 000 \$ de la réserve de voirie d'agglomération vers le budget de fonctionnement du SIVT pour finaliser la partie du contrat pour l'aérotriangulation qui n'a pu se compléter en 2016, contrat nécessaire pour l'avant projet préliminaire et d'études de faisabilité des pistes cyclables.

Appropriation de 200 000 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour l'achat de trois stations totales robotisées nécessaire pour le déploiement d'une nouvelle approche de levés terrains afin de maximiser les levés initiaux qui précèdent les projets de construction de rues intégrés.

Appropriation de 32 000 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour des services professionnels dans le cadre de l'inventaire de la voirie afin

d'assurer et respecter les échéances 2017.

Appropriation de 100 000 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour des services professionnels en arpentage de construction assurant la livraison des levés terrains préliminaires pour la voirie deux ans avant la réalisation des travaux prévus.

Direction	Division	Réserve de Voirie Locale	Réserve de Voirie Agglo	Total
Grands Projets 1	Portefeuille 1		570 000 \$	
Grands Projets 2	Portefeuille 2	500 000 \$		
Grands Projets 4	Portefeuille 4	250 000 \$	77 400 \$	
Transports	Développement des Transports	300 000 \$		
Transports	Transports Actif et Collectifs		700 000 \$	
Infrastructures	Géomatique	387 000 \$	35 000 \$	
Total		1 437 000 \$	1 382 400 \$	2 819 400 \$

L'appropriation de la réserve de voirie locale au montant de 1 437 000 \$ et de la réserve d'agglomération au montant de 1 382 400 \$ sont nécessaires afin de financer au cours de l'année 2017 des travaux de voirie et d'autres besoins prioritaires à l'Administration.

Besoin suite au changement de compétence des travaux d'aménagement et d'infrastructures au centre-ville :

Les budgets suivants disponibles fin 2016 pour les travaux au centre-ville ont été retournés à la réserve de voirie d'agglomération, le SIVT demande les sommes équivalentes en provenance de la réserve de voirie locale.

Appropriation de 1 735 549 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour la réalisation des activités d'avant projet préliminaire et autres activités dans le cadre du projet de la rue Sainte-Catherine Ouest.

Appropriation de 17 212 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour la réalisation d'études techniques dans le cadre du projet pilote de la galerie multi-réseaux.

Appropriation de 200 000 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour des services professionnels et de marquage relatif à des travaux du projet de recouvrement Ville-Marie

Appropriation de 150 000 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour la réalisation des activités d'avant projet préliminaire dans le cadre du projet de l'intersection Côte-des-Neiges-Remembrance.

Appropriation de 50 000 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour une évaluation de capacité portante des travées 22 à 26 de l'autoroute Bonaventure.

Appropriation de 25 000 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour auscultation des surfaces de roulement localisées dans les arrêts d'autobus et détermination des besoins et priorités d'interventions.

Appropriation de 125 000 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT dans le cadre du projet IMAP pour du monitoring du projet, de l'expérience et de l'orientation éditoriale et un sondage de satisfaction de la clientèle.

Appropriation de 31 000 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour l'évaluation des panneaux proposés pour le jalonnement dynamique (activités en support à l'orientation de la ville intelligente).

Direction	Division	Réserve de Voirie Locale
Grands Projets 1	Portefeuille 1	200 000 \$
Grands Projets 2	Portefeuille 2	1 752 761 \$
Grands Projets 4	Portefeuille 4	150 000 \$
Transports	Gestion des actifs	75 000 \$
Transports	Sécurité et aménagement	125 000 \$
Transports	Exploitation du réseau artériel	31 000 \$
Total		2 333 761 \$

L'appropriation de la réserve de voirie locale au montant de 2 333 761 \$ est nécessaire suite au changement de compétence des travaux d'aménagement et d'infrastructures au centre-ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le détail des informations budgétaires et comptables concernant ces appropriations se trouve dans l'intervention du service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Permettra de financer les travaux de voirie qui sont jugés prioritaires par l'Administration.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Autorisation de l'appropriation de réserve : Février 2017

Réalisation : Février à décembre 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Chrisoula MYLONAKIS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Benoit KIEFFER
Contrôleur de projet

ENDOSSÉ PAR

Mario DUGUAY
Chef de Division

Le : 2017-01-20

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur

Tél : 514 872-6855
Approuvé le : 2017-01-27



Dossier # : 1161633002

Unité administrative responsable :	Service des ressources humaines , Direction partenaires d'affaires RH , Division partenaires d'affaires RH - DGA Développement , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser un virement budgétaire de 101 000 \$, en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service de la mise en valeur du territoire, Direction de l'urbanisme, pour financer un poste de conseiller en aménagement

Il est recommandé :

1. d'autoriser un virement budgétaire de 101 000 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le budget de fonctionnement du Service de la mise en valeur du territoire, pour financer un poste de conseiller en aménagement, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
2. d'ajuster la base budgétaire du Service de la mise en valeur du territoire pour les années 2017 et suivantes.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2017-01-29 21:12

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1161633002

Unité administrative responsable :	Service des ressources humaines , Direction partenaires d'affaires RH , Division partenaires d'affaires RH - DGA Développement , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser un virement budgétaire de 101 000 \$, en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service de la mise en valeur du territoire, Direction de l'urbanisme, pour financer un poste de conseiller en aménagement

CONTENU

CONTEXTE

Au sein de la Direction de l'urbanisme, la Division des projets urbains est responsable d'assurer la coordination de la transformation de certains secteurs de la ville. Ces grands projets nécessitent la collaboration diligente de plusieurs services municipaux et des arrondissements concernés. Les projets urbains sont encadrés par des règlements spécifiques et des ententes de développement avec des partenaires externes. Certains projets, comme celui du site Outremont et ses abords, bénéficient de subventions du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) et doivent respecter des délais de réalisation pour obtenir le financement. À cet égard, la Division des projets urbains est responsable d'assurer le soutien nécessaire pour faciliter la mise en oeuvre des projets dans le respect des conditions adoptées. Les professionnels de la division forment alors des équipes de projets dédiées à l'orientation, la coordination et à l'assistance des collaborateurs.

Parmi ces projets, le site Outremont et la requalification de ses abords nécessite un soutien éminent. En excluant les coûts de construction du campus MIL, l'investissement municipal prévu pour le site Outremont est de 175 M\$ et de près de 100 M\$ pour les abords. Pour réaliser ce projet, la Ville a adopté, sur une partie du territoire de l'arrondissement d'Outremont, un Règlement spécifique (06-069) et a conclu une entente de réalisation avec l'Université de Montréal. Dans cette entente, les deux parties se sont engagées à mettre en oeuvre un projet exemplaire, intégrant les plus récentes pratiques en matière d'aménagement et d'urbanisme, et à bâtir une communauté durable en visant une certification LEED pour l'aménagement des quartiers (LEED-AQ). Le calendrier des travaux prévoit l'inauguration de la place centrale et des premiers pavillons de l'Université en septembre 2019. Afin de respecter l'échéancier de réalisation du projet, la création d'un poste professionnel permanent à la Direction de l'urbanisme est requis. Actuellement, l'arrondissement n'est pas en mesure de soutenir la coordination de ses interventions et de celles des services corporatifs, notamment dans le cadre des travaux d'infrastructures et d'aménagement de parcs requis pour la réalisation du projet du campus Outremont.

Ce poste ayant été demandé et accordé après la clôture du processus budgétaire du budget de fonctionnement 2017, un virement de crédits en provenance des dépenses contingentes et imprévues d'administration est requis. Une autorisation écrite a déjà été reçue à cet effet

de la part de la Direction générale, le 11 novembre 2016 (voir pièce jointe au présent dossier.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM12 0211 - 19 mars 2012 - Approuver le projet de protocole d'entente entre le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et la Ville de Montréal relativement à l'octroi d'une aide financière de 38,3 M\$ à la Ville dans le cadre du volet Grands projets du Fonds Chantiers Canada-Québec, pour la revitalisation du site de la gare de triage Outremont.

CM11 0284 - 11 avril 2011 - Adopter le Règlement autorisant un emprunt de 120 407 000 \$ pour le financement des travaux municipaux et un emprunt de 21 700 000 \$ pour le financement de la contribution municipale à l'Université de Montréal, requis dans le cadre du projet du campus Outremont.

CM11 0128 - 21 février 2011 - Approuver l'entente sur les conditions de réalisation du campus Outremont intervenue entre la Ville de Montréal et l'Université de Montréal.

DESCRIPTION

Sous la responsabilité administrative du chef de la Division des projets urbains qui déterminera les projets prioritaires, le rôle principal du conseiller en aménagement consistera à accompagner les arrondissements lors de la mise en oeuvre du projet. Il assurera l'intégration des besoins et des spécificités des arrondissements aux travaux municipaux et dans les projets de développement privé réalisés sur leur territoire. Plus spécifiquement, le professionnel coordonnera des groupes de travail, préparera des recommandations aux diverses directions des arrondissements concernés dans le but d'obtenir les décisions des instances requises, élaborera des stratégies pour appliquer ou actualiser la réglementation d'urbanisme, assurera le respect des ententes entre la Ville et ses partenaires.

Le chef de division identifiera les projets prioritaires à soutenir par le conseiller en aménagement. Le site Outremont et ses abords nécessite actuellement un appui plus important auprès des arrondissements concernés, en particulier auprès de l'arrondissement Outremont. Il sera le principal mandat du conseiller pour les trois prochaines années.

JUSTIFICATION

Lors de la mise en oeuvre des projets urbains, les arrondissements doivent assurer un suivi décisionnel vigilant pour réaliser les travaux dans les délais et les budgets prescrits. De plus, les arrondissements doivent être en mesure d'encadrer l'aménagement des terrains privés composant le secteur en se conformant aux lignes directrices du projet urbain. Le poste de conseiller en aménagement vise à leur offrir une aide adéquate au suivi des projets. Ce professionnel garantit un lien opérationnel entre les services municipaux et les services en arrondissement.

Ce poste ayant été demandé et accordé après la clôture du processus budgétaire du budget de fonctionnement 2017, un virement de crédits en provenance des dépenses contingentes et imprévues d'administration est requis.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total de ce dossier, soit 101 000 \$ sera financé par le budget de fonctionnement. Une somme de 101 000 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration devra être virée au budget du Service de la mise en valeur du territoire pour ce faire. L'autorisation pour ce virement a déjà été reçue de la part de la Direction générale et a été déposée en pièce jointe du présent sommaire décisionnel.

Ce dossier présente un impact récurrent sur le cadre financier des 3 exercices subséquents

jusqu'en 2020. Ainsi, un ajustement à la base budgétaire de la Direction de l'urbanisme du Service de la mise en valeur du territoire, à hauteur de 101 000 \$, est requis pour les exercices 2017 à 2020. Cette dépense sera assumée à 100% par la ville centre.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S/O

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La création d'un poste de conseiller en aménagement spécifiquement dédié au soutien auprès des arrondissements assurera l'efficacité de mise en oeuvre du projet et le respect des budgets adoptés.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S/O

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité exécutif, séance du 8 février 2017.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Paule TANGUAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lucie CAREAU, Service de la mise en valeur du territoire
Luc GAGNON, Service de la mise en valeur du territoire
Sylvain DUCAS, Service de la mise en valeur du territoire
Benoit DAGENAIS, Direction générale
Lisiane LAFORTUNE, Service des ressources humaines
Sylvie COTÉ, Service des ressources humaines

Lecture :

Benoit DAGENAIS, 29 janvier 2017

Lisiane LAFORTUNE, 26 janvier 2017
Luc GAGNON, 12 janvier 2017
Sylvain DUCAS, 12 janvier 2017
Lucie CAREAU, 11 janvier 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Josée PAQUETTE
Technicienne en ressources humaines
Division DGA développement
Direction des partenaires d'affaires RH
Service des ressources humaines

ENDOSSÉ PAR Le : 2017-01-11

Lucie CAREAU
Chef de division par intérim

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Sylvain DUCAS
Directeur de l'urbanisme

Approuvé le : 2017-01-27

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Luc GAGNON
Directeur de service

Approuvé le : 2017-01-27



Dossier # : 1166717006

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction , Division planification et opérations-Gestion des matières résiduelles
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
Compétence d'agglomération :	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
Projet :	-
Objet :	Édicter, en vertu du Règlement sur les services de collecte (16-049), des ordonnances modifiant les ordonnances sur les services de collecte sur le territoire de 10 arrondissements.

Il est recommandé:
d'édicter, en vertu du Règlement sur les services de collecte (16-049), des ordonnances modifiant les ordonnances sur les services de collecte sur le territoire de 10 arrondissements.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2017-01-27 12:03

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1166717006

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction , Division planification et opérations-Gestion des matières résiduelles
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
Compétence d'agglomération :	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
Projet :	-
Objet :	Édicter, en vertu du Règlement sur les services de collecte (16-049), des ordonnances modifiant les ordonnances sur les services de collecte sur le territoire de 10 arrondissements.

CONTENU

CONTEXTE

En vertu de l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal, le conseil municipal a adopté en novembre 2014 la résolution CM14 1126 afin de se déclarer compétent à l'égard de l'enlèvement, du transport et du dépôt des matières résiduelles jusqu'au 31 décembre 2016. L'application de la déclaration de compétence visée par cette résolution (CM16 1455) a été prolongée jusqu'au 31 décembre 2018.

L'adoption du *Règlement sur les services de collecte 16-049* a permis d'actualiser et d'harmoniser les règles d'utilisation et les pratiques de gestion des matières résiduelles en fonction des nouvelles modalités de collecte et de remplacer les dispositions réglementaires dans les arrondissements relativement aux services de collecte.

L'article 18 de ce règlement autorise le comité exécutif à adopter des ordonnances afin d'adapter les modalités du Règlement aux particularités de chaque arrondissement :

18. Le comité exécutif peut, par ordonnance :

1° déterminer les horaires et les secteurs des collectes prévues au présent règlement et les faire varier selon les catégories d'unités d'occupation et les parties du territoire qu'il désigne;

2° prescrire l'utilisation d'un contenant aux fins de toute collecte;

3° déterminer le lieu et l'heure de dépôt des contenants en vue des collectes prévues au présent règlement de même que l'heure de leur retrait;

4° faire varier le service, les types de collecte et les quantités selon les catégories d'unités d'occupation.

Dans ce contexte, dix-neuf (19) ordonnances visant tous les arrondissements ont ensuite été adoptées.

Le présent sommaire vise à modifier certaines de ces ordonnances afin de refléter des changements au niveau du service. Pour cinq (5) arrondissements, les modifications apportées reflètent des nouvelles modalités de collecte (horaire, nouveau service, description des secteurs) suite à un renouvellement de contrat alors que pour les cinq (5) autres, les modifications visent principalement l'harmonisation des pratiques en accord avec le *Règlement sur les services de collecte (16-049)* (horaire, heures de dépôt des contenants, description des secteurs de collecte). Les dix (10) arrondissements concernés sont les suivants : Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, Le Plateau Mont-Royal, Le Sud-Ouest, l'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, Pierrefonds-Roxboro, Saint-Laurent, Saint-Léonard, Ville-Marie et Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension.

La préparation des modifications des ordonnances s'est faite de concert avec les arrondissements concernés.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM16 1455 20 décembre 2016 - Prolonger jusqu'au 31 décembre 2018 l'application de la déclaration de compétence visée par la résolution CM14 1126.

CE16 1562 28 septembre 2016 - Adopter, en vertu de l'article 18 du Règlement sur les services de collecte (16-049), les ordonnances nos 1 à 19.

CM16 0985 23 août 2016 - Adopter le règlement intitulé « Règlement sur les services de collecte (16-049) ».

DESCRIPTION

Adopter, en vertu du *Règlement 16-049 sur les services de collecte*, dix (10) ordonnances modifiant les ordonnances sur les services de collecte sur les territoires des arrondissements concernés par des changements au niveau des services de collecte. Chacune des ordonnances décrit les spécificités propres à un arrondissement de manière à correspondre aux modalités et pratiques des collectes en vigueur.

Les changements visés concernent principalement les horaires et les types de collecte, les heures de dépôt et de retrait des contenants et des matières résiduelles, et la description des secteurs de collecte.

JUSTIFICATION

L'adoption de ces ordonnances, visant à modifier les ordonnances en vigueur dans dix (10) arrondissements, est nécessaire afin d'assurer d'une part, la cohérence des règles d'utilisation et des pratiques de gestion des matières résiduelles en fonction de l'évolution des modalités de collectes spécifiques à chacun des arrondissements et d'autre part, de les rendre légalement applicables aux utilisateurs.

Les ordonnances doivent être ajustées à la réalité afin de permettre un meilleur encadrement des utilisateurs et d'exercer un contrôle pratique de leurs activités dans le but d'atteindre les objectifs environnementaux et d'optimiser la propreté en favorisant les bons comportements.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S/O

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Dans le cadre du Plan Montréal durable 2016-2020, le présent dossier contribue à la concrétisation de la cible : *Atteindre les objectifs gouvernementaux de valorisation des matières recyclables (70 %) et des matières organiques (60 %) d'ici 2020* .

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'adoption des ordonnances est nécessaire afin de représenter les pratiques des collectes des matières résiduelles en vigueur dans les arrondissements. Sans leur adoption, les arrondissements concernés ne disposeront pas du cadre réglementaire nécessaire pour assurer la performance des activités de collecte, encourager la réduction des matières résiduelles vouées à l'enfouissement et offrir un encadrement harmonisé à la population.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Des opérations de sensibilisation seront menées par les arrondissements au fur et à mesure de la mise en oeuvre des différents éléments couverts par les ordonnances pour les clientèles visées (changement de journée de collecte, nouvelle collecte, etc.).

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité exécutif : 8 février 2017 – Adoption
Entrée en vigueur des ordonnances au moment de leur publication.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Julie FORTIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jason LAFRAMBOISE
agent(e) de recherche

ENDOSSÉ PAR Le : 2017-01-09

Pierre GRAVEL
Chef de division planification et operations
(gest mat residuelles)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Roger LACHANCE
Directeur

Tél : 514 872-7540

Approuvé le : 2017-01-27



Dossier # : 1162072016

Unité administrative responsable :	Arrondissement Anjou , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter le projet de règlement modifiant le Règlement du régime complémentaire de retraite des employés de la Ville d'Anjou (1636) - (référence Anjou: RCA 1636-8)

De recommander au conseil municipal de la Ville de Montréal de demander la passation d'un avis de motion pour le Règlement modifiant le règlement concernant le régime complémentaire de retraite des employés de la Ville d'Anjou (1636), et d'en demander l'adoption à une séance subséquente;
L'avis de promulgation de ce règlement relève de la ville centre.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-12-16 10:48

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1162072016

Unité administrative responsable :	Arrondissement Anjou , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Recommander au conseil municipal la passation d'un avis de motion et l'adoption du Règlement modifiant le règlement du régime complémentaire de retraite des employés de la Ville d'Anjou (1636) - (référence Anjou: RCA 1636-8)

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de l'harmonisation des régimes de retraite des employés des ex-villes de banlieues (régimes d'origine) vers les régimes de retraite de la Ville de Montréal (régimes d'accueil), des vérifications avaient été menées en 2009 par le comité de retraite d'Anjou quant au transfert des employés cols blancs, cols bleus et cadres qui travaillaient pour la corporation para-municipale Anjou 80.

Rappelons brièvement que trois employeurs sont parties au régime de retraite de l'ancienne Ville d'Anjou, à savoir la Ville, l'Office municipal d'habitation et la corporation Anjou 80. L'harmonisation des employés municipaux s'est accomplie conformément aux diverses ententes d'harmonisation intervenues entre la Ville de Montréal et les associations ou syndicats représentant chacun des groupes d'employés. Quant aux employés de l'Office municipal d'habitation, ces derniers se sont prévalus d'ententes-cadre de transfert.

En ce qui a trait aux employés de la corporation Anjou 80, ceux-ci n'étant pas reconnus comme des employés de la Ville de Montréal, ne pouvaient donc pas faire partie d'aucun de ses régimes respectifs. La Ville et la Corporation Anjou 80 ont convenu que les employés de la Corporation cessaient de participer au régime en date du 1er juillet 2011, après avoir obtenu, par écrit, l'accord du syndicat représentant les participants visés par la modification, conformément à l'article 10.6.1 du régime, le tout, tel qu'en atteste la Convention d'administration avec l'employeur, signée par les parties le 14 juin 2011, dont copie est annexée en pièce jointe.

Les rentes des retraités et bénéficiaires ont été assurées par la Standard Life et les droits des participants actifs et invalides ont été acquittés.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CM12 0944 du 22 octobre 2012 - Adoption du Règlement 12-047 modifiant le Règlement concernant le régime complémentaire de retraite des employés de la Ville d'Anjou (1636) - relatif au transfert des employés cols blancs et professionnels;
- CG10 0311 DU 26 août 2010 - Adoption du règlement RCG 07-025 modifiant le Règlement concernant le régime complémentaire de retraite des employés de la Ville d'Anjou (1636) - relatif au transferts des cadres, cols bleus et pompiers

DESCRIPTION

Suite à l'unification des régimes de retraite des ex-banlieues vers les régimes de retraite de la Ville de Montréal qui s'est opérée à l'été 2016, le comité de retraite d'Anjou a entrepris les démarches auprès de Retraite Québec (anciennement la Régie des rentes du Québec) en vue de la radiation du régime de retraite de l'ancienne Ville d'Anjou. Dans la foulée, une omission a été soulevée par Retraite Québec : la cessation de participation des employés d'Anjou 80 aurait dû faire l'objet d'un règlement d'amendement au régime. Il est donc nécessaire d'adopter un tel règlement et de le soumettre pour enregistrement à Retraite Québec afin de régulariser la situation. Celui-ci entrera en vigueur à la date de son enregistrement par les autorités gouvernementales et prendra effet rétroactivement au 1^{er} juillet 2011.

JUSTIFICATION

Étape nécessaire à la radiation éventuelle du régime de retraite de l'ancienne Ville d'Anjou.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun impact financier.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Séance du conseil municipal 20 février 2017 : passation de l'avis de motion
- Séance du conseil municipal du 27 mars 2017 : adoption du règlement
- Suite à l'adoption: transmission du règlement par l'arrondissement d'Anjou à Retraite Québec pour enregistrement
- Suite à la réception de l'enregistrement par Retraite Québec: publication de l'avis de promulgation par le Greffe central, en collaboration avec l'arrondissement

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Anne-Marie LEMIEUX)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Olivier ROBERGE, Service des finances
Alain LANGLOIS, Service des finances
Genevieve OUELLET, Service des finances

Lecture :

Olivier ROBERGE, 21 octobre 2016
Genevieve OUELLET, 21 octobre 2016
Alain LANGLOIS, 20 octobre 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Suzanne BARRETTE
Secrétaire du comité du régime
complémentaire de retraite des employés de la
Ville d'Anjou

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-10-13

Andrée DUQUETTE
Directrice d'arrondissement

CE : 40.003

2017/02/08 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1163276001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Projets majeurs , Section Projets et Diagnostic - Conduites Principales
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 22 000 000 \$ afin de financer les travaux de construction et de renouvellement de conduites primaires d'aqueduc.

Il est recommandé :
d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 22 000 000 \$ afin de financer les travaux de construction et de renouvellement de conduites primaires d'aqueduc ».

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2017-01-27 16:45

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1163276001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Projets majeurs , Section Projets et Diagnostic - Conduites Principales
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 22 000 000 \$ afin de financer les travaux de construction et de renouvellement de conduites primaires d'aqueduc.

CONTENU

CONTEXTE

Par sa mission, la Direction de l'eau potable du Service de l'eau assure la distribution de l'eau potable sur tout le territoire de l'agglomération de Montréal. Pour ce faire, elle doit assurer une saine gestion des actifs : intervenir sur le réseau afin d'augmenter la fiabilité, assurer un renouvellement adéquat des actifs, réduire la quantité de perte en eau potable et les bris ainsi qu'améliorer l'état structurel du réseau. Il est donc requis de construire de nouvelles conduites en lien avec les besoins hydrauliques et de remplacer ou réhabiliter des conduites existantes.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0652 - 29 novembre 2016 - Adopter le Programme triennal d'immobilisations 2017-2019 de la Ville de Montréal (volet agglomération).
CG16 0216 - 24 mars 2016 - Adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 22 445 000 \$ afin de financer les travaux de construction et réhabilitation de conduites primaires d'aqueduc ».

DESCRIPTION

Le présent dossier décisionnel vise à adopter un règlement d'emprunt de 22 000 000 \$ afin de financer divers travaux de construction, de remplacement ou de réhabilitation de conduites primaires d'aqueduc, tels que la réhabilitation de la conduite primaire existante sur la rue Albanel et la construction d'une conduite primaire sur les rues Thimens et Martin. Ce règlement permettra aussi de financer différents travaux du programme "56088 - Conduite primaire d'aqueduc" prévus au programme triennal d'immobilisations 2017-2019 de l'agglomération de Montréal. Le montant du règlement demandé correspond au niveau de dépenses prévues de la première année du programme triennal.

L'ensemble de ces travaux est de compétence d'agglomération en vertu de la "Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations".

Certains de ces travaux bénéficieront de subventions dont les taux varient selon les programmes.

JUSTIFICATION

L'autorisation du présent projet de règlement d'emprunt est nécessaire pour financer les travaux de construction et de renouvellement des conduites primaires d'aqueduc. La Direction de l'eau potable doit réaliser ces travaux pour assurer en tout temps la distribution de l'eau potable sur le territoire de l'agglomération et s'assurer d'une saine gestion de ses actifs.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il est important de souligner que ce règlement comporte des modalités spécifiques de remboursement. En effet, le règlement prévoit que des quotes-parts seront perçues de chacune des municipalités liées afin de pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt qui sera contracté pour les dépenses admissibles au Programme de transfert de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et contribution du gouvernement du Québec (TECQ) ou au volet grandes villes du Programme de subvention Fonds chantiers Canada-Québec (FCCQ). Les quotes-parts, établies sur la base des dépenses réelles, seront réparties entre les municipalités liées en proportion de leur potentiel fiscal respectif établi selon l'Arrêté de la ministre des Affaires municipales et des Régions en date du 26 novembre 2008, (2008) 140 G.O. II, 5967A. Ces quotes-parts seront assujetties aux mêmes modalités de paiement que celles de la quote-part générale.

Par ailleurs, le règlement prévoit que toute municipalité liée pourra, si elle le désire, s'exempter en tout ou en partie du paiement de la quote-part pour le reste du terme de l'emprunt en payant en un seul versement sa part du capital ou une partie de celui-ci. L'offre de paiement comptant sera faite aux municipalités liées à la suite du dépôt du rapport financier annuel de la Ville de Montréal. Les subventions TECQ ou FCCQ-GV ainsi que la réserve locale que la Ville de Montréal inscrit dans ces projets, tiennent lieu de paiement comptant pour celle-ci.

Pour les dépenses qui ne sont pas admissibles à ces programmes de subventions, le financement de l'emprunt proviendra des revenus généraux de l'agglomération de Montréal.

Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 20 ans.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les travaux financés par ce règlement d'emprunt contribueront à la pratique d'une gestion responsable des ressources.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans ce règlement d'emprunt, il ne sera pas possible d'effectuer les travaux requis tels que la réhabilitation de la conduite primaire existante sur la rue Albanel et la construction d'une conduite primaire sur les rues Thimens et Martin.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ce dossier ne comporte aucun enjeu de communication, en accord avec le Service des communications

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion: Février 2017

Adoption: Mars 2017

Approbation du règlement d'emprunt par le ministre des Affaires Municipales et Occupation du Territoire

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Ghizlane KOULILA)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Anne-Marie LEMIEUX)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Sophie VOYER, Service des communications

Céline VAILLANCOURT, Service des infrastructures_voirie et transports

Lecture :

Céline VAILLANCOURT, 22 décembre 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-François DUBUC
Chef de section

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-12-22

Marie-Josée GIRARD
Chef de division - Projets Majeurs

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

André MARSAN
Directeur par intérim de la Direction de l'eau potable

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice

Approuvé le : 2017-01-27

Approuvé le : 2017-01-27



Dossier # : 1171009002

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division des grands projets 4
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 10 925 000 \$ afin de financer les services professionnels relatifs à la conception et à la production de plans et devis détaillés, les travaux préalables requis visant le démantèlement de la marquise, l'éclairage et la signalisation temporaires et de la surveillance des travaux lors de la réalisation du projet de réaménagement de la rue St-Hubert entre les rues de Bellechasse et Jean-Talon Est.

Il est recommandé d'adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2017-2019, un règlement autorisant un emprunt de 10 925 000 \$ afin de financer les services professionnels relatifs à la conception et à la production de plans et devis détaillés, les travaux préalables requis visant le démantèlement de la marquise, l'éclairage et la signalisation temporaires et de la surveillance des travaux lors de la réalisation du projet de réaménagement de la rue St-Hubert entre les rues de Bellechasse et Jean-Talon Est.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-01-30 08:48

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1171009002

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division des grands projets 4
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 10 925 000 \$ afin de financer les services professionnels relatifs à la conception et à la production de plans et devis détaillés, les travaux préalables requis visant le démantèlement de la marquise, l'éclairage et la signalisation temporaires et de la surveillance des travaux lors de la réalisation du projet de réaménagement de la rue St-Hubert entre les rues de Bellechasse et Jean-Talon Est.

CONTENU

CONTEXTE

Le projet de réaménagement de la rue St-Hubert, entre les rues de Bellechasse et Jean-Talon Est, comprend la réfection des infrastructures souterraines, le réaménagement de surface et le remplacement de la marquise.

Historique

En 2008, le Service de l'eau, à la suite de nombreux bris, a entrepris l'évaluation structurelle des conduites d'égout et d'aqueduc dans la rue St-Hubert, entre les rues de Bellechasse et Jean-Talon Est, à la hauteur de la Plaza. Cette évaluation a mis en lumière le besoin de réhabiliter et de remplacer la majorité des conduites.

Ces interventions allant générer d'importants travaux d'excavation, l'arrondissement de Rosemont – La Petite-Patrie et la Société de développement commercial de la Plaza St-Hubert (SDC) ont entrepris des démarches afin d'évaluer la possibilité d'y intégrer un réaménagement complet de la rue en surface. À l'été 2014, un projet pilote a été mis en place afin de valider différentes interventions d'aménagement de la rue.

Le 1er janvier 2015, dans le cadre de la refonte du réseau artériel de l'administration montréalaise, la responsabilité de la rue St-Hubert a été transférée à la Ville-centre. Dès lors, le projet a été confié aux Grands projets du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT). Ayant la volonté de redynamiser une artère montréalaise d'importance, l'administration a entrepris des activités en ce sens.

État d'avancement du projet

En 2015, le SIVT a réalisé des études d'avant-projet qui ont permis de définir l'envergure du projet et de développer des options d'aménagement.

En 2016, deux séances d'information et de consultation avec le public ainsi que des activités d'idéation avec trois firmes de concepteurs mandatées ont été réalisées. Ces activités ont permis de définir des éléments d'aménagement de surface ainsi que les interventions

complémentaires. Des études de modernisation de la marquise ont également été réalisées. La marquise actuelle pouvant difficilement être modernisée, une option de remplacement a donc été développée.

À la fin de l'année 2016, le projet a été présenté aux instances décisionnelles de la Ville, afin de recommander son passage à l'étape d'exécution. Dès le début de l'année 2017, le projet sera présenté au Comité exécutif afin de recevoir officiellement le mandat d'exécution, étape essentielle à la réalisation du projet.

Étapes terminées	Date de début	Date de fin
- Élaboration de l'avant-projet préliminaire - Élaboration de l'avant-projet définitif	Janvier 2015	Décembre 2016

Au début de l'année 2017, des activités relatives à la préparation du chantier seront entamées. En ce sens, en prévision de son remplacement projeté, des travaux de démantèlement de la marquise actuelle débuteront à la fin de l'été 2017, pour se terminer au début de l'année 2018. Il est prévu que le programme de subventions PRAM Artères en chantier sera accessible dès le début des travaux, afin de couvrir notamment les travaux de rénovation de façade des bâtiments admissibles et ce, pendant toute la durée du projet.

En parallèle, du printemps 2017 au printemps 2018, les activités relatives à la conception des plans et devis des infrastructures souterraines, de l'aménagement de surface et de la marquise seront élaborées.

Étapes faisant l'objet du présent dossier	Date de début	Date de fin
- Réalisation des plans et devis - Travaux de démantèlement de la marquise	Avril 2017	Avril 2018

Les travaux de construction débuteront vers la fin de l'été 2018, afin de permettre aux commerçants de profiter le plus possible de l'achalandage printanier et estival, selon la volonté exprimée par la Société de développement commercial de la Plaza St-Hubert. Des mesures de mitigation exceptionnelles seront mises en place tout au long du projet, afin de minimiser les impacts des travaux sur les activités commerciales.

Étapes à venir	Date de début	Date de fin
- Réalisation des travaux	Été 2018	2021

Dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2017-2019 adopté par le conseil municipal, l'Administration prévoit des investissements pour le réaménagement de la rue St-Hubert. En conséquence, le SIVT doit faire adopter les règlements d'emprunts nécessaires afin de pouvoir financer le projet 75020 "Réaménagement de la rue St-Hubert".

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM16 1298 (28 novembre 2016) : Adopter le Programme triennal d'immobilisations 2017-2019 de la Ville de Montréal (volet ville centrale)

CA15 26 0210 (6 juillet 2015) : Autorisation d'une dépense totale de 50 000 \$ pour l'amélioration et la finalisation du projet pilote de circulation sur la rue Saint-Hubert pour l'année 2015 - Approbation d'un virement de crédits du compte passif - Surplus de gestion divers.

CA14 26 0140 (5 mai 2014) : Autorisation d'une dépense totale de 150 000 \$, taxes incluses, pour la réalisation d'un projet-pilote de circulation sur la rue Saint-Hubert. Approbation d'un virement de crédits du compte passif - Fonds d'unité de stationnement pour un montant total de 150 000 \$ taxes incluses.

CA13 26 0259 (3 septembre 2013) : Accepter une somme de 9 018,50 \$ pour la réalisation d'une étude de circulation sur la Plaza St-Hubert.

DESCRIPTION

Le présent dossier a pour objet l'adoption d'un règlement d'emprunt de 10 925 000 \$ afin de financer la préparation du projet de réaménagement de la rue St-Hubert.

De façon plus spécifique, ce règlement d'emprunt permettra :

- l'acquisition de services professionnels afin de réaliser les plans et devis pour la construction des infrastructures souterraines, de l'aménagement de surface et de la marquise ainsi que de la surveillance des travaux;
- la réalisation des travaux visant le démantèlement de la marquise (en prévision de son remplacement projeté) et l'éclairage et la signalisation temporaires.

Cet emprunt couvre également les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.

Soulignons que le règlement d'emprunt proposé devra être approuvé par le Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

JUSTIFICATION

La mise en vigueur du règlement d'emprunt permettra au SIVT d'obtenir les crédits nécessaires pour effectuer les dépenses inhérentes aux services professionnels relatifs à la conception et à la production de plans et devis détaillés, aux travaux préalables requis visant le démantèlement de la marquise, l'éclairage et la signalisation temporaires et à la surveillance des travaux lors de la réalisation du projet de réaménagement de la rue St-Hubert entre les rues de Bellechasse et Jean-Talon Est.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le règlement d'emprunt proposé servira à financer des dépenses pour le projet 75020 " Réaménagement de la rue St-Hubert" de 10 925 000 \$ prévues au budget d'immobilisations 2017-2019 du Service des infrastructures, de la voirie et des transports.

Les services et travaux financés par ce règlement d'emprunt constituent des dépenses en immobilisation.

La période de financement de cet emprunt ne doit pas excéder 20 ans conformément à la Politique de capitalisation et amortissement des dépenses en immobilisations approuvée par le conseil de la Ville par la résolution CM07 0841.

Soulignons que :

- les dépenses financées par le règlement d'emprunt proposé seront assumées par la Ville-centre;
- le budget total du projet est estimé à 49 200 000 \$ (estimé de classe C, soit +/- 30%).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les travaux de réaménagement de la rue St-Hubert permettront entre autres :

- d'améliorer la performance des réseaux d'aqueduc et d'égout de la Ville;
- d'améliorer l'aménagement urbain de la rue St-Hubert, favorisant ainsi son développement économique et son attractivité.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le règlement d'emprunt proposé servira entre autres à financer des dépenses liées à des mandats dont l'octroi est prévu au printemps 2017. En ce sens, dans l'éventualité où ce règlement ne serait pas adopté, une révision du calendrier du projet serait requise. Cela est d'autant plus vrai que l'approbation du Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire doit être obtenue à la suite de l'adoption du règlement d'emprunt par le conseil d'agglomération.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication a été élaborée avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion au conseil municipal : 20 février 2017

Adoption par le conseil municipal : 27 mars 2017

Approbation par le Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Prise d'effet : à la date de publication du règlement

Octroi des contrats : mai 2017

Réalisation des activités financés par le règlement d'emprunt proposé : mai 2017 à avril 2018.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Nicolas DUFRESNE)

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jean-François RONDOU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Josée BÉDARD, Rosemont - La Petite-Patrie
Géraldine MARTIN, Service du développement économique

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Tommy BEAULÉ
Conseiller en aménagement et Sébastien
Deshaies, chef de section

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-01-24

Pierre SAINTE-MARIE
Chef de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur

Tél : 514 872-6855

Approuvé le : 2017-01-27



Dossier # : 1171103001

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
Projet :	375e Anniversaire de Montréal
Objet :	Adopter un règlement intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 6 000 000 \$ pour le versement d'une contribution financière à la Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière pour le financement du programme de fouilles archéologiques de la phase 3 du projet d'expansion du Musée."

Il est recommandé:

- d'adopter un règlement intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 6 000 000 \$ pour le versement d'une contribution financière à la Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière pour le financement du programme de fouilles archéologiques de la phase 3 du projet d'expansion du Musée."

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2017-01-30 12:18

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1171103001

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
Projet :	375e Anniversaire de Montréal
Objet :	Adopter un règlement intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 6 000 000 \$ pour le versement d'une contribution financière à la Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière pour le financement du programme de fouilles archéologiques de la phase 3 du projet d'expansion du Musée."

CONTENU

CONTEXTE

Élaboré par la Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière (Société PàC), le projet d'expansion de la Cité d'archéologie et d'histoire de Montréal est réalisé entre le musée actuel et la rue McGill. Cet important projet vise, à terme, la création d'une institution muséologique d'envergure internationale, sur un site d'une valeur patrimoniale exceptionnelle en Amérique du Nord. Il permettra de mettre en valeur une dizaine de sites archéologiques et historiques majeurs, dont les vestiges du Fort Ville-Marie/Château de Callière et ceux du Marché Sainte-Anne/Parlement du Canada-Uni. Ce dernier, classé site historique et archéologique est considéré comme le berceau de la démocratie du pays (loi de la responsabilité ministérielle en 1848) où ont siégé les Pères de la Confédération canadienne tels que John A. McDonald et George-Étienne Cartier. Le projet d'expansion du Musée est réalisé en trois phases :

La phase 1 du projet, la Maison-des-Marins a été inaugurée en janvier 2013.

La phase 2 du projet, comportant la mise en valeur du Fort de Ville-Marie/Château de Callière et du collecteur Williams est en cours de réalisation. Son inauguration est prévue le 17 mai 2017, jour anniversaire de la fondation de Montréal.

La phase 3 du projet prévoit compléter le développement de Pointe-à-Callière, cité d'archéologie et d'histoire de Montréal. Elle comprendra la mise en valeur de l'égout collecteur et des vestiges du marché Sainte-Anne et du Parlement du Canada-Uni, l'ajout d'une salle d'exposition de calibre internationale de 1200m2, la reconversion de la caserne de pompier en musée pour enfants et l'aménagement de jardins urbains.

Dans le cadre du développement de la phase 3 du projet, des fouilles archéologiques

majeures seront réalisées dès l'été 2017. Ces fouilles permettront de compléter les recherches sur l'histoire du site et de mieux définir sa mise en valeur. Un programme d'animation et d'interprétation pour les citoyens et visiteurs sera organisé dans le cadre des festivités du 375^e. Ces activités seront, de plus, intégrées dans le parcours de la promenade Fleuve-Montagne.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM16 0446 du 18 avril 2016 - Approuver le projet de convention entre la Ville et la Société du musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière concernant le versement d'une aide financière maximale de 220 000\$ pour la mise à jour de l'étude de faisabilité et du programme fonctionnel et technique pour la phase 3 de son projet d'expansion. Autoriser un virement budgétaire de 220 000 \$ en 2016 en provenance des dépenses contingentes de compétence locale vers le Service de la culture.

CG15 0353 - 28 mai 2015 - Approuver un projet d'acte par lequel la Ville cède à la Société du musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière, une propriété superficielle pour un volume situé en tréfonds de la place D'Youville, dans l'arrondissement de Ville-Marie, sans contrepartie financière / Fermer et retirer le volume du registre du domaine public.

CM15 0666 - 25 mai 2015 - Approuver le projet de convention entre la Société du musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière et la Ville concernant le versement d'une contribution financière maximale de 12 519 832 \$ en 2015, 2016, 2017 et 2018 pour la réalisation de la seconde partie de la phase 2 du projet de la Cité d'archéologie et d'histoire de Montréal, soit le Collecteur William et les travaux sous la rue d'Youville.

CM14 1010 - 27 octobre 2014 - Accorder un soutien financier de 18,01 M\$ à la Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière pour la réalisation d'une partie de la phase 2 du projet de la Cité d'archéologie et d'histoire de Montréal, soit le Fort de Ville-Marie au 214, rue place d'Youville / Approuver un projet de convention à cet effet.

DESCRIPTION

Le présent dossier a pour objet l'adoption d'un règlement d'emprunt de 6 M\$, afin de permettre à la Ville de verser à la Société Pointe-à-Callière un financement visant la réalisation du programme de fouilles archéologiques de la phase 3 du projet d'expansion du Musée.

Une convention de contribution financière sera par la suite conclue entre la Ville et la Société afin de définir les modalités de versement de cette contribution et d'encadrer les obligations des parties.

Le règlement d'emprunt proposé devra être approuvé par le Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

JUSTIFICATION

Le site archéologique du marché Sainte-Anne et du parlement de l'ancienne province du Canada, dans le Vieux-Montréal, a fait l'objet de récentes recherches historiques et archéologiques qui ont confirmé sa grande valeur patrimoniale et l'intérêt pour Montréal de rendre ce lieu de mémoire accessible à ses citoyens et aux visiteurs et touristes.

Les interventions et les recherches historiques réalisées à ce jour confirment l'énorme potentiel de ce site comme un lieu de mémoire et un site patrimonial exceptionnel à Montréal. Les vestiges du bâtiment sont intacts et affleurent sous 50 cm de la surface. L'égout collecteur de 1832, qui était encore en fonction jusqu'en 1989, est admirablement préservé sur toute sa longueur (350 m). Les vestiges du marché/parlement ont une hauteur de 4,5 m, de part et d'autre du collecteur. À ce jour, moins de 20 % du site a été fouillé;

plusieurs des aires de fouilles n'ont pas atteint le niveau du parlement. Les corpus de culture matérielle révèlent également l'intégrité des dépositions des trois grandes époques (marché – parlement – marché). Le potentiel archéologique, pour la recherche et la mise en valeur, est indéniable.

Le programme de fouilles de 2017 vise à compléter les données acquises sur le site, à numériser les découvertes et à recueillir les informations sur la construction du marché et du collecteur, l'évolution du site et à documenter et comprendre les occupations successives. La confrontation entre les documents d'archives et les données archéologiques recueillies est au cœur de cette phase des travaux, en vue de la reconstitution numérique et d'élaborer les plans de mise en valeur. L'une des approches innovantes qui sera préconisée consiste à géolocaliser les artefacts pour en faire une modélisation 4D selon leur provenance horizontale et verticale, de manière à permettre une reconstitution fine du site, en particulier dans les décombres du parlement, pour préciser les fonctions du bâtiment selon les niveaux de plancher.

À terme, cet important projet culturel aura des retombées touristiques et économiques importantes et mettra en valeur les richesses patrimoniales du lieu de fondation de Montréal et du Canada.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce règlement d'emprunt servira au financement du projet 36177 - Pointe-à-Callière - Projet d'expansion - Phase 3, du Service de la culture, prévu à la programmation du PTI 2017-2019.

La période de financement de cet emprunt ne doit pas excéder 5 ans.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Ville de Montréal adhère à l'*Agenda 21 de la culture* et appuie la reconnaissance de la culture comme le 4^e pilier du développement durable.

Par ailleurs, le projet de la phase 3 de la Cité d'archéologie et d'histoire de Montréal répond directement aux critères suivants du *Plan de développement durable de la collectivité montréalaise* dans la section «Une meilleure qualité de vie» :

- Protection et diffusion du patrimoine et de l'histoire
- Diversité et dynamisme culturel
- Innovation et savoir
- Compétitivité
- Promotion de l'économie locale

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Afin de respecter le calendrier de réalisation du programme de fouilles archéologiques qui doit débuter au printemps 2017, il est important de procéder rapidement à l'approbation du règlement d'emprunt concernant les versements de la contribution financière à la Société PàC

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue relativement à ce dossier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion - Conseil municipal - février 2017

Adoption du règlement - Conseil municipal - mars 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Mario PRIMARD)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Nicolas DUFRESNE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Ronald DELCOURT, Ville-Marie
Nathalie M MARTIN, Service de la mise en valeur du territoire

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Stéphane RICCI
Adjoint à la directrice, coordonnateur du
Quartier des spectacles

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-01-25

Suzanne LAVERDIÈRE
Directrice

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Suzanne LAVERDIÈRE
Directrice

Tél : 514-872-4600
Approuvé le : 2017-01-30

CE : 40.007
2017/02/08 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1160390004

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement d'emprunt intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 23.2 M\$ afin de financer les travaux de rénovation de l'hôtel-de-ville", dépenses relevant de la compétence du Conseil municipal

Il est recommandé

Adopter un règlement d'emprunt intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 23.2 M\$ afin de financer les travaux de rénovation de l'hôtel de ville"

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2017-01-26 10:18

Signataire :

Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1160390004

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement d'emprunt intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 23.2 M\$ afin de financer les travaux de rénovation de l'hôtel-de-ville", dépenses relevant de la compétence du Conseil municipal

CONTENU

CONTEXTE

Des travaux de rénovation majeurs sont à réaliser à l'hôtel-de-ville en 2017-2018-2019. Afin de commencer les plans et devis ainsi que les expertises requises, un règlement d'emprunt est requis afin de couvrir la proportion des dépenses qui relèvent du Conseil municipal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM 15 0074 26 janvier 2015 Adoption d'un règlement d'emprunt intitulé " Règlement autorisant un emprunt de 3 900 000\$ afin de financer les travaux de rénovation de l'hôtel-de-ville de Montréal" pour les dépenses qui relèvent de la compétence du conseil municipal.

DESCRIPTION

Le présent sommaire a pour but d'obtenir le règlement d'emprunt permettant la réalisation des travaux de rénovation de l'hôtel-de-ville.

Les travaux prévus sont:

PRÉALABLE - Déplacement des occupants de l'hôtel-de-ville dans l'édifice Lucien-Saulnier et du Service des finances dans une autre location, pour la durée des travaux.

PHASE 1 - Mise aux normes des systèmes de protection et d'alarme incendie, des issues de secours, de l'accès universel. Mise à niveau des systèmes électromécaniques et des réseaux de télécommunication. Remplacement de fenêtres du sous-sol au 2e étage. Restauration du patrimoine intérieur de l'hôtel-de-ville. Ajouter des éléments de développement durable.

PHASE 2 - Maintien de l'actif par la réfection de la structure et de l'enveloppe du bâtiment. Restauration du patrimoine bâti extérieur de l'hôtel-de-ville. (Note : Les 2 phases incluent les coûts des honoraires et des travaux.)

JUSTIFICATION

Les principaux travaux visent la mise aux normes de l'édifice et la sécurité des occupants et des visiteurs.

Il faut aussi réduire l'indice de vétusté des systèmes électromécaniques afin d'atteindre une meilleure performance énergétique et de diminuer les coûts d'exploitation et d'entretien. La mise à niveau des réseaux électrique, informatique et téléphonique déstructurés

optimiseront les opérations, les aménagements et l'entretien.

L'hôtel-de-ville est un édifice unique au Canada qui doit être mis en valeur et son patrimoine restauré suite à diverses interventions passées malheureuses. Plusieurs travaux de maçonnerie et de correction de problèmes structuraux sont nécessaires à court terme pour assurer la sécurité des usagers et la protection de l'actif.

Les travaux permettront de se conformer aux diverses politiques de la Ville tel que l'accessibilité universelle et le développement durable. Ce sera le premier bâtiment de la ville à être certifié LEED bâtiment existant ce qui exigera des changements dans les façons de faire de la Ville et ouvrira la voie au verdissement de tout le parc immobilier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les sommes requises pour les travaux sont inscrites au PTI 2017-2019, projet 66034 (sans les sommes en ultérieur).

Le terme du projet de règlement d'emprunt ne devra pas excéder 20 ans.

Ce projet est de compétence mixte. Un sommaire similaire sera présenté pour un règlement d'emprunt concernant les dépenses relevant de la compétence du Conseil d'Agglomération (1160390005)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

n.a.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'obtention d'un règlement d'emprunt permettra de couvrir les dépenses de préparation des plans et devis de la phase 1 du projet et ainsi éviter le retard des débuts de travaux en 2018.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

n.a.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion février 2017

Adoption du règlement mars 2017

Autorisation du Ministère des Affaires municipales et Occupation du territoire environ juin 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Abdelkodous YAHYAOU)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Nicolas DUFRESNE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Josée BONIN
Chef de division

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-12-20

Sylvie DESJARDINS
Directrice du bureau de projet et des services
administratifs

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Sylvie DESJARDINS
Directrice du bureau de projet et des services
administratifs

Approuvé le : 2017-01-20

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2017-01-25



Dossier # : 1160390005

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement d'emprunt intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 7,5 M\$ afin de financer les travaux de rénovation de l'hôtel-de-ville", dépenses relevant de la compétence du Conseil d'agglomération

Il est recommandé :

Adopter un règlement d'emprunt intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 7,5 M\$ afin de financer les travaux de rénovation de l'hôtel de ville"

Signé par Benoit DAGENAIIS **Le** 2017-01-26 10:18

Signataire :

Benoit DAGENAIIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1160390005

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement d'emprunt intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 7,5 M\$ afin de financer les travaux de rénovation de l'hôtel-de-ville", dépenses relevant de la compétence du Conseil d'agglomération

CONTENU

CONTEXTE

Des travaux de rénovation majeurs sont à réaliser à l'hôtel-de-ville en 2017-2018-2019. Afin de commencer les plans et devis ainsi que les expertises requises, un règlement d'emprunt est requis afin de couvrir la proportion des dépenses qui relèvent de l'Agglomération

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 02120 26 février 2015 Adoption d'un règlement d'emprunt intitulé " Règlement autorisant un emprunt de 3 700 000\$ afin de financer les travaux de rénovation de l'hôtel-de-ville de Montréal" pour les dépenses qui relèvent de la compétence du conseil d'agglomération

DESCRIPTION

Le présent sommaire a pour but d'obtenir le règlement d'emprunt permettant la réalisation des travaux de rénovation de l'hôtel-de-ville.

Les travaux prévus sont:

PRÉALABLE - Déplacement des occupants de l'hôtel-de-ville dans l'édifice Lucien-Saulnier et du Service des finances dans une autre location, pour la durée des travaux.

PHASE 1 - Mise aux normes des systèmes de protection et d'alarme incendie, des issues de secours, de l'accès universel. Mise à niveau des systèmes électromécaniques et des réseaux de télécommunication. Remplacement de fenêtres du sous-sol au 2e étage. Restauration du patrimoine intérieur de l'hôtel-de-ville. Ajouter des éléments de développement durable.

PHASE 2 - Maintien de l'actif par la réfection de la structure et de l'enveloppe du bâtiment. Restauration du patrimoine bâti extérieur de l'hôtel-de-ville. (Note : Les 2 phases incluent les coûts des honoraires et des travaux.)

JUSTIFICATION

Les principaux travaux visent la mise aux normes de l'édifice et la sécurité des occupants et des visiteurs.

Il faut aussi réduire l'indice de vétusté des systèmes électromécaniques afin d'atteindre une meilleure performance énergétique et de diminuer les coûts d'exploitation et d'entretien. La mise à niveau des réseaux électrique, informatique et téléphonique déstructurés optimiseront les opérations, les aménagements et l'entretien.

L'hôtel-de-ville est un édifice unique au Canada qui doit être mis en valeur et son patrimoine restauré suite à diverses interventions passées malheureuses. Plusieurs travaux de maçonnerie et de correction de problèmes structuraux sont nécessaires à court terme pour assurer la sécurité des usagers et la protection de l'actif.

Les travaux permettront de se conformer aux diverses politiques de la Ville tel que l'accessibilité universelle et le développement durable. Ce sera le premier bâtiment de la ville à être certifié LEED bâtiment existant ce qui exigera des changements dans les façons de faire de la Ville et ouvrira la voie au verdissement de tout le parc immobilier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les sommes requises pour les travaux sont inscrites au PTI 2017-2019, projet 66034 (sans les sommes requises en ultérieur).

Le terme du projet de règlement d'emprunt ne devra pas excéder 20 ans.

Ce projet est de compétence mixte. Un sommaire similaire sera présenté pour un règlement d'emprunt concernant les dépenses relevant du Conseil municipal (1160390004)

L'obtention d'un règlement d'emprunt permettra de couvrir les dépenses de préparation des plans et devis de la phase 1 du projet et ainsi éviter le retard des débuts de travaux en 2018.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

n.a.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'obtention d'un règlement d'emprunt permettra de couvrir les dépenses de préparation des plans et devis de la phase 1 du projet et ainsi éviter le retard des débuts de travaux en 2018.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

n.a.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion Février 2017

Adoption du règlement mars 2017

Autorisation du Ministère des Affaires municipales et Occupation du territoire environ juin 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Abdelkodous YAHYAOUÏ)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Nicolas DUFRESNE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Josée BONIN
Cadre sur mandats

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-12-20

Sylvie DESJARDINS
Directrice du bureau de projet et des services
administratifs

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sylvie DESJARDINS
Directrice du bureau de projet et des services
administratifs

Approuvé le : 2017-01-20

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2017-01-20



Dossier # : 1164207002

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Bureau de projets TI , Gestion du portefeuille
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 108 316 000 \$ afin de financer l'acquisition de biens, de services techniques et de services professionnels en informatique, relevant de la compétence de la Ville centrale, en vue de réaliser les projets inscrits à la programmation du PTI 2017-2019 du Service des technologies de l'information

Il est recommandé :
d'adopter le Règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 108 316 000 \$ afin de financer l'acquisition de biens, de services techniques et de services professionnels en informatique ».

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-01-31 13:35

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION**Dossier # :1164207002**

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Bureau de projets TI , Gestion du portefeuille
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 108 316 000 \$ afin de financer l'acquisition de biens, de services techniques et de services professionnels en informatique, relevant de la compétence de la Ville centrale, en vue de réaliser les projets inscrits à la programmation du PTI 2017-2019 du Service des technologies de l'information

CONTENU**CONTEXTE**

Le Service des technologies de l'information (Service des TI) de la Ville de Montréal (Ville) a pour mission d'assurer le maintien et soutenir la modernisation des services technologiques clés de la Ville et de soutenir les missions des unités de la Ville au niveau des initiatives de la ville intelligente et numérique, des autres initiatives citoyennes, ainsi que des projets de transformation organisationnelle. À cet effet, un plan de réalisation de projets d'envergure pour les trois (3) prochaines années a été déposé. Au total, ce plan comporte soixante-et-onze (71) projets qui se déclinent comme suit :

- 31 projets font l'objet des deux règlements d'emprunt (dossiers mixtes).
- 22 projets font uniquement l'objet du règlement d'emprunt corporatif;
- 10 projets font uniquement l'objet du règlement d'emprunt d'agglomération;
- 8 projets possèdent leurs règlements d'emprunt spécifiques: Ville intelligente et numérique, SERAM, Portail web de la Ville, Bureau de demain, Gestion des capacités des serveurs, Système de gestion des actifs municipaux, Système intégré de répartition Montréal et Gestion de l'évolution bureautique.

Pour l'objet de ce sommaire, 53 projets sont visés par le règlement d'emprunt corporatif. À noter que le détail de ces projets se trouve dans la présentation jointe. L'ensemble de ces projets se déclinent en fonction de trois (3) axes :

1. La Ville intelligente et numérique, qui est constituée notamment de:

- Projets offrant des services numériques aux citoyens qui sont au centre même de la stratégie de la ville intelligente et numérique;
- Projets de mobilité urbaine prévoyant des outils et des applications numériques dont l'objectif sera de fournir des informations en temps réel sur l'état du réseau routier et du trafic de manière à faciliter les déplacements des citoyens sur le territoire de la Ville;
- Projets offrant des solutions de télécommunications modernes et performantes en soutien aux actifs et activités essentiels de la Ville.

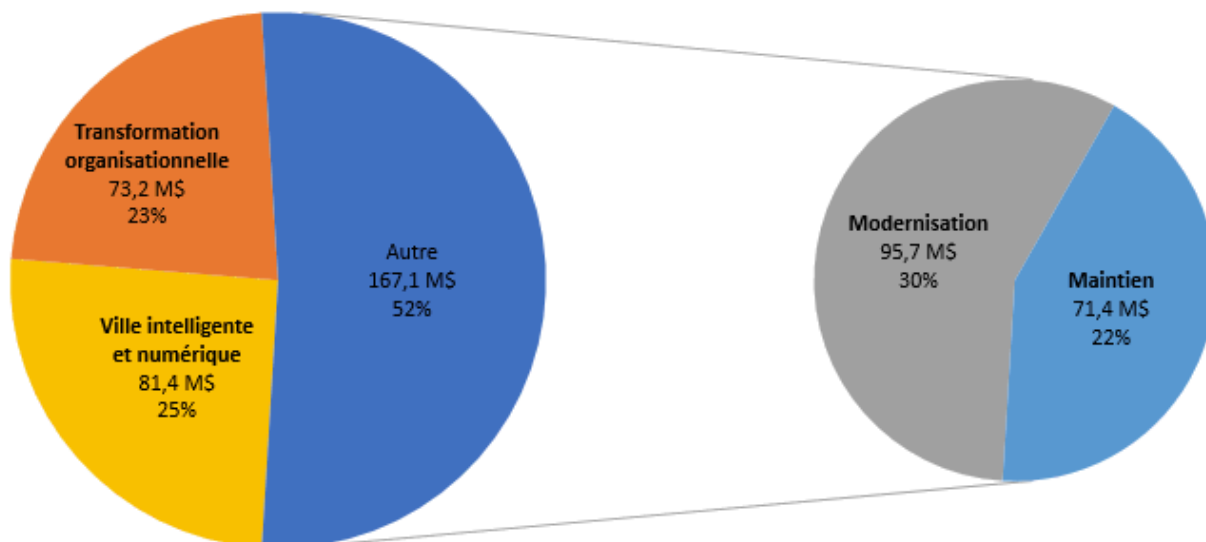
2. La transformation organisationnelle, qui sera réalisée par l'entremise de projets d'implantation

de systèmes informatiques plus modernes et plus efficaces en appui aux chantiers de transformation organisationnelle de la Ville.

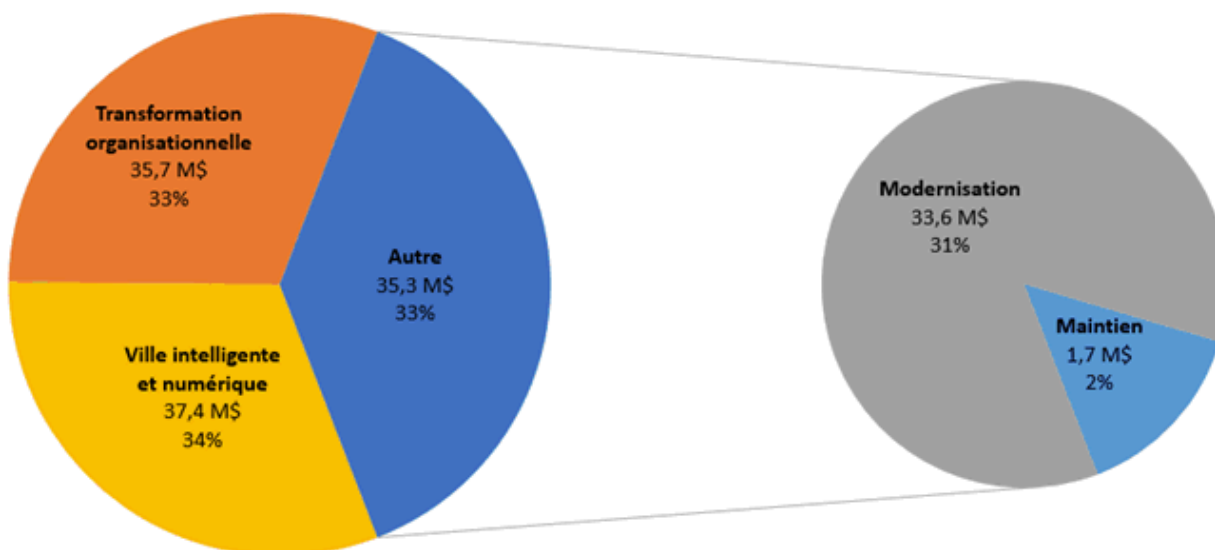
3. La modernisation et le maintien des actifs, qui est composé de:

- Projets de rehaussement, tant technologiques que fonctionnels, de plusieurs systèmes informatiques en appui aux activités administratives de la Ville et à la prestation de services aux citoyens;
- Projets de maintien (selon les volets d'efficacité, de sécurité et de performance) des infrastructures et de nombreux systèmes informatiques du parc applicatif de la Ville.

Voici la distribution budgétaire des 71 projets inscrits au Plan triennal d'immobilisations (PTI) :



Voici la distribution budgétaire des 53 projets visés par ce règlement d'emprunt :



Le présent dossier porte sur l'adoption d'un règlement d'emprunt totalisant 108 316 000 \$ pour mettre en place de nouvelles infrastructures technologiques pour la mise à niveau et la modernisation du parc informatique de la Ville, relevant de la compétence du conseil municipal.

Ces interventions visent l'acquisition de biens, de services techniques et de services professionnels en informatique hautement spécialisés.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM15 0338 – 27 mars 2015 - Règlement autorisant un emprunt de 46 000 000 \$ pour le financement de l'acquisition d'équipements et de services professionnels en informatique.

CM13 1013 – 23 septembre 2013 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 30 000 000 \$ afin de financer l'acquisition d'équipements et de services professionnels en informatique.

DESCRIPTION

Le présent dossier a pour but de faire adopter un règlement d'emprunt de 108 316 000 \$ pour le financement des projets de compétence de la Ville centrale et de compétence mixte – volet Ville centrale inscrits à la programmation du PTI 2017-2019 du Service des TI. La clé de répartition en vigueur à l'adoption du PTI 2017-2019 est de 51,2% à l'agglomération et de 48,8% à la Ville centrale.

Les investissements dans les technologies de l'information constituent un moyen essentiel pour la Ville, si elle veut atteindre son objectif de devenir le chef de file mondialement reconnu parmi les villes intelligentes et numériques. L'obtention de ce règlement d'emprunt permettra l'acquisition de biens, de services techniques et de services professionnels en informatique hautement spécialisés pour de divers projets futurs et évitera ainsi leur financement par l'adoption de règlements d'emprunt à la pièce.

Les dépenses admissibles au règlement d'emprunt doivent respecter la politique de capitalisation des dépenses en immobilisations de la Ville de Montréal.

Le règlement d'emprunt touchant le volet agglomération est demandé via le GDD 1164207001.

JUSTIFICATION

L'autorisation du présent règlement d'emprunt permettra l'obtention des crédits nécessaires à la réalisation des projets d'immobilisation planifiés au PTI 2017-2019.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce règlement permettra de financer le volet Ville centrale d'un ensemble de projets en technologies de l'information totalisant un montant de 221 188 000 \$. La portion relevant de la compétence de la Ville centrale s'élève à 108 316 000 \$. La liste de ces projets est jointe au présent dossier. Le règlement d'emprunt touchant le volet agglomération est demandé via un autre dossier décisionnel.

Les travaux financés par ce règlement d'emprunt constituent des dépenses en immobilisations. La proportion allouée à l'acquisition de biens et services techniques est estimée à 35 % et celle allouée à l'acquisition de services professionnels et de main-d'œuvre capitalisable est d'environ 65%.

La période de financement de cet emprunt ne doit pas excéder 5 ans conformément à la Politique de capitalisation et amortissement des dépenses en immobilisations approuvée par le conseil de la Ville par la résolution CM07 0841.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'approbation de ce dossier permettra au Service des TI de réaliser les projets prévus au PTI 2017-2019.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion : 2017-02-20;

Adoption : 2017-03-27;

Approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Mario PRIMARD)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Nicolas DUFRESNE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Martine GÉLINAS
Conseillère en analyse et contrôle de gestion

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-11-21

Amirouche SELLAM
gestionnaire de projets majeurs - ti

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Christian C ROBIDOUX
Directeur du Bureau de projets

Approuvé le : 2016-11-29

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sylvain PERRAS
Directeur du service des technologies de l'information

Approuvé le : 2017-01-27



Dossier # : 1164207001

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Bureau de projets TI , Gestion du portefeuille
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 112 872 000 \$ afin de financer l'acquisition de biens, de services techniques et de services professionnels en informatique, relevant de la compétence de l'agglomération, en vue de réaliser les projets inscrits à la programmation du PTI 2017-2019 du Service des technologies de l'information.

Il est recommandé :
d'adopter le Règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 112 872 000 \$ afin de financer l'acquisition de biens, de services techniques et de services professionnels en informatique ».

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-01-31 13:35

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1164207001

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Bureau de projets TI , Gestion du portefeuille
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 112 872 000 \$ afin de financer l'acquisition de biens, de services techniques et de services professionnels en informatique, relevant de la compétence de l'agglomération, en vue de réaliser les projets inscrits à la programmation du PTI 2017-2019 du Service des technologies de l'information.

CONTENU

CONTEXTE

Le Service des technologies de l'information (Service des TI) de la Ville de Montréal (Ville) a pour mission d'assurer le maintien et soutenir la modernisation des services technologiques clés de la Ville et de soutenir les missions des unités de la Ville au niveau des initiatives de la ville intelligente et numérique, des autres initiatives citoyennes, ainsi que des projets de transformation organisationnelle. À cet effet, un plan de réalisation de projets d'envergure pour les trois (3) prochaines années a été déposé. Au total, ce plan comporte soixante-et-onze (71) projets qui se déclinent comme suit :

- 31 projets font l'objet des deux règlements d'emprunt (dossiers mixtes).
- 10 projets font uniquement l'objet du règlement d'emprunt d'agglomération;
- 22 projets font uniquement l'objet du règlement d'emprunt corporatif;
- 8 projets possèdent leurs règlements d'emprunt spécifiques: Ville intelligente et numérique, SERAM, Portail web de la Ville, Bureau de demain, Gestion des capacités des serveurs, Système de gestion des actifs municipaux, Système intégré de répartition Montréal et Gestion de l'évolution bureautique.

Pour l'objet de ce sommaire, 41 projets sont visés par le règlement d'emprunt d'agglomération. À noter que le détail de ces projets se trouve dans la présentation jointe. L'ensemble de ces projets se déclinent en fonction de trois (3) axes :

1. La Ville intelligente et numérique, qui est constituée notamment de:

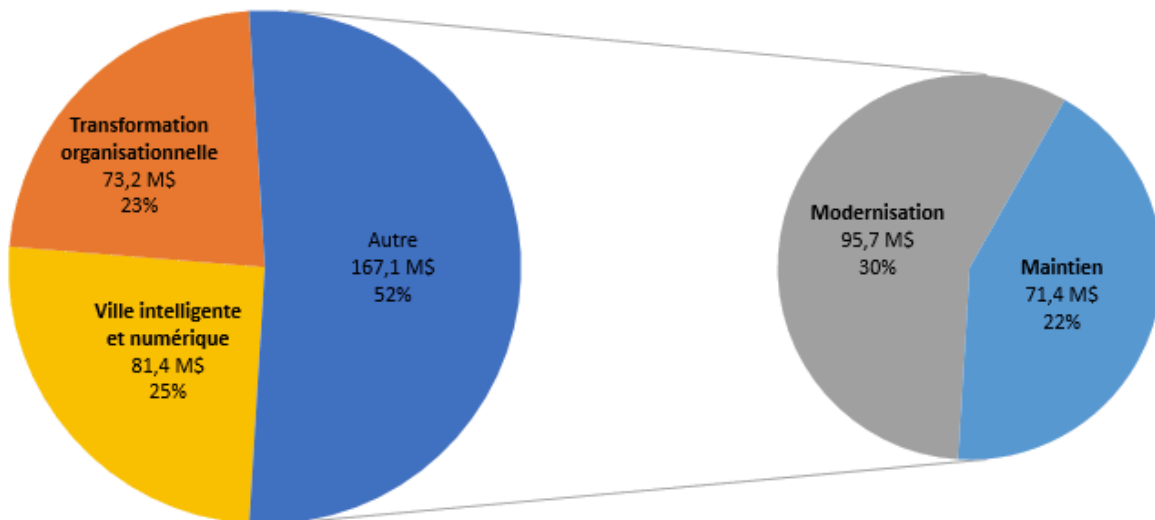
- Projets offrant des services numériques aux citoyens qui sont au centre même de la stratégie de la ville intelligente et numérique;
- Projets de mobilité urbaine prévoyant des outils et des applications numériques dont l'objectif sera de fournir des informations en temps réel sur l'état du réseau routier et du trafic de manière à faciliter les déplacements des citoyens sur le territoire de la Ville;
- Projets offrant des solutions de télécommunications modernes et performantes en soutien aux actifs et activités essentiels de la Ville.

2. La transformation organisationnelle, qui sera réalisée par l'entremise de projets d'implantation de systèmes informatiques plus modernes et plus efficaces en appui aux chantiers de transformation organisationnelle de la Ville.

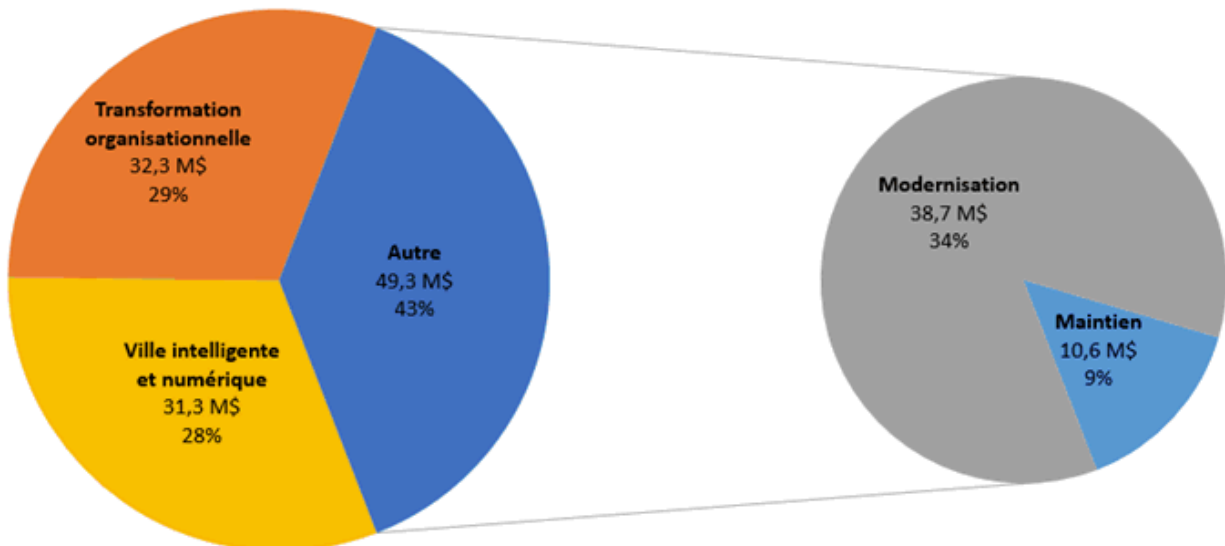
3. La modernisation et le maintien des actifs, qui est composé de:

- Projets de rehaussement, tant technologiques que fonctionnels, de plusieurs systèmes informatiques en appui aux activités administratives de la Ville et à la prestation de services aux citoyens;
- Projets de maintien (selon les volets d'efficacité, de sécurité et de performance) des infrastructures et de nombreux systèmes informatiques du parc applicatif de la Ville.

Voici la distribution budgétaire des 71 projets inscrits au Plan triennal d'immobilisations (PTI) :



Voici la distribution budgétaire des 41 projets visés par ce règlement d'emprunt :



Le présent dossier porte sur l'adoption d'un règlement d'emprunt totalisant 112 872 000 \$ pour mettre en place de nouvelles infrastructures technologiques pour la mise à niveau et la modernisation du parc informatique de la Ville relevant de la compétence du conseil de l'agglomération. Ces interventions visent l'acquisition de biens, de services techniques et de services professionnels en informatique hautement spécialisés.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0304 – 24 novembre 2015 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 58 000 000 \$ pour le financement de l'acquisition d'équipements et de services professionnels en informatique
CG13 0432 – 26 septembre 2013 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 40 000 000 \$ afin de financer l'acquisition d'équipements et de services professionnels en informatique.

DESCRIPTION

Le présent dossier a pour but de faire adopter un règlement d'emprunt de 112 872 000 \$ pour le financement des projets de compétence de l'agglomération et de compétence mixte – volet agglomération inscrits à la programmation du PTI 2017-2019 du Service des TI. La clé de répartition en vigueur à l'adoption du PTI 2017-2019 est de 51,2% à l'agglomération et de 48,8% à la Ville centrale.

Les investissements dans les technologies de l'information constituent un moyen essentiel pour la Ville, si elle veut atteindre son objectif de devenir le chef de file mondialement reconnu parmi les villes intelligentes et numériques. L'obtention de ce règlement d'emprunt permettra l'acquisition de biens, de services techniques et de services professionnels en informatique hautement spécialisés de divers projets futurs et évitera ainsi leur financement par l'adoption de règlements d'emprunt à la pièce.

Les dépenses admissibles au règlement d'emprunt doivent respecter la politique de capitalisation des dépenses en immobilisations de la Ville de Montréal.

Le règlement d'emprunt touchant le volet Ville centrale est demandé via le GDD 1164207002.

JUSTIFICATION

L'autorisation du présent règlement d'emprunt permettra l'obtention des crédits nécessaires à la réalisation des projets d'immobilisation planifiés au PTI 2017-2019.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce règlement permettra de financer le volet agglomération d'un ensemble de projets en technologies de l'information totalisant un montant de 221 188 000 \$. La portion relevant de la compétence de l'agglomération s'élève à 112 872 000 \$. La liste de ces projets est jointe au présent dossier. Le règlement d'emprunt touchant le volet Ville centrale est demandé via un autre dossier décisionnel. Les travaux financés par ce règlement d'emprunt constituent des dépenses en immobilisations. La proportion allouée à l'acquisition de biens et services techniques est estimée à 35 % et celle allouée à l'acquisition de services professionnels et de main-d'œuvre capitalisable est d'environ 65%.

La période de financement de cet emprunt ne doit pas excéder 5 ans conformément à la Politique de capitalisation et amortissement des dépenses en immobilisations approuvée par le conseil d'agglomération par la résolution CG07 0473.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'approbation de ce dossier permettra au Service des TI de réaliser les projets prévus au PTI 2017-2019.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion : 2017-02-23;
Adoption : 2017-03-30;
Approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Mario PRIMARD)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Nicolas DUFRESNE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Martine GÉLINAS
Conseillère en analyse et contrôle de gestion

ENDOSSÉ PAR

Amirouche SELLAM
gestionnaire de projets majeurs - ti

Le : 2016-11-21

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Christian C ROBIDOUX
Directeur du Bureau de projets

Approuvé le : 2016-11-29

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sylvain PERRAS
Directeur du service des technologies de l'information

Approuvé le : 2017-01-27



Dossier # : 1174521001

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Division du patrimoine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Nommer la place Rodolphe-Rousseau, dans l'arrondissement de Saint-Laurent.

Il est recommandé :
de nommer « place Rodolphe-Rousseau » la nouvelle place publique située sur le lot numéro 2 190 602 du cadastre du Québec, au centre des deux voies formant le boulevard Edouard-Laurin, entre la rue Gohier et le boulevard Décarie, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, comme indiqué sur le plan joint au dossier.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2017-01-27 14:36

Signataire : Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION**Dossier # :1174521001**

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Division du patrimoine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Nommer la place Rodolphe-Rousseau, dans l'arrondissement de Saint-Laurent.

CONTENU**CONTEXTE**

L'arrondissement de Saint-Laurent a sollicité la collaboration de la Division du patrimoine pour attribuer un toponyme à la nouvelle place publique qui sera aménagée dans le cadre des festivités du 375^e anniversaire de Montréal. Pour ce faire, l'arrondissement a proposé le nom de monsieur Rodolphe Rousseau, un citoyen qui, par son implication sociale, a marqué la communauté laurentienne et montréalaise.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Sans objet.

DESCRIPTION

Nommer « place Rodolphe-Rousseau » la nouvelle place publique située sur le lot numéro 2 190 602 du cadastre du Québec, au centre des deux voies formant le boulevard Edouard-Laurin, entre la rue Gohier et le boulevard Décarie, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, comme indiqué sur le plan joint au dossier.

JUSTIFICATION

Monsieur **Rodolphe Rousseau** (1931-2010) est un citoyen qui s'est investi dans la communauté montréalaise. Il a fréquenté le collège Jean-de-Brébeuf et le collège Loyola avant d'obtenir des certifications en gestion de personnel, en comptabilité et en commerce international de l'Université McGill. Il était officier dans l'armée canadienne et a reçu la Décoration du Canada en 1969. Il a occupé plusieurs postes au sein de la compagnie Shell avant de présider le collège O'Sullivan, un établissement d'enseignement privé, de 1961 à son décès. En politique, il a été conseiller municipal à la Ville de Saint-Laurent, de 1970 à 1986, et président de l'Association libérale du comité de Saint-Laurent, de 1981 à 1995. Dans le domaine communautaire, il a notamment été membre du conseil d'administration de la Chambre de commerce de Montréal, de la Caisse populaire Desjardins de Saint-Laurent, de la Commission scolaire Sainte-Croix et de la Fondation du conseil scolaire de l'île de Montréal. Par ailleurs, monsieur Rousseau a été président du Centre de commerce

mondial au Canada et a participé à son implantation à Montréal, contribuant ainsi à son rayonnement international.

Source : Arrondissement de Saint-Laurent.

L'arrondissement de Saint-Laurent a communiqué avec la famille de monsieur Rousseau afin de l'informer des démarches de la Ville de Montréal pour nommer la nouvelle place publique.

Le comité de toponymie de la Ville de Montréal a étudié ce dossier lors des séances du 13 mai et du 20 décembre 2016.

L'arrondissement appuie la recommandation.

Cette démarche est conforme aux règles reconnues en matière de toponymie.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Sans objet.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Cette action contribue à l'amélioration de la qualité de vie, car elle permet de mettre en valeur un espace public en faisant connaître aux usagers un homme qui a démontré un engagement exceptionnel auprès de ses concitoyens et qui a participé au rayonnement de Montréal.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'identification officielle et distincte des lieux publics a pour objectif un repérage rapide et sécuritaire.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'arrondissement a prévu une stratégie de communication en lien avec cette décision.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- L'adoption d'une résolution par le conseil municipal entraînera la transmission des informations toponymiques aux différents fournisseurs de services publics.
- L'affichage toponymique pourra être effectué par l'arrondissement lorsqu'une résolution aura été adoptée par le conseil municipal et que le nouveau toponyme aura été officialisé par la Commission de toponymie du Québec.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Éric PAQUET, Saint-Laurent

Lecture :

Éric PAQUET, 20 janvier 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dominic DUFORD
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-01-20

Nathalie M MARTIN
Chef de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sylvain DUCAS
Directeur de l'urbanisme

Approuvé le : 2017-01-25

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Luc GAGNON
Directeur de service

Approuvé le : 2017-01-25

CE : 60.001
2017/02/08 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 60.002

2017/02/08 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1177496001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division Exploitation des usines , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Déposer le bilan annuel 2016 de la qualité de l'eau potable de 15 réseaux de distribution desservis par les usines de production d'eau potable Atwater, Charles-J.- Des Bailleurs, Pointe-Claire, Pierrefonds, Lachine et Dorval, en vertu du Règlement sur la qualité de l'eau potable.

Il est recommandé :
de déposer le bilan annuel 2016 de la qualité de l'eau potable de 14 réseaux de distribution desservis par les usines de production d'eau potable Atwater, Charles-J.- Des Bailleurs, Pointe-Claire, Pierrefonds, Lachine et Dorval, en vertu du Règlement sur la qualité de l'eau potable.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-01-30 10:02

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1177496001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division Exploitation des usines , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Déposer le bilan annuel 2016 de la qualité de l'eau potable de 15 réseaux de distribution desservis par les usines de production d'eau potable Atwater, Charles-J.- Des Bailleurs, Pointe-Claire, Pierrefonds, Lachine et Dorval, en vertu du Règlement sur la qualité de l'eau potable.

CONTENU

CONTEXTE

Relevant du Service de l'eau, la Direction de l'eau potable (DEP) assure l'alimentation en eau potable à l'ensemble de la population de l'agglomération de Montréal à partir de six (6) usines de production d'eau potable : Atwater, Charles-J.-Des Bailleurs, Pointe-Claire, Pierrefonds, Lachine et Dorval.

L'article 53.3 du Règlement sur la qualité de l'eau potable (RQEP) du ministère du Développement durable, de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) demande au responsable d'un système de distribution d'eau de produire un bilan annuel de la qualité de l'eau livrée à des fins de consommation humaine. Il doit être complété avant le 31 mars de chaque année pour l'eau distribuée durant la période du 1er janvier au 31 décembre de l'année précédente. Le bilan présente un résumé de tous les résultats des analyses d'eau effectuées en vertu du RQEP et explique tous les dépassements de norme.

Un exemplaire de ce bilan doit être tenu à la disposition du ministre sur demande, conformément au RQEP, le bilan doit être disponible aux utilisateurs des réseaux de distribution de l'eau potable de l'agglomération de Montréal dès qu'il aura été soumis aux instances. Également le responsable du système de distribution doit aussi en fournir copie aux utilisateurs, sur demande.

La Division d'expertise technique du Service de l'environnement de la Ville de Montréal a le mandat d'assister la DEP pour produire ces bilans pour les quatorze (14) réseaux de distribution municipaux et un (1) réseau de distribution touristique dont elle assure le suivi réglementaire de la qualité de l'eau potable.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0173 – 24 mars 2016 - Dépôt du bilan annuel 2015 de la qualité de l'eau potable relativement aux usines de production d'eau potable Atwater, Charles-J.-Des Bailleurs, Pointe-Claire, Pierrefonds, Lachine et Dorval

CG15 0221 – 3 avril 2015- Dépôt du Bilan annuel de la qualité de l'eau potable 2014 relativement aux usines de production d'eau potable Atwater, Charles-J.-Des Bailleurs, Pointe-Claire, Pierrefonds, Lachine et Dorval.

CG14 0181 – 1 mai 2014 - Dépôt du Bilan annuel de la qualité de l'eau potable 2013 relativement aux usines de production d'eau potable Atwater, Charles-J.-Des Bailleurs, , Pointe-Claire, Pierrefonds, Lachine et Dorval.

CM13 0693 - 26 août 2013 - Dépôt du Bilan annuel de la qualité de l'eau potable 2012 relativement aux usines de production d'eau potable Atwater et Charles-J.-Des Bailleurs.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à déposer au conseil d'agglomération le bilan annuel de la qualité de l'eau potable pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2016.

Les faits saillants de ce bilan se résument ainsi, soit :

Les résultats d'analyses en bactériologie et en chimie organiques n'ont présenté aucun dépassement des concentrations maximales acceptables (CMA) réglementaires.

Concernant les analyses en chimie inorganique, seul le paramètre du plomb a occasionné des dépassements de la CMA qui est de 0,010 mg/l. Le dépassement a été constaté pour les réseaux de distribution suivants:

- réseau X0008084 Montréal : Il y a eu 19 dépassements de la CMA sur 54 échantillons prélevés. La valeur moyenne de plomb pour les dépassements était de 0,0172 mg/l
- réseau X0008899 Montréal-Ouest: Il y a eu 4 dépassements de la CMA sur 10 échantillons prélevés. La valeur moyenne de plomb pour les dépassements était de 0,0125 mg/l
- réseau X0008126 Sainte-Anne-De-Bellevue: Il y a eu 3 dépassements de la CMA sur 10 échantillons prélevés. La valeur moyenne de plomb pour les dépassements était de 0,0185 mg/l
- réseau X0008973 Dollard-Des-Ormeaux par Pierrefonds: Il y a eu 2 dépassements de la CMA sur 20 échantillons. La valeur moyenne du plomb pour les dépassements était de 0,0148 mg/l

Ces dépassements de la teneur en plomb sont le résultat d'une campagne exhaustive d'échantillonnage du plomb dans les secteurs potentiellement problématiques construits avant 1970 et ayant un potentiel d'avoir une entrée de service en plomb. Un plan d'action a été mis de l'avant par Montréal, dans le cadre d'une entente avec le MDDELCC pour éliminer les entrées de service en plomb, côté public, d'ici 2027. Un dépliant sur le plomb a été distribué aux propriétaires des résidences touchées. De plus, une lettre faisant état des résultats et des recommandations leur a également été adressée.

Afin de démontrer de la transparence et faciliter l'accès à l'information pour tous les consommateurs de l'eau potable du réseau de l'agglomération, le Service de l'eau a opté pour la publication du bilan sur le site internet de la Ville. De plus, une synthèse des plaintes relatives à la qualité de l'eau (section facultative du bilan) est présentée dans le

bilan 2016 ainsi que les rapports annuels de la qualité de l'eau produite par les six (6) usines d'eau potable. Plusieurs citoyens et industries consultent ces résultats.

JUSTIFICATION

La Ville de Montréal a à cœur de rencontrer les exigences du RQEP et de faire preuve de transparence par la publication du bilan de la qualité de l'eau sur le site internet de la Ville de Montréal. Les citoyens pourront le consulter facilement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

En facilitant l'accès à l'information par la population, ce bilan contribue à mettre la communauté au cœur du développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le fait de ne pas donner suite à l'obligation réglementaire équivaldrait à contrevenir au Règlement sur la qualité de l'eau potable (RQEP) et rendrait les Villes passibles d'une amende.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Outre la diffusion du bilan de l'eau 2016 sur le site internet de la Ville de Montréal, la Service des communications n'a pas prévu d'autres opérations de communication.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Dépôt du bilan au conseil d'agglomération : Février 2017
Publication : diffusion du bilan sur le site internet : Mars 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Laurent LAROCHE, Service de l'environnement
Sophie VOYER, Service des communications

Lecture :

Laurent LAROCHE, 26 janvier 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Vincent REBSELJ
Chef de section, Usine Charles J. Des Baillets &
Lachine

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-01-27

Christian MARCOUX
Chef de division - Ingénierie et Chef
d'exploitation des usines par intérim

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

André MARSAN
Directeur par intérim de la Direction de l'eau
potable

Approuvé le : 2017-01-27

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Chantal MORISSETTE
Directrice

Approuvé le : 2017-01-27

CE : 60.004
2017/02/08 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS